P.Q
Gov't. P.

7

CAHIER 7

PLAN DE DÉVELOPPEMENT

Région-pilote:

Bas-St-Laurent,
Gaspésie et
Iles-de-la-Madeleine

UN PROJET ARDA

Chapitre IV

OBJECTIF DE VALORISATION DE LA MAIN-D'OEUVRE

---

bureau d'aménagement de l'est du québec
B.A.E.Q., 30 juin 1966

LEGISLATIVE LIBRARY
WITHDRAWN

Chapitre IV:

Objectif de valorisation de la main-d'oeuvre

Cahier 7

BUREAU D'AMENAGEMENT DE L'EST DU QUEBEC, 30 JUIN 1966.

TABLE GENERALE DES MATIERES

Introduction générale

Chapitre I: LES GRANDS OBJECTIFS DU PLAN

Cahier 1

Chapitre II: Objectif de modernisation des secteurs de base traditionnels
Première partie: LE SECTEUR DE LA FORET

Cahier 2

Chapitre II: Objectif de modernisation des secteurs de base traditionnels
Deuxième partie: LE SECTEUR DE L'AGRICULTURE

Cahier 3

Chapitre II: Objectif de modernisation des secteurs de base traditionnels
Troisième partie: LE SECTEUR DES PECHES

Cahier 4

Chapitre III: Objectif de création d'activités dynamiques nouvelles
Première partie: LE SECTEUR DU TOURISME

Cahier 5

Chapitre III: Objectif de création d'activités dynamiques nouvelles
Deuxième partie: LES SECTEURS DE L'INDUSTRIE ET DES MINES

Cahier 6

Chapitre IV: OBJECTIF DE VALORISATION DE LA MAIN-D'OEUVRE

Cahier 7

Chapitre V: OBJECTIF DE L'ETABLISSEMENT D'UN CADRE INSTITUTIONNEL DE PLANIFICATION ET DE PARTICIPATION

Cahier 8

Chapitre VI: L'ESPACE REGIONAL ET LES OBJECTIFS DU PLAN

Chapitre VII: L'EXECUTION DU PLAN

Cahier 9

Chapitre VIII: LE PLAN DES ILES-DE-LA-MADELEINE

Cahier 10

TABLE DES MATIERES

	Pages
INTRODUCTION GENERALE: L'option de valorisation de la main-d'oeuvre	1
SECTION I: Problématique de valorisation de la main-d'oeuvre	8
A- VARIABLES STRATEGIQUES	10
1- Aspect descriptif	10
2- Aspect prospectif	60
3- Implications	68
B- L'OBJECTIF DE MOBILITE	75
C- POLITIQUE REGIONALE DE RECLASSEMENT DE LA MAIN-D'OEUVRE, AXEE PRINCIPALEMENT SUR L'EDUCATION DES ADULTES	80
1- Rôle de l'éducation	80
2- Le reclassement	89
3- Signification quantitative du reclassement de 1966 à 1971	103
SECTION II: La programmation des actions de valorisation de la main-d'oeuvre	129
PROGRAMME 1: ELABORATION DU MODELE REGIONAL DE RECLASSEMENT: REPARTITION DES TACHES ET COORDINATION	130

Recommandations sur le modèle de reclassement 132

a) Dépistage et acheminement des candidats au reclassement 132
b) Classification - évaluation - orientation 139
c) Recyclage (formation académique et professionnelle) 143
d) Le placement sur le marché du travail 150
e) Recherche 154
f) Consultation 158

PROJET 1: Etablissement d'un comité interministériel régional sur la main-d'oeuvre (CIRMO) 160

PROGRAMME 2: RECLASSEMENT DE CERTAINES CATEGORIES SPECIALES DE TRAVAILLEURS 170

Les travailleurs plus âgés 170

Les inactifs 175

Les assistés-sociaux 178
Les invalides 183

PROJET 2: Action préventive vis-à-vis les jeunes 185

a) L'incitation monétaire 186
b) La loi, le contrôle et la sanction 191

PROGRAMME 3: RECLASSEMENT DES TRAVAILLEURS IMMEDIATEMENT APTES AU RECYCLAGE 194

1- Cours organisés conjointement par le MEQ et les CSR et locales (cours du soir) 195

a) Récupération scolaire 195
b) Culture populaire 199

2- Cours organisés dans le cadre des programmes de l'Accord fédéral-provincial sur la formation technique et professionnelle 200

Le Programme 5 de l'Accord fédéral-provincial (formation des sans-travail) 201

a) La formation académique 201
1) Evolution des cours d'extension scolaire 201
2) La persévérance scolaire et le succès aux examens 204
3) Motifs d'abandon des cours 207
b) La formation professionnelle 233
1) Evolution des cours 234
2) Difficultés d'un bilan définitif 239
3) Mesures visant à améliorer le rendement et à accroître le nombre de cours 242

PROJET 3: Relocalisation (stabilisation dans l'espace) et stabilisation dans l'emploi d'un groupe de travailleurs forestiers du territoire 256

PROJET 4: Le reclassement des pêcheurs côtiers de la Gaspésie 276

SECTION III: Coût du reclassement des travailleurs dans la région 288

A- COUT DU PROGRAMME D'INFORMATION 290

B- COUT DU RECYCLAGE 293

1° Hypothèse 297
2° Hypothèse 302
3° Hypothèse 313

C- COUT TOTAL DU CHAPITRE 315

CONCLUSION GENERALE 318

INTRODUCTION GENERALE

L'option de valorisation de la main-d'oeuvre

Le développement socio-économique de la région, on l'aura constaté dans les chapitres précédents, ne se fera pas sans impliquer des changements considérables tant au point de vue de l'équipement et des capitaux que du point de vue main-d'oeuvre. Facteur de production tout aussi important que le capital, l'élément humain devra lui aussi évoluer, s'adapter à de nouvelles activités à une nouvelle technologie, à une nouvelle conception des affaires et du travail, s'il veut atteindre le rythme de croissance québécois.

Il faut désormais prendre comme postulats certaines perspectives d'évolution de la main-d'oeuvre régionale. Il est utopique de croire que le développement économique de la région, dans les prochaines années, permettra à l'ensemble de la main-d'oeuvre actuelle et potentielle de se trouver un emploi rémunérateur (1). A cause particulièrement des conséquences d'un aménagement rationnel des activités dans les secteurs primaire et secondaire, à cause également des objectifs de hausse des taux de travail et de revenu individuels, à cause enfin du caractère périphérique de la région qui ne disparaît pas même avec la meilleure volonté de planification, la région devra perpétuer pendant encore plusieurs années sa tradition d'émigration vers d'autres parties de la province.

---

(1) Cette perspective est développée dans les chapitres sur "Les objectifs du Plan" et "La modernisation des secteurs de base traditionnels".

Le taux actuel d'émigration régionale s'établit à un peu plus de 2% par an, et rien ne laisse prévoir que cette tendance ne se maintiendra pas pendant encore plusieurs années.

En plus de cette émigration massive, estimée à environ 82,000 personnes pour la période de 1961 à 1971, il faut évidemment prévoir un brassage considérable de main-d'oeuvre d'un secteur à l'autre et à l'intérieur même de chacun des secteurs. L'aménagement du secteur primaire d'une part, le développement des secteurs secondaire et tertiaire d'autre part, se solderont par une baisse des effectifs de main-d'oeuvre dans l'un et par une hausse dans les autres, qui jointes aux données de l'émigration, n'auront pas affecté moins de 103,000 personnes environ (1) de 1961 à 1971. Si l'on ne tient compte que des travailleurs régionaux, à l'exclusion des émigrants, ces changements structurels auront alors affecté près de 21,000 travailleurs dans le même temps soit plus de 24% de la main-d'oeuvre de 1961.

La main-d'oeuvre régionale devra s'adapter à une nouvelle technologie, à de nouveaux modes de production et à un nouveau rythme de travail. Qu'on songe, par exemple, à l'évolution prévue dans les secteurs de base traditionnels (2).

Si ces objectifs d'amélioration de la technologie ne se traduisent pas dans leur réalisation, par une productivité accrue au maximum, on n'aura que partiellement assaini les secteurs d'activité pour lesquels ces objectifs avaient été prévues. Pour atteindre leur pleine efficacité, les

---

(1) Ce chiffre comprend le volume d'émigration totale.

(2) Voir le chapitre "Modernisation des secteurs de base traditionnels".

techniques modernes de production doivent pouvoir s'appuyer sur une main-d'oeuvre adéquatement préparée à jouer son rôle de variable importante dans cette nouvelle fonction de production.

En général, la main-d'oeuvre régionale n'avait pas à posséder un niveau de qualification élevé; les méthodes de production de plusieurs secteurs ne l'exigeaient pas. Par voie de conséquence ces travailleurs devaient subir le contrepoids du peu de spécialisation que l'économie exigeait d'eux: chômage fréquent, revenu faible, instabilité de l'emploi.

A la planification du développement régional, qui vise la stabilité de l'emploi, le redressement du niveau de revenu et la diminution du chômage, le travailleur devra répondre par une hausse de sa compétence, la professionnalisation, une mobilité accrue afin de satisfaire aux objectifs de productivité que devra atteindre l'économie de la région.

On s'accorde pour reconnaître aujourd'hui que toute expérience de planification doit prévoir explicitement des objectifs d'emploi. L'emploi n'est plus considéré comme un sous-produit du développement général, mais en devient un facteur déterminant (1).

---

(1) Voir Chapitre sur les objectifs du Plan, pour une analyse de la notion de plein-emploi. Retenons que ce concept prend une signification particulière dans le contexte régional. On peut théoriquement accepter qu'un taux de chômage de 3% soit considéré comme marginal. Etant donné le caractère saisonnier d'un bon nombre d'activités économiques dans la région, on peut avancer qu'un taux de chômage moyen de 10% y soit acceptable. C'est à cette réalité que référera désormais la notion de plein-emploi dans le présent chapitre.

Cette vision des problèmes d'emploi, qui en soi est relativement récente, est née "au moins autant d'une perspective économique que d'une vision sociale des réalités" (1). C'est pourquoi, la Communauté Economique Européenne, après les quatre premières années de ses opérations, laissait ses porte-parole affirmer que "l'évolution sociale ne peut être une simple conséquence du progrès économique" (2).

Devant cette responsabilité d'assurer aux travailleurs d'un territoire des opportunités d'emploi, les planificateurs ne peuvent échapper à la nécessité d'élaborer une politique active de la main-d'oeuvre, de façon à ne pas laisser au hasard de l'évolution l'allocation des ressources humaines à travers les différents secteurs. L'objet premier d'une telle politique est "de contribuer à élever le bien-être général de la population, dans la mesure où ce bien-être dépend de l'emploi, i.e., de l'existence des ressources nécessaires au travail, ainsi que de la productivité, de la sécurité et de la liberté de choix tant des employeurs que des travailleurs. Il s'agit là de faire en sorte que les ressources en main-d'oeuvre et en emploi répondent mieux aux besoins et soient plus adaptables aussi bien en qualité qu'en quantité et de fournir au marché du travail les moyens nécessaires pour ajuster l'offre et la demande d'une manière qui renforce la puissance économique (d'un territoire), qui favorise sa croissance et qui donne à sa population le maximum de chances de s'épanouir dans le travail et de participer à la formulation et à la réalisation de la politique

---

(1) Organisation de Coopération et de Développement Economique (O.C.D.E.): Une politique active de main-d'oeuvre. Séminaire patronal international, 1964, Rapport final, p. 19.

(2) Idem, p. 19.

économique d'ensemble et de sa mise en oeuvre à tous les stades où elle affecte les facteurs d'emploi et de main-d'oeuvre ou est affectée par eux" (1).

La préoccupation de réglementer dans une certaine mesure le marché du travail place les planificateurs devant deux objectifs possibles entre lesquels doit être retenue une option fondamentale. S'agit-il d'atteindre le plein emploi ou de viser à l'utilisation optimum de la main-d'oeuvre à un niveau de demande donné? (2).

Compte tenu de l'orientation prévue pour la région, soit en se référant à la situation actuelle, l'objectif d'emploi dans les premières phases de planification ne peut en être un de plein emploi intégral.

Qu'on songe aux réductions d'effectifs prévues dans le secteur primaire et dans les activités secondaires dont les opérations seront consolidées, et aux objectifs de production qu'on leur a fixés. Il est évident que le rapport capital/travail tendra à croître rapidement afin de ramener la productivité du travail régional à un niveau comparable à celui de la province (3).

---

(1) O.C.D.E., Une politique active de main-d'oeuvre, p. 22.

(2) Ce niveau de demande sera en grande partie déterminé par le rythme de développement de chacun des secteurs. Les objectifs quantitatifs du Plan définissent d'ailleurs les niveaux maxima d'emploi que pourront atteindre les différentes branches d'activité.

(3) La production doit croître à un taux de 6% par an de même que le stock de capital, tandis que l'emploi n'augmente qu'à un rythme de 2% annuellement. (Cf. Objectifs du Plan).

En effet, les investissements reliés au Plan tendront à accroître la productivité du travail d'une façon plus marquée que la productivité du capital qu'ils représenteront, compte tenu de l'allongement d'emploi moyen par travailleur.

Cette hausse de la productivité du travail sera réalisée à l'intérieur d'un cadre défini d'une part par la contrainte de la limitation des ressources physiques et du capital et, d'autre part, par le jeu de l'émigration qui facilitera l'équilibre sur le marché en réduisant le volume de l'offre de travail.

Dans une perspective de développement régional, où l'objectif d'emploi se traduit davantage par une utilisation optimum des ressources humaines dans des conditions de demandes définies par les objectifs sectoriels, que par une création massive de nouveaux emplois, la main-d'oeuvre devra être utilisée là où elle sera le plus efficace après avoir été préparée adéquatement à jouer son nouveau rôle.

Le choix de cette option concernant l'organisation de la force de travail régionale repose sur la considération de l'orientation prévue pour la région au cours des années à venir, sur la nécessité de revaloriser le facteur travail et aussi sur l'impossibilité relative de donner plus d'ampleur à une politique d'emploi.

Compte tenu des différentes contraintes qui limitent les possibilités de créer de l'emploi dans les divers champs d'activité, la revalorisation des travailleurs canalisera la majeure partie des efforts consacrés aux problèmes du travail. La qualification du facteur humain s'effectuera en fonction des activités redéfinies et nouvelles et aussi en vue de préparer le fort volume d'émigrants qui quittent la région chaque année à s'intégrer facilement dans le circuit du travail au niveau provincial en particulier. Au niveau de l'ensemble de l'économie, certains objectifs constituent déjà une forme de limitation à l'envergure que pourrait prendre l'expansion de l'emploi dans la région. Ainsi

en est-il de la disparition progressive des emplois à faible productivité et de la hausse du revenu personnel qui seront réalisées dans un contexte de population stabilisée, mais dont la main-d'oeuvre sera croissante.

La limitation des ressources au primaire constitue la principale contrainte. Le secteur secondaire est toutefois plus complexe à analyser en termes de contraintes au développement. Il existe bien sûr, l'éloignement des marchés dont souffre la région qui entraîne nécessairement une rareté relative de capital; la faiblesse de l'entrepreneurship a également été soulignée (Chapitre sur l'Industrie). Par ailleurs, le développement prévu dans ce secteur donnera naissance à plusieurs emplois nouveaux, mais soumise aux limitations citées plus haut, on peut prévoir que la capacité potentielle d'absorption de travailleurs n'atteindra pas un niveau qu'elle pourrait connaître dans un territoire plus rapproché des centres d'écoulement, à moins de faire appel à des investissements massifs dirigés. Le secteur tertiaire donnera également naissance à plusieurs nouveaux emplois, dont une proportion considérable sera directement reliée aux activités touristiques. Ces dernières comportent toutefois un caractère saisonnier qui affectera une portion importante de ces nouveaux emplois.

De plus, on ne doit pas oublier que la politique d'emploi régionale, bien que se traduisant par un certain nombre de nouvelles opportunités de travail, stabilisera également les périodes d'emploi de plusieurs travailleurs, et ne pourra empêcher l'émigration de plus de 80,000 personnes de 1966 à 1976, desquelles on peut compter une bonne porportion de travailleurs.

SECTION I

Problématique de valorisation de la main-d'oeuvre

INTRODUCTION

La promotion du facteur humain s'inscrit comme une condition essentielle au développement économique de la région. C'est à ce prix seulement que la restructuration du secteur primaire et le développement du secondaire et du tertiaire atteindront leur plein effet.

L'analyse descriptive des variables stratégiques qui caractérisent l'élément humain de la région fera ressortir les lacunes fondamentales qui freinent l'épanouissement de cette population, et par le fait même dégagera les points stratégiques où devront porter les actions destinées à revaloriser le capital humain régional.

Certaines tendances concernant l'évolution de quelques variables sont déjà inscrites dans les faits. Ainsi, le rythme d'accroissement de la population, les phénomènes migratoires, le passage d'une partie de la main-d'oeuvre des secteurs primaires vers des activités secondaires et tertiaires sont des données avec lesquelles il faut compter. Le Plan ne pourra qu'avoir une influence sur l'intensité de ces mouvements et non sur le sens de leur direction. L'aspect prospectif des variables stratégiques nous donnera une image de la situation de la population et de la main-d'oeuvre à la fin du Premier Plan, compte tenu de l'évolution naturelle et de l'impact de l'aménagement.

Une telle réallocation du facteur humain ne pourra s'opérer sans que la population concernée soit imprégnée de la valeur de l'objectif à atteindre: LA MOBILITE.

Bien qu'elle touchera plus que les travailleurs eux-mêmes, c'est la mobilité de ces derniers qui sera toutefois déterminante. De plus, ce concept réfère bien plus ici à une mobilité occupationnelle et industrielle qu'à un simple déplacement dans l'espace, bien que ce dernier doive également s'effectuer dans un schème opérationnel prévu par le Plan. La valorisation du facteur travail qui doit s'opérer consiste principalement dans une réorientation d'un grand nombre de travailleurs vers d'autres types d'occupations ou de nouveaux secteurs. Cette nouvelle entrée dans le circuit pourra aussi s'accompagner de déplacements géographiques.

Avant de songer à devenir mobile, le travailleur doit avant tout se procurer les instruments qui en feront un individu qui puisse se déplacer ou réorienter ses activités sans risquer de simplement transporter avec lui les difficultés qu'il rencontre déjà. Une politique active de reclassement deviendra donc l'instrument par excellence qui procurera aux travailleurs de la région les outils indispensables à la poursuite d'une vie active dans un cadre qui connaîtra des transformations profondes conduisant à des exigences de spécialisation de plus en plus poussée. L'éducation orientée surtout vers la formation professionnelle constituera donc la pierre angulaire de cette politique de reclassement.

Nous verrons d'abord une analyse actuelle des variables stratégiques avant de considérer leur contenu dans l'avenir. La mobilité sera ensuite définie en termes d'objectif à atteindre au moyen d'une politique de reclassement. La dernière partie de cette section dégagera le bien-fondé d'une telle politique, en décrira les différentes dimensions et quantifiera enfin l'impact de son application en termes de mouvements de travailleurs dans la région.

A- VARIABLES STRATEGIQUES

L'inventaire (1) des principales caractéristiques de la population et de la main-d'oeuvre du territoire-pilote contribuera à faire ressortir certains traits dominants qu'il est nécessaire de connaître pour évaluer le facteur humain régional, tout en servant d'appui à l'analyse prospective de quelques-unes de ces variables.

1- Aspect descriptif

L'analyse de variables démographiques se révèle souvent un reflet assez fidèle d'une situation définie par l'analyse de variables économiques. C'est pourquoi, avant de procéder à la caractérisation de la main-d'oeuvre du territoire-pilote, nous examinerons rapidement les principales tendances qui se sont manifestées dans l'évolution démographique régionale des dernières décennies. Ces tendances seront d'ailleurs à la base de nos prévisions de main-d'oeuvre à court et long terme.

Cette analyse se structure autour de dix variables jugées stratégiques, sur lesquelles la poursuite des objectifs de développement régional amènera une intervention.

Les variables démographiques feront l'objet des six premiers points, tandis que les quatre derniers seront consacrés à la description de données économiques.

---

(1) On doit noter que la plupart des données utilisées dans cette analyse descriptive réfèrent à l'année 1961. Le lecteur devra donc en tenir compte. Il est plus que probable que la situation ait évolué depuis cette date, particulièrement dans le domaine de l'éducation, mais pas au point d'infirmer sensiblement les considérations dégagées de cette analyse.

a) Le rythme d'accroissement de la population de la région-pilote devient de plus en plus lent.

Depuis 1931, la région-pilote n'a cessé de connaître un ralentissement marqué dans le rythme de croissance de sa population. Au cours de ces trente années, l'accroissement brut (1) a été de l'ordre de 56.0% alors que pendant la même période, la population provinciale s'accroissait dans une proportion de 83.0%.

Ce phénomène de ralentissement dans la croissance démographique régionale pourrait théoriquement s'expliquer ou bien par une baisse de l'accroissement naturel (2), ou bien par une augmentation de l'émigration. Les statistiques prouvent que l'accroissement naturel de la population régionale a légèrement accru son rythme au cours de cette période. Une émigration croissante devient donc responsable du ralentissement de l'augmentation de la population.

Le tableau 1 illustre bien l'influence du phénomène migratoire dans l'évolution de la population de la région comparativement à celle de la province.

---

(1) "L'accroissement brut s'obtient en faisant la différence entre la population à la fin d'une période de temps et la même population au début de cette période. L'accroissement brut tient compte de l'accroissement naturel et des migrations". Tiré de Marie Fleury-Giroux, Population des zones homogènes, B.A.E.Q. 1964, p. 7.

(2) "L'accroissement naturel s'obtient en faisant la différence entre le nombre de naissance et le nombre de décès durant une période de temps déterminée". Tiré de Marie Fleury-Giroux, op. cit., p. 6.

TABLEAU 1: EVOLUTION DE LA POPULATION ET DES TAUX D'ACCROISSEMENT NATUREL ET BRUT, PROVINCE ET REGION-PILOTE, 1931 - 1961.

	Population		Taux d'accroissement naturel		Taux d'accroissement brut	
	Région	Province	Région	Province	Région	Province
1931	206,766	2,874,662	———	———	———	———
1941	251,726	3,331,882	28.56 (1)	15.90 (1)	21.74 (1)	15.90 (1)
1951	286,603	4,055,681	33.20	21.79	13.85	21.12
1961	322,580	5,259,211	30.67	24.45	12.55	29.67

(1) Les taux d'accroissement naturel et brut portent sur les périodes décennales 1931-41, 1941-51 et 1951-61.

Source: Marie Fleury-Giroux, op. cit. p. 9 et Recensement du Canada, 1961, Vol. 1, partie 1, Catalogue 92-539.

On constate facilement l'effet des migrations sur l'évolution de la population régionale (1).

Au niveau régional, la courbe de l'accroissement brut manifeste une tendance à la baisse complètement opposée à celle de la courbe de

(1) Cette question sera traitée plus en détail un peu plus loin.

l'accroissement naturel, tandis que pour la province, les deux courbes sont identiques jusqu'en 1951, après quoi l'accroissement brut dépasse - par l'immigration - l'accroissement naturel.

De 1931 à 1941, la région enregistrait des taux d'accroissement brut et naturel de beaucoup supérieurs à ceux de la province, le jeu des migrations se faisant sentir beaucoup plus faiblement que dans les périodes subséquentes. A la fin de la décade suivante, le taux d'accroissement naturel de la région est encore beaucoup plus élevé que celui de la province, après avoir augmenté de 4.6% par rapport à celui de la période précédente, comparativement à 5.9% pour la province. Quant à l'accroissement brut, il enregistre dans la région une diminution de 7.9% alors que celui de la province s'accroît de 5.8% pour dépasser le taux régional. C'est au cours de cette décennie que l'émigration commence à avoir des répercussions très profondes sur le rythme d'évolution de la population régionale.

Un bref retour au tableau 1 nous indique que le déficit de l'accroissement brut sur l'accroissement naturel ne cesse de grandir. Pour la période 1931-41, il s'établissait à 6.8% et au cours de la décade suivante, il grimpe à 19.3% pour se maintenir à peu près au même niveau - 18.1% - pendant la dernière décennie. La province, par ailleurs, ne présente pour les périodes 1931-41 et 1941-51, ni déficit, ni surplus entre les taux d'accroissement naturel et brut. Au cours de la dernière décennie cependant, son accroissement brut surpasse son accroissement naturel de 5.2%, grâce à une migration nette positive.

L'émigration massive de la période 1941-51 - qui a affecté surtout, comme nous le verrons plus loin, les jeunes adultes - a provoqué une diminution de 2.5% dans le taux d'accroissement naturel régional pendant la décade 1951-61. En dépit de cette diminution, le taux régional est encore supérieur à celui de la province, qui lui, a continué à croître pendant ces années, de 2.7%.

Si l'écart entre les taux d'accroissement naturel provincial et régional tend à se rétrécir, il n'en va pas de même avec l'accroissement brut.

Cet écart va sans cesse grandissant depuis la période 1941-51. Le rythme d'accroissement de la population régionale a diminué de 1.3% pendant la période 1951-61; grâce à une immigration nette, le taux provincial se haussait, pendant la même période, de près de 8.0% pour atteindre un niveau plus de deux fois supérieur à celui de la région (1).

A l'intérieur de cette longue période d'évolution, il en est une qui suscite un intérêt particulier, principalement dû au fait qu'elle a servi de base aux différentes prévisions de population et de main-d'oeuvre. C'est la période 1951-61, décomposée en deux périodes de cinq ans, afin de mieux suivre l'évolution de la population régionale.

Le tableau 2 indique clairement que la diminution du taux d'accroissement brut qu'a connue la région pendant la décennie 1951-61 est presque exclusivement imputable à la période 1956-61.

---

(1) Cette évolution de la population régionale résulte évidemment d'évolutions et de mouvements de population différentiels propres aux différentes sous-régions du territoire. Des documents de travail contiennent des analyses détaillées de l'évolution et des mouvements de population selon deux principaux types de sous-régions: les zones homogènes socio-économiques définies par le B.A.E.Q. et les divisions de recensement. L'étude selon la première typologie zonale est l'oeuvre de Marie Fleury-Giroux, Population des zones homogènes, B.A.E.Q. 1964. L'analyse de l'évolution démographique par division de recensement se retrouve dans un travail de Jean-Paul Plante, Inventaire de la main-d'oeuvre du territoire-pilote, B.A.E.Q., 1966.

TABLEAU 2: ACCROISSEMENT NATUREL ET BRUT DE LA POPULATION ET EMIGRATION, REGION-PILOTE, 1951 - 1956 et 1956 - 1961.

Années	Acc. Nat.	Acc. Brut	Emigr.	Taux acc. Nat.	Taux acc. brut	Emigr. en %
1951-56	47,445	29,294	18,151	16.55	10.22	6.33
1956-61	40,465	6,683	33,782	12.80	2.11	10.69

Source: Marie Fleury-Giroux, op. cit. p. 12.

La région a perdu pendant les cinq dernières années de la décennie 1951-61, près de deux fois plus d'individus que pendant les cinq premières. Le maintien de ce rythme d'émigration, qui entraîne fatalement une chute du taux de natalité en frappant surtout la population en âge de procréer, provoquera sans contredit des transformations profondes dans l'évolution et la structure d'âge de la population (1).

b) Tendance à l'urbanisation

Une population de quelque 322,000 personnes disséminée sur plus de 15,000 milles carrés ne peut guère favoriser le développement de grands

(1) Cf. Aspect prospectif des variables stratégiques.

centres urbains. De plus, la structure des activités économiques est elle-même peu propice à donner naissance à d'importantes agglomérations de population. La région-pilote s'inscrit alors comme la plus rurale de toutes les régions du Québec.

TABLEAU 3: IMPORTANCE RELATIVE DE LA POPULATION RURALE PAR REGION (1) ECONOMIQUE, 1961

1. Gaspésie - Rive-Sud	68.0%
REGION-PILOTE	67.0
2. Saguenay - Lac St-Jean	31.4
3. Québec	34.1
4. Trois-Rivières	36.0
5. Cantons de l'Est	37.3
6. Montréal	41.5
7. Montréal Métropolitain	0.3
8. Outaouais	33.0
9. Abitibi - Témiscamingue	50.5
10. Côte-Nord - Nouveau-Québec	44.2
PROVINCE	25.7

Plus des deux tiers de la population réside en milieu rural dans la région, alors qu'à peine le quart de la population provinciale n'est pas urbaine. Le ruralisme de la région découle tout naturellement de l'importance de sa population agricole. En 1961, 25.9% de la population totale habitait des zones agricoles comparativement à 10.7% pour l'ensemble de la province. De cette situation, on peut facilement présumer de la structure industrielle régionale, car la population est

(1) Le système de régions retenu est celui établi par le Ministère Fédéral de la Production de Défense en 1954.

fortement localisée dans des zones où les activités économiques prédominantes sont du type primaire.

Depuis 1951 toutefois, la région manifeste une nette tendance à l'urbanisation. Les mouvements internes de population, qui se sont presque tous effectués à sens unique, c'est-à-dire une sortie des zones rurales vers le littoral plus urbanisé, ont provoqué le développement d'un certain nombre d'agglomérations urbaines.

Au cours de dix années comprises entre 1951 - 1961, la région a connu un taux de croissance de sa population urbaine presque deux fois supérieur à celui de la province. Ce rythme accéléré d'urbanisation est cependant insuffisant. - dû à l'écart immense de la situation de départ - pour permettre, même à moyen terme, que la région rattrape le niveau d'urbanisation provincial. Le caractère rural demeure fortement imprégné dans la répartition territoriale de la population régionale.

TABLEAU 4: EVOLUTION DE LA POPULATION URBAINE ET RURALE - REGION ET PROVINCE - 1951-1961

	Population urbaine				Population rurale			
	Région		Province		Région		Province	
	N	%	N	%	N	%	N	%
1951	60,767	21.2	2,697,318	66.5	225,835	78.8	1,358,363	33.5
1961	106,575	33.0	3,906,404	74.3	216,005	67.0	1,352,807	25.7

Source: B.F.S., Recensement du Canada, 1951 et 1961

Une réalité fort importante se dissimule derrière ces chiffres globaux. La tendance à l'urbanisation manifestée par la région au cours de la période 1951-61 implique nécessairement un certain regroupement de population, qui n'apparaît pas totalement dans le taux de croissance de la population urbaine. Le tableau suivant nous aidera à saisir ce phénomène.

TABLEAU 5: TAUX DE CROISSANCE DE LA POPULATION URBAINE, RURALE, AGRICOLE ET NON-AGRICOLE REGION ET PROVINCE, 1951 - 1961.

	Région	Province
Population urbaine:	+ 75.4%	+ 44.8%
Population rurale:	- 4.4.	- 0.4
Population agricole:	- 40.5	- 26.4
Population non-agricole:	+ 54.8	+ 33.2

Les zones agricoles seules connaissent un exode véritable, tant au niveau régional que provincial. Le rythme de sortie régional est toutefois de beaucoup supérieur à celui de la province. Le milieu rural non-agricole absorbe une bonne partie de la population provenant des zones agricoles, de sorte que l'intensification de l'urbanisation dans la région devient directement fonction de la rapidité avec laquelle ce milieu se restructurera de façon fonctionnelle.

La population vraiment urbaine demeure faible dans la région, en dépit d'un accroissement significatif de son volume; toutefois l'importance de la population agricole diminue rapidement, et cette population sortante devient, en se localisant dans des zones semi-urbaines, un contingent de plus en plus sensibilisé à l'urbanisation.

c) Structure d'âge de la population

Les données relatives à la composition par âge de la population nous indiquent qu'on a affaire à une population relativement jeune. De plus, l'importance relative de chacun des grands groupes d'âge (0-14), (15-64), (65 et plus) est demeurée très stable pendant toute la période 1951-1961.

Par rapport à la composition par âge de la population provinciale, celle de la région accorde une importance marquée aux 0-14 ans, tandis que les personnes âgées de 15 à 64 ans - réservoir immédiat de la main-d'oeuvre - sont proportionnellement moins nombreuses dans le territoire que dans la province. Il faut voir ici l'influence de l'émigration qui affecte une portion importante de la population dès son entrée dans ce groupe d'âge. Quant aux 65 ans et plus, ils demeurent très stables dans le temps et leur importance est presque identique dans les deux territoires.

TABLEAU 6: IMPORTANCE RELATIVE DE CERTAINS GROUPES D'AGE PAR RAPPORT A LA POPULATION TOTALE, REGION ET PROVINCE, 1951 - 1961.

	0-14	15 - 64	65 et plus
1951 Province	33.7	60.6	5.7
Région-pilote	43.1	51.6	5.3
1961 Province	35.5	58.7	5.8
Région-pilote	43.0	51.7	5.3

Source: B.F.S. Recensement du Canada, 1951 et 1961

Globalement, la population régionale est relativement jeune, mais par le jeu des migrations, la population d'âge actif (15-64) devient de plus en plus vieillissante, de sorte qu'en longue période, avec le maintien de cette tendance, c'est toute la population qui sera en voie de vieillissement par suite de la diminution de la natalité. Cette situation apparaît dans le tableau de la page suivante.

Si on ne considère la situation régionale de 1961 par rapport à celle de la province que comme un résultat à analyser, dans une perspective statique, il apparaît que la population régionale est sensiblement plus jeune que celle de la province. Cependant, l'introduction des taux de croissance de chacun des groupes d'âge nous place dans une perspective dynamique et nous fait réaliser que, bien que les taux de croissance des groupes d'âge vieillissants augmentent plus rapidement pour l'ensemble de la province que pour la région, la population régionale s'achemine lentement vers un vieillissement prématuré. En effet, la relève de la population s'assure principalement par le groupe 20-34. Or on constate qu'entre 1951 et 1961, cette population a connu dans la région une croissance négative, tandis que la province s'enrichissait de 13.9% de plus d'individus de cette catégorie. Les poussées migratoires des dernières décennies ont puisé la majeure partie de leurs candidats dans les classes d'âge 15-19 et 20-34. Même si les 15-19 ont accru leur importance au cours de cette période, leur taux de croissance s'est établi bien au-dessous de celui du Québec, en dépit du fait que la région soit affectée d'un taux de natalité supérieur à celui de la province.

Dans l'analyse prospective qui suit, nous verrons ce que le maintien des principales tendances observées dans la population pendant les dernières années amènera comme changements dans la composition de cette population au cours des prochaines décades.

TABLEAU 7: IMPORTANCE RELATIVE ET TAUX DE CROISSANCE DE CERTAINS GROUPES D'AGE (1), PAR RAPPORT A LA POPULATION 15 - 64, REGION ET PROVINCE, 1951 - 1961.

	Région			Province		
	15-19	20-34	35-64	15-19	20-34	35-64
1951	18.5	39.7	41.8	13.7	39.5	46.8
1961	20.9	33.7	45.4	15.1	35.8	49.1
Taux de croissance	26.5	- 5.0	12.2	38.5	13.9	31.9

(1) Ces groupes d'âge ont été retenus parce qu'ils illustrent davantage ce phénomène de vieillissement potentiel. Toutefois, les mêmes calculs ont été effectués pour les groupes d'âge 15-24, 25-44 et 45-64 sous lesquels sont regroupées les données sur la main-d'oeuvre. Document non-publié du B.A.E.Q.

Source: B.F.S., Recensement du Canada, 1951 - 1961.

d) La population régionale est une population émigrante.

Nous avons observé plus haut que l'évolution de la structure d'âge de la population régionale avait été fortement perturbée par des phénomènes d'émigration massive. Un rapide coup d'oeil sur les mouvements de population à l'échelle de toute la province, nous révèle que la région-pilote pendant

la période 1951-1961, a enregistré le taux d'émigration le plus élevé de toutes les régions (1) de la province. En termes absolus, c'est également elle qui a fourni le plus important volume d'émigrants.

TABLEAU 8: BILAN MIGRATOIRE NET PAR REGION 1951-61

	Migration	En % de la pop. de '61
REGION-PILOTE	- 48,755	- 17.0%
Saguenay - Lac St-Jean	- 9,164	- 4.6
Québec	+ 17,194	+ 5.0
Chaudière	- 35,229	- 14.6
Mauricie	- 10,417	- 4.5
Bois-Francs	- 15,054	- 9.8
Cantons de l'Est	- 10,176	- 4.3
Richelieu	+ 68,653	+ 17.8
Montréal	+238,626	+ 17.6
Laurentides	+ 21,734	+ 8.7
Outaouais	+ 220	+ 0.1
Abitibi - Témiscamingue	- 22,232	- 15.8
Côte-Nord - Nouveau-Québec	+ 18,332	+ 43.0

Source: Migration nette, 1951-56 et 1956-61. Bureau de la Statistique du Québec, Ministère de l'Industrie et Commerce, Québec 1964.

(1) Le concept de région réfère ici aux régions desservies par les délégués industriels du Ministère de l'Industrie et du Commerce du Québec.

L'émigration n'est pas un fait nouveau dans la région. Depuis déjà plusieurs décennies, il s'est implanté une tradition voulant qu'une partie plus ou moins importante de la population, variant selon les années, se transplante dans d'autres régions de la province, du pays ou des Etats-Unis. Depuis 1931, on a estimé à 114,737 le nombre d'individus qui ont quitté la région. A chaque décennie, le flot migratoire se fait de plus en plus important, comme en témoigne le tableau 9.

TABLEAU 9: EMIGRANTS EN NOMBRE ET % PAR RAPPORT A LA POPULATION, REGION PILOTE 1931-1961.

	Emigrants	% de la population
1931 - 1941	14,103	6.82%
1941 - 1951	48,701	19.34
1951 - 1961	51,933	18.12

Source: Marie Fleury-Giroux, op. cit., p. 11

L'économie régionale, consacrant la majeure partie de ses efforts à l'exploitation des ressources primaires, a favorisé l'institutionnalisation de l'exode d'une bonne partie des jeunes travailleurs qui ne pouvaient ou ne voulaient s'intégrer dans ces structures de production, d'ailleurs peu rentables.

- Emigration selon le sexe et l'âge

Ce caractère primaire de l'économie régionale, à cause de la nature même des emplois qu'il procure, entraîne tout naturellement une émigration féminine supérieure à celle des hommes.

Pendant la période 1951-1961, la région a perdu quelque 3,800 femmes de plus que d'hommes. Le résultat net de ces migrations s'est traduit par une hausse du rapport de masculinité dans la région.

TABLEAU 10: RAPPORT DE MASCULINITE, REGION ET PROVINCE, 1951 - 1961

	1951			1961		
	H	F	H/F	H	F	H/F
Région	145,817	140,786	104	165,333	157,247	105
Province	2,022,127	2,033,554	99	2,631,856	2,627,355	100

Source: B.F.S., Recensement du Canada, 1951 - 1961

Par rapport à la province, la région se caractérise par une forte prédominance des hommes sur les femmes. En 1961, la majorité masculine s'établissait à plus de 8,000 dans la région, alors que dans l'ensemble de la province, on ne comptait que 4500 hommes de plus que de femmes.

Si l'émigration féminine devait se maintenir au niveau actuel, elle pourrait fort bien entraîner un accroissement de l'émigration masculine, par suite du manque de femmes dans la région.

C'est cependant au cours de la période 1951-56 que la proportion féminine dans l'émigration totale a été la plus élevée. Pendant la période quinquennale suivante, même si en termes absolus elle dépassait encore celle des hommes, son importance relative par rapport à l'ensemble des départs a été sensiblement réduite.

TABLEAU 11: REPARTITION SELON LE SEXE DE L'EMIGRATION TOTALE, REGION-PILOTE 1951 - 1956 ET 1956 - 1961 (1)

		Hommes		Femmes	
	Emigration totale	N	%	N	%
1951-56	14,973	6,133	41.0	8,840	59.0
1956-61	33,782	16,365	48.4	17,417	51.6

(1) On remarquera que le volume d'émigration totale pour la décennie 1951-61 n'est pas le même dans les tableaux 9 et 11 même si la différence est plutôt marginale. Ce phénomène s'explique par l'utilisation de deux sources statistiques différentes. En ce qui concerne plus particulièrement la période 1956-61 - qui a servi aux projections de population et de main-d'oeuvre - les deux sources d'information en arrivent à des volumes identiques d'émigration.

Source: B.S.Q., op. cit.,

Du tableau 11, on peut également déduire que l'émigration masculine de 1956-61 a dépassé de 166.8% celle de la période précédente, pendant que les sorties féminines s'accroissaient de 97.0%.

Les femmes émigrent plus facilement que les hommes, mais les jeunes sont également beaucoup plus mobiles que leurs aînés.

La grande majorité des candidats à l'émigration se recrute parmi les jeunes de 15 à 24 ans. Dépassé cet âge les taux d'émigration diminuent sensiblement.

TABLEAU 12: IMPORTANCE RELATIVE DE CERTAINS GROUPES D'AGE PAR RAPPORT A L'EMIGRATION TOTALE REGION-PILOTE, 1951 - 56 et 1956 - 61

	Emigration totale	15-19	20-24	25-29	30-34	35-39	40-44	45-59
1951-56	14,973	28.2	12.5	4.9	1.0	2.5	2.0	3.4
1956-61	33,782	29.3	16.8	7.3	3.3	2.9	2.2	4.1

Source: B.S.A., op. cit.

Près du tiers de toute l'émigration régionale des dix années considérées se composait de jeunes personnes actives auxquelles la région ne pouvait offrir d'emploi suffisamment attrayants pour les conserver, quand elle pouvait en offrir. Une partie des éléments les plus dynamiques du

territoire se draine lentement vers d'autres régions, appauvrissant d'autant l'efficacité moyenne de ceux qui restent.

Ce flot migratoire, en plus d'affaiblir le volume des nouveaux arrivants sur le marché du travail risque, à long terme, de rendre la relève mal assurée. En effet, une bonne partie des émigrants adultes constituent de jeunes ménages, et entrainent avec eux un nombre imposant de jeunes de 0 à 14 ans.

On émigre d'autant plus facilement qu'on est jeune et c'est compréhensible. A leur entrée sur le marché du travail, la majorité des jeunes n'a pas encore assumé de responsabilités familiales, ce qui les rend plus mobiles. La jeune génération, étant en général plus instruite que celles qui l'ont précédée, n'a pas non plus les mêmes aspirations que ses aînés. C'est ainsi qu'au cours des deux périodes 1951-56 et 1956-61 on a assisté à une saignée véritable des jeunes de la région, en particulier ceux de 15 à 19 ans.

TABLEAU 13: EMIGRATION DE CERTAINS GROUPES D'AGE EN % DE LA POP., DES MEMES GROUPES D'AGE, REGION-PILOTE, 1951-56 et 56-61

	15-19	20-24	25-29	30-34	35-39	40-44	45-59
1951-56	15.3	8.5	3.7	0.9	2.5	2.2	1.8
1956-61	31.5	24.5	12.3	5.9	5.8	5.0	4.5

Source: B.S.Q., op. cit.

La seconde moitié de la décade 1951-61 a été témoin d'une émigration plus de deux fois supérieure à celle de la première moitié. C'est évidemment surtout la jeune population qui a fait les frais de cet accroissement des sorties vers d'autres régions, même si tous les groupes d'âge ont été affectés davantage que pendant les cinq premières années de la décennie étudiée.

De 1956 à 1961, l'émigration a drainé hors du territoire proportionnellement moins de jeunes de 0 - 14 ans que pendant les années 1951-56. Les émigrants de 15 à 59 ans comptaient pour 54.5% du total de 1951 à 56 contre 65.9% de 1956 à 1961.

e) Le taux de dépendance (1)

Cette sortie massive, composée surtout d'individus faisant partie des classes d'âges dites actives, ne peut qu'alourdir le fardeau que doivent supporter ceux qui restent.

Par ailleurs, le taux de fécondité (2) régional qui se situe à un niveau beaucoup plus élevé que celui de la province contribue à situer le taux de dépendance régional au-dessus du taux provincial.

Le maintien du décalage entre les taux régional et provincial au cours de la décennie, est imputable à la stabilité relative de la structure (3) des âges dans les deux territoires.

---

(1) Le taux de dépendance se définit comme suit: Population de 0 à 14 ans + population de 65 & plus / Population de 15 à 64 ans.

(2) En 1961, le taux de fécondité régional s'établissait à 1175/1000, comparativement à 750/1000 pour la province. Voir Marie Fleury-Giroux, op. cit., p. 50.

(3) Cf. Tableau 6, p. 19

TABLEAU 14: TAUX DE DEPENDANCE, REGION-PILOTE ET PROVINCE, 1951 - 1961

	Région	Province
1951	92.6%	65.0%
1961	93.7%	70.2%

Source: B.F.S., Recensement du Canada, 1951-1961.

Cette stabilité n'est toutefois pas atteinte par des processus de croissance identiques. Avec la province, nous avons affaire à une pyramide d'âge bien structurée à l'intérieur de laquelle le remplacement de chacune des classes s'effectue à un rythme qui est celui d'une société industrialisée. L'équilibre d'ensemble de la région par contre, s'appuie sur une pyramide d'âge résultant d'une forte fécondité, dont le produit est fortement absorbé par une émigration massive de sorte que l'équilibre régional est fort instable. L'instauration d'un taux de fécondité plus urbanisé, accompagné du maintien de l'émigration actuelle, risqueraient fort de perturber cet équilibre, de même qu'une chute sensible de l'émigration si la fécondité était maintenue au même niveau.

Le taux de dépendance élevé est déjà significatif en soi, mais si on porte l'élément improductif (1) de la population sur la main-

(1) Nous avons considéré improductive ici toute personne ne s'identifiant pas au groupe composant l'offre sur le marché du travail.

d'oeuvre uniquement, la comparaison de la région avec la province devient alors plus frappante.

TABLEAU 15: RAPPORT DE DEPENDANCE AFFECTANT LA MAIN-D'OEUVRE, REGION ET PROVINCE, 1951-1961

	Région	Province
1951	2.46	1.75
1961	2.87	1.97

Chaque travailleur de la région doit soutenir en moyenne près d'une personne de plus qu'un travailleur du Québec, et ce rapport ne tient pas compte du chômage relatif aux deux territoires.

On peut déjà pressentir l'impact de cette situation sur la distribution du revenu dans la région.

f) Région faiblement scolarisée

Souvent caractéristique propre à une région périphérique et rurale, le bas niveau de scolarité se vérifie amplement dans la région-pilote.

Ce phénomène de faible scolarité s'inscrit à la fois comme une conséquence et une cause du désavantage économique d'une région. "Conséquence, elle l'est en effet, en ce que les membres d'une société défavorisée doivent chercher d'abord à manger avant de s'instruire. C'est une

loi de la nature. Une société affamée songe difficilement aux universités (...). Cause, elle l'est par ailleurs, puisque l'ignorance est un voile qui cache les moyens à prendre pour fouler la route de la prospérité. L'industrialisation, ou plus généralement la rationalisation des conduites, suppose la science, le calcul, qu'ignore l'homme traditionnel (...) L'ignorance est ennemie de l'innovation indispensable au développement. Dans le contexte moderne, rempli d'exigences de plus en plus contraignantes, elle laisse l'individu sans défense contre le chômage, l'insécurité, les bas revenus, les comportements anachroniques et dysfonctionnels..." (1).

Régions rurales, la Gaspésie et le Bas St-Laurent n'ont pu bénéficier aussi rapidement que les régions urbanisées d'une organisation scolaire fonctionnelle. De plus, la valorisation de l'instruction a mis plus de temps à pénétrer les régions rurales que les centres urbains.

La prédominance des activités économiques primaires dans la région n'a pas été sans influencer la durée de la fréquentation scolaire de la population régionale. Ces activités requéraient traditionnellement peu de scolarité, de sorte que devant la nécessité de gagner, on quittait rapidement l'école.

Par ailleurs, nous avons vu plus haut que l'émigration affectait particulièrement les jeunes adultes qui, généralement, sont plus instruits que leurs aînés, de sorte que leur départ n'est pas sans affecter la scolarité moyenne de ceux qui restent.

---

(1) Le Conseil de Bien-Etre du Québec, Les inégalités socio-économiques et la pauvreté au Québec, Symposium de Lévis, Septembre, 1965, p. 55.

Avant de comparer la scolarité régionale à celle de la province, il convient de signaler que le niveau d'instruction du Québec est à peu près le plus bas au Canada (1). "En effet, plus de la moitié de la population adulte (2) du Québec, plus exactement 54%, n'a fait que des études élémentaires ou moins. Ceci, soulignons-le avec force, place le Québec en queue de toutes les provinces canadiennes, immédiatement après le Nouveau-Brunswick et Terre-Neuve. Les sept autres provinces ont une moyenne inférieure à 50%, généralement plus près de 40% et même moins. D'ailleurs, pour l'ensemble du Canada, la moyenne est de 45%" (3).

Quant à l'instruction secondaire, le Québec est encore en dernière place avec seulement 39% de sa population qui a reçu ce niveau d'instruction, comparativement à 47% pour l'ensemble du pays. En Colombie-Britannique, 58% de la population a atteint le palier de l'instruction secondaire; en Nouvelle Ecosse 52% et en Ontario 49%. (4).

La province étant déjà fort mal en point par rapport à l'ensemble du Canada, que dire de la région, sinon que la situation est vraiment

---

(1) L'utilisation des ressources humaines. Conférence annuelle de l'I.C.A.P., 1965. Edition du jour. Ici, encore ces données sont analysées dans le contexte de 1961, de sorte qu'elles ne tiennent pas compte de l'évolution parcourue depuis.

(2) Il s'agit ici de la population âgée de 10 ans et plus et ne fréquentant pas l'école, telle que définie par le B.F.S.

(3) Idem, p. 72

(4) Idem, p. 72

alarmante. Près des $\frac{3}{4}$ de la population adulte du territoire n'a reçu qu'une instruction primaire, comparativement à un peu plus de la moitié pour la population provinciale.

TABLEAU 16: REPARTITION PROCENTUELLE DE LA POPULATION AGEE DE 10 ANS ET PLUS NE FREQUENTANT PAS L'ECOLE, SELON LA DERNIERE ANNEE D'ETUDES ATTEINTE, REGION ET PROVINCE, 1961.

	Région	Province
Primaire	73.4	55.4
Secondaire	24.6	39.0
Universitaire	2.0	5.6

Source: B.F.S., Recensement du Canada, 1961 et compilations spéciales.

On serait tout naturellement porté à imputer aux plus vieux la responsabilité d'une telle situation. Les plus âgés contribuent en effet pour une bonne part, à baisser le niveau moyen de scolarité, mais les plus jeunes y jouent également un rôle très important, comme en fait foi le tableau suivant.

Il apparaît clairement que le taux moyen de scolarité de chaque groupe d'âge dans la région est de beaucoup inférieur à la scolarité

TABLEAU 17: REPARTITION PROCENTUELLE DE LA POPULATION AGEE DE 10 ANS ET PLUS, PAR GROUPES D'AGE, NE FREQUENTANT PAS L'ECOLE, SELON LA DERNIERE ANNEE D'ETUDES ATTEINTE, REGION, QUEBEC, CANADA, 1961.

	Primaire			Secondaire			Universitaire		
	Région	Québec	Canada	Région	Québec	Canada	Région	Québec	Canada
10-14	91.7	87.6	89.5	8.3	12.4	10.5	----	----	----
15-19	67.8	51.6	41.4	31.8	47.4	57.7	0.4	1.0	0.9
20-24	60.0	43.6	31.0	38.0	51.3	63.7	2.0	5.1	5.3
25-34	65.5	47.5	37.0	31.6	45.3	55.3	2.9	7.2	7.7
35-44	74.5	54.6	42.2	21.8	38.6	50.4	2.7	6.8	7.4
45-64	80.4	61.7	54.7	17.7	32.7	39.3	1.9	5.6	6.0
65 +	88.1	72.6	68.5	10.8	24.0	27.7	1.1	3.4	3.8

Source: B.F.S., Recensement du Canada et compilations spéciales, 1961.

moyenne provinciale et nationale pour les mêmes classes d'âge. L'écart qui sépare les % régionaux de ceux de la province sont à peu près les mêmes pour tous les groupes d'âge, de sorte que le poids de la sous-instruction peut se répartir de façon quasi proportionnelle à travers chacune des catégories d'individus.

Ce que nous fournit le tableau 17 constitue le résultat de la scolarisation acquise par la population régionale. Le tableau 18, par contre, nous indique si la région devra souffrir encore d'une scolarité diminuée au cours des prochaines années par rapport à celle qu'auront acquise les populations du Québec et du Canada.

TABLEAU 18: TAUX DE FREQUENTATION SCOLAIRE PAR CLASSE D'AGE, REGION-PILOTE, PROVINCE, CANADA, 1961

	Région	Province	Canada
5-9	67.4	69.6	75.3
10-14	96.7	96.4	97.1
15-19	43.6	50.1	58.5
20-24	6.1	7.4	7.9

Source: B.F.S., Recensement du Canada et compilations spéciales, 1961.

Le taux régional de fréquentation scolaire de 1961 manifeste certaines faiblesses par rapport aux taux provincial et national. Au Québec et dans la région, le fait que le réseau des maternelles soit moins bien établi que dans l'ensemble du pays expliquerait la faiblesse relative du taux de fréquentation des 5 à 9 ans, dans ces deux territoires. Au niveau des 10 à 14 ans, les taux sont sensiblement les mêmes partout, et ici la région n'a rien à envier à la province ou au pays.

Plusieurs facteurs expliquent la destination des produits domestiques et la provenance des produits consommés. Retenons les principaux qui s'appliquent au territoire:

- l'indifférence des producteurs qui n'auraient pas de difficulté à vendre toute la production à l'étranger;

- la recherche en technologie de préparation du poisson a été trop limitée et les producteurs manquent de connaissances sur les possibilités du marché domestique, les modes de préparation, de classification et d'emballage des produits. Ces limitations du secondaire proviennent en grande partie de la faiblesse elle-même des entreprises;

- la qualité et la présentation des produits de la pêche sont inférieures aux standards des aliments concurrents: l'inspection et le contrôle de la qualité ne se font pas dans le circuit de distribution, les détaillants sont rarement informés des exigences requises pour la préservation et la qualité du poisson, etc. (1);

- la production du territoire n'est pas assez diversifiée.

Retenons en terminant ce paragraphe que cette situation empêche les producteurs de retirer davantage de revenus de leurs opérations: les frais de transport sont moindres pour atteindre le marché domestique qu'ils ne le sont pour celui de l'étranger; les politiques tarifaires amènent généralement l'exportation des produits à

---

(1) Gérard B. Martin, professeur au Département des Vivres de la Faculté d'Agriculture, Université Laval: Exigences et possibilités nouvelles dans la préparation des produits de la pêche. Ce texte inédit a été préparé à l'intention du B.A.E.Q. en 1965.

g) Le taux d'activité (1)

Une population affectée d'une structure d'âge telle que celle qui prévaut dans la région (2) ne peut naturellement pas donner naissance à une population active très nombreuse. L'importance des gens de 15 à 64 ans est proportionnellement beaucoup plus faible dans la région que dans la province.

Cette situation est redevable, comme nous l'avons vu, à une émigration prononcée des individus formant cette partie de la population. A l'intérieur même de cette catégorie d'individus, la participation à la vie active est nettement inférieure dans la région à ce qu'elle est en province. En 1961, 50.0% de la population régionale de 15 à 64 ans s'identifiait au facteur travail, comparativement à 57.2% en province. Le tableau 19 nous permet de comparer l'évolution dans les taux d'activité de la région et de la province de 1951 à 1961.

TABLEAU 19: TAUX D'ACTIVITE REGIONAL ET PROVINCIAL, 1951 - 1961.

	Région	Province
1951	55.7	59.9
1961	50.0	57.2

Source: B.F.S., Recensement du Canada, 1951 et 1961

(1) Le taux d'activité se définit comme suit:

$$\frac{\text{Main-d'oeuvre}}{\text{Population de 15 à 64 ans}}$$

(2) Voir tableau 6, page 19.

Dans les deux territoires, on constate une baisse dans le taux d'activité, mais la chute du taux régional a été beaucoup plus prononcée que celle du taux provincial.

Le comportement de la main-d'oeuvre masculine est entièrement responsable de cette diminution du taux d'activité, l'élément féminin ayant même accru sa contribution à la force de travail au cours de cette période.

TABLEAU 20: EVOLUTION DE LA MAIN-D'OEUVRE ET DES TAUX D'ACTIVITE PAR SEXE, REGION ET PROVINCE, 1951 - 1961.

	Main-d'oeuvre				Taux d'activité			
	Région		Province		Région		Province	
	H	F	H	F	H	F	H	F
1951	70,198	12,701	1,130,194	341,646	93.3	17.3	93.2	27.4
1961	64,490	18,852	1,289,425	478,694	75.6	23.2	83.9	30.8

Source: B.F.S., Recensement du Canada, 1951 et 1961

Le taux d'activité masculin, a subi un recul, et dans la région et dans la province; l'effectif des travailleurs masculins s'est quand même accru de 14.1% en province, pendant que la main-d'oeuvre masculine régionale diminuait de 8.1%. Le

maintien à un niveau constant de la main-d'oeuvre régionale est dû à une augmentation sensible des femmes sur le marché du travail. En 1961, on en comptait 48.4% de plus qu'en 1951 dans la région et 40.1% en province. Le taux d'activité féminin régional a crû plus rapidement que celui de la province.

Plusieurs facteurs peuvent avoir joué sur le comportement des taux d'activité des hommes et des femmes dans la région.

En ce qui concerne les femmes, l'augmentation de la participation à la vie active s'inscrit dans un mouvement très généralisé qui a marqué cette période à peu près partout. L'économie régionale a de plus développé considérablement son secteur tertiaire (1) procurant du même coup un plus grand nombre d'opportunités de travail à la gent féminine.

L'analyse de l'évolution du taux d'activité des hommes dans la région est beaucoup plus difficile. Pour expliquer la baisse marquée qu'il a connue, on peut faire intervenir les facteurs explicatifs d'usage courant, comme le prolongement de la période des études, la tendance à rapprocher de plus en plus l'âge de la retraite, bien que la valeur de cette explication soit difficilement vérifiable dans une économie comme celle de la région, où les activités primaires ont une si grande importance pour les travailleurs masculins.

Même si la population étudiante masculine de 15 à 24 ans représentait 10.1% des hommes de 15 à 64 ans dans la région, comparativement à 9.6% en province, ce facteur ne suffit pas à expliquer totalement cette chute dans le taux d'activité

---

(1) Nous verrons l'évolution de la répartition de la main-d'oeuvre par grands secteurs dans le point suivant.

des hommes (1).

Le principal facteur explicatif pourrait provenir surtout de la facilité avec laquelle la population masculine régionale s'identifie ou non à la population inactive. Cette tendance à l'inactivité chez les hommes semble être beaucoup plus prononcée dans la région qu'au niveau de la province. En effet, on compte 13,653 hommes de 15 à 64 ans soit 16.0% du total qui ne font pas

---

(1) Ce pourcentage ne doit pas cependant être interprété comme une supériorité de la situation régionale par rapport à celle de la province en ce qui concerne la scolarisation de la future main-d'oeuvre.

Cette supériorité apparente dépend uniquement de la structure d'âge de la population 15-64 dans la région. L'utilisation de ce chiffre ne sert ici qu'à évaluer le résiduel des hommes de 15 à 64 ans qui ne font partie ni de la main-d'oeuvre, ni de la population scolaire.

La situation véritable se rétablit d'ailleurs en évaluant la proportion étudiante des hommes de 15 à 24 par rapport à la population masculine totale de 15 à 24 ans dans les deux territoires.

POPULATION MASCULINE DE 15 A 24 ANS FREQUENTANT L'ECOLE PAR RAPPORT A LA POPULATION MASCULINE TOTALE DE 15 A 24 ANS, REGION ET PROVINCE, 1961.

Région		Province		
$\frac{8688}{28,547}$	= 30.4%	$\frac{147,422}{416,868}$	=	35.4%

Source: B.F.S., Recensement du Canada et compilations spéciales, 1961.

partie de la main-d'oeuvre et qui ne fréquentent aucune institution scolaire. En province, la même catégorie ne représente que 8.6% de tous les hommes de 15 à 64 ans. Aurions-nous affaire à une population masculine plus débile que celle de la province? Est-ce que certaines mesures sociales auraient facilité le retrait du marché d'un certain nombre d'individus aptes au travail?

Le taux d'activité global de la région bien que se situant à un niveau sensiblement inférieur au taux provincial, ne souffrirait pas qu'on intervienne, dans la conjoncture actuelle, afin de le hausser, étant donné la situation du chômage (1) qui règne actuellement dans la région.

- Les inactifs

La faiblesse de la participation masculine aux activités économiques régionales nous amène à nous pencher davantage sur cette inactivité qui constitue le lot d'une forte proportion de la population qui pourrait faire partie de la force de travail.

Nous venons de voir que les inactifs représentent, dans la région, une proportion deux fois plus importante que dans l'ensemble de la province. A travers la décomposition par groupe d'âge de ce volume d'inactifs, nous tenterons d'identifier davantage les causes de cette non-participation inhérentes à chacune de ces catégories.

Si l'on se réfère aux définitions du B.F.S., on peut identifier les pensionnaires d'institutions (prisonniers, malades chroniques dans les hôpitaux, malades mentaux) et globalement ceux qui n'avaient pas travaillé en 1961. Leur volume est considérable, et rend perplexe.

---

(1) Le chômage sera traité plus à fond au point i) plus bas.

TABLEAU 21: REPARTITION PAR GROUPE D'AGE DE LA POPULATION TOTALE, DE LA MAIN-D'OEUVRE, DE LA POPULATION SCOLAIRE ET DE LA POPULATION INACTIVE, HOMMES, REGION-PILOTE, 1961

Age	Pop. totale	Main-d'oeuvre	Etudiants	Pop. inactive	% des inactifs par rapport à la pop. totale
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)
15-24	28,547	15,239	8,668	4,640	16.2%
25-44	34,340	29,667	304	4,369	12.7
45-64	22,466	17,742	80	4,644	20.7
TOTAL	85,353	62,648	9,052	13,653	16.0

Source: B.F.S., Recensement du Canada et compilations spéciales 1961.

On peut comprendre à la rigueur, la proportion élevée des inactifs chez les jeunes de 15 à 24 ans; on peut faire l'hypothèse qu'elle est constituée en bonne partie de jeunes ayant abandonné l'école et qui n'ont pu trouver d'occupation sur le marché du travail. Ils attendent ici dans la région l'occasion recherchée de travailler, alors que bon nombre de leurs pareils émigrent à l'extérieur pour trouver à s'employer.

Le nombre élevé des "inactifs" dans les catégories plus élevées ne peut que surprendre. Avec toutes les réserves qui s'imposent (1), compte tenu de certaines catégories exclues de la main-d'oeuvre comme les prisonniers, on pourrait en faire un indice d'une part d'un état de santé plus détérioré dans la région, et d'autre part, d'un esprit de dépendance à l'égard du gouvernement qui se serait développé à la suite de l'intervention de mesures sociales mal contrôlées. En effet, il est possible que les activités d'exploitation des ressources (agriculture, forêt, pêche, mines) très répandues dans la région, aient miné plus rapidement la santé de bon nombre de travailleurs, de telle sorte qu'ils ont progressivement dû abandonner toute activité de travail. La mise en parallèle du tableau précédent avec le volume de certaines catégories d'assistés sociaux nous suggère une telle possibilité (2).

Quand on considère que la population régionale ne représente que 6.1% de la population provinciale, l'importance relative des assistés régionaux, par rapport à l'ensemble des bénéficiaires de la province, ne peut que mettre davantage en lumière une des principales causes à l'inactivité masculine régionale (3).

---

(1) Inutile d'insister une fois de plus sur la constatation de l'état lamentable de la situation de l'emploi que peut nous suggérer le tableau 21.

(2) Il n'existe aucune relation directe entre les tableaux 21 et 22. Le second n'est utilisé que pour jeter un peu de lumière sur ce phénomène d'inactivité. D'ailleurs, le tableau 21 ne porte que sur les hommes, tandis que le tableau 22 englobe des individus des deux sexes.

(3) En prenant pour acquis que les hommes constituent dans la région la moitié et plus du total des assistés dans ces trois catégories.

TABLEAU 22: BENEFICIAIRES D'ALLOCATIONS D'INVALIDES, D'AVEUGLES ET D'INAPTES AU TRAVAIL POUR PLUS DE 12 MOIS (REGION ET PROVINCE), ET IMPORTANCE RELATIVE DE LA REGION PAR RAPPORT A LA PROVINCE, 1963.

	Région	Province	Région/Province
Invalides	2,188	20,887	10.5%
Aveugles	307	2,849	10.8
Inaptes	1,846	13,778	13.4

Source: Rapport annuel de la Commission des Allocations Sociales du Québec, M.F.B.E.S., Québec, 1963.

Par ailleurs, le recours considérable aux différents types de mesures gouvernementales ici dans la région pourrait bien nous amener à faire l'hypothèse du développement d'une mentalité de dépendance: après la phase de complémentarité travail-assistance gouvernementale, on a laissé de plus en plus de place à l'assistance gouvernementale, parce que c'était plus facile.

Quoi qu'il en soit, cette situation est grave sinon dramatique. On est ici en face de la catégorie de population, du moins pour les 25-64, la plus difficile à ramener sur le marché du travail. Une politique de reclassement des travailleurs ne peut la négliger, même si la priorité dans les efforts devra être portée ailleurs. Sa condition actuelle d'inactivité grève d'autant

les taux d'activité, de travail et de revenu per capita régional. C'est suffisant pour qu'on s'en occupe, indépendamment de toutes les raisons humanitaires qui pourraient y inciter.

h) L'activité économique régionale demeure axée principalement sur l'exploitation des matières premières.

Une comparaison de la répartition de la main-d'oeuvre régionale entre les trois grands secteurs d'activités économiques avec celle de la province, indique clairement la dépendance de l'économie régionale vis-à-vis les ressources naturelles.

TABLEAU 23: REPARTITION PROCENTUELLE (1) DE LA MAIN-D'OEUVRE ENTRE LES TROIS GRANDS SECTEURS D'ACTIVITES ECONOMIQUES REGION ET PROVINCE, 1961.

	Région	Province
Secteur primaire	34.9	11.4
Secteur secondaire	15.8	33.5
Secteur tertiaire	44.6	52.2

(1) La somme des trois % n'égale pas 100% à cause d'un résidu de main-d'oeuvre travaillant dans des industries non définies. Le résiduel régional s'établit à 4.7% et celui de la province à 2.9%.

Source: B.F.S., Recensement du Canada, La Main-d'oeuvre, 1961.

Le secteur primaire est trois fois plus important dans la région qu'il ne l'est dans l'ensemble de la province. Par contre, les industries secondaires de la province absorbent proportionnellement deux fois plus de main-d'oeuvre que celles du territoire-pilote. Quant au secteur tertiaire, bien que son développement soit inférieur à celui de la province, il apparaît moins déficitaire que le secondaire, étant donné la structure des deux autres secteurs sur lesquels il doit en principe reposer.

La région est encore caractérisée par une prépondérance des activités primaires, mais depuis 1951, le dégonflement de ce secteur s'est effectué à un rythme très rapide.

En dépit d'une diminution (1) appréciable de la main-d'oeuvre engagée dans les industries d'exploitation des ressources, la région se présente encore comme ayant une économie fort dépendante des ressources naturelles qui, par définition, sont limitées et dont l'exploitation est en grande partie saisonnière.

La main-d'oeuvre agricole, bien qu'ayant connu une diminution de 49.2% au cours de la période 1951-61, constitue encore le groupe le plus important du secteur primaire avec 46.5% du total.

Les travailleurs forestiers, qui ont accru leurs effectifs de 12.6% pendant cette période, représentent en 1961, 41.3% de toute la main-d'oeuvre primaire.

---

(1) Certains mouvements de main-d'oeuvre survenus entre 1951 et 1961 sont le simple résultat de changements dans les définitions officielles. C'est ainsi que les statistiques indiquent que la région a perdu quelque 13,000 agriculteurs au cours de cette période, alors qu'environ 5,000 d'entre eux sont disparus à la suite du changement de définition du cultivateur. La diminution réelle s'établirait alors à environ 8,000. Voir Esquisse du Plan, cahier Agriculture, BAEQ, 1965, p. 25.

TABLEAU 24: EVOLUTION ET TAUX DE CROISSANCE DE LA MAIN-D'OEUVRE (1) PAR GRAND SECTEUR, REGION ET PROVINCE, 1951-1961

	Région					Province				
	1951		1961		Taux de croissance	1951		1961		Taux de croissance
	N	%	N	%		N	%	N	%	
Primaire:	40,203	48.5	29,079	34.9	- 27.7	260,235	17.8	202,521	11.4	- 22.2
Secondaire:	14,876	17.9	13,143	15.8	- 11.7	525,498	35.9	592,804	33.5	12.8
Tertiaire:	25,546	30.8	37,157	44.6	45.4	651,578	44.4	921,527	52.2	41.4
TOTAL	82,899	100.0	83,342	100.0	0.5	1,464,930	100.0	1,768,119	100.0	20.7

(1) Encore ici, le total n'égale pas la somme des trois secteurs, dû au même résiduel de main-d'oeuvre dans des industries indéfinies.

Source: B.F.S., Recensement du Canada, La Main-d'oeuvre, 1951 et 1961

L'industrie des pêcheries a connu une perte de travailleurs au cours de ces dix années, de l'ordre de 26.6% et contribue pour 6.5% de toute la main-d'oeuvre primaire.

Quant à l'industrie minière, elle est née, à toutes fins pratiques, au cours de cette décade. Son importance, par rapport à la main-d'oeuvre du secteur primaire, s'établit à 5.7%.

Le secteur secondaire englobe les manufactures et la construction.

Déjà faible en 1951, le secteur manufacturier a perdu de l'importance au cours des dix années suivantes (1). Cette catégorie de main-d'oeuvre comptait pour 13.3% du total en 1951 et en 1961 elle n'en représente plus que 9.5%.

Par contre, l'industrie de la construction a connu un essor assez remarquable pendant la même période avec un accroissement relatif de main-d'oeuvre de 37.1%. Pendant la même période, l'industrie provinciale de la construction accroissait ses effectifs de 35.6%.

La faiblesse du secteur secondaire s'explique assez facilement quand on constate que seulement treize des vingt groupes majeurs du secteur manufacturier sont représentés dans le complexe industriel de la région et que les seules industries des aliments et boissons, du bois et du meuble et du papier et produits connexes regroupent 84.1% de la main-d'oeuvre manufacturière (2).

---

(1) La diminution de la main-d'oeuvre dans le secteur manufacturier dépend partiellement du changement de définition de certains sous-groupes industriels survenu entre 1960 et 1961. Voir Esquisse du Plan, cahier Industrie, B.A.E.Q., 1965, p. 8.

(2) Voir Esquisse du Plan, cahier Industrie, p. 13 et suivantes.

Le secteur tertiaire apparaît comme le secteur qui absorbe à lui seul la majeure partie des travailleurs qui quittent les activités primaires. Le taux de croissance du tertiaire régional a été supérieur à celui de la province au cours des années 1951-61, avec 45.4% contre 41.4%.

Cependant, l'importance du secteur dans la région par rapport à la main-d'oeuvre totale est encore largement déficitaire en regard de ce qu'il représente dans la province: 44.6% et 52.2%.

Cette répartition de la main-d'oeuvre par grands secteurs met l'accent sur le caractère primaire d'une bonne partie des activités économiques dans la région et ce phénomène s'inscrit comme étant la cause du déficit enregistré par rapport à la province dans un certain nombre de variables précédemment étudiées. Cette situation contribue également à doter la région d'un haut niveau de chômage.

i) Chômage élevé

Les activités économiques du secteur primaire sont, par définition, celles qui contribuent le plus à créer des fluctuations saisonnières dans la demande de travail. L'économie régionale, qui consacre à ces activités une partie importante de sa main-d'oeuvre, connaît effectivement des périodes de chômage très intenses. Les travailleurs des industries primaires, si on exceptе ceux du secteur minier, ne sont toutefois pas les seuls à souffrir du sous-emploi. Un bon nombre de travailleurs des manufactures sont également soumis aux fluctuations dans les approvisionnements de matières premières. On a vu plus haut jusqu'à quel point le secteur manufacturier reposait sur la transformation de ressources naturelles dont l'exploitation est largement saisonnière. La main-d'oeuvre du secteur tertiaire dont la période la plus active coïncide avec l'affluence touristique dans la région, doit également connaître un certain chômage.

La situation du chômage n'est pas facile à évaluer avec précision au niveau d'un territoire plus restreint que celui de la province. Plusieurs études (1) partielles toutefois contribuent à donner une image assez complète de l'état de chômage dont souffre la région.

En 1961, le travailleur moyen dans la région trouvait de l'emploi pendant environ 33 semaines par année, comparativement à 40 pour le travailleur québécois (2). Il est à noter qu'un taux

---

(1) M.F. Giroux: Les occupations en milieu urbain, Bas St-Laurent et Gaspésie. B.A.E.Q., 1966.

M.F. Giroux: Les occupations dans le milieu rural. B.A.E.Q., 1966.

E. Landry, R. Roy, J. Cousin: Les caractéristiques du travailleur de Bonaventure. (Rapport préliminaire). Bureau de Recherches Economiques, Ministère de l'Industrie et du Commerce, Québec 1964.

E. Landry, J. Demers: Le chômage par régions économiques. Bureau de Recherches Economiques. Ministère de l'Industrie et du Commerce, Québec 1963, non publié.

M. Daneau: Situation économique des familles rurales de la Gaspésie. Le conseil des Recherches Agricoles, Ministère de l'Agriculture et de la Colonisation, Québec 1965.

C. Mercier: Analyse du chômage saisonnier dans le Bas St-Laurent et la Gaspésie, B.A.E.Q., 1965.

L. Bronsard: Taux de travail. B.A.E.Q., 1966.

J.-P. Plante: Le chômage dans le territoire-pilote, B.A.E.Q., 1966.

(2) Cf. Le chapitre sur les Objectifs du Plan.

de chômage de plus de 9% affectait alors la province.

A partir des différentes sources citées en note à la page précédente, le taux de chômage régional s'établissait en 1961 autour de 20%, soit plus de deux fois le taux provincial. La région constitue de fait le coin de la province le plus affecté par le chômage.

TABLEAU 25: INDICE DU CHOMAGE PAR REGIONS (1) ECONOMIQUES, 1961, PROVINCE = 100.0 (2)

Gaspésie - Rive-Sud	163.6
REGION-PILOTE	170.9
Saguenay - Lac St-Jean	147.3
Québec	98.2
Trois-Rivières	112.7
Cantons de l'Est	103.6
Montréal et Montréal Métropolitain	87.3
Outaouais	105.4
Abitibi - Témiscaminque	123.6
Côte Nord - Nouveau-Québec	160.0

(1) Les régions sont celles du Ministère fédéral de la Production de Défense.

(2) Cet indice a été déduit du Tableau 2.1 de Le chômage par régions économiques, Emilien Landry et Jean Demers, du Bureau de Recherches Economiques, Ministère de l'Industrie et du Commerce, Québec 1963. Non publié.

Le caractère rural qui est attaché à la région lui confère une structure d'emplois fort propice au maintien de l'irrégularité dans les périodes de travail. Qu'il suffise de mentionner que la seule catégorie des bûcherons fournissait 26.3% de tous les chômeurs de la région en 1961. Dans l'ensemble de la province la même classe de travailleurs ne comptait que pour 8.6% du chômage total.

A l'intérieur de la région le chômage affecte différemment les travailleurs selon qu'ils proviennent du milieu rural ou urbain.

TABLEAU 26: REPARTITION PROCENTUELLE DES TRAVAILLEURS RURAUX ET URBAINS SELON LE NOMBRE DE SEMAINES TRAVAILLEES, 1964.

	Semaines travaillées			
	0-9	10-24	25-39	40-52
Rural	8.5%	10.7%	19.5%	60.8%
Urbain	11.8%	2.7%	8.3%	77.2%

Source: M.F. Giroux: "Les occupations en milieu urbain, Bas St-Laurent et Gaspésie". B.A.E.Q., 1966, p. 191

Même si les plus longues périodes de chômage affectent davantage le milieu urbain (12% des travailleurs urbains comparativement à 8% des ruraux) c'est quand même la main-d'oeuvre rurale dans son ensemble qui a le plus à souffrir du sous-emploi dans la région. Près de 20% de ces derniers ne travaillent même pas la moitié de l'année, alors que les travailleurs urbains peuvent compter sur une période de travail de six mois et plus par année dans une proportion de 85%.

Cette situation n'est pas nouvelle. Un relevé du chômage par région économique, couvrant la période 1955-64 situe dans le territoire-pilote le niveau de sous-emploi le plus élevé.

TABLEAU 27: INDICE DU CHOMAGE PAR REGIONS (1) ECONOMIQUES 1955-64, PROVINCE = 100.0 (2)

Gaspésie - Rive-Sud	176.7
REGION-PILOTE	193.0
Saguenay - Lac St-Jean	159.3
Québec	104.6
Trois-Rivières	129.0
Cantons de l'Est	104.6
Montréal et Montréal Métropolitain	87.2
Outaouais	98.8
Abitibi - Témiscamingue	105.8
Côte-Nord - Nouveau-Québec	147.7

(1) Les régions sont celles du Ministère fédéral de la Production de Défense.

(2) La province a elle-même connu un taux de chômage moyen de près de 9.0% pendant cette période.

Source: Données non-publiées du C.O.E.Q., 1965.

La main-d'oeuvre régionale a donc connu près de deux fois plus de chômage au cours de cette période que celle de la province. Par ailleurs, ces chiffres globaux ne disent rien sur les variations saisonnières dans l'emploi, qui sont si importantes dans la région. En général, pendant les mois de creux dans les fluctuations, le taux de chômage peut facilement atteindre le double du taux moyen.

Région éminemment centrée sur l'exploitation des ressources, le territoire-pilote connaît profondément les exigences de la mise en valeur de ces ressources. La structure d'emploi qui en découle détermine à son tour le niveau et la composition du revenu régional.

j) Revenus faibles

De la structure de l'emploi régional découle un fort volume de chômage qui lui-même constitue la principale cause du bas niveau du revenu personnel.

En 1961, le revenu personnel per capita s'établissait à $716. (1) dans la région, comparativement à $1,383. (2) dans la province. On se rappelle que le chômage présentait pour la même année une situation inverse à celle du revenu. La région en avait deux fois plus que la province.

La disparité qui existe entre le revenu personnel provincial et régional trouve une bonne partie de son explication quand on analyse la contribution relative des diverses composantes de ce revenu.

---

(1) Gilles Barras et Pierre Lamonde: Caractéristiques de la région-pilote. B.A.E.Q., 1965.

(2) La situation économique, Québec 1965, Ministère de l'Industrie et du Commerce, Bureau de Recherches Economiques. Chiffre revisé, et B.S.Q., Statistique, 4e trimestre, 1965, Vol. IV No. 4, page 58.

TABLEAU 28 : REPARTITION DU REVENU PERSONNEL SELON LES DIVERSES COMPOSANTES, REGION ET PROVINCE, 1961.

	Région		Province	
	(en milliers de dollars)	%	(en millions de dollars)	%
Salaires et gages et autres revenus du travail	123,934	53.6	4,974	68.4
Revenu net de l'agriculture	15,638	6.8	210	2.9
Revenu net des entreprises non agricoles, non sociétaires	16,908	7.3	522	7.2
Intérêt, dividendes et loyer net des particuliers	8,703	3.8	732	10.1
Transfert des gouvernements (intérêt exclu)	66,034	28.5	966	13.3
Revenu personnel total	231,217	100.0	7,272	100.0

Sources: Gilles Barras et Pierre Lamonde: "Caractéristiques de la région-pilote", p. 14 et B.S.Q. Statistique, Vol. IV, no. 4, p. 58
"La situation économique", Québec 1965, MIC, Bureau de Recherches Economiques

Trois constatations majeures se dégagent de ce tableau: la faiblesse des salaires dans le revenu total, l'importance relative du revenu agricole et la part importante des transferts.

- Revenus provenant du travail

Etant donné l'importante partie de la main-d'oeuvre qui se consacre à des activités primaires dont la rémunération est reconnue comme étant très faible, la contribution des salaires et gages dans la composition du revenu total apparaît alors comme une conséquence logique de cette situation. De plus, les travailleurs de ces secteurs étant soumis à des périodes de chômage relativement longues, le poste "salaires" diminue d'autant sa part contributive au revenu global. Les salaires ne comptent que pour 53.6% du revenu total régional, tandis que dans la province la part des salaires s'établit à 68.4%.

- Revenus provenant de l'agriculture

L'importance de ce poste dans la région confirme le caractère rural et primaire dégagé précédemment. 6.8% du revenu total dans la région provient de ce secteur, comparativement à seulement 2.9% dans la province.

- Les paiements de transfert

Dans ce domaine, la région apparaît nettement comme un territoire dont l'économie est considérablement dépendante de la redistribution gouvernementale. Cette redistribution atténue partiellement de façon plus ou moins artificielle d'ailleurs, le caractère de précarité qui est celui de l'économie régionale. Pas moins de 28.5% du revenu personnel total de la région lui est insufflé par voie de virements sociaux. La province dans son ensemble n'en reçoit que pour 13.3% de son revenu global.

De tous ces paiements de transfert, ceux destinés à remédier aux problèmes causés par le chômage s'accaparent 33.1% (1) des sommes versées dans la région et 21.6% (2) dans la province.

Comme conséquence de ces considérations, on ne peut évidemment s'attendre à retrouver une partie importante du revenu personnel provenant des intérêts, loyer et dividende. Une population qui retire 28.5% de son revenu total en paiements de transfert ne peut se permettre une épargne productive volumineuse (3).

- Disparités intrarégionales

La pauvreté relative dont souffre la région par rapport à la province apparaît comme une évidence. Evidente est aussi la disparité qui existe dans la région entre les milieux ruraux et urbains, et c'est normal, puisque le milieu rural constitue par nature le centre des activités primaires à faible rémunération et à durée d'emploi fort instable.

Près de 65% des ruraux retirent moins de $4,000. de revenu sous toutes ses formes au cours de l'année. Dans le secteur urbain, cette proportion s'établit à 48.7%.

Bien que le décalage soit suffisamment fort pour être significatif, la disparité apparaît encore plus flagrante lorsqu'on introduit l'importance relative des paiements de transfert dans la composition du revenu de chacun des milieux en présence.

---

(1) Déduit du tableau 5 de Caractéristiques de la région-pilote, p. 18.

(2) C.O.E.Q., Compilations spéciales

(3) Voir: Esquisse du Plan, cahier Industrie, pp. 29 à 31.

TABLEAU 29: REPARTITION PROCENTUELLE DES TRAVAILLEURS URBAINS ET RURAUX SELON CERTAINES CLASSES DE REVENU, REGION-PILOTE, 1964

Revenu en $	Rural	Urbain
- 1,000	2.2%	4.6%
1,000 - 1,499	4.3	3.8
1,500 - 1,999	9.9	5.0
2,000 - 2,499	11.9	7.7
2,500 - 2,999	12.5	8.2
3,000 - 3,499	11.4	10.9
3,500 - 3,999	12.6	8.5
4,000 - 4,999	15.3	16.1
5,000 - 7,999	13.7	22.1
8,000 -	5.5	8.1

Source: M.F. Giroux: "Les occupations en milieu urbain, Bas St-Laurent et Gaspésie", B.A.E.Q., 1966, p. 193.

TABLEAU 30: REPARTITION PROCENTUELLE DES TRAVAILLEURS RURAUX ET URBAINS SELON L'IMPORTANCE DES PAIEMENTS DE TRANSFERT DANS LE REVENU TOTAL, REGION-PILOTE, 1964.

Revenu gouvernemental en % du revenu total	Rural	Urbain
- 10%	41.1%	71.5%
10 - 19	25.3	13.8
20 - 29	14.9	5.8
30 - 39	7.4	2.7
40 - 49	4.2	1.4
50 - 59	1.3	0.6
60 - 69	1.4	0.5
70 et plus	3.8	0.7

Source: M.F. Giroux, op. cit., page 194

Plus de 85% de la population urbaine reçoit moins de 20% de son revenu total sous forme de virements sociaux, alors que 66.4% seulement des familles rurales en réclament la même proportion.

Le décalage est fort marqué et laisse entrevoir qu'une comparaison du seul univers rural de la région avec l'ensemble de la province ne manquerait pas d'aboutir à des résultats tragiques (1).

En guise de conclusion

A travers l'analyse sommaire de ces quelques variables, il ressort une image globale du facteur humain de la région, qui bien qu'imparfaite, n'en est pas pour autant moins révélatrice.

Une population dont le taux d'accroissement naturel est supérieur à celui de la province, mais dont l'accroissement réel se fait de plus en plus lent par le jeu de migration qui ronge de plus en plus sa jeune population dynamique, est en voie de connaître un vieillissement prématuré. Conséquemment, comme il est reconnu que les jeunes générations sont en général plus instruites que leurs aînées, et que la main-d'oeuvre la plus mobile est aussi généralement la plus instruite, ce jeu de migration amène comme autre conséquence le maintien à un niveau relativement bas de la scolarité de la population en place.

---

(1) Dans la même étude de M.F. Giroux: Les occupations en milieu urbain, Bas St-Laurent et Gaspésie, on retrouve une analyse comparative du revenu total, revenu provenant du travail et des gouvernements selon le milieu rural ou urbain pour les occupations suivantes: ouvriers spécialisés, semi-spécialisés, journaliers et bûcherons.

Possédant une scolarité qui dépasse rarement le niveau élémentaire, une bonne partie de la main-d'oeuvre peut difficilement trouver à s'employer en dehors des occupations traditionnelles du secteur primaire. D'ailleurs les structures actuelles de l'économie régionale favorisent grandement la concentration de main-d'oeuvre dans ces champs d'activités. Ces derniers sont toutefois générateurs de revenus modestes, assujettissent leurs travailleurs à des variations considérables dans les périodes d'emploi et requièrent des efforts physiques épuisants, de sorte qu'un certain nombre de travailleurs deviennent inactifs avant d'avoir atteint l'âge normal de la retraite.

Conséquemment, pour pallier aux effets néfastes de revenus faibles et irréguliers et assurer le minimum à une population inactive relativement importante, les paiements de transfert deviennent une source de revenu permanente, ce qui n'est pas sans créer en longue période un certain sentiment de dépendance chez les bénéficiaires "habituels" de cette redistribution.

La région s'inscrit comme un territoire désavantagé à plus d'un point de vue. Toutefois le sous-développement de son facteur humain constitue sans doute celui à qui doivent s'adresser les mesures interventionnistes les plus urgentes.

2- Aspect prospectif

L'évolution démographique et le développement des différents secteurs d'activité économique d'ici 1971 sont des données fondamentales pour l'organisation d'un système de reclassement. Ils constituent l'offre et la demande globale de travail que le reclassement tentera d'ajuster et par conséquent sont des variables stratégiques pour nous.

Nous ne reprendrons pas en prospection toutes les variables stratégiques de l'inventaire; nous nous limiterons aux variables directement

reliées à l'offre et à la demande de travail: évolution de la population, évolution des taux d'activité, évolution de la demande de travail global et par secteurs selon le volume d'emploi et le temps de travail.

Offre de travail

Nous avons établi une hypothèse de population stable pour le long terme, cette hypothèse étant fondée sur la répétition du volume de migration de 1956 à 1961 et de 1961 à 1966 (1).

---

(1) M.F. Giroux, Population des zones homogènes, B.A.E.Q., 1964; B.S.Q., Répertoire des municipalités, 1961 à 1964. Le calcul des perspectives de population sans migration a été fait à partir de la méthode de Martin et Henripin dans La population du Québec et de ses régions, 1961-1981. Les hypothèses sur la fécondité et la mortalité ont été choisies en regard de l'évolution démographique des décennies précédentes et des perspectives socio-économiques de la région.

Perspectives de population sans migration

1951	1956	1961	1966	1971	1976
286,603	315,897	322,315	357,914	402,496	459,566

Mais la région n'est pas fermée: les migrations y sont considérables. Prenant le taux de migrations de 1956 à 1961, qui se répète d'ailleurs de 1961 à 1966, selon les statistiques du Répertoire des Municipalités, nous obtenons donc une population stable. (Voir suite de la note page suivante)

En 1971, la région comptera donc quelque 322,000 personnes, soit presque le même volume qu'en 1961. Toutefois, la population d'âge actif (15 à 64 ans) s'accroîtra considérablement pour passer de 166,562 à 179,580. En dépit de cette augmentation considérable les 15-64 ans fourniront proportionnellement moins de main-d'oeuvre que ceux de 1961. C'est donc dire que le taux d'activité diminuera; il s'établira en effet à environ 48%, comparativement à 50% en 1961 (1). A cette baisse relative, correspond toutefois une augmentation de l'offre absolue de travail. Celle-ci passe de 83,000 à 86,000 travailleurs.

(Suite de la note (1) de la page précédente.)

(1) Perspectives de population avec migrations

1951	1956	1961	1966	1971	1976
286,603	315,897	322,315	324,155	322,065	322,750

Voir Marie-Fleury Giroux: op. cit., chapitre 1.

Les taux de migration ont été calculés par groupes d'âge et on observe un changement considérable dans la structure de la population:

Age	1961	1971	Variation
0-14	138,794	120,794	- 18,000
15-64	166,562	179,580	+ 13,018
65 et plus	16,880	20,880	+ 4,000

(1) Pour une analyse détaillée de l'offre de travail de 1971, voir dans le chapitre sur les "grands objectifs du Plan", la partie traitant des objectifs de croissance du Premier Plan.

Demande de travail

La demande de travail pour 1971, étant donné les objectifs sectoriels, sera de 85,620 (1), comprenant environ 5,000 emplois à l'extérieur du territoire, 12,000 emplois à temps partiel et quelque 3,000 emplois résiduels.

En terme de semaines de travail, la demande de 1971 pourrait être de 3,040,000 semaines, respectant ainsi la croissance nécessaire pour atteindre l'objectif de long terme et respectant en même temps les différentes contraintes propres à chaque secteur.

---

(1) Cette prévision de la demande de travail par branche d'activité ou secteur a été faite en trois grandes étapes selon les méthodes appliquées en Suède, en France et aux Pays-Bas, de façon plus élémentaire cependant. Tout d'abord nous avons effectué une analyse des tendances passées; une simple extrapolation, ajoutée à de nombreuses consultations auprès d'informateurs-clés, a fourni un premier schéma de la demande de travail future. Puis nous avons confronté cette évaluation aux programmes ou prévisions de production et de productivité des différents secteurs. Nous avons ensuite repris ces analyses sectorielles et en avons discuté la compatibilité générale afin d'arriver à cette situation de la demande de travail pour 1971: l'hypothèse sous-jacente principale est donc la réalisation du Plan proposé. On doit noter également que toutes les données relatives à la demande future de travail sont des approximations et doivent être considérées comme telles. Cet avertissement vaut évidemment tant sur le plan de la demande globale qu'au niveau de la demande par secteur. La précision accordée aux données prospectives, en dépit de l'exactitude relative qui est rattachée à ces dernières, conserve son utilité dans une perspective d'équilibre global de la demande de travail par secteur.

Le taux de travail sera alors de 37.5 semaines ce qui signifie une très forte amélioration sur la situation de 1961 où il s'établissait à 33 semaines.

Agriculture

Le recensement de 1961 dénombrait 13,513 travailleurs dans ce secteur. En réalité, il y avait 1,500 salariés, 8,000 exploitants (1) et 4,000 travailleurs mal classés (2), c'est-à-dire, ne travaillant pas réellement dans ce secteur. En 1971, on comptera 4,200 exploitants, 4,300 salariés et environ 3,000 cas résiduels, qui pourraient encore se trouver dans ce secteur. La variation absolue sera donc de l'ordre de 7,600 travailleurs et la variation statistique de - 2000.

Le temps de travail moyen sera de 52 semaines pour les exploitants et de 12 semaines pour les travailleurs salariés.

Forêt

Ce secteur comptait, d'après le recensement de 1961, 12,000 travailleurs. On estime qu'environ 6,000 de ces travailleurs exercent leur métier à l'extérieur de la région. La mécanisation et la stabilisation des emplois prévues pour ces activités d'ici 1971 réduiront de 6,000 à 2,834 le nombre d'emplois dans la région. Par ailleurs, on peut ajouter 600 emplois à plein temps pour l'exploitation de petites propriétés privées et environ

---

(1) L'exploitant est celui qui est propriétaire de sa ferme et y travaille de 10 à 12 mois par année.

(2) Ces travailleurs peuvent être des propriétaires de ferme, mais ne font pas de l'agriculture leur principale occupation.

600 à temps partiel pour le reboisement. Si on suppose les mêmes tendances dans les emplois hors de la région occupés par des travailleurs régionaux, le secteur forestier pourrait employer en 1971, 6,900 individus, dont 3,000 à l'extérieur du territoire. Le temps de travail augmentera: il passera de 120,000 semaines, soit 20 semaines en moyenne, à 150,000 semaines, soit une moyenne de 39 semaines par travailleur.

Chasse et pêche:

Le recensement fédéral indique qu'il y avait 1877 travailleurs dans ce secteur en 1961. On sait par ailleurs (1) que la région comptait 2,895 pêcheurs en 1961 dont 300 hauturiers et 1,665 côtiers en Gaspésie, 80 hauturiers et 950 côtiers aux Iles-de-la-Madeleine. Ce qui fait en tout, 380 hauturiers et 2,515 côtiers.

Pour 1971, on prévoit 1,075 côtiers (275 en Gaspésie et 800 aux Iles-de-la-Madeleine) et 1,025 hauturiers (625 en Gaspésie et 400 aux Iles-de-la-Madeleine). Ce qui signifie une variation absolue de 400 hauturiers en Gaspésie et de 320 aux Iles, de 1,365 côtiers en Gaspésie et de 150 aux Iles. Il y aura donc un déplacement de 2,235 individus. L'augmentation statistique sera de 233 emplois et le temps de travail passera de 51,160 semaines, soit 17 semaines en moyenne à 57,940 semaines, soit 27 semaines par travailleur.

Mines et carrières

En 1961, 1,691 travailleurs trouvaient à s'employer dans ces activités dont 900 à plein temps. On peut prévoir une augmentation dans ce

---

(1) Enquête du B.A.E.Q. et statistique du B.S.Q.

secteur à cause de la possibilité d'ouverture d'une nouvelle mine de sorte que l'emploi passerait à 2,000. Les semaines de travail augmenteront aussi passant de 71,272 semaines soit 42 semaines par travailleur à 84,000 semaines.

Manufactures

Dans ce secteur, il y avait 7,920 travailleurs en 1961 selon le recensement et en 1963 les statistiques du B.S.Q. en dénombraient 7,563. La consolidation et la mécanisation d'une partie des industries reliées aux matières premières amèneront une baisse d'emploi dans ces activités. Par ailleurs, l'ensemble du secteur manufacturier, grâce surtout à la micro-industrialisation, connaîtra une hausse très marquée de nouvelles opportunités de travail. D'ici 1971, il y aurait une augmentation statistique de 200 emplois, la création brute de plus de 3,200 nouveaux emplois et une augmentation considérable du temps de travail. Ce dernier passerait de 245,788 semaines, soit 31 semaines par travailleur, à 389,808 semaines, ce qui signifie un emploi moyen de 48 semaines par année pour les ouvriers de la fabrication.

Construction

En 1961, il y avait 5,223 travailleurs dans ce secteur dont environ 2000 travaillant à l'extérieur; le temps de travail moyen des employés de la construction de la région s'établissait à 26 semaines. Laissant le même taux de travail et le même nombre de travailleurs à l'extérieur, on peut prévoir que l'impact du Plan amènera la création d'ici 1971 de plus de 1,000 emplois à 26 semaines. D'où l'hypothèse de 7,000 emplois à 26 semaines dans ce secteur en 1971.

Les activités tertiaires

Sous ce titre on regroupe les secteurs industriels suivants: transport, communications et utilités publiques, commerces, finances, assurances et immeuble, les industries de services, de même que l'administration publique et la défense nationale.

La mise en application du Premier Plan amènera dans le secteur des transports et communications la création de 450 nouveaux emplois à plein temps.

La réorganisation urbaine, facilitant l'éclosion de besoins de consommation accrus, jointe à l'accroissement du pouvoir d'achat, découlant de l'augmentation des revenus et des périodes d'emploi des travailleurs, nécessiteront la création de quelque 1,400 nouveaux emplois dans les activités de commerce; cette augmentation portera l'effectif de ce secteur à quelque 11,000 individus qui travailleront 458,000 semaines par année.

Les activités financières s'enrichiront au cours du Premier Plan de quelque 400 nouveaux emplois, mais la grande majorité de ces nouvelles ouvertures seront le fruit de la croissance naturelle du secteur.

L'industrie des services, qui est de loin la plus importante dans le groupe des industries tertiaires, connaîtra un accroissement très important de main-d'oeuvre au cours du Premier Plan. Le personnel rattaché aux activités touristiques est celui qui s'accroîtra le plus rapidement, s'accaparant la majorité des 3,500 nouveaux emplois prévus pour les activités de services. Toutefois, on peut compter qu'une bonne partie de ces nouveaux emplois seront à caractère saisonnier.

L'enseignement, qui a connu une croissance marquée en termes d'emplois au cours des dernières années, devrait poursuivre cette tendance, de sorte que d'ici 1971, ces activités offriront de nouvelles opportunités de travail.

Le nombre des travailleurs qui se consacreront à l'administration de la chose publique s'accroîtra de quelque 700 durant le Premier Plan.

Le tableau 31 de la page suivante nous présente pour chacun des secteurs l'évolution de la demande de travail au cours du Premier Plan.

3- Implications

De l'analyse de ces variables stratégiques il se dégage un certain nombre d'implications quant au reclassement de la main-d'oeuvre régionale. Ainsi, les variables âge, sexe, instruction et santé prennent une importance toute particulière dans la définition des actions à entreprendre en vue de la réorientation des travailleurs déplacés.

Il faut bien comprendre que ces travailleurs affectés par les changements structurels, ne le seront pas tous de la même façon. Certaines caractéristiques propres aux individus ou à la région, influenceront l'ampleur de ces ajustements.

L'âge

Cette variable en sera une très importante. Dans certains secteurs primaires, notamment l'agriculture et la pêche, la structure d'âge des exploitants montre certaines concentrations dans les catégories les plus élevées. Ainsi en 1961, plus de 3,000 cultivateurs avaient 55 ans et plus. Chez les pêcheurs côtiers de la Gaspésie, en 1964, 32.8% avaient plus de 55 ans (1). On peut escompter

---

(1) Ce pourcentage est établi à partir d'un recensement effectué par la Fédération des Pêcheurs Unis de Québec (PUQ) auprès des pêcheurs côtiers de la rive nord de la péninsule. Une vérification faite à l'aide de quelques données portant sur l'ensemble des pêcheurs côtiers de la Gaspésie nous permet de généraliser ce pourcentage à l'ensemble des pêcheurs côtiers.

TABLEAU : 31

Evolution de la demande de travail par secteur en termes d'emplois, de temps de travail et de travail à temps partiel. Région-pilote 1961-1971

	MAIN-D'OEUVRE				TEMPS DE TRAVAIL REGIONAL				TRAVAIL A TEMPS PARTIEL			
	61	71	variation		61	71	variation		61		71	
AGRICULTURE	13,513	11,500	—	2,013	245,500	270,000	+	24,500	1,500	(17s)	4,300	(12s)
FORET	11,998	7,200	—	4,798	120,000	192,000	+	72,000	12,000	(20s)	600	(8s)
PECHE	1,877	2,100	+	233	51,160	57,940	+	6,780	1,351	(12s)	800	(15s)
MINES	1,691	2,000	+	309	71,272	84,000	+	12,728	6	(12s)		
PRIMAIRE	29,079	22,800	—	6,269	487,932	603,940	+	116,008				
MANUFACTURE	7,920	8,120	+	200	245,788	389,800	+	144,012				
CONSTRUCTION	5,223	7,000	+	1,777	83,798	140,000	+	56,202				
TRANSPORT	7,537	8,000	+	463	286,406	314,000	+	27,594				
COMMERCE	9,590	11,000	+	1,410	364,420	458,000	+	93,580				
FINANCES	1,127	1,500	+	373	48,461	64,500	+	16,039				
SERVICES	16,350	20,000	+	3,650	617,500	800,000	+	182,500	3,000	(12s)	7,000	(12s)
ADMINISTRATION	2,553	3,200	+	647	107,226	134,400	+	27,174				
TERTIAIRE	37,157	43,700	+	6,543	1,424,013	1,770,900	+	346,887				
NON DEFINI	3,963	4,000	+	37	134,742	136,000	+	1,258				
TOTAL	83,342	85,620	+	9,099	2,376,273	3,040,640	+	664,367	17,857		12,700	
			—	6,811								

une baisse naturelle dans la main-d'oeuvre de ces secteurs, soit par suite de son vieillissement et des difficultés qu'elle trouve à se renouveler, ou soit à la suite de mesures décourageant le remplacement dans ces activités plus ou moins productives.

En dépit de cette sortie naturelle des secteurs décroissants (en termes d'emplois) et de certaines mesures incitant au retrait volontaire de ces activités (1), il se posera un problème crucial: celui de la spécialisation et du reclassement des individus d'environ 45 ans et plus.

On n'a pas démontré que le reclassement n'était pas rentable pour ces travailleurs, mais il l'est sûrement moins que pour les catégories plus jeunes, puisqu'on est assuré que même reclassés, ils travailleront moins longtemps que ceux de la génération suivante. Sans obstruer la porte à leurs possibilités de reclassement, il faudra prévoir certaines mesures qui permettront à ceux qui n'ont pas les possibilités d'étudier ou de se spécialiser de subvenir à leurs besoins par un travail qui leur soit convenable.

D'autre part, il faut également compter avec l'arrivée sur le marché du travail, de la nouvelle main-d'oeuvre. Elle devra de toute évidence être bien préparée au travail dans les secteurs en expansion, si l'on veut briser la perpétuation d'une situation que de nombreux efforts tendront désormais à corriger. Les jeunes de 15-24 ans dans la région, ne fréquentent pas assez l'école, si on compare la situation de 1961 avec celle du Québec (2).

---

(1) Voir le chapitre sur "L'objectif de modernisation des secteurs de base traditionnels": le cahier sur l'agriculture.

(2) Rappelons quelques chiffres: les populations scolaires de 15 à 19 ans et de 19 à 24 ans représentent respectivement 43.6% et 6.1% de la population totale de ces mêmes groupes d'âge dans la région; pour l'ensemble du Québec, les % correspondants s'établissent à 50.1% et 7.4%.

Si on note par ailleurs qu'à la même année, le Québec était bon dernier parmi les provinces du pays pour la scolarité, la situation s'avère désastreuse dans la région. Il faudra donc prévoir des mesures visant à encourager la prolongation de la fréquentation scolaire chez les jeunes: cette prolongation aura deux avantages:

- mieux préparer les jeunes au marché du travail et donc accélérer le processus de changement dans la structure de la main-d'oeuvre régionale;

- indirectement, elle atténuera un encombrement du marché du travail à un moment précis où la réorganisation des secteurs d'exploitation des ressources se soldera par une libération de main-d'oeuvre assez considérable.

La catégorie des travailleurs de 25-44, va poser réellement tout le problème du reclassement. Que cette main-d'oeuvre demeure dans les secteurs traditionnels ou qu'elle passe dans les secteurs en expansion, il lui faudra le cas échéant se spécialiser, s'initier aux nouvelles tâches, entrer de plein pied dans un type d'économie moderne. L'agriculture, l'exploitation forestière, la pêche, les opérations de transformation ne seront plus la plupart du temps, ce qu'elles étaient, si l'on veut atteindre les objectifs de modernisation fixés plus haut. Sous peine de devenir un frein au développement, cette main-d'oeuvre devra adopter un nouveau mode, un nouveau rythme d'opération.

Le sexe

Les programmes à entreprendre ne seront nécessairement pas de la même nature que pour les hommes lorsqu'il s'agira de spécialiser la main-d'oeuvre féminine. Le mouvement aura évidemment moins d'ampleur et des mesures favorisant le développement de ces programmes pourraient entraîner certains problèmes concernant le marché du travail régional.

Le taux d'activité des femmes de 1951 à 1961, a marqué une hausse rapide dans la région pour les raisons évoquées ailleurs (1). Compte tenu du fait que la région accuse un retard appréciable sur la province et le pays en ce domaine, et d'autre part que l'on prévoit un accroissement considérable des activités tertiaires dans la région d'ici quelques années, on peut supposer une hausse appréciable du taux d'activité féminin pour 1972. Il faudra donc prévoir une place aux femmes dans les prochains programmes de main-d'oeuvre.

Pourtant, à cause des perspectives d'évolution du marché du travail régional, il serait pour le moins incongru d'établir des mesures incitatives visant à accélérer l'arrivée des femmes sur le marché régional. Tout au plus, faut-il viser à réaliser l'équation entre l'offre et la demande régionales en main-d'oeuvre féminine.

L'instruction

En dépit de toute l'importance que comporte cette variable dans une perspective de reclassement de travailleurs, elle n'est quand même pas une donnée sur laquelle il est impossible ou très difficile d'intervenir comme l'âge ou la santé. Toutefois, l'état actuel de l'instruction de la population régionale (2) aura sûrement des implications quand on établira l'extension à donner à chacune des dimensions du reclassement. C'est ainsi qu'on peut déjà déduire qu'une partie importante de la main-d'oeuvre à réorienter devra hausser son niveau d'instruction général avant d'entreprendre toute étude de spécialisation.

---

(1) Voir dans "l'aspect descriptif des variables stratégiques: le taux d'activité".

(2) Voir dans "l'aspect descriptif des variables stratégiques: région faiblement scolarisée"

Nous avons déjà vu que la mise en relation de l'instruction avec l'âge indique qu'à mesure qu'on a affaire à une population plus vieille, le niveau d'instruction va en diminuant. C'est donc dire que les possibilités de transfert d'un secteur à l'autre sont d'autant réduites à mesure que l'on vieillit. Chaque cas demeure évidemment un cas d'espèce et devra être traité comme tel, mais déjà l'analyse de ces statistiques sur l'instruction laisse entendre qu'il faudra en tenir compte.

La santé

Cette variable prend une signification spéciale dans le contexte régional (1). Les rudes activités primaires, à cause des efforts physiques intenses qu'elles requièrent ont sans doute contribué à réduire plus rapidement les capacités d'un grand nombre de travailleurs. Le nombre imposant d'inactifs dans la région tendrait à le confirmer.

En plus de considérer l'état de santé général des travailleurs comme un facteur de reclassement, on devra de plus apporter son attention aux individus, en nombre relativement important, qui sont actuellement classés comme invalides, ou inaptes au travail, mais dont plusieurs sont encore capables d'une vie active appropriée à leur état réel.

En dépit des efforts qui seront menés en ce sens, la région connaîtra encore au cours des

---

(1) Voir dans "l'aspect descriptif des variables stratégiques: les inactifs".

prochaines années un contingent d'inactifs aussi volumineux que celui qu'elle connaît aujourd'hui. Les récupérations qu'on aura réalisées seront rapidement compensées par le retrait du marché du travail d'un certain nombre d'individus dont l'incapacité latente apparaîtra plus nettement à mesure que les exigences de spécialisation se feront jour dans les différents secteurs réorganisés ou en expansion. Cette constatation ne peut que nous amener à réfléchir sur la nécessité de rendre permanent ce mécanisme de récupération des éléments soi-disant marginaux par rapport à l'ensemble des travailleurs. Au-delà de toutes les raisons humanitaires qui commandent la mise en valeur maximum des capacités individuelles, d'autres motifs d'ordre plus matériel, incitent également à s'occuper de cette population: moins nombreux seront les inactifs dans une société, meilleure sera la situation des taux d'activité, de dépendance, sans compter les effets sur le revenu d'une plus grande participation à la vie active.

L'état de santé des travailleurs, tout en pouvant devenir une contrainte au reclassement ne doit toutefois pas servir de paravent pour retirer du circuit économique des éléments encore productifs.

B- L'OBJECTIF DE MOBILITE

L'effort des prochaines années devra donc être dirigé vers un objectif de mobilité générale des travailleurs de la région, si l'on veut répondre aux situations nouvelles et rattraper les retards considérables accumulés vis-à-vis le Québec, dans la recherche d'un développement économique accéléré.

La transformation des secteurs d'exploitation des ressources en particulier, amènera inévitablement un grand nombre de travailleurs à orienter leurs activités vers des nouvelles opportunités d'emploi. Cette réallocation de travailleurs épuisera dans la région à peu près toutes les formes de mobilité: occupationnelle, souvent appelée verticale, industrielle et géographique, ces deux dernières pouvant répondre au concept de mobilité horizontale.

Le phénomène de la mobilité recouvre une réalité fort complexe ayant des incidences dans deux domaines principaux: l'économique et le social. Un transfert de main-d'oeuvre exécuté en vue d'ajuster cette offre de travail à une situation de demande donnée est évidemment un fait économique, mais l'ajustement de ces travailleurs à leur nouvelle fonction de travail et leur adaptation à leur nouveau milieu de vie ne pourront s'effectuer heureusement sans qu'une attention particulière soit accordée à cet aspect social de la mobilité.

Les améliorations technologiques des dernières années ont fait de la mobilité une réalité permanente dans la plupart des pays industrialisés. L'introduction dans l'économie régionale au cours des prochaines années d'un taux de progrès technique de beaucoup supérieur à celui que connaîtra le Québec au cours de la même période, rendra encore plus évidente cette nécessité de la disponibilité au changement chez les travailleurs de la région.

Mobilité occupationnelle

L'effort de promotion des activités économiques traditionnelles aura pour effet de transformer en profondeur le contenu de ces occupations, quelques-unes devant même disparaître complètement. Les moyens techniques plus évolués qui modifieront ces occupations, exigeront des travailleurs qui les rempliront, qu'ils soient munis de connaissances correspondant aux exigences de ces nouvelles fonctions. Nous songeons en particulier ici aux pêcheurs, travailleurs forestiers et agriculteurs, qui, tout en demeurant dans les mêmes secteurs, devront toutefois acquérir une spécialisation qu'ils n'ont jamais eu à se donner jusqu'à présent. Cette mobilité verticale - passage d'une occupation non spécialisée à une autre exigeant une spécialisation - se traduira nécessairement par un accroissement marqué de la productivité de ces travailleurs, conséquente d'abord à l'augmentation de leur compétence mais également à l'introduction de moyens techniques plus raffinés.

Cette mobilité verticale, jusqu'à un certain point déjà inscrite dans les faits, devra toutefois se donner un caractère de permanence, car l'évolution technologique ira sans cesse grandissante, exigeant toujours de plus en plus de spécialisation de la part des travailleurs.

Les problèmes d'ordre social amenés par ce type de mobilité sont relativement minimes. Les travailleurs, demeurant dans le même secteur d'activités, ne devront pas nécessairement accompagner leur changement d'occupation par un déplacement géographique (1). Le problème d'intégration

---

(1) Dans les secteurs des pêcheries et de la forêt, le déplacement géographique pourra toutefois être plus fréquent que dans l'agriculture.

se situera davantage au niveau de l'ajustement à la nouvelle fonction et au nouveau cadre de travail.

Mobilité industrielle

Ce type de mobilité qui implique le passage d'un travailleur d'un secteur industriel à un autre est déjà bien connu dans la région. L'évolution de la main-d'oeuvre par industries depuis 1951 ne laisse pas de doute sur la présence de ce phénomène (1). La région suit en cela - avec un certain retard évidemment - la tendance générale qui caractérise les économies industrielles depuis un certain nombre d'années déjà. Les travailleurs des secteurs primaires abandonnent ces activités au profit des industries secondaires et davantage des activités tertiaires.

La main-d'oeuvre refoulée des secteurs primaires par suite de l'aménagement de ces derniers demandera a être orientée vers d'autres activités capables de les absorber. Toutefois, ce transfert de main-d'oeuvre qui jadis s'opérait sous lss signes du hasard et de l'improvisation devra maintenant s'effectuer d'une façon opérationnelle, en fonction des exigences du marché du travail. La mobilité industrielle, qui réfère en soi à un type de mobilité horizontale, devra souvent dans la région se doubler d'une dimension verticale. Afin de devenir plus productifs là où ils seront réintégrés, les travailleurs déplacés d'une industrie à une autre devront profiter de cette occasion afin d'ouvrir davantage le champ de leur compétence. Les exigences de productivité ne permettront plus à un travailleur de se réintégrer dans le circuit du travail sans qu'il soit muni d'un minimum de spécialisation. Ce minimum tendra d'ailleurs à se hausser de plus en plus.

---

(1) Voir "Variables stratégiques": Les activités économiques régionales sont encore axées sur l'exploitation des matières premières.

Au niveau régional, le passage d'un grand nombre de travailleurs, provenant en particulier des secteurs primaires, vers des activités secondaires nouvelles et tertiaires nécessitera, la plupart du temps, en plus de l'acquisition de connaissances nouvelles, des déplacements géographiques. Le passage de l'ancienne à la nouvelle situation requerra souvent, en plus d'un ajustement à la nouvelle fonction et au nouveau milieu de travail, une adaptation dans le nouveau milieu de vie. Cette dimension du problème ne peut pas non plus être traitée sous le signe de l'improvisation.

Mobilité géographique

Cette dernière forme de mobilité, si elle n'est pas accompagnée de l'une ou l'autre des deux mobilités précédentes n'a aucune signification en termes de développement. Le travailleur qui consent à se déplacer doit nécessairement avoir comme objectif l'amélioration de son sort. Mais pour atteindre cet objectif, ce travailleur doit se donner les moyens nécessaires.

La région étant ouverte sur les économies environnantes, les travailleurs de la région qui se déplacent vers l'extérieur sont soumis aux exigences de spécialisation qui régissent ces marchés. Et ils doivent être préparés à y faire face, sinon ils risquent de perpétuer à l'extérieur de la région la situation déplorable qu'ils voulaient corriger en la quittant. De plus, un chômeur à Montréal coûte problablement plus cher à la société qu'un chômeur dans la région.

Ces déplacements de travailleurs régionaux vers l'extérieur continueront effectivement de s'opérer pendant encore plusieurs années, mais ils devront désormais, s'effectuer sous le signe de la planification. La préparation des travailleurs émigrants devient une préoccupation tout aussi importante que celle de ceux qui demeurent dans la région. De plus, la préoccupation d'atténuer les difficultés d'adaptation au nouveau milieu social

pour ces travailleurs prend ici une importance toute particulière, si l'on veut que cette réintégration dans le marché du travail en soit une permanente.

La mobilité extra-régionale est effectivement très importante, surtout depuis les 20 dernières années. Mais les déplacements à l'intérieur de la région sont aussi considérables (1), et le mouvement ira sans cesse grandissant avec les prochaines années. Encore ici, ces déplacements dans l'espace devront nécessairement s'accompagner d'une mobilité verticale pour les travailleurs, car la réorganisation du territoire s'appuie sur des activités économiques fortes qui elles-mêmes nécessitent la participation de travailleurs bien préparés.

Ce grand objectif de mobilité devient donc une condition essentielle au développement économique tout en étant une conséquence de ce développement. Il est alors facile de voir l'interrelation étroite qui existe entre ces deux phénomènes. Un développement économique qui ne peut s'appuyer sur une main-d'oeuvre mobile est nécessairement freiné dans son allure. De même, une économie stagnante contribue à sous-exploiter son facteur humain en ne lui apportant pas toutes les occasions voulues de mettre à profit ses talents.

---

(1) Voir "variables stratégiques": tendance à l'urbanisation.

C- POLITIQUE REGIONALE DE RECLASSEMENT DE LA MAIN-D'OEUVRE, AXEE PRINCIPALEMENT SUR L'EDUCATION DES ADULTES

1- Rôle de l'éducation

a) L'éducation, facteur de croissance

- L'éducation et la croissance économique globale

"L'éducation joue un rôle primordial comme facteur de croissance économique et de relèvement du niveau de vie" (1).

Bien qu'on n'ait pas encore réussi à mesurer de façon rigoureuse l'apport de l'éducation dans le processus de croissance d'une économie, les nombreuses recherches (2) dans ce domaine n'en concluent pas moins que la mise en valeur du facteur humain a une influence déterminante sur la rapidité que connaît l'expansion d'une économie.

Plusieurs voies d'approche ont été explorées pour tenter d'évaluer, chiffres à l'appui, les taux de rendement des investissements dans le facteur humain.

---

(1) Conseil Economique du Canada, Deuxième exposé annuel, décembre 1965, p. 79.

(2) John Vaizey, Economie de l'Education, les Editions Ouvrières, Paris 1964, chapitre III; F. Harbison et C.A. Myers, Education, Manpower and Economic Growth, N.Y. McGraw-Hill, 1964; David C. McClelland, Does Education Accelerate Economic Growth? dans Economic Development and Cultural Change, The University of Chicago Press, Chicago, avril 1966.

L'analyse du phénomène de la croissance a amené un certain nombre d'économistes (1) à s'interroger sur la quasi linéarité qui devait exister entre l'augmentation du produit national et celle du capital réel. Des travaux empiriques menés dans ce domaine laissent croire qu'on ne peut conclure à une relation constante entre le taux de croissance et le niveau d'investissement (2). On suggère alors de reconsidérer les différentes variables qui entrent dans la fonction de production (3) en tentant de mesurer leur contribution relative. Le volume de travail et de capital peuvent être mesurés, mais ils n'expliquent pas complètement le phénomène de croissance. Un facteur résiduel, comprenant l'évolution du progrès technique, l'amélioration du facteur humain, et qui réflète en même temps le degré d'organisation générale du milieu où opère cette fonction de production, rend compte, avec le capital et le travail de la croissance d'un produit national.

L'amélioration du facteur humain dans le système de production, qui peut prendre la forme d'une main-d'oeuvre plus spécialisée ou se traduire par des améliorations technologiques, a une incidence certaine sur le taux de croissance d'une économie, même s'il est impossible de faire le départage chiffré entre les contributions des différentes composantes du facteur résiduel.

---

(1) Odd Aukrust, Investissement et croissance économique, dans Productivity Measurement Review, No 16, février 1959, pp. 33-53. E.F. Denison, The Residual Factor in Economic Growth, Paris, O.C.D.E., 1963.

(2) John Vaizey, op. cit., p. 42.

(3) Il s'agit ici d'une fonction du type Cobb-Douglas.

- L'éducation et l'augmentation du revenu personnel

La croissance économique se manifeste par un accroissement du revenu disponible. De même l'augmentation du revenu peut être un indice sérieux de croissance.

Sous cet angle, de nombreux travaux (1) tendent à démontrer que l'échelle de revenus d'une main-d'oeuvre est en relation étroite avec celle de la scolarité possédée. Naturellement, le revenu n'est pas nécessairement attribué uniquement en fonction de la qualification, de l'effort ou du talent d'un individu, mais il est faux de prétendre que les lois du marché du travail soient biaisées au point que les prix ne tiennent nullement compte de la valeur relative des différentes qualités de services offerts.

Ainsi plusieurs travaux effectués aux Etats-Unis tendent à prouver qu'il existe bien une relation entre l'éducation et le revenu (2). Les hommes âgés de 25 à 44 ans, ayant complété 8 années de scolarité, gagnaient en 1956 plus de $1000 par an de plus que ceux qui n'avaient pas atteint ce

---

(1) T.W. Schultz, Investment in Human Capital, American Economic Review, LI, March 1961 et du même auteur, Reflections on Investisment in Man, Journal of Political Economy, LLX No 5, oct 1962, supplément.

(2) "En 1958, le diplômé moyen d'une école élémentaire pouvait espérer un revenu d'environ $182,000 (pour une vie active de 18 à 64 ans), comparé avec le revenu d'environ $258,000 pour un diplômé moyen d'école secondaire... un diplômé de collège pouvait espérer recevoir environ $435,000". Herman Miller, Income in Relation to Education, American Economic Review, dec. 1960, p. 982. Cité par John Vaizey, op. cit. p. 49.

niveau (1).

Au niveau canadien la relation joue tout aussi bien. Le niveau du revenu augmente selon les années de scolarité acquise.

TABLEAU 32: REVENU ANNUEL MOYEN PROVENANT D'UN EMPLOI PAR NIVEAU D'EDUCATION, MAIN-D'OEUVRE MASCULINE NON-AGRICOLE, 1961

	Milliers de dollars	Indice (0-8 ans= 100)
0-8 ans élémentaire	3,526	100
1-3 ans secondaire	4,478	127
4-5 ans secondaire	5,493	156
Etude universitaire	6,130	174
Grade universitaire	9,188	261
TOTAL	4,602	

Source: B.F.S., Recensement du Canada, 1961.

Tiré du 2ième exposé annuel du Conseil Economique du Canada, 1965.

(1) Schultz citant Morton Zeman: A quantitative Analysis of White - Nonwhite Income Differentials in the United States, thèse non publiée, Université de Chicago, 1955, cité par J. Vaizey. op. cit. p. 49.

Le même phénomène se vérifie au niveau régional. Plus on est instruit, meilleure est la situation de revenu. Ainsi dans le milieu urbain, 33.5% des travailleurs ayant passé par l'université retirent plus de $8,000 de leur travail, tandis que seulement 2.7% des moins instruits peuvent compter sur un revenu semblable (1).

- L'éducation, investissement à long terme

En termes économiques, l'éducation constitue un investissement à long terme. C'est pourquoi des recherches (2) ont démontré qu'il n'existait pas de relation entre le volume des investissements consacrés à l'éducation à un moment donné et le taux moyen de croissance du revenu per capita pour une période immédiatement ultérieure.

Par contre, il existe une corrélation positive très forte entre un investissement dans le facteur humain à un moment donné et le taux de croissance d'une économie 15 ou 20 ans plus tard (3). La grande majorité des pays étudiés par McClelland, classés selon quatre niveaux de développement différents, se sont développés plus rapidement selon que la masse de connaissance y était plus élevée. De plus, toujours à l'intérieur de leur niveau de développement respectif, les pays où l'éducation supérieure était la plus développée ont connu des taux de croissance relativement plus élevés que dans les autres pays.

---

(1) M.F. Giroux, Les occupations en milieu urbain, Bas St-Laurent, Gaspésie et Iles-de-la-Madeleine, B.A.E.Q., 1966, pp. 37 et 38. M. Daneau, La situation Economique des familles rurales de la Gaspésie, Ministère de l'Agriculture du Québec, 1965, p. 22.

(2) A. Curle, Education, Politics and Development, Comparative Economic Review, No 3, 1964 pp. 226-245, cité par D.C. McClelland, op. cit. p. 259.

(3) David C. McClelland, op. cit. p. 266 et ss.

Ces investissements dans l'éducation doivent évidemment être accompagnés par des mises de fonds dans l'équipement et la technique, sinon on risque de favoriser le sous-emploi de connaissances chèrement acquises. C'est pourquoi il n'est pas impossible d'établir une relation d'équilibre entre le stock de capital physique et le capital éducationnel. Une certaine analogie existe déjà dans la façon de mesurer ces deux stocks (1), de sorte que, de même qu'une économie pourrait compter pour son développement, sur un capital humain préparé, cette main-d'oeuvre qualifiée verrait ses talents mis à profit d'une façon adéquate.

La rentabilité de l'éducation dans une économie peut encore être mise en relief par la négative à partir de l'expérience qu'a connue l'Espagne au cours des dernières années. "La récente expansion économique du pays n'a pas été suivie d'un développement similaire de l'enseignement. On a donné la priorité à la reconstruction et à la modernisation des usines, des bâtiments et de l'infrastructure économique, mais l'infrastructure scolaire a été très négligée. Les effets négatifs de cette politique ne sont apparus que graduellement, mais on est arrivé maintenant au point où la pénurie de personnel qualifié constitue un réel obstacle au progrès de l'expansion" (2). C'est là une autre façon de voir que l'éducation joue un rôle réel dans le processus de croissance d'une économie, sans parler des effets sociaux positifs qu'elle répand, comme la tendance à l'égalisation des revenus et les avantages qu'en retirent individuellement (la satisfaction de connaître) et collectivement (une vie sociale plus évoluée) les membres d'une société.

---

(1) T.W. Schultz, Capital formation by education, Journal of Political Economy, déc. 1960, cité par J. Vaizey, op. cit., p. 56.

(2) O.C.D.E., Le projet régional méditerranéen: "Espagne", Paris, 1965, p. 15.

b) L'instruction, facteur de mobilité

Au-delà de ces quelques remarques de caractère général, tendant à fonder le rôle efficace de l'instruction dans le développement économique, on peut s'appuyer sur la situation présente de la région pour dégager de nouveaux arguments. On l'a vu, le territoire-pilote est l'une des régions les plus mal en point du pays, en ce qui concerne le niveau d'instruction (1). Par ailleurs, le développement socio-économique de ce territoire impliquera des changements considérables dans la structure occupationnelle, la plupart impliquant le développement d'activités spécialisées qui toutes appellent une formation académique et professionnelle plus poussée; le rythme des changements économiques prévus sera donc fonction en bonne partie du rythme de formation de la nouvelle main-d'oeuvre. Dans le cadre précis du territoire-pilote, un effort d'éducation devient donc indispensable pour favoriser l'objectif de mobilité précisé plus haut. Sans doute la mobilité géographique est-elle possible sans une meilleure instruction, et l'histoire des migrations régionales le prouve assez; mais sans les autres types de mobilité, (occupationnelle et industrielle) la mobilité géographique a peu de signification en termes de développement et peut même constituer un facteur de freinage dans les milieux urbains.

Il faudrait d'ailleurs voir dans quelle mesure l'ignorance ne constitue pas un frein à

---

(1) Pour un bilan de la situation régionale, voir l'aspect descriptif des variables stratégiques: Région faiblement scolarisée. Un coup d'oeil sur la carte No 8 Bas niveaux d'instruction, de la série des neuf cartes intitulée Désavantage économique et social au Canada, et publiée par ARDA, Ministère des Forêts du Canada, en septembre 1964 (projet de recherche 14021), est également très révélateur de ce point de vue.

la mobilité, même géographique. Une étude sur la mobilité et l'adaptation des ouvriers d'origine agricole nous fournit des indices intéressants à cet égard. Ceux qui hésitent le plus à quitter le milieu rural sont les moins instruits, ou du moins ceux qui prétendent ne pas avoir assez d'instruction ou de métier.

> "On constate que moins on est instruit, moins on a tendance à changer d'occupation. Ceci est facilement concevable, étant donné que le manque d'instruction pourra avoir comme effet de rendre les individus incertains de leur avenir dans l'industrie. Les entrevues nous démontrent que les individus sont en majorité conscients de la nécessité de l'instruction pour remplir un poste industriel. Le manque d'instruction aura donc tendance à freiner la mobilité occupationnelle, et par conséquent, du moins pour les gens insatisfaits (de leur travail actuel) à frustrer leur désir de mobilité sociale" (1).

Et ailleurs:

> "Sans métier dans une région où sévit le chômage, on aura tendance à demeurer dans le milieu d'origine qui apporte une certaine sécurité et à se satisfaire d'un emploi qui souvent ne permet pas de combler les attentes tant au niveau du travail que du revenu...".

c) L'instruction, facteur de participation sociale

Le B.A.E.Q. en raison de son mandat, a dû faire une place importante à la population dans

---

(1) Pierre Lavergne, Mobilité des ouvriers - Bas St-Laurent et Gaspésie, BAEQ, avril 1966.

la préparation du Plan d'aménagement. Une place tout aussi importante lui est prévue dans la phase des réalisations (1), au moyen d'une structure de consultation appelée à guider les actions planifiées pour le développement économique régional. C'est un euphémisme de dire que cette fonction de participation sera vraiment démocratique, dans la mesure où celle-ci sera représentative de la population, et qu'elle sera représentative dans la mesure où la population pourra s'exprimer en connaissance de cause. L'instruction, en élevant le niveau général des connaissances dans la population, encouragera donc cette participation de la population dans la prise des décisions collectives (2).

Ainsi donc, une hausse de la scolarité générale ne peut qu'accélérer le processus de changement. Libératrice des traditions sclérosées, la connaissance favorise l'innovation en développant l'indépendance et en créant un climat d'expansion. Alors que l'ignorance paralyse, force l'individu à s'accrocher au présent, au peu qu'il possède et qui lui assure quelque sécurité, l'instruction au contraire libère, ouvre les portes, favorise une mobilité indispensable au progrès.

---

(1) Voir le chapitre sur l'établissement d'un cadre institutionnel de planification et de participation.

(2) Une recherche du B.A.E.Q. a d'ailleurs montré la corrélation entre la participation des individus à des associations et leur niveau d'éducation. M. Côté, M.A. Morency, Structures de la participation sociale dans le territoire-pilote, B.A.E.Q., 1966.

2- Le reclassement

a) Définition du reclassement

Pour que l'éducation des adultes joue vraiment son rôle dans le développement économique de la région, elle doit s'inscrire comme un des éléments d'une politique de main-d'oeuvre ayant pour objectif un meilleur équilibre entre l'offre et la demande sur le marché du travail. Certes une hausse générale du niveau d'instruction est-elle indispensable dans la région, mais elle demeure insuffisante si elle ne prépare pas la main-d'oeuvre directement à rencontrer les changements qui s'imposent dans l'activité économique, et donc si elle ne conduit pas le travailleur à une spécialisation qui corresponde à la demande éventuelle sur le marché du travail.

C'est ainsi que l'éducation débouchant sur la formation professionnelle, devient la charnière d'une opération complexe visant globalement à l'équilibre du marché du travail. Elément essentiel de ce qu'on est convenu d'appeler le reclassement des travailleurs, elle n'en constitue toutefois qu'un élément.

On peut définir le reclassement dans les termes suivants:

processus complexe et permanent de reconversion des travailleurs, qui s'inscrit à l'intérieur d'une politique générale de main-d'oeuvre visant au meilleur équilibre possible entre l'offre et la demande sur le marché du travail: le reclassement tient compte certes de la demande de travail, mais également et surtout des caractéristiques de la ressource humaine disponible qu'il vise à utiliser de façon optimum, et au besoin à développer selon ses aptitudes et aspirations pour qu'elle réponde davantage aux exigences du marché.

Sur un marché en perpétuelle évolution, le reclassement fournit aux travailleurs victimes des changements technologiques ou structurels, le

tremplin nécessaire à un retour efficace dans le circuit des activités économiques. Il constitue donc une politique centrée sur l'individu, dont il cherche à utiliser tout le potentiel en fonction de l'économie.

Ces occasions de changement sont multiples et diverses, on le devine, mais les conséquences en sont souvent les mêmes: des individus sont victimes ou sont menacés de chômage à plus ou moins brève échéance. Le phénomène n'est pas nouveau, c'est le lot quotidien de milliers de travailleurs qui ont dû et doivent encore se débrouiller pour trouver un nouveau travail. L'Etat a mis à leur disposition certaines mesures visant à leur faciliter un retour sur le marché du travail: les services de placement, l'assurance-chômage, etc. Mais traditionnellement, les individus ont dû se débrouiller à peu près seuls pour assurer le passage vers une nouvelle occupation ou un nouveau métier. L'improvisation, le hasard ou l'arbitraire ont été le lot de bon nombre de ces individus, pressés qu'ils étaient de retourner dans le circuit économique. Des retours périodiques à la situation de chômage en ont été la rançon.

Le reclassement se présente donc comme le moyen privilégié d'assurer un retour beaucoup plus définitif dans des secteurs d'activités en expansion, où la compétence et les aptitudes des individus seraient mises à contribution de façon beaucoup plus marquée.

b) Dimensions du reclassement

Essentiellement, le reclassement se résout dans les opérations suivantes:

- Dépistage et acheminement des candidats dans le processus qui leur permettra un retour plus définitif au travail.

- Classification - évaluation - orientation.

- Recyclage (récupération scolaire ou/et formation professionnelle)

- Placement.

L'ensemble de cette démarche sera d'autre part grandement facilitée par l'appui sur deux autres opérations auxiliaires:

- La recherche

- La consultation.

Reprenons chacune de ces étapes pour en dégager le contenu.

1) Dépistage et acheminement

Le dépistage consiste en l'identification des individus susceptibles d'être reclassés. On verra plus bas que selon les circonstances ou le cadre dans lequel s'inscrit une expérience de reclassement cette opération se résout plus ou moins facilement. Une fois identifiés, les candidats sérieux sont acheminés vers les étapes ultérieures du reclassement.

2) Classification - évaluation - orientation

Cette opération déborde largement l'objectif d'un placement immédiat de l'individu sur le marché du travail, même si elle peut y aboutir normalement. Elle procède d'une intention explicite d'adapter au maximum les ressources individuelles à la demande de main-d'oeuvre, et doit déboucher dans bien des cas sur des recommandations de formation académique et/ou professionnelle (1).

---

(1) Dans une région comme celle qui nous occupe, on imagine facilement que cette solution devra être envisagée très souvent.

L'opération consiste essentiellement d'une part en une classification de l'individu selon son âge, sa santé, sa scolarité, sa formation professionnelle, et son expérience de travail, d'autre part en une évaluation de sa capacité intellectuelle, et de ses aptitudes générales et aspirations, et enfin en une orientation du candidat en fonction de ses possibilités individuelles et de celles du marché. Théoriquement, elle devrait impliquer l'intervention d'une armée de spécialistes (interviewer, médecin, pédagogue, psycho-technicien informateur professionnel, conseiller en orientation et spécialiste du marché du travail) mais pratiquement dans bien des cas, à cause du poids de certaines variables individuelles, elle peut se résoudre dans la technique de l'entrevue menée par un agent d'expérience. Elle implique toutefois une bonne connaissance du marché du travail et des différents programmes de reclassement mis à la disposition des travailleurs, de même que des notions de psychologie individuelle.

3) Recyclage (récupération scolaire et/ou formation professionnelle)

On l'a déjà identifié comme le point charnière du processus de reclassement. Il permet au travailleur éprouvé par l'évolution des occupations de surmonter les difficultés occasionnées par les changements dans son métier, ou de s'adapter à une nouvelle occupation plus ou moins reliée à la première selon le cas.

Le recyclage peut prendre alors deux formes complémentaires et souvent consécutives: la récupération scolaire qui vise essentiellement la préparation de l'individu pour des études plus spécialisées, et la formation professionnelle qui prépare à un métier en demande sur le marché du travail.

Cette étape du reclassement doit donc prévoir toutes les facilités propres à encourager le recyclage: allocations d'études, gratuité scolaire, organisation de cours adéquats, soutien

à la famille, complémentarité travail-étude, etc., afin de stimuler l'utilisation des programmes mis à la disposition de la main-d'oeuvre, et de favoriser l'équilibre recherché entre l'offre et la demande de travail.

4) Placement

Cette démarche constitue la dernière du processus de reclassement, que le travailleur ait eu ou non à se soumettre à chacune des étapes antérieures. Elle représente la réalisation quotidienne d'un équilibre toujours précaire entre l'offre et la demande de travail, et les démarches antérieures du reclassement (orientation, recyclage) doivent être conçues finalement par rapport à elle.

Malgré sa simplicité apparente, cette tâche n'en est pas moins complexe, et doit se ramifier en une série de fonctions auxiliaires qui ont leur importance pour assurer l'efficacité du reclassement.

Ainsi, la relance (ou follow-up) des individus recyclés et placés ou non sur le marché du travail devient une action essentielle pour évaluer le rendement du reclassement et corriger, s'il y a lieu, les défauts d'orientation ou de formation dans les programmes déjà utilisés.

Par ailleurs, le retour sur le marché du travail impliquera souvent la nécessité d'une mobilité géographique pour le travailleur. Cette constatation est devenue lieu commun dans une région comme le territoire-pilote où les phénomènes d'émigration et de réaménagement sectoriels connaîtront une ampleur que les chapitres précédents ont déjà mesurée. Un système de reclassement exhaustif doit donc favoriser cette mobilité géographique en l'encourageant par des allocations visant à compenser pour les dépenses encourues à l'occasion de déplacements. Ces allocations peuvent être multiples et couvrir différents postes: transport de l'individu et de sa famille, déménagement, emménagement, compensation pour les investissements sur des biens immobiliers etc.

Enfin, au-delà de la relance (follow-up) et de la mobilité proprement dite, une autre tâche subsiste dont l'exécution pourra faciliter d'autant le succès du reclassement: celle de la réception ou de l'intégration du travailleur déplacé dans son nouveau milieu de vie (1). Le déplacement d'un individu et de sa famille, en même temps que l'initiation du travailleur à sa nouvelle occupation, causent des problèmes d'adaptation souvent considérables qui risquent à la limite de compromettre le succès de l'opération de reclassement, en décourageant les concernés et en les incitant à un retour à leur lieu d'origine. Une fonction d'intégration, en aplanissant certaines difficultés d'adaptation peut assurer le succès complet de l'opération de reclassement.

Cette fonction d'intégration peut prendre différentes formes, telles le développement de services d'accueil fournissant des informations sur les possibilités de logement ou sur les services à la disposition du travailleur dans sa localité d'adoption, ou mieux l'organisation d'actions précises pour intégrer les nouveaux arrivants aux activités sociales ou communautaires de la nouvelle localité (2).

5) Recherche

Le reclassement, on le constate donc, est une opération complexe, élément d'une

---

(1) Le problème se pose également pour le travailleur amené à suivre des cours de formation professionnelle en dehors de sa localité.

(2) Dans le cas des individus inscrits au recyclage, une autre tâche devrait également être prévue: celle, le cas échéant, du "counselling" familial sur les moyens budgétaires ou autres, à mettre en oeuvre pour permettre une adaptation sans trop de heurts, à cette situation de transition.

politique active de main-d'oeuvre, qui tend à l'utilisation optimum des ressources humaines disponibles. Il est donc orienté vers le marché du travail, et chacune de ses opérations implique nécessairement une connaissance précise de l'évolution à court et moyen terme de la demande de travail, qu'il vise à combler en partie à même les effectifs antérieurement "déclassés" de la main-d'oeuvre.

Sans constituer un élément du processus de reclassement, la recherche prospective sur le marché du travail se présente donc comme un prérequis essentiel à son succès, comme la lumière éclairant la voie des efforts à fournir; sans une bonne connaissance de l'évolution de ce marché, les efforts de reclassement risquent grandement de verser dans l'arbitraire et de coûter cher en pure perte.

Par ailleurs, la dimension économique de ces recherches ne doit pas faire oublier les autres dimensions impliquées dans l'organisation du reclassement, soit les aspects pédagogiques et sociologiques. L'enseignement aux adultes, conçu comme élément essentiel du reclassement des travailleurs, en est encore à ses premiers pas. Faute de mieux, la pédagogie et les programmes utilisés pour le recyclage sont souvent copiés directement à partir de ceux utilisés dans le cas des jeunes, même si l'on soupçonne qu'ils ne constituent pas nécessairement la meilleure formule. Une recherche originale s'impose afin de dégager une pédagogie mieux adaptée aux adultes, tant du côté académique que professionnel.

Il en est de même en ce qui concerne le cadre dans lequel doivent s'organiser les expériences de reclassement: pour que les efforts entrepris produisent les meilleurs fruits, il est nécessaire qu'ils soient parfaitement adaptés aux situations à corriger et qu'ils s'appuient sur toutes les circonstances ou occasions susceptibles de favoriser un reclassement rapide et bien ordonné. Une recherche de type organisationnel s'avère donc indispensable, particulièrement au début d'un effort massif afin de roder le meilleur système possible.

6) Consultation

La situation de la recherche et l'état embryonnaire des connaissances économiques, sociologiques et pédagogiques dans les domaines de la main-d'oeuvre et du reclassement, justifient amplement un appui intensif sur une consultation constante d'éléments du territoire particulièrement intéressés aux problèmes de main-d'oeuvre, de recyclage et de reclassement en général. Certaines lacunes de la recherche ne peuvent excuser l'inaction dans une situation d'urgence; une consultation bien dirigée, sans remplacer les avantages de la recherche, peut la compléter dans la programmation d'actions quotidiennes. Elle peut en effet être extrêmement utile dans l'organisation d'une formation professionnelle qui corresponde à des besoins réels, régionaux ou provinciaux. Elle peut également fournir des éléments intéressants pour l'amélioration des moyens mis en oeuvre sur le plan pédagogique et organisationnel dans le cas du recyclage ou du reclassement.

c) Double approche possible au reclassement des travailleurs

On peut donc considérer le reclassement comme un processus devant faciliter au travailleur le passage d'une occupation à une autre. Ce passage peut être rendu nécessaire à la suite de changements technologiques rendant désuètes certaines occupations, ou de changements structurels impliquant une réorganisation de l'activité économique; ces changements peuvent toucher une seule entreprise ou une industrie, ou bien encore un ou plusieurs secteurs de l'activité économique.

Les occasions de changement sont donc multiples, et déterminent pour une bonne part le cadre dans lequel doit s'opérer le reclassement des travailleurs.

1) Une approche par projets

Les expériences québécoises, tout à fait récentes dans le domaine du reclassement, constituent des réalisations extrêmement intéressantes qui, semble-t-il, rendent jalouses bien d'autres provinces du pays. Jusqu'à présent, elles ont été mises en oeuvre dans le cas d'entreprises qui devaient fermer leurs portes ou mettre à pied une proportion relativement considérable de leur main-d'oeuvre pour les raisons les plus diverses (1).

La procédure établie dans chaque cas a été à peu près la même partout:

- formation d'un comité constitué de représentants des gouvernements (fédéral, provincial, municipal), de la compagnie, du syndicat, et chargé d'étudier le problème et de contrôler toute l'opération de reclassement;

- inventaire des travailleurs mis à pied, dans le but de connaître leurs caractéristiques individuelles (âge, instruction, etc.) et leurs projets;

- étude de chaque dossier individuel, organisation du transfert de certains travailleurs dans d'autres entreprises, ou préparation d'un programme de scolarisation ou de formation professionnelle pour ceux qui sont intéressés à changer de métier.

---

(1) Les premières expériences ont été tentées dans le secteur minier, à l'occasion de fermetures de mines (Thetford-Mines, East Sullivan Mines, Malartic). Elles ont par la suite touché le secteur de la transformation du bois (Portneuf, Windsor), pour s'étendre ensuite à d'autres industries. Devant l'intérêt de la formule, le ministère du Travail du Québec a décidé d'établir son propre service de reclassement des travailleurs.

Le financement de l'opération a été réalisé en général par les trois parties en cause.

On peut caractériser ces expériences dans les termes suivants: des interventions bien localisées, limitées à une entreprise, s'appuyant sur les collaborations de l'Etat, de l'employeur et du syndicat, et répondant à une situation de grande urgence qui demande une solution rapide.

Chacune des opérations du reclassement décrites plus haut y est à peu près respectée, même si certaines sont considérablement réduites (1). A la limite, elles sont d'ailleurs identifiées respectivement dans une personne désignée "ad hoc" (agent de reclassement, animateur, orienteur professionnel, travailleur social, agent de placement) qui disparaît une fois la tâche terminée.

De telles expériences pourront être reprises avec avantages dans le cas de fermetures d'entreprises ou de mises à pied collectives, dans le territoire-pilote, au cours des prochaines années. Les perspectives de consolidation de l'industrie secondaire dans certains secteurs (pêcheries, forêt) nous laissent entrevoir la possibilité d'utilisation d'une telle formule.

---

(1) Ainsi en est-il du dépistage; il est résorbé ici dans la démarche faite par l'employeur ou le syndicat auprès du Service de Reclassement du MTQ, pour l'amener à s'occuper d'un problème aigu de reclassement. La clientèle étant bien circonscrite, localisée dans les cadres d'une entreprise, on n'a pas à la dépister, ni à l'acheminer dans le processus du reclassement puisqu'elle est déjà disponible au changement. De même pour la fonction de recherche: elle se résume à chercher des débouchés pour les travailleurs immédiatement aptes à de nouveaux emplois.

2) Une approche régionale

Pourtant si l'on rapproche ces situations particulières de la situation générale de la main-d'oeuvre qui prévaut actuellement dans le territoire-pilote, on se rend compte que les moyens mis en oeuvre dans l'approche par projets, ne peuvent répondre à tous les problèmes de la région.

Nous avons et nous aurons affaire dans la région à une sortie accélérée de main-d'oeuvre des secteurs primaires et d'une partie du secondaire. Dans la majorité des cas, il s'agit de décisions individuelles impossibles à relier avec le sort d'une entreprise bien localisée. Donc il demeure très difficile de s'appuyer sur la collaboration d'un employeur ou d'un syndicat, dans cet effort de reclassement. De plus, les décisions de départ ne sont pas concertées d'un individu à l'autre de sorte qu'elles s'échelonnent dans le temps tout au cours de l'année, et dans l'espace à travers toute la région, ce qui rend impossible la concentration de l'effort.

Pourtant les mêmes raisons qui amènent l'Etat à se préoccuper du sort des "mis à pied de l'automation" doivent également prévaloir dans le cas des "mis à pied de l'aménagement sectoriel". Ces derniers constituent en effet un danger tout aussi, sinon plus grand de chômage, de dépendance ou de désintégration sociale, du fait, on l'a déjà constaté, qu'ils sont en général mal préparés et souvent plus démunis matériellement et intellectuellement.

Ce sont ces considérations qui nous ont amené à proposer une solution de type régional, devant s'adresser par définition à tout travailleur voulant se reclasser, où qu'il soit, à quelque moment que ce soit, et quel que soit le poste qu'il occupe.

C'est ici qu'apparaît le caractère de permanence de notre définition du reclassement. La solution proposée devra en effet de toute

nécessité faire appel à des mécanismes ou organismes de type permanent, à caractère régional, pour répondre à un problème de même type (1). Elle implique la mise en place et l'intégration d'organismes régionaux qui, de façon complémentaire, devront épuiser toutes les dimensions du reclassement. On peut d'ailleurs déjà constater que présentement plusieurs organismes régionaux peuvent être utilisés à ces fins, moyennant certaines conditions: ainsi les fonctions recyclage et placement, par exemple, peuvent déjà être remplies respectivement par les commissions scolaires et les services de placement, dans le cadre d'une action concertée et bien coordonnée. Tout en s'appuyant au maximum sur les organismes déjà existants dans la région, il faudra songer à des solutions originales dans le cas de certaines tâches de reclassement qui ne sont actuellement remplies par aucun organisme.

Qu'on songe par exemple à la dimension dépistage des candidats au reclassement. L'approche régionale présente une première difficulté dans l'amorce même du processus de reclassement. On a vu que dans un tel cadre, la possibilité de reclassement s'offrait à des individus épars distribués dans divers secteurs industriels et différentes zones géographiques, dont les décisions de mobilité étaient individuelles et s'échelonnaient tout au cours de l'année. Le problème qui se pose alors est d'introduire ces individus dans un processus, qui à partir des démarches successives énumérées plus haut (orientation, recyclage et placement), leur permettrait un passage rationel vers d'autres occupations.

---

(1) On peut concevoir qu'un mécanisme de reclassement régionalisé sera surtout utilisé dans les prochaines années, à cause de l'ampleur des transformations déjà prévues de l'activité économique. Mais il faut bien songer toutefois, que malgré une situation stabilisée d'ici quinze ans, les techniques de production continueront d'évoluer et que de ce seul fait, le reclassement s'avérera une nécessité constante.

Il s'agit donc de rejoindre ces individus de quelque façon pour les inciter à profiter des occasions de reclassement qui leur sont offertes. Par ailleurs, cet effort de dépistage des candidats au reclassement vise essentiellement à introduire les individus dans un processus qui les fera passer d'une occupation à une autre. Il est essentiel que la première étape de ce processus, soit clairement identifiée de même que le lieu de son exécution, afin d'éviter la confusion dans les esprits, et de présenter un système de reclassement qui soit homogène pour tous, donc facilement assimilable à des organismes bien localisés sur le territoire.

D'autres problèmes devront également être solutionnés; ainsi celui de la recherche, qui dans un cadre de reclassement régional, tel qu'on l'envisage ici, doit déboucher non seulement sur des perspectives régionales, mais également sur une meilleure connaissance de la demande de travail provinciale (1).

d) La coordination de l'opération reclassement.

Ces dernières observations amènent logiquement à poser le problème de la coordination de l'opération reclassement, envisagée dans un cadre régional. La prochaine section du chapitre démontrera beaucoup mieux la complexité d'une telle opération, qui devra faire intervenir de nombreux interlocuteurs à différents paliers administratifs et géographiques. Pour une action concertée, visant à l'économie et à l'intégration de tous les efforts, il importera évidemment qu'il y ait mise en présence, dialogue et coordination entre ces différents interlocuteurs.

---

(1) A cause principalement des migrations très fortes que continuera de connaître la région dans les prochaines années.

En guise de conclusion

Le reclassement des travailleurs de la région se fera donc par deux voies différentes et complémentaires:

- une approche par projets, d'abord dans les cas spécifiques de fermeture d'entreprises qui ne manqueront pas de se présenter ici dans les prochaines années. Il s'agira alors d'utiliser au maximum les possibilités qu'offriront le Service de reclassement des travailleurs du ministère du Travail du Québec et également le Service consultatif sur la main-d'oeuvre du ministère fédéral du Travail.

Une approche par projet pourra également être utilisée dans le cas de programmes spécifiques concernant certaines catégories d'individus de la région, comme les assistés-sociaux du territoire ou la population de certaines paroisses marginales.

Il appartiendra aux responsables du reclassement des travailleurs de la région (1) de définir ces projets spécifiques, au fur et à mesure des besoins. Quelques projets esquissés dans la dernière partie de ce chapitre sur la main-d'oeuvre, pourront toutefois guider les premières actions des éventuels responsables du reclassement au niveau régional, dans l'organisation de certaines expériences spécifiques.

- une approche régionale, telle que définie plus haut, et qui s'organisera autour de campagnes d'extension scolaire et de formation professionnelle déjà en opération dans la région depuis deux ans.

---

(1) Nous songeons ici plus particulièrement aux membres du CIRMO (Comité interministériel régional sur la main-d'oeuvre) dont il sera question plus bas.

Il s'agit donc maintenant de répartir les différentes tâches impliquées dans le processus de reclassement parmi les organismes régionaux susceptibles de s'y intéresser.

Mais auparavant, il serait utile de mesurer en termes quantitatifs l'ampleur que connaîtra ce phénomène dans les prochaines années. Nous connaissons déjà l'envergure des transformations dans la demande de travail d'ici 1972; nous connaissons également les principales caractéristiques de la main-d'oeuvre actuelle, de même que sa répartition dans les différents secteurs d'activités. La prochaine partie évaluera en termes quantitatifs la signification du processus de reclassement d'ici 1972.

Cette vision nous fera mieux apprécier la nécessité d'un effort régional bien coordonné si l'on veut que soit relevé le défi que représente le développement accéléré que devra connaître la région pour vivre au rythme du Québec.

3- Signification quantitative du reclassement de 1966 à 1971.

Nous avons déjà programmé un équilibre entre les volumes de population active, d'offre de travail et de demande de travail pour 1971 (1). Sur une population active de 179,580 personnes (2),

(1) "Variables stratégiques: aspect prospectif".

(2) Evolution de la population d'âge actif par grands groupes d'âge

	1961	1971	Variation
15 - 24	56,209	67,786	+ 11,577
25 - 44	68,125	60,395	- 7,730
45 - 64	42,228	51,399	+ 9,171

(Suite de la note page suivante)

il y aura 86,000 personnes sur le marché du travail. Les 93,400 autres seront constituées de 25,000 jeunes aux études, de 54,000 femmes à la maison et de 14,000 individus en dehors de la main-d'oeuvre considérés comme inactifs. Ce qui réalise l'équilibre entre l'offre et la demande de travail pour 1971.

Mais il ne suffit pas d'un équilibre en volume, encore faut-il que la main-d'oeuvre soit capable de s'adapter à la demande. Il lui faut une certaine formation académique et professionnelle selon les différents secteurs d'activités et selon la structure occupationnelle de ces secteurs. Il faut que les travailleurs demeurent assez près de leur lieu de travail et qu'ils soient disponibles au moment où il y a une demande. Nous verrons donc comment s'ajusteront cette offre et cette demande à travers un processus de mobilité intersectorielle et intrasectorielle de même que les dimensions spatio-temporelles de cette adaptation. Nous terminerons cette partie en évaluant l'effort de reclassement à entreprendre à partir de 1971.

a) Adaptation de l'offre à la demande de 1966 à 1971.

La main-d'oeuvre passe donc de 83,342 à 86,000 travailleurs de 61 à 71. Sur ces 86,000 travailleurs, il y aura 28,400 jeunes de 15 - 24 ans qui n'étaient pas sur le marché du travail en 1961, de sorte que des 83,342 de 1961, il ne restera que 58,000 susceptibles d'être reclassés. Il est bien évident cependant que, même parmi les 28,000 jeunes

---

(Suite de la note (2) de la page précédente)

(2) La forte croissance du groupe 15-24 est partiellement compensée par une baisse des 25-44 tandis qu'il y a croissance aussi des 45-64.

se présentant sur le marché à partir de 1962, il y aura du reclassement à faire. Ce qui nous donne une première image de la clientèle au reclassement; une partie des 28,000 jeunes de 15-24 et une partie des 58,000 travailleurs de 25-64 ans, sachant que les 25,000 autres, ou sont à la pension (1) ou sont incapables de mobilité et de reclassement (2), ou retourneront aux études pour une plus longue période, ou émigreront (3).

TABLEAU 33: REPARTITION DE LA MAIN-D'OEUVRE REGIONALE PAR GROUPES D'AGE EN 1961 ET EN 1971

	1961	1971
15 - 24	24,897	28,470
25 - 44	35,513	31,405
45 - 64	20,782	25,125
65 et plus	2,150	1,138

(1) Il y aura en tout 21,000 personnes de 65 ans et plus à la pension, soit une augmentation de 4,000 par rapport à 1961.

(2) Il y avait environ 13,000 inaptes en 1961: on prévoit qu'ils seront 14,000 en 1971.

(3) En 1951 et 1961 la population active représentait respectivement 54.5% et 65.9% de l'émigration totale; si cette tendance se continue il y aura un très fort volume de reclassement à faire pour cette main-d'oeuvre émigrante.

Quel reclassement sera nécessaire pour assurer la mobilité intersectorielle pouvant satisfaire la demande de travail en 1971?

- Mouvements intersectoriels (1)

Les mouvements d'un secteur à un autre seront très nombreux; la variation nette statistique qui les exprime se chiffre à quelque 16,100, résultant d'une création nette statistique de 9,300, emplois dans les secteurs secondaire et tertiaire et d'une diminution nette de 6,811 emplois dans l'agriculture et la forêt.

En agriculture, la diminution nette statistique est de 2,013 que nous pouvons assez bien caractériser: en effet, nous savons que 3,000 travailleurs agricoles, déclarés au recensement de 1961, auront 65 ans et plus en 1971. Nous pouvons donc déjà faire l'hypothèse qu'il y a peu de reclassement à faire pour ceux qui sortent de l'agriculture d'ici 1971.

Par contre, les 4,798 personnes sortant du secteur forêt sont jeunes et constituent des candidats logiques au reclassement. Ils ont une scolarité moyenne faible et devront par conséquent suivre les cours d'extension scolaire d'ici leur mise à pied afin de pouvoir ensuite s'inscrire aux cours de formation professionnelle.

---

(1) Tout comme dans la partie sur l'aspect prospectif des variables stratégiques, les données portant sur l'année 1971, sont des estimations qui contiennent nécessairement un certain degré d'imprécision. Elles n'en demeurent pas moins des approximations fort honnêtes permettant de prévoir l'orientation générale de la main-d'oeuvre dans les divers secteurs d'activités au cours des prochaines années.

Les mouvements intersectoriels causent donc un total de 7,111 mises à pied dont environ 5,500 individus à reclasser.

Par ailleurs, il y a aussi des secteurs où la demande de travail s'accroît et la variation nette positive se chiffre à 9,300 emplois répartis entre la pêche (+200) (1), les mines (+300), les manufactures (+200), la construction (+1,800), le transport (+500), le commerce (+1,500), les finances (+400), les services (+3,700) et l'administration (+700).

Les 5,500 travailleurs à reclasser devraient donc se diriger vers ces secteurs positifs, les 3,800 autres postes étant occupés par les 15-24 nouvellement arrivés sur le marché du travail.

Nous avons ici un minimum d'individus à reclasser à cause des seuls mouvements intersectoriels. Qu'en est-il des mouvements intrasectoriels?

- Mouvements intrasectoriels

Chaque secteur connaîtra ces mouvements; nous étudierons donc les secteurs un à un, puis nous analyserons l'impact global sur le reclassement.

Il restera 11,500 travailleurs en agriculture en 1971: 4,200 exploitants, 4,300 salariés, et 3,000 cas résiduels. Il y avait 1,500 salariés dans ce secteur en 1961, 8,000 exploitants et 4,000 travailleurs classés agriculteurs, sans l'être

---

(1) Quand nous parlons de la pêche nous parlons en fait du secteur primaire de la pêche, le secteur secondaire étant compris dans les manufactures.

réellement. Il faudrait donc théoriquement (1) que 2,800 exploitants soient reclassés pour devenir salariés et que 4,200 autres exploitants demeurant dans le secteur en 71, soient reclassés pour accroître leur productivité, de sorte qu'il y aura 4,200 exploitants efficaces et 4,300 salariés entraînés en 1971. En fait, 510 exploitants seulement auront terminé leur période de formation. Les 3,690 autres ou bien l'auront commencée, ou bien y entreront après 1971.

Il y aura donc 4,200 exploitants à reclasser en agriculture; quant aux salariés on prévoit qu'ils se composeront de main-d'oeuvre familiale, d'étudiants du secondaire et de travailleurs agricoles âgés ou inaptes à diriger une exploitation efficace.

Dans le secteur forestier, en 1971, les forêts publiques donneront du travail à 2,800 individus, les forêts privées en feront vivre 600 autres et un autre groupe de 600 sera occupé à des opérations de reboisement et de sylviculture. Il faudrait reclasser environ 400 travailleurs forestiers d'ici 1971 pour une adaptation à la mécanisation prévue d'ici là.

---

(1) Effectivement, ce passage d'exploitant à salarié pourrait s'effectuer assez facilement, si on tient compte des diverses incitations qui le favorisent. Cet ancien exploitant pourra toucher comme revenu d'abord le produit de la vente de sa ferme (tout en pouvant conserver sa maison). S'il est âgé de 55 ans et plus, il pourra bénéficier d'une pension qui généralement ne sera pas exclusive du revenu qui proviendrait de son travail comme salarié en agriculture. On peut ajouter à cela que les exploitants déplacés tendraient tout naturellement à se réintégrer dans le secteur agricole, étant donné leur faible polyvalence, conséquente à une formation générale habituellement peu élevée.

Dans la pêche, le mouvement net est positif, on l'a vu. En fait les 500 pêcheurs côtiers devant disparaître en Gaspésie ne pourront probablement pas se diriger vers la pêche hauturière, il y en aura une partie de 60 ans et plus, et l'autre partie pourrait être reclassée en vue d'un travail dans le secteur secondaire de la pêche, ce qui fait environ 350 individus à reclasser (1).

Dans le secteur des mines, on peut prévoir un certain volume d'individus à reclasser, non pas tant à cause de la création de nouveaux emplois que dans le but de préparer des travailleurs à occuper des postes de plus en plus spécialisés, ou comportant des responsabilités accrues. Le recrutement de ces candidats semble actuellement difficile.

Les mouvements internes sont très nombreux à l'intérieur du secteur manufacturier: il y aurait au moins (2) 4,220 personnes en mouvement dans ce secteur d'ici 1971, réparties entre 130 nouveaux emplois dans les produits métalliques, 160 dans les textiles, 150 dans les métaux primaires, 500 dans les pâtes et papiers et 2,000 dans des industries suscitées par l'aménagement (3). Par

---

(1) Cette inaptitude à la mobilité intrasectorielle de 500 pêcheurs suppose donc une création de 500 emplois qu'il faut ajouter aux 200 déjà prévus pour ce secteur dans le paragraphe sur les mouvements intersectoriels.

(2) Nous disons au moins en faisant abstraction du reclassement possible à l'intérieur d'un groupe industriel.

(3) Ces entreprises devant s'implanter sur le territoire-pilote, seront surtout dans les groupes suivants: le caoutchouc, le textile, les industries électroniques, chimiques, la machinerie et les appareils électriques.

contre, il y aura diminution considérable d'emplois dans les scieries (1080), diminution nette dans l'industrie du poisson (80) et dans l'industrie du lait (120).

A ce 4,220 il faut ajouter environ 60 emplois pour le transport du lait, quelque 300 nouveaux emplois dans l'industrie du poisson de la Gaspésie, et les 150 individus de Chandler passant d'une usine de pâtes et papiers à une autre. Ce qui fait un changement total de 4,730 emplois, dont 1,280 disparitions et 3,450 nouvelles ouvertures à l'embauche; à cela il faut ajouter le reclassement à l'intérieur d'une même entreprise de sorte que 4,000 seraient un minimum de personnes à reclasser dans les manufactures d'ici 1971. Quant au secteur de la construction et au secteur tertiaire, il y aurait environ 5,000 individus à reclasser dans le tourisme, les transports, les métiers de la construction, le commerce et l'administration.

Il y a donc au moins 14,000 individus à reclasser à cause des mouvements intrasectoriels et 5,500 à cause des mouvements intersectoriels: ce qui ferait en tout environ 20,000 individus à reclasser d'ici 1971. Voir tableau 34, page suivante.

b) Hypothèses d'orientation

Quelle formation faut-il donner à ces 20,000 individus? Pour répondre à cette question, nous avons établi en première approximation des normes de formation professionnelle et académique pour certains secteurs-clés et pour les autres secteurs nous avons appliqué avec légères corrections, la structure occupationnelle par secteur du Canada.

- Première approximation

En agriculture, on estime qu'il faut environ deux années de formation académique pour la grande majorité des travailleurs, salariés et exploitants. Au niveau de la formation professionnelle,

TABLEAU 34: REPARTITION PAR SECTEUR INDUSTRIEL DES CANDIDATS A RECLASSER DE 1961 A 1971 SELON QU'ILS PROVIENNENT DES MOUVEMENTS INTER OU INTRASECTORIELS

	Mouvements (1) intersectoriels	Mouvements intrasectoriels
Agriculture	- 2,013	- 4,200
Forêt	- 4,798	400
Pêche	+ 200	100 (2)
Mines	+ 300	300 (2)
Manufactures	+ 200	4,000
Construction	+ 1,800	1,000 (2)
Transport	+ 500	
Commerce	+ 1,500	1,000 (2)
Finances	+ 400	
Services	+ 3,700	3,000 (2)
Administration	+ 700	
TOTAL	- 6,811 (3)	14,000

(1) Nous n'inscrivons ici que les 6,811 travailleurs sortant comme clients au reclassement: ce seront eux qui entreront dans d'autres secteurs.

(2) Ce chiffre est approximatif et donne un ordre de grandeur.

(3) Dont environ 1,400 sortent du marché du travail: ce qui ferait plutôt 5,500 clients au reclassement.

les exploitants devront faire partie d'un groupe de production pendant 4 ans au moins. Quant aux jeunes qui entreront dans ce secteur, on assume qu'ils posséderont la formation spécifique d'une école d'agriculture.

En forêt, il faudrait aussi une ou deux années de formation académique pour presque tous les travailleurs et environ six mois de formation professionnelle pour 400 travailleurs appelés à devenir contremaîtres et opérateurs d'équipement lourd.

Dans la pêche hauturière, il faut une 11ième année et deux ans de formation professionnelle pour quelques travailleurs et une 9ième année et six mois de formation professionnelle pour tous les autres.

Pour préparer les 300 nouveaux travailleurs dans la seconde mine de cuivre possible, il faudrait surtout des mécaniciens, des électriciens et des opérateurs.

Même si le reclassement au secondaire est assez bien orienté en termes d'industries, il reste évidemment très compliqué d'en déduire une orientation en termes d'occupations. Il faudra très probablement des techniciens en montage, des électriciens, électroniciens, dessinateurs, soudeurs, mécaniciens.

- Deuxième approximation à partir de la structure occupationnelle du Canada

Pour les autres secteurs et pour plus de précision nous donnerons une structure occupationnelle par industrie à partir principalement de

deux études canadiennes et d'une étude française (1). Au recensement canadien de 1961, il y avait 12 groupes occupationnels majeurs, 273 classes d'occupation et quelque 16,000 occupations. Nous ne retenons que les 12 groupes occupationnels majeurs: administrateurs, professions libérales et techniciens, employés de bureau, vendeurs, ouvriers de métiers, artisans, ouvriers à la production et travailleurs assimilés, manoeuvres, travailleurs des transports et communications, travailleurs des services et activités récréatives, agriculteurs, travailleurs forestiers, pêcheurs, mineurs. La structure occupationnelle par industrie nous indique d'abord une concentration de certaines occupations dans certaines industries. Par exemple, 66% des employés professionnels sont dans le secteur des services, 63% des occupations commerciales et financières sont dans l'industrie du commerce. La concentration des occupations pour ouvriers de métiers, artisans, ouvriers à la production est dans les industries de manufacture et de construction; de même les occupations primaires sont concentrées dans les secteurs primaires. Un peu plus de 50% des travailleurs des transports et

---

(1) Noah, M. Meltz: Changes in the occupational composition of the Canadian Labor Force, 1931-1961. Stanislaw Judek: Manpower training requirements for Nova Scotia, 1970 et 1975. Dans le plan français de développement économique et social, annexe sur l'emploi, on constate que la structure occupationnelle se modifie très rapidement, cette évolution étant à peu près linéaire par rapport aux tendances passées. Globalement, il y a régression des métiers d'agriculteurs et de certains métiers indépendants (commerçants, industriels), régression compensée par l'accroissement des emplois salariés correspondants; on note également une progression de certains types de métiers caractéristiques du secteur tertiaire: emploi de bureau, cadres moyens, activités d'enseignement, profession du secteur santé et bien-etre. Dans l'ensemble les prévisions correspondent à un mouvement général d'élévation des qualifications.

communications sont dans cette industrie tandis que les travailleurs des services représentent un peu moins de 50% des travailleurs de l'industrie des services. Il reste les occupations de direction, les occupations cléricales et les manoeuvres que se partagent la plupart des branches d'activités.

Ce sera donc la variation de cette structure occupationnelle qui nous intéressera davantage. De 1931 à 1961, nous observons surtout un très fort accroissement des travailleurs cléricaux et une diminution presqu'aussi forte des manoeuvres. De même il y a augmentation des ouvriers de métiers, artisans, ouvriers à la production. Par ailleurs cette augmentation se situe surtout entre 1931 et 1941.

L'évolution de la structure occupationnelle par industrie en Nouvelle-Ecosse a été à peu près la même. Dans le secteur manufacturier, les occupations de direction, professionnelles et cléricales représentent une proportion légèrement inférieure à celle du Canada, et ce au profit des travailleurs des transports et communications et des manoeuvres.

Même observation pour le secteur électricité, gaz et eau. Il n'y a que l'occupation manoeuvre qui soit légèrement plus importante dans le secteur de la construction. Dans le secteur transports et communications, les ouvriers de métiers, artisans, travailleurs à la production sont beaucoup plus nombreux (21.6%) en Nouvelle-Ecosse qu'au Canada (4%). Les secteurs commerce, finances et services ont une structure occupationnelle à peu près identique en Nouvelle-Ecosse et au Canada.

Il ne reste qu'à appliquer cette structure occupationnelle corrigée à notre demande de

TABLEAU 35 : STRUCTURE OCCUPATIONNELLE PAR SECTEUR EN % POUR LE CANADA EN 1931 et 1961

	Total		Administrateur			Professionnels et techniciens			Employés de bureau			Vendeurs			Ouvriers de métiers, artisans et ouvriers à la production			Manoeuvres			Travailleurs des Transp. et Communic.			Travailleurs des services			Agriculteurs			Pêcheurs et travailleurs forestiers			Mineurs		
	1931	1961	1931	1961	variation	1931	1961	variation	1931	1961	Variation	1931	1961	Variation	1931	1961	Variation	1931	1961	Variation	1931	1961	Variation	1931	1961	Variation	1931	1961	Variation	1931	1961	Variation	1931	1961	Variation
Toutes industries	100	100	6	8	+2	6	10	+4	7	13	+6	6	8	+2	16	22	+6	11	6	—5	6	8	+2	9	11	+2	29	11	—18	2	2	0	1	1	0
Agriculture	100	100	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	100	98	—2	0	0	0	0	0	0
Forêt	100	100	2	3	+1	0	2	+2	1	2	+1	0	0	0	2	9	+7	0	3	+3	1	5	+4	3	4	+1	0	0	0	90	72	—18	0	0	0
Pêche	100	100	2	3	+1	0	2	+2	1	2	+1	0	0	0	2	9	+7	0	3	+3	1	5	+4	3	4	+1	0	0	0	90	72	—18	0	0	0
Mines	100	100	2	4	+2	2	8	+6	2	7	+5	0	1	+1	11	23	+12	1	3	+2	2	4	+2	1	2	+1	0	0	0	0	0	0	78	48	—30
Manufactures	100	100	5	6	+1	2	5	+3	8	12	+4	5	6	+1	52	54	+2	25	9	—16	2	5	+3	1	2	+1	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Construction	100	100	4	8	+4	1	2	+1	1	3	+2	0	0	0	49	66	+17	41	15	—26	2	4	+2	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1	+1
Electricité gaz et eau	100	100	4	6	+2	7	10	+3	13	21	+8	4	2	—2	34	28	—6	27	11	—16	8	19	+11	2	3	+1	0	1	+1	0	0	0	0	0	0
Transports et Communications	100	100	5	5	0	1	4	+3	12	18	+6	2	2	0	5	4	—1	27	7	—10	55	56	+1	3	4	+1	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Commerce	100	100	28	23	—5	1	2	+1	13	18	+5	39	34	—5	6	10	+4	4	5	+1	7	7	0	1	2	+1	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Finances	100	100	9	13	+4	4	3	—1	52	52	0	31	23	—8	0	1	+1	0	0	0	2	1	—1	1	5	+4	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Services sociaux et commerciaux	100	100	0	1	+1	75	57	—18	7	13	+6	1	1	0	2	3	+1	1	1	0	0	1	+1	13	23	+10	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Récréatifs	100	100	24	18	—6	14	7	—7	7	12	+4	2	4	+2	2	5	+3	16	3	—13	1	1	0	31	40	+9	1	8	+7	1	3	+2	0	0	0
Personnels	100	100	6	11	+5	1	1	0	2	4	+2	1	1	0	1	4	+3	2	1	—1	2	2	0	84	75	—9	1	1	0	0	0	0	0	0	0
Administration publique	100	100	6	8	+2	8	12	+4	25	29	+4	1	1	0	5	13	+8	27	9	—18	7	4	—3	20	20	0	1	2	+1	0	0	0	0	0	0

Source : Noah H. Meltz, op. cit.

Note : Le présent tableau se borne à reproduire l'évolution de la structure occupationnelle par secteur, au cours des années 1931 - 1961 sans en discuter à fond le contenu. Pour des explications concernant des phénomènes comme la présence de 8% d'agriculteurs dans l'industrie des services récréatifs, le lecteur est prié de consulter l'ouvrage du professeur Meltz. L'utilisation de ces données dans le présent travail se limite à faire ressortir les principales tendances dans la structure des occupations pour chacun des grands secteurs industriels.

travail (1) afin d'estimer les occupations les plus en demande en 1971, pour ensuite déduire les niveaux minimum de formation à donner aux travailleurs de la région.

- Troisième approximation sur les niveaux de formation

Par ailleurs, nous trouvons deux publications de l'O.C.D.E. (2) sur les besoins en scolarité selon différentes occupations. Ces occupations sont d'abord groupées en 4 grandes classes: "A" où un degré universitaire est ordinairement requis; "B" 2 ou 3 ans de plus que le secondaire; "C" le secondaire; "D" toutes les autres occupations non-incluses en A, B et C: probablement début de cours secondaire.

Les professionnels et techniciens sont tous dans les classes A (2/3) ou B (1/3), les employés de bureau dans la classe C, les vendeurs dans les classes B (1/10) ou C (9/10), les ouvriers de métiers, artisans et ouvriers à la production dans les classes B (1/15) ou C (12/15) ou D (2/15), les travailleurs des transports et communications dans les classes B (1/5), C (3/5) ou D (1 1/5) les

---

(1) Nous ne considérerons que les secteurs à création d'emplois, pêche hauturière (575), mines (300), manufacture (3,200), construction (1,800), transport (500), commerce (1,500), finances (400), services (7,000), administration (700), puisque nous nous limitons à la formation des individus déjà sur le marché du travail.

(2) Frederick A. Harbison, Manpower Assessments: A preliminary Outline in Objectives and Methodology, OCDE. Herbert S. Paines, Forecasting Educational Needs for Economic and Social Development, OCDE, Voir aussi le Vième plan français sur la main-d'oeuvre.

TABLEAU 36 : APPLICATION A LA REGION DE LA STRUCTURE OCCUPATIONNELLE CANADIENNE (1)

		Administrateurs	Professionnels et techniciens	Employés de bureau	Vendeurs	Ouvriers de métiers, et artisans, ouvriers de production	Manoeuvres	Trav. des Transp. & Communic.	Trav. des Services	Pêcheurs & trav. forestiers	Mineurs
Pêche	575	17	11	11	0	52	11	28	23	414	0
Mines	300	12	24	21	3	69	9	12	6	0	144
Manufactures	3200	192	160	384	192	1728	288	160	64	0	0
Construction	1800	144	36	54	0	1188	270	72	18	0	18
Transport	500	25	20	90	10	20	35	280	20	0	0
Commerce	1500	345	30	270	510	150	75	105	30	0	0
Finance	400	52	12	208	92	4	0	4	20	0	0
Services	7400	720	1560	696	144	288	120	96	3312	72	0
Administration	700	56	84	203	7	91	63	28	140	14	0
Total	16375	1563	1937	1937	958	3590	871	785	3633	500	162

(1) Nous pourrions hausser légèrement la demande de manoeuvres, de travailleurs des transports et communications, d'ouvriers de métiers, artisans au détriment des administrateurs, professionnels et employés de bureau en tenant compte de la structure de la Nouvelle-Ecosse et du relatif sous-développement de notre région en 1971.

travailleurs des services et activités récréatives dans les classes C (2/5) ou D (3/5), les agriculteurs, travailleurs forestiers, pêcheurs, mineurs dans les classes B (1/10) ou D (9/10), et les manoeuvres dans la classe D.

L'application de cette structure à notre prévision d'occupation apparaît au tableau suivant:

TABLEAU 37: CLASSIFICATION DES OCCUPATIONS A TENDANCE POSITIVE SELON LE NOMBRE DE TRAVAILLEURS QU'ELLES POURRONT ABSORBER EN 1971 ET DEGRE DE FORMATION REQUIS POUR CES TRAVAILLEURS.

Classes	A	B	C	D
Professionnels et employés de bureau	1400	600	1700	
Vendeurs		130	900	
Ouvriers de métiers artisans		270	2600	640
Travailleurs de transports		160	460	160
Travailleurs des services			1440	2200
Occupations primaires		80		580
Manoeuvres				890
TOTAL	1400	1240	7100	4470

C'est dire qu'il faudrait en 1971 au moins 1,400 personnes de plus avec un degré universitaire, 1,240 avec 2 ou 3 ans de plus que le cours secondaire, 7,160 avec le cours secondaire terminé et 4,470 avec un début de cours secondaire.

c) Dimensions spatio-temporelles du reclassement

- Dimension spatiale

Nous analyserons dans cette partie, la structure de l'offre et de la demande de travail, 1961 et 1971, par commission scolaire régionale (1). Nous pourrons en déduire différentes intensités de l'effort de reclassement sur le territoire.

Nous avons d'abord établi la structure de la population d'âge actif en 1961 et 1971 (2) par grands groupes d'âge, 15-24, 25-44, 45-64, ainsi

---

(1) Nous avons choisi la commission scolaire régionale plutôt que le comté ou le Service national de placement comme unité d'analyse et de planification, car les cours d'extension scolaire et de formation professionnelle qui auront une très grande place dans notre effort de reclassement, se donnent au niveau des commissions scolaires régionales. Nous proposons par ailleurs, que les bureaux du Service national de placement réorganisent leur territoire pour le modeler sur celui des commissions scolaires.

(2) Notre prévision de population est faite selon une méthode identique à celle qu'ont utilisée les C.S.R. (méthode de Martin et Henripin). Ces chiffres sont donc identiques aux chiffres publiés dans les rapports des Commissions scolaires régionales (CSR) sur les effectifs prévus.

que la variation de cette structure par commission scolaire régionale, sauf celle des Iles-de-la-Madeleine. (Voir tableau 38).

La composition de la population d'âge actif est très homogène d'une commission scolaire à l'autre.

Le taux d'accroissement des 15-24 est plus faible dans Bonaventure et Matapédia et à peu près également plus fort dans les autres commissions scolaires.

Quant aux 25-44, où se trouve notre volume de population le plus important pour le reclassement, ce groupe augmente dans Rimouski, il diminue partout ailleurs, de 900 dans Gaspé, de 1,000 dans Matapédia, de 1,300 dans Ste-Anne-des-Monts, de 1,400 dans Bonaventure et de 1,700 dans Rivière-du-Loup.

Et les 45-64 augmentent de 4,000 dans Rimouski, de 2,000 dans Rivière-du-Loup et de 1,000 partout ailleurs.

De même le tableau 39 sur la demande de travail par commission scolaire régionale est très intéressant pour localiser les effort se reclassement.

Zone scolaire des Iles: l'industrie principale des Iles, la pêche, connaîtra une augmentation considérable d'emplois dans la pêche hauturière, le nombre de travailleurs passe de 80 à 400 et il y a une faible diminution d'emplois dans la pêche côtière. Les autres industries du primaire demeurent constantes.

Au secondaire, il y aura légère augmentation du nombre de travailleurs.

Pour les autres secteurs, nous avons simplement appliqué l'indice global de variation ce qui fait une légère augmentation d'emplois dans tous les secteurs tertiaires. Dans cette zone

TABLEAU 38

Population d'âge actif (15-64)

par territoire de commission scolaire régionale

Région-Pilote 1961 - 1971

	Bona-venture		Gaspé		Ste-Anne-des-Monts		Matapédia		Rimouski		Rivière-du-Loup	
	61	71	61	71	61	71	61	71	61	71	61	71
15 - 24	6609	7617	6547	8260	7968	9462	5714	6711	11211	14911	12601	15223
25 - 44	7896	6485	8337	7485	9481	8182	6340	5386	14631	14759	15262	13443
45 - 64	5763	6757	5358	6472	5387	7080	4070	5056	8254	12031	9917	11954

Source : Population des zones homogènes B.A.E.Q. 1964

TABLEAU 39 : DEMANDE DE TRAVAIL PAR SECTEUR ET PAR TERRITOIRE DE C. S. R., Région-Pilote 1961-1971

	Iles		Bonaventure		Gaspé		Matane		Matapédia		Rimouski		Rivière-du-Loup	
	1961	1971	1961	1971	1961	1971	1961	1971	1961	1971	1961	1971	1961	1971
Agriculture	17	17	1555	1200(1)	259	200(3)	928	900(6)	2173	2100(8)	3035	2550(10)	5546	5000(11)
Forêt	17	17	1382	1217	1821	994(4)	2537	2098(2)	2003	1364(9)	1145	331	3093	1130(12)
Pêche	1012	1200	175	200(2)	548	550(5)	78	78	3	3	25	25	36	36
Mines	11	11	128	128	829	1029	223	223	59	59	148	148	293	293
Primaire	1057	1255	3240	2745	3457	2773	3766	3299	4238	3526	4353	3054	8968	6459
Manufacture	961	1100	660	660	1209	809	1096	896	492	492	1531	2172	1971	2471
Construction	206	276	725	800	660	1024	853	1025	499	650	1353	1994	927	1397
Transport	237	263	925	980	941	997	1139	1207	525	556	2121	2248	1649	1747
Commerce	194	243	1226	1390	1221	1390	1396	1590	767	874	2473	2819	2313	2636
Finances	17	22	94	100	107	130	158	180	110	120	350	500	291	400
Services	357	459	1763	2150	2349	3265	2335	2848	1584	1932	4192	5114	3770	4599
Administration	212	275	362	452	477	550	338	420	173	250	504	700	487	620
Tertiaire	1017	1252	4370	5072	5095	6332	5366	6245	3159	4182	9640	11381	8510	10002
Indéterminé	117	117	437	437	515	515	779	779	442	442	761	761	912	912
TOTAL	3358	4000	9427	9724	10936	11343	11860	12234	8830	9292	17638	19362	21278	21241
Enseignement (13)	143	174	585	713	612	746	710	866	519	633	1120	1366	1128	1376
Santé	89	89	190	210	530	550	338	360	176	200	917	940	522	550
Services personnels	98	119	760	927	903	1101	1026	1251	709	864	1380	1683	1616	1921
Hôtels, Restaurants, Tavernes	43	70	337	438	466	1000	427	575	239	350	574	700	654	800

(1) dont 450 exploitants, 450 salariés, 300 "flottants".
(2) dont 50 côtiers, 150 hauturiers.
(3) dont 50 exploitants, 50 salariés, 100 résiduels.
(4) dont 400 à l'extérieur, dans le reboisement ou sur les forêts privées.
(5) dont 100 côtiers, 450 hauturiers.
(6) dont 300 exploitants, 300 salariés, 300 "flottants".
(7) dont 1500 à l'extérieur, dans le reboisement ou sur les forêts privées.
(8) dont 700 exploitants, 700 salariés, 700 flottants.
(9) dont 1000 à l'extérieur dans le reboisement ou sur les forêts privées.
(10) dont 1050 exploitants, 1050 salariés, 450 flottants.
(11) dont 1500 exploitants, 1500 salariés, 1300 flottants.
(12) dont 1000 à l'extérieur, dans le reboisement ou sur les forêts privées.
(13) Cette catégorie de même que les suivantes sont contenues dans le poste "services".

N.B. : La localisation des chiffres prospectifs pour 1971 est assez douteuse dans le cas de l'agriculture; mais nous avons considéré cet inconvénient comme mineur du fait que le reclassement dans ce secteur se fera probablement en dehors du système des commissions scolaires relevant plutôt de la division de la vulgarisation du ministère de l'Agriculture.

Source : pour 1961, Recensement du Canada, 1961, B. F. S.

l'effort doit donc être porté surtout sur la pêche hauturière et le tourisme.

Zone scolaire de Bonaventure: Les principales villes de cette zone sont Bonaventure, New-Richmond, Caplan, Carleton. Il restera des pêcheurs côtiers dans cette zone et il y aura un centre de pêche hauturière. L'agriculture et la forêt y sont très importantes, et la diminution d'emplois est relativement faible. Par contre, il y a constance des secteurs "mines et manufactures". Dans ce dernier secteur, l'augmentation d'emplois dans les pâtes et papiers est compensée par la diminution dans les scieries et les usines de lait. Les activités tertiaires s'y comportent comme dans l'ensemble de la région.

Zone scolaire de Gaspé: Grande-Rivière, Chandler, Gaspé et Percé sont les grandes municipalités, et les principaux secteurs d'activités y sont la pêche, les mines et le tourisme; 450 pêcheurs hauturiers, quelque 1,000 employés pour le tourisme sont prévus dans cette zone. Environ 1,400 travailleurs forestiers sont susceptibles d'y être reclassés. De même la diminution d'emplois dans les scieries n'est que partiellement compensée par quelques entreprises nouvelles, de sorte qu'il peut sortir 400 travailleurs du secondaire.

Zone scolaire de Matane: Les secteurs en croissance sont le tourisme, l'industrie des pâtes et papiers et les industries tertiaires comme partout ailleurs; par contre la disparition des scieries amènera de nombreuses mises à pied. Il pourrait y demeurer un bon nombre d'individus travaillant dans la forêt à l'extérieur du territoire (2,000).

Zone scolaire de Matapédia: Les diminutions d'emplois dans l'agriculture et la forêt y sont très considérables quoiqu'il soit possible que la forêt conserve un fort nombre de travailleurs à cause du travail à l'extérieur.

Zone scolaire de Rimouski: Les secteurs secondaires et tertiaires sont en croissance surtout dans cette zone. Par ailleurs, il y aura diminution d'emplois dans les seuls secteurs de l'agriculture et de la forêt.

Zone scolaire de Rivière-du-Loup: Il y a aussi croissance du secondaire et du tertiaire et la particularité de cette zone serait la très forte main-d'oeuvre flottante en forêt qui ne serait pas reclassée avant 1971. Par contre c'est là surtout que se fera la réorganisation agricole.

En somme, l'effort de reclassement qui doit se faire dans toutes les branches d'activités se répartira aussi sur tout le territoire. Le secteur principalement touché par les mouvements intersectoriels est la forêt dont la main-d'oeuvre se retrouve de façon importante dans toutes les zones mais selon un ordre décroissant à Gaspé, Matapédia, Rivière-du-Loup, Rimouski, Matane.

Le reclassement dans l'agriculture aura lieu surtout dans Rivière-du-Loup et Rimouski; le reclassement préparant la main-d'oeuvre pour le secteur secondaire se situe aussi à Rimouski et Rivière-du-Loup surtout, tandis que le reclassement en vue des secteurs tertiaires se fait partout, avec une plus grande intensité dans Gaspé cependant, pour tout le tourisme.

- Dimension temporelle

La dimension temporelle serait aussi très importante: nous essaierons d'estimer la situation de la main-d'oeuvre en 1966, celle d'où l'on part réellement, et nous verrons le plan de scolarisation pour l'année 1971.

En 1966, il y a déjà 1,000 travailleurs agricoles qui sont probablement sortis du secteur, ayant atteint 60 ans. De même, il y a déjà quelques exploitants fonctionnant avec une très bonne productivité. En 1971 il y aura 510 exploitants

dont la formation sera complétée et il restera 3,690 exploitants en formation ou sur le point de la commencer.

Par ailleurs, en forêt, la sortie considérable du primaire se fera probablement à un taux croissant entre 1966 et 1971.

Dans la pêche, en 1966, il y a 800 pêcheurs côtiers et 400 hauturiers en Gaspésie; aux Iles on retrouve 800 côtiers, 200 hauturiers, de sorte qu'il ne manque que 225 hauturiers en Gaspésie et 200 aux Iles, considérant que quelque 500 pêcheurs côtiers seront retirés de cette activité. De ce nombre, un tiers dont l'âge sera de 60 ans et plus se retirera complètement de la main-d'oeuvre. Il ne reste donc qu'environ 350 pêcheurs côtiers à reclasser d'ici 1971.

Quant aux futurs pêcheurs hauturiers, ce seront surtout des jeunes formés explicitement pour ce travail.

Dans les mines, en 1966, il y avait 40 employés de plus à temps plein à la mine de cuivre qu'en 1961. La nouvelle exploitation commencerait vers 1968 pour la construction et pourrait demander du travail dans les mines à partir de 1970, ce qui nous donne $3\frac{1}{2}$ ans pour préparer la main-d'oeuvre.

Au secondaire, il y avait en 1963, 7,563 employés ce qui représente quelque 400 travailleurs de moins qu'en 1961. Nous pouvons faire des hypothèses sur le rythme de réorganisation des scieries, celui des industries de poisson, celui de la mise sur pied des industries entièrement nouvelles. Le rythme de fermeture des scieries s'effectuera à un taux décroissant, c'est-à-dire que les sorties seront de plus en plus lentes à mesure que le processus se poursuivra; par ailleurs les usines de poisson et les usines entièrement nouvelles s'établiront à un rythme croissant à partir de 1968 environ.

Quant à la construction et le tertiaire connaissant leur croissance phénoménale de 1951 à 1961 nous pouvons en déduire que le nombre de travailleurs a continué à augmenter de 1961 à 1966, de sorte qu'il y a un maximum de 8,000 emplois à créer au total d'ici 1971.

Il faut donc entre 1966 et 1971 reclasser 20,000 individus (1): excluons les cultivateurs qui ont un système de reclassement autonome, il reste 16,400 individus à former pour les professions déjà décrites, selon les niveaux de formation requis. En **accélérant l'effort de scolarité entrepris en 1964, i.e., en faisant passer le nombre d'étudiants de 6,000 à 11,000, il est fort possible d'atteindre l'objectif de formation académique pour 1971** (2). **La formation professionnelle minimum se fait en général en un an de sorte qu'un volume de 3,000 individus par année à ces cours semble suffisant pour atteindre les objectifs de 1971** (3).

(1) Nous faisons l'hypothèse que la situation a fort peu varié de 1961 à 1966; bon nombre d'individus ont pu changer de secteur, mais comme le reclassement a été à peu près inexistant pendant cette période, ils demeurent pour la plupart candidat au reclassement de 1967 à 1971.

(2) Pour faire cette hypothèse nous nous fondons sur la scolarité moyenne du territoire. Il faudrait évidemment connaître beaucoup mieux le degré de formation des travailleurs en 1966 et leurs aptitudes intellectuelles pour être certain de l'adéquation qualitative entre l'offre et la demande de 1971.

(3) Il est inutile cependant de répartir ces données sur cinq ans à cause de l'imprécision actuelle des calculs. De plus, nous nous limitons ici à la formation par cours d'extension scolaire, mais il ne faut pas oublier la formation dans l'entreprise qui représentera aussi un effort très intense de reclassement.

d) Situation du reclassement en 1971

En 1971, il restera encore du reclassement à faire pour les 12,700 travailleurs à temps partiel, pour les 5,000 travailleurs à l'extérieur, pour augmenter le taux d'activité et pour continuer le reclassement à l'intérieur des secteurs.

Il y aura 12,700 travailleurs à temps partiel en 1971: 7,000 dans les services, 4,300 en agriculture, 500 en forêt (restauration) et 800 dans la pêche côtière aux Iles. Parmi ces travailleurs, il est très probable qu'un certain nombre seront insatisfaits de leur revenu après avoir suivi des cours d'extension scolaire. Il faudra, alors, soit rendre leur occupation complémentaire avec une autre et les former en conséquence, soit la rendre à temps plein, soit les orienter ailleurs et profiter de ces emplois pour augmenter le taux d'activité en les offrant à des femmes ou des personnes âgées qui ne veulent que du travail à temps partiel ou encore à des jeunes étudiants.

Par ailleurs, il restera les 5,000 individus travaillant à l'extérieur de la région à reclasser en vue d'un nouveau travail à temps plein soit à l'extérieur, soit à l'intérieur de la région.

Et surtout, il n'est pas question, à long terme de garder un taux d'activités de 48%. Fixant ce taux à 50%, la main-d'oeuvre passerait de 86,000 à 92,000 en 1981: cette augmentation de travailleurs suppose évidemment qu'une grande partie de la main-d'oeuvre de 71 devra rester au travail en 81 puisque c'est surtout dans la population de 45 à 70 que se trouvent nos taux d'activités les plus bas comparativement aux autres pays.

Enfin, il faudra continuer le reclassement à l'intérieur des secteurs. L'agriculture, devra continuer jusqu'en 1977 le reclassement de 3,690 exploitants dont la formation n'aura pas été complétée ou commencée en 1971.

Dans la pêche, il restera quelque 200 pêcheurs côtiers dont une partie pourra être reclassée tandis que les autres seront trop âgés.

Dans la forêt, le reclassement sera à point, il restera seulement aux travailleurs à s'adapter aux nouvelles réorganisations à la nouvelle mécanisation. Il en est ainsi de tous les autres secteurs, construction et secteurs tertiaires, où la productivité moyenne des travailleurs devra continuer à croître.

SECTION II

La programmation des actions de valorisation de la main-d'oeuvre

La première section du présent chapitre a été l'occasion de dégager la problématique d'ensemble de la variable main-d'oeuvre du territoire; elle a permis en effet:

- d'établir les grandes caractéristiques de la ressource humaine de la région et ses perspectives d'évolution en termes de population et de main-d'oeuvre au cours des prochaines années;

- de dégager quelques-uns des nombreux problèmes éventuellement posés par une réallocation du facteur humain dans le cadre d'une action de développement des différents secteurs de l'activité économique;

- de proposer une voie de solution par le dégagement d'un objectif général de mobilité des travailleurs, devant être servi par une politique régionale de reclassement axée en bonne partie sur le recyclage académique et la formation professionnelle;

- enfin, de pondérer les effets du développement sectoriel en termes de volumes d'individus à reclasser, selon les secteurs dans les différentes zones du territoire, d'ici les cinq prochaines années.

La prochaine section veut dégager les actions concrètes à entreprendre, dans les années à venir, si la région veut relever le défi de la valorisation de sa main-d'oeuvre qui permette à celle-ci de s'inscrire comme un facteur positif dans l'effort de développement régional qui lui est proposé.

Ces actions devront porter principalement sur les points suivants:

- la mise en place d'une organisation régionale de reclassement très bien coordonnée, s'appuyant sur toute une série d'institutions déjà existantes, qui devront redéfinir certaines de leurs tâches traditionnelles de façon à faire place à l'une ou l'autre des dimensions comprises dans le reclassement;

- un programme préventif pour les jeunes, les incitant à une fréquentation scolaire plus prolongée, qui en les spécialisant davantage, leur évitera à court et moyen terme le sort de milliers de leurs aînés qui sont actuellement aux prises avec la nécessité du reclassement;

- plusieurs mesures particulières à certaines catégories résiduelles de la main-d'oeuvre actuelle ou potentielle (les travailleurs âgés de 45 à 65 ans, les assistés sociaux, les invalides) visant à leur faire jouer dans la mesure du possible, un rôle productif dans l'activité économique régionale;

- toute une série de mesures visant à améliorer le rendement des programmes de reclassement embryonnaires que constituent déjà les campagnes d'extension scolaire et de formation professionnelle, en cours sur le territoire-pilote depuis deux ans déjà;

- enfin, la proposition de projets spécifiques visant le reclassement de différents groupes de travailleurs, qui à cause d'un certain regroupement géographique permettent une approche localisée, dans les termes de l'approche par projet décrite à la section précédente (pêcheurs côtiers, travailleurs forestiers).

La réalisation de chacune de ces actions n'aura pas nécessairement complété l'opération reclassement suggérée pour la région, mais elle aura mis sans aucun doute celle-ci sur la voie de solutions durables à ses problèmes de main-d'oeuvre.

PROGRAMME 1: ELABORATION DU MODELE REGIONAL DE RECLASSEMENT: REPARTITION DES TACHES ET COORDINATION

La section précédente du chapitre nous a présenté entre autres les dimensions et implications du reclassement des travailleurs. On a vu par ailleurs, que pour répondre rapidement aux problèmes régionaux de main-d'oeuvre, et particulièrement à la demande future de travail dans les différents secteurs de l'activité économique, le reclassement aurait tout avantage à s'organiser sur une base régionale. Il s'agit donc maintenant d'identifier au niveau régional, les différents organismes susceptibles de s'acquitter de l'une ou l'autre des tâches impliquées par le reclassement(1), et de voir par la suite comment chacune de ces fonctions pourrait être coordonnée de façon à faire des différentes étapes du reclassement un processus cohérent et bien intégré susceptible de répondre de façon fonctionnelle à la demande des milliers de travailleurs qui auront à se reclasser au cours des prochaines années (2).

---

(1) Roland Charbonneau, Inventaire des services et institutions susceptibles d'être utilisés dans le reclassement - Bas St-Laurent et Gaspésie, B.A.E.Q., janvier-avril, 1966.

(2) Une mise en garde s'impose ici: les domaines de la main-d'oeuvre et du reclassement constituent un champ de juridiction conjointe entre les gouvernements fédéral et provincial, qui fut le théâtre de nombreux débats depuis plusieurs mois. Le B.A.E.Q. s'est situé délibérément en dehors de ces querelles de juridiction; il n'appartient pas à un organisme de planification régionale de définir une politique de main-d'oeuvre fédérale ou provinciale. Notre solution a été pragmatique, elle nous aura sans doute amenés à escamoter certains problèmes épineux de juridiction fédérale-provinciale, mais nous avons opté pour les raccourcis que nous jugions les plus profitables aux travailleurs de la région.

Recommandations sur le modèle de reclassement

Nous reprendrons donc chacune des dimensions du reclassement telles que définies plus haut, pour en dégager les implications en termes institutionnels. Ces dimensions sont les suivantes:

- dépistage et acheminement des candidats au reclassement;
- classification - évaluation - orientation;
- recyclage (formation académique et professionnelle);
- placement;
- recherche;
- consultation

a) Dépistage et acheminement des candidats au reclassement

- On a déjà noté les problèmes qu'occasionnait l'organisation d'une telle tâche sur un plan régional. Ces difficultés proviennent particulièrement du fait de l'éparpillement de la clientèle au reclassement dans les différents secteurs d'activités et les diverses zones géographiques, d'une part, et d'autre part du fait de l'autonomie relative des décisions de mobilité bien souvent de caractère individuel.

Il s'agit donc de rejoindre ces candidats de quelque façon pour les inciter à profiter des occasions de reclassement qui leur sont offertes. Deux moyens complémentaires doivent être mis en oeuvre pour y arriver.

Le premier de ces moyens devrait consister en une utilisation systématique, diversifiée et coordonnée, de tous les moyens d'information disponibles afin de renseigner la population et les cadres (industries, syndicats, associations), sur tous les programmes dont ils peuvent disposer pour favoriser la mobilité occupationnelle.

Pour être efficace rapidement, une telle action doit être massive et soutenue, du moins au début de l'effort de reclassement, c'est-à-dire d'ici les prochaines années (1). Les possibilités de reclassement sont nombreuses, diverses et complexes, et les individus concernés en connaissent très mal toutes les modalités. L'information demeure donc un prérequis essentiel à une amorce individuelle.

De plus, elle doit être coordonnée, de façon à ce que même partialisée, selon les lieux et les circonstances, on soit assuré que globalement elle n'en couvre pas moins l'ensemble des mesures disponibles.

RECOMMANDATION 1:

Pour répondre à cette nécessité de coordination de l'information, le B.A.E.Q., recommande que cette fonction d'information soit contrôlée au

---

(1) Nous en voulons pour illustration la campagne d'extension scolaire 1964-65. L'intensification de l'information et le rôle considérable joué par la section d'animation sociale du B.A.E.Q., comme agent d'information sur le terrain a fait toute la différence dans les résultats obtenus en comparaison de ceux de l'année précédente. Voir à ce sujet, L. Savard et R. Charbonneau, Rétrospectives et perspectives sur l'enseignement aux adultes dans le territoire-pilote d'aménagement, BAEQ, juin 1965, p. 11, 15, 16, 35...

niveau régional par l'organisme de coordination de l'ensemble des opérations de reclassement des travailleurs (1).

Cet organisme devrait avoir entre autres tâches, celle de construire un programme d'information capable d'appuyer toutes les initiatives de reclassement dans la région. Deux possibilités doivent être envisagées:

1° Celle où l'ORD aurait un service d'information le mettant en contact avec les principaux canaux d'information de la région. En l'occurrence les responsables régionaux du reclassement des travailleurs devraient pouvoir utiliser occasionnellement un tel mécanisme à leurs fins propres.

2° Dans le cas contraire, ils devront faire flèche de tout bois, et utiliser tous les moyens à leur disposition (services d'information des différents ministères (2), disponibilités d'organismes régionaux, tels que C.S.R. et Service de Placement, contacts directs auprès des diffuseurs de la région, réunions d'information, etc.), afin de publiciser les programmes de reclassement pouvant être mis à la disposition des différents intéressés.

---

(1) Nous référons ici à CIRMO (le comité interministériel régional sur la main-d'oeuvre) dont il sera question plus bas.

(2) Les services d'information des ministères du Travail, de l'Education, de la Famille et du Bien-Etre pourraient notamment être utilisés selon les circonstances. Déjà celui du ministère de l'Education a été utilisé lors de la campagne d'extension scolaire de 1964-65.

Il est essentiel que ce programme d'information soit coordonné au niveau régional si l'on veut s'assurer qu'une information exhaustive parvienne à la population et aux cadres du territoire.

La deuxième possibilité d'atteindre cette catégorie diffuse des candidats au reclassement, réside dans le contact individuel, déjà prévisible à certains ronds-points de l'administration régionale.

Ainsi les agents de Service social ou les fonctionnaires régionaux du ministère de la Famille et du Bien-Etre auprès des assistés sociaux, les agents de placement des services de placement fédéral ou provincial auprès de leurs clients, chômeurs ou non, sont autant d'individus qui à cause de leurs fonctions, sont très bien placés pour informer les gens qu'ils rencontrent et susciter leur intérêt au sujet des possibilités et avantages des différentes formules de reclassement qui sont à leur disposition: encore faut-il qu'ils soient eux-mêmes bien informés de ces programmes. Ceci pose encore une fois, le problème d'une coordination de l'information au niveau régional, qui ferait intervenir des programmes variés selon l'auditoire auquel il s'adresse.

- Une fois identifiés, ces candidats au reclassement doivent ensuite être acheminés vers les étapes ultérieures qui les amèneront à passer d'une occupation à une autre, ou à se recycler à l'intérieur de leur présente occupation.

Nous avons identifié plus haut l'étape suivante du reclassement comme étant celle d'une classification ou d'une évaluation de l'individu pouvant entraîner une orientation soit du côté du recyclage, soit immédiatement du côté du marché du travail.

Cette opération dans le reclassement, nous postulons qu'elle doit être localisée du côté des services de placement, pour plusieurs raisons que nous examinerons plus bas. C'est donc dire que "la porte unique" au reclassement, facile à identifier pour tous les candidats éventuels, se localise au même endroit:

Ceci soulève immédiatement deux problèmes:

En premier lieu, la concurrence entre le Service National de placement (S.N.P.) et le Service de Placement du Québec (S.P.Q.); cette concurrence se manifeste non seulement au niveau des tâches mais également même au niveau de la localisation des bureaux (1).

S'il s'agissait de faire un choix entre les deux services, en faisant intervenir des critères d'équipement et de rendement uniquement, nous n'hésiterions aucunement à opter pour le Service National de Placement. Malgré certaines lacunes évidentes, il offre une organisation de beaucoup supérieure à celle des bureaux du Service de Placement du Québec, ici dans la région. Nous savons par ailleurs que se posent toute une série de problèmes de juridiction fédérale-provinciale, qui devront de toute évidence être réglés rapidement, si l'on veut corriger cette situation proprement

---

(1) Pour des informations sur la localisation des bureaux du Service National de Placement et du Service de Placement du Québec, sur leur aire de rayonnement, leur équipement en personnel, et leur rendement, voir Roland Charbonneau, op. cit.

absurde et de toute façon préjudiciable aux travailleurs et à l'industrie, en dernier ressort (1).

RECOMMANDATION 2:

Sans préjuger donc de la solution de ce dilemne, et compte tenu de l'urgence d'une organisation du processus de reclassement, le B.A.E.Q., doit donc opter pour une solution pragmatique, et ne peut pour le moment, que favoriser le choix du Service National de Placement comme lieu d'insertion dans le processus de reclassement des travailleurs (2). C'est donc dire que le SNP doit être considéré pour les années à venir, comme l'unique porte à laquelle devrait aller frapper tout candidat au reclassement.

---

(1) La solution ne pourra venir de toute évidence de l'accentuation de la concurrence entre Services fédéral et provincial. Elle aboutira fatalement à une escalade qui risque de coûter cher et de diviser à jamais les forces dans une série d'actions éminemment importantes pour le reclassement des travailleurs. Il faudra chercher cette solution plutôt du côté de la négociation ou bien d'une récupération provinciale pure et simple de l'administration des services de placement ou bien d'une entente de services entre le fédéral et le provincial.

(2) Il suit en cela la ligne de conduite déjà tracée par le Service de Reclassement des travailleurs du ministère du Travail du Québec, qui dans bien des cas de mise à pied collective, s'est appuyé principalement sur le Service National de placement, à cause du caractère d'urgence de l'opération reclassement.

Ceci nous amène à traiter d'un second problème, celui de la déconcentration nécessaire des services de placement ou des points de contacts sur le territoire entre la population à reclasser et l'organisme introduisant les individus dans le processus du reclassement.

Au total, il existe sept bureaux locaux du SNP sur un territoire qui couvre 15,000 m.c. de surface serpentée d'une ceinture routière de quelque 725 milles. Si l'on examine d'un peu plus près l'aire de services de chacun de ces bureaux, on constate que la plupart ont un rayon d'action variant entre 60 et 100 milles. Dans une optique de reclassement où les individus ont à se déplacer pour s'inscrire à une telle opération, ces distances sont souvent propres à décourager l'effort.

RECOMMANDATION 3:

En vue d'atteindre un plus grand nombre de candidats au reclassement, le B.A.E.Q. recommande que le SNP prévoie une déconcentration de son service sur le territoire. Plusieurs formules sont ici possibles, mais il faudra tenir compte dans ce projet, de l'éventualité de regroupements municipaux devant favoriser l'éclosion d'une structure urbaine beaucoup mieux définie pour la région, dans les années à venir (1).

- Ainsi, les sept bureaux de placement actuels devraient se multiplier au moins par deux pour prendre racine dans les actuels et futurs centres de service du territoire: cette formule peut être conçue de façon progressive, en implantant

---

(1) Le chapitre sur "L'espace régional et les objectifs du Plan", reprend en détail cet objectif de structuration rationnelle de l'espace régional.

d'abord des bureaux temporaires à même les effectifs actuels détachés de leurs bureaux à raison d'une ou deux journées par semaine.

- Une autre possibilité peut également être exploitée, dans le cadre de services municipaux améliorés par la tendance au regroupement municipal. On peut facilement concevoir l'utilisation d'un fonctionnaire municipal chargé d'établir le premier contact entre le candidat au reclassement et le bureau de placement (1).

b) Classification-évaluation-orientation

Il s'agit ici de la deuxième dimension du reclassement des travailleurs. Nous avons déjà postulé que l'opération qu'elle impliquait devait être localisée au Service de placement (2):

---

(1) Ce premier contact peut prendre la forme d'une fiche d'inscription identifiant déjà les principales caractéristiques de l'individu pour les fins du reclassement, et que le fonctionnaire fait parvenir au Service de placement, tout en incitant l'individu à s'y rendre. Advenant le cas où l'individu ne donne plus signe de vie, le bureau de placement peut alors prendre l'initiative et contacter le candidat. Une telle fiche a déjà été confectionnée au Service de recherche du ministère du Travail du Québec.

(2) Tout en étant bien conscients de l'existence d'un système d'orientation scolaire et professionnelle, qui s'enracine lentement dans les Commissions scolaires régionales, nous croyons en l'opportunité d'un système parallèle d'orientation professionnelle directement organisé pour les travailleurs adultes en fonction du marché du travail. Cela n'exclut pas la possibilité pour les adultes d'utiliser les services psycho-pédagogiques des commissions scolaires, une fois qu'ils auront été intégrés aux activités scolaires sous la responsabilité de ces organismes dans la phase subséquente de recyclage.

plusieurs raisons militent en faveur d'un tel choix:

- le service de placement constitue traditionnellement l'organisme de référence pour bon nombre de travailleurs qui se cherchent un nouveau travail, même s'ils ne sont pas en chômage. De plus, tous les individus qui retirent des prestations d'assurance-chômage ou des allocations d'assistance-chômage doivent être inscrits à ce service, de sorte qu'une bonne partie des candidats au reclassement sont déjà en contact avec cet organisme.

- par ailleurs, à cause d'une relation constante avec bon nombre d'employeurs du territoire, d'une part, et des échanges d'information qui normalement doivent se faire d'un bureau à l'autre, d'autre part, le Service de placement est en principe l'organisme le mieux placé pour connaître le marché du travail et les exigences qu'il implique en termes de reclassement.

- la fonction traditionnelle de placement remplie par cet organisme peut constituer une garantie de rationalité dans l'effort de reclassement en faisant de celui-ci une fonction complémentaire à celle du placement: seront reclassés uniquement ceux qui ne répondent pas aux exigences du marché, de sorte que le reclassement dans ces conditions devrait constituer une entreprise économique.

- enfin, le Service national de placement possède déjà, avec ses agents dans les services spéciaux (1), un embryon d'organisation autour duquel

---

(1) Les "services spéciaux" du SNP n'ont aucune fonction de placement. Ils reçoivent les jeunes, les handicapés, les prisonniers, les vétérans, ou les adultes présentant certains problèmes, et les conseillent sur une orientation possible à prendre en fonction du marché et des aspirations du sujet. Une fois la décision prise par le sujet, ils le réfèrent à l'agent de placement.

pourrait déjà se développer cette dimension du reclassement des travailleurs.

RECOMMANDATION 4:

Pour toutes ces considérations, nous recommandons que la fonction de classification, évaluation et orientation soit localisée au Service national de placement. Ceci implique donc que ce service élargit son champ d'activité et qu'il ajoute à sa préoccupation de placement immédiat, celle de l'orientation individuelle pour des tâches futures. Elle implique de ce fait que ces tâches d'orientation aient une valeur administrative tout aussi importante que celle du placement, et qu'elles soient incarnées dans une équipe assez nombreuse d'agents de services spéciaux bien entraînés et secondés, le cas échéant, par des conseillers en orientation professionnelle (1).

Mise en place du système compte tenu de certaines contraintes

Tous les cas de reclassement n'ont pas à faire l'objet d'une intervention du conseiller en

---

(1) Des sept bureaux SNP de la région, un seul, Rimouski, possède deux agents de services spéciaux, quatre en fournissent un (Rivière-du-Loup, Matane, Gaspé, Chandler) et deux n'en ont aucun (New-Richmond et Causapscal). Aucun conseiller en orientation n'est au service de cet organisme dans la région. C'est nettement insuffisant pour répondre à la demande prévue pour ces services, dans les années à venir. Tous les bureaux devraient être pourvus d'agents spéciaux en nombre suffisant: à court terme le SNP devrait avoir comme objectif de doubler ses effectifs en agents spéciaux et de former une équipe volante d'orienteurs pour les seconder dans les cas-problèmes.

orientation; un partage des tâches demeure possible entre ces derniers et les agents de reclassement (en l'occurence agents de services spéciaux du SNP).

Compte tenu du fait de la pénurie de conseillers en orientation, les agents de reclassement pourront régler d'eux-mêmes les cas sûrs, qui ne présentent aucun problème particulier. Ainsi l'évaluation des capacités de l'individu, et son orientation, soit sur le marché du travail ou soit vers un programme de recyclage, peut être assez simple dans bon nombre de ces cas qui apparaissent assez évidents.

Dans les cas problématiques touchant la santé, l'individu devra être référé à un médecin pour fins d'examen (1). Les cas problématiques d'orientation seulement devront être référés à des conseillers en orientation.

RECOMMANDATION 5:

En l'absence de ces conseillers au Service de placement, nous recommandons qu'une collaboration s'établisse entre les Services de placement et les services psycho-pédagogiques des Commissions scolaires régionales (2). Là où la chose demeure

---

(1) L'instauration de l'assurance-santé d'ici quelques mois facilitera considérablement cette opération en la rendant gratuite pour la grande majorité des candidats au reclassement; entretemps, certains cas plus critiques devraient être assimilés à ceux des assistés sociaux qui peuvent déjà bénéficier de l'assurance-santé.

(2) De telles ententes sont déjà intervenues entre les SNP et les CSR de Rimouski et Rivière-du-Loup. Il s'agirait de les étendre aux autres CSR, là où c'est possible.

impossible, à cause d'effectifs restreints et d'une surcharge de travail à l'intérieur des C.S.R., le SNP devra prévoir l'engagement de quelques orienteurs (2 ou 3) appelés à couvrir les territoires non-desservis.

c) Recyclage (formation académique et professionnelle)

Cette étape constitue, on l'a vu, la principale dimension du reclassement des travailleurs. Pour une véritable réadaptation, un grand nombre devra s'y soumettre particulièrement dans une région comme celle qui nous occupe ici.

Même si de prime abord, cette dimension du reclassement peut sembler difficile à organiser au niveau régional, d'heureux précédents facilitent la tâche en suggérant des voies de solution.

- Les rapports Ryan et Parent ouvrent des perspectives que l'on ne peut ignorer si l'on veut s'inscrire dans le sens de l'évolution québécoise.

- Il faut également compter avec la tendance à la déconcentration administrative des différents ministères au niveau régional, notamment celle du ministère de l'Education.

- Enfin, les campagnes d'extension scolaire et de formation professionnelle organisées dans le territoire-pilote en 1964-65 et 1965-66, dans le cadre du Programme 5 de l'accord fédéral-provincial sur la formation technique et professionnelle (1), ont permis d'établir solidement les

---

(1) A l'instigation du BAEQ, et avec la collaboration du ministère de l'Education, du Service National de placement et des commissions scolaires locales et régionales au-delà de 6,000 adultes sont retournés sur les bancs de l'école, à

assises régionales d'un tel effort (1).

Nous prenons donc comme postulat que l'éducation des adultes tombera sous la responsabilité des Commissions scolaires régionales. Les rapports Ryan et Parent le recommandent, elle s'est d'ailleurs progressivement inscrite dans les faits, ici même dans la région, avec le passage presque intégral de son administration des Commissions scolaires locales au Commissions scolaires régionales, de 1965 à 1966 (2). Il en sera de même de la formation professionnelle, une fois que le ministère de l'Education en aura cédé l'administration aux Commissions scolaires régionales, dans le cadre d'une intégration des deux types d'enseignement (académique et professionnel).

(Suite de la note (1) de la page précédente)

chacune de ces deux années dans le but d'obtenir soit un diplôme de 7e, de 9e année, ou de 10e année, soit une formation professionnelle accélérée. Pour plus d'information sur la première de ces campagnes voir L. Savard et R. Charbonneau, Rétrospectives et perspectives sur l'enseignement aux adultes dans le territoire-pilote d'aménagement, B.A.E.Q., juin 1965. Une étude de cette campagne a été également faite à la division de la recherche de la Direction générale de la Planification, au ministère de l'Education. Elle n'a pas encore paru.

(1) D'autres efforts, moins spectaculaires mais tout aussi précieux, méritent d'être notés: nous songeons ici, aux cours de récupération scolaire (cours du soir) et aux cours de culture populaire organisés par le MEQ dans le cadre des commissions scolaires régionales. Nous nous proposons d'analyser sommairement ces différentes expériences afin d'en dégager certaines recommandations, dans une partie ultérieure.

(2) En fait une seule des sept C.S.R. du territoire a refusé en 1965-66 d'assumer la responsabilité de la campagne d'extension scolaire pour adultes du territoire.

Par ailleurs le ministère de l'Education a déjà commencé à réaliser, au niveau des régions administratives du Québec, une déconcentration de nombreux services qu'il compte offrir aux commissions scolaires régionales: un conseiller technique en éducation des adultes (formation académique) y est prévu (1), de même qu'un conseiller technique en formation professionnelle des adultes (2).

Bref, l'organisation du recyclage des adultes est bien amorcée, ici, et une répartition des tâches s'est déjà établie entre les administrations provinciales (3) et régionales du ministère, d'une part, et les commissions scolaires régionales et locales, de même que le Service national de placement, d'autre part.

Il serait onéreux de faire ici une recension complète de ce partage (4) déjà inscrit dans les faits: à l'encontre de la méthode utilisée

---

(1) Sans en avoir le titre, il est même déjà entré en fonction dans le territoire-pilote depuis deux ans, et c'est autour de lui que se sont organisées les premières campagnes d'extension scolaire.

(2) Ce poste, d'après certaines informations émanant du ministère de l'Education, doit être comblé sous peu, de sorte qu'un conseiller technique en formation professionnelle des adultes, serait en place, dès la prochaine campagne (1966-1967).

(3) Notamment, le Service de formation professionnelle de la Direction générale de l'Education des adultes.

(4) Pour en avoir une idée, voir L. Savard et R. Charbonneau, Rétrospectives et perspectives sur l'enseignement aux adultes dans le territoire-pilote d'aménagement, 1964-65. Egalement, Ebauche d'un modèle structurel concernant la mise en opération des mesures de reclassement de la main-d'oeuvre du territoire-pilote, BAEQ 1966.

pour les deux étapes antérieures du reclassement, nous tenterons plutôt de dégager certaines propositions dont il serait important de tenir compte pour une plus grande efficacité dans l'effort de scolarisation et de spécialisation des adultes (1).

RECOMMANDATION 6:

A l'occasion de périodes d'activités intensives, dues en particulier au caractère saisonnier de certaines opérations de récupération scolaire, nous recommandons que le conseiller technique en éducation des adultes puisse continuer de s'appuyer sur la collaboration efficace de d'autres fonctionnaires régionaux moins chargés de travail, tout au cours de ces opérations.

RECOMMANDATION 7:

Par ailleurs nous recommandons qu'un service d'éducation des adultes dûment accepté et reconnu par le ministère de l'Education, soit établi dans chacune des commissions scolaires régionales du territoire, afin que celles-ci puissent assumer le plus rapidement possible dans les faits le rôle

---

(1) Nous reviendrons dans la prochaine partie sur l'ensemble des expériences de recyclage et de formation professionnelle, dans le territoire-pilote, afin d'élaborer une série de recommandations. Nous nous contenterons de commentaires sur le partage des tâches pour le moment.

qu'on veut leur voir jouer (1).

RECOMMANDATION 8:

Le B.A.E.Q. tient comme essentielle l'intervention d'un conseiller technique en formation professionnelle des adultes à l'intérieur de l'équipe de spécialistes que le ministère de l'Education veut mettre à la disposition des commissions scolaires régionales regroupées.

Cette déconcentration du Service de formation professionnelle du ministère devrait permettre une intensification de l'effort dans un secteur où l'organisation de la récupération est beaucoup plus complexe que du côté de la formation académique.

Ses tâches devraient être essentiellement les suivantes:

- coordination de l'organisation des campagnes de formation professionnelle, en collaboration avec les écoles d'enseignement spécialisé du territoire;

- mise sur pied des comités consultatifs sur la main-d'oeuvre, devant guider les opérations de chacune des écoles spécialisées;

---

(1) Tout en encourageant l'éducation des adultes dans le territoire-pilote, le MEQ a refusé cette année d'approuver dans les prévisions budgétaires des C.S.R., les postes qui avaient été prévus pour l'organisation de l'éducation des adultes. C'est même l'une des principales raisons qui ont amené une CSR du territoire à refuser de prendre la responsabilité de la dernière campagne.

- recherche d'une utilisation maximum de toutes les possibilités d'organisation de cours de formation professionnelle;

- contact auprès des entreprises pour leur faire connaître les possibilités qui leur sont offertes dans le domaine de la formation de leurs travailleurs, et notamment les Programmes 4 et 5 de l'accord fédéral-provincial sur la formation professionnelle;

- surveillance des expériences-pilotes de type pédagogique qui pourraient avoir lieu sur le territoire desservi;

- responsabilité des rapports au et avec le MEQ;

- étude et rapport au MEQ sur les campagnes de formation professionnelle;

- coordination dans la localisation des cours au niveau régional.

Par ailleurs, tant que l'enseignement spécialisé n'aura pas été intégré à l'enseignement académique et que les commissions scolaires régionales n'auront pas pris charge de la formation professionnelle des adultes, celle-ci devra être organisée autour des écoles spécialisées du territoire qui relèvent directement du MEQ. Pour accélérer ce processus, lors de la dernière campagne de formation professionnelle, le MEQ a autorisé le détachement dans les écoles de métiers d'un professeur qui, libéré de ses fonctions d'enseignement, avait comme charge d'organiser des cours de formation professionnelle pour adultes. Là où la chose a été réalisée, les résultats ont été extrêmement intéressants (1); malheureusement, toutes les écoles

---

(1) Grâce à cette nouvelle mesure, 69 classes de formation professionnelle pour adultes ont été organisées, cette année, contre 28 l'an dernier. Environ 1,050 élèves ont suivi ces cours.

n'ont pu aplanir assez rapidement les problèmes administratifs que la mesure impliquait de sorte qu'on a dû établir souvent une formule de compromis (1). Les résultats dans le nombre de cours organisés ont été directement proportionnels à la disponibilité du personnel, de sorte qu'un calcul rapide du rendement dans l'hypothèse où un professeur aurait été détaché dans chacune des écoles permet d'estimer très facilement au double, sinon au triple, le nombre de cours qui auraient pu être organisés.

RECOMMANDATION 9:

En conséquence, le B.A.E.Q. recommande dans l'état d'urgence où se trouve le territoire, que cette coutume soit institutionnalisée et acceptée comme telle dans les budgets de chacune des écoles de métiers du territoire.

Ces quelques modifications ou accentuations dans une organisation par ailleurs de mieux en mieux rodée d'une année à l'autre, devraient avoir un impact rapide sur les résultats de l'effort de recyclage et accélérer le processus de reclassement dont on a par ailleurs constaté l'urgence ici dans la région.

---

(1) En fait deux écoles spécialisées seulement sur douze ont pu rencontrer cette exigence; dans quatre autres, c'est le directeur d'école qui s'est chargé de la tâche, et dans quatre autres cas, un professeur a été détaché pour desservir deux écoles. Aucun professeur n'a été détaché dans les deux dernières écoles.

d) Le placement sur le marché du travail

L'on a déjà évalué les difficultés que représentait cette opération dans la région, du fait de la compétition entre deux réseaux de bureaux dont la concurrence s'établit tant dans la localisation que les tâches elles-mêmes. Jointe à la concurrence naturelle d'autres sources de placement telles que les agences privées, les services du personnel d'entreprises, les relations individuelles, elle contribue d'autant à fragmenter les sources d'information sur le marché du travail, tant du côté de l'offre de travail que du côté demande de main-d'oeuvre. Ne serait-ce que pour permettre une meilleure intégration dans cette mise en relation entre les "offrants" et les "demandants", et du coup une connaissance plus précise des ajustements nécessaires pour atteindre l'équilibre souhaité, il demeure important d'en arriver à un système public de placement unique et fort. Plus un service de placement couvre de terrain, plus il est à même de guider la fonction de recyclage en orientant la formation professionnelle des travailleurs dans le sens de la demande du marché.

Par ailleurs, cette fonction de guide à la formation professionnelle dévolue au service de placement devrait amener logiquement cet organisme à une action plus positive de contact vis-à-vis les employeurs afin de détecter chez eux non seulement les besoins immédiats en main-d'oeuvre mais également les perspectives d'évolution des emplois qu'ils offrent à moyen et long terme. Un examen des organigrammes des bureaux locaux du S.M.P. et du S.P.Q. dans la région, et une description des tâches dévolues à chaque employé, donnent l'impression d'une attitude plutôt neutre d'intermédiaire entre employeurs et travailleurs cherchant uniquement à répondre à des demandes immédiates. Dans le cadre d'un effort de reclassement des travailleurs, une attitude prospective est nécessaire, si l'on veut que la fonction recyclage colle constamment à une situation en perpétuelle évolution.

RECOMMANDATION 10:

Dans cette optique, nous recommandons que les bureaux de placement créent des postes autonomes visant à une prospection systématique des emplois à venir dans leur aire administrative.

La relance (ou follow-up)

On l'a déjà considérée comme un instrument extrêmement précieux d'évaluation de l'effort de reclassement des travailleurs. De ce point de vue, il devient important d'en faire un des éléments stables du processus de reclassement.

On peut faire l'hypothèse que bon nombre d'élèves adultes des cours de formation professionnelle, une fois leurs cours terminés, seront remis sur le marché du travail par la voie des services publics de placement. Par ailleurs, certains règlements exigent, à l'occasion, que ces élèves soient inscrits au S.N.P. avant de bénéficier des programmes de formation professionnelle (1).

RECOMMANDATION 11:

Nous recommandons que cette fonction nouvelle de relance auprès des anciens élèves et des nouveaux employeurs soit assumée par le Service de placement, qui devrait en faire une opération routinière à reprendre de façon périodique à même les dossiers individuels.

---

(1) Notamment dans le cadre des programmes 4 et 5 de l'accord fédéral-provincial sur la formation technique et professionnelle (1961).

L'organisation de la mobilité géographique

On a vu qu'elle pouvait s'avérer souvent une condition de placement pour le travailleur reclassé.

Plusieurs programmes ont déjà été mis de l'avant afin de favoriser cette mobilité et faciliter ainsi le retour au travail: mentionnons notamment le programme général de mobilité mis au point par le ministère fédéral du Travail et administré par le S.N.P., ceux du service de reclassement des travailleurs du MTQ dans le cadre de mises à pied collectives, et enfin celui du MFBES du Québec visant à encourager le retour au travail d'assistés sociaux.

Les mesures de mobilité mises en oeuvre dans les expériences de reclassement, conduites par le ministère du Travail du Québec, se sont en général avérées efficaces, mais comme elles ne s'adressent qu'à des cas de mises à pied collectives ou éventuellement à des expériences localisées de reclassement, elles demeurent exceptionnelles et ne peuvent, comme telles, servir de fondemant à une politique générale de mobilité des travailleurs: il en est de même des mesures de mobilité appliquées par le MFBES du Québec sous le couvert de l'assistance d'urgence, et qui jouent un rôle de dépannage coûteux, et plus ou moins efficace dans le cas de besoins passagers et temporaires pour une clientèle limitée, soit les assistés sociaux.

Reste le programme fédéral de mobilité: il s'adresse en principe à tous les travailleurs en chômage depuis un certain temps, et vise pour une part à combler les déséquilibres du marché du travail d'une région à l'autre; intégré à d'autres mesures sociales visant à la spécialisation des travailleurs dans les secteurs d'activité en expansion, un tel programme peut devenir un élément essentiel d'une politique active de main-d'oeuvre.

C'est donc de ce côté qu'il faut chercher les solutions de type régional (1).

Si l'on se réfère à l'administration d'un tel programme, le Service de placement, à cause de sa connaissance du marché du travail, tant au niveau régional que provincial, demeure l'organisme le mieux placé pour en prendre charge. Une telle fonction impliquera toutefois le développement d'un système de communication efficace et continu d'un bureau à l'autre dans la région, et d'une région à l'autre dans la province. Elle implique également un inventaire constamment tenu à jour des emplois disponibles dans chacune des régions de la province.

L'intégration au nouveau milieu de travail

De telles tâches devraient normalement intéresser les agences de service social qui auront éventuellement à orienter leur action une fois que le MFBES aura récupéré l'administration des allocations d'assistance-chômage. Elles impliqueront

---

(1) Ces commentaires ne constituent pas une absolution du programme fédéral de mobilité. Jusqu'à maintenant, il a donné l'impression d'être mal fait pour répondre aux situations que l'on retrouve dans le territoire-pilote. En effet, on aurait pu croire qu'il serait très populaire dans une région où le chômage et l'émigration sont élevés. Pourtant, malgré une publicité coûteuse dans les journaux, aucun cas de mobilité n'a été relevé dans la région au cours des onze premières semaines de son application, soit du 1er janvier au 20 mars 1966. On peut, de plus, faire l'hypothèse que cette situation s'est perpétuée jusqu'à aujourd'hui, aucun élément nouveau n'étant intervenu depuis pour la corriger. Beaucoup de travail reste donc à faire pour adapter un tel programme à nos besoins régionaux.

cependant une collaboration étroite avec les responsables des cours de recyclage et des programmes de mobilité, soit les C.S.R. et les services de placement, et par conséquent une coordination de l'ensemble de ces opérations.

e) Recherche

Le reclassement, on le constate, implique donc l'intervention de nombreux organismes dans une action complémentaire et complexe. Toute cette mise en commun des disponibilités régionales risque beaucoup toutefois de verser dans l'arbitraire et de coûter cher inutilement, si les objectifs d'action n'ont pas été définis clairement, c'est-à-dire si les conditions de l'équilibre entre offre et demande de travail n'ont pas été cernées pour les périodes de court et moyen terme. La recherche doit donc ainsi sous-tendre et guider tout l'effort de reclassement régional.

Quoiqu'encore incomplète, cette recherche, on l'aura constaté, fournit plusieurs éléments de réponse à la question du reclassement dans le territoire-pilote. Elle a permis de dégager les caractéristiques globales de la population et de la main-d'oeuvre actuelles, les perspectives d'évolution jusqu'en 1982, les changements dans l'offre et la demande de travail par secteur industriel jusqu'en 1972 et à plus long terme, de même qu'une approximation des volumes de main-d'oeuvre à reclasser. Par ailleurs, on a également tenté, malgré la faiblesse des instruments de travail de connaître l'évolution des occupations à l'intérieur de chaque secteur industriel, de même que les exigences en formation professionnelle propres à chacune de ces occupations, pour mieux mesurer les lacunes à combler et fournir un contenu bien adapté aux exigences constamment renouvelées du marché. Malheureusement, faute de données précises sur la

situation actuelle (1), il nous a fallu procéder par approximation.

Par ailleurs, cette recherche, dans le cas précis du territoire-pilote, ne peut être confinée aux perspectives d'évolution régionales, on s'en doute bien. Si l'on veut que les efforts de reclassement atteignent tous les travailleurs appelés à changer de secteurs industriels ou d'occupation dans les prochaines années, on ne peut négliger le contingent considérable des émigrants hors du territoire. On est ainsi appelé à poser tout le problème de la connaissance des perspectives économiques du Québec et d'une planification régionale dans un cadre provincial également planifié.

Il n'appartient pas au B.A.E.Q. de faire un bilan de ces connaissances au Québec (2), ni non plus de dégager les modalités d'organisation de telles recherches au niveau provincial. Tout au plus, voulons-nous souligner le caractère vital de ces recherches tant d'inventaire que de

---

(1) Des délais imprévus du côté du Bureau fédéral de la statistique, nous ont empêchés de bénéficier de toute une série de compilations spéciales extrêmement précieuses qui nous auraient permis notamment de mettre en relation, au niveau municipal, des variables aussi fondamentales que l'âge, le sexe, l'instruction, l'état matrimonial, les professions par industrie, et le revenu. Ces données devraient être disponibles sous peu, au Bureau de la statistique du Québec.

(2) Malgré un intérêt récent pour les problèmes de prospection sur la main-d'oeuvre québécoise, que nous avons pu dégager de nos contacts avec différents ministères, il nous a fallu constater rapidement que nous ne pouvions disposer de matériaux très considérables, tant au fédéral qu'au provincial.

prospection, si l'on veut développer une politique vraiment active de main-d'oeuvre, même au niveau régional. Car il semble bien que cette recherche doive s'organiser d'abord dans le cadre provincial, avant que l'on puisse songer sérieusement à la déconcentrer sur le plan régional (1); dès maintenant, cependant, il faudrait l'orienter vers une approche régionale, si l'on veut mieux cerner les disparités entre régions du Québec, et ainsi nuancer les programmes d'action en fonction de ces disparités.

Ces préoccupations d'ordre économique ne doivent pas pour autant faire négliger celles d'ordre pédagogique ou sociologique. Au seuil d'un effort considérable de récupération d'une main-d'oeuvre adulte plus ou moins détériorée ou préparée aux tâches commandées par l'économie, il est important en effet que les moyens pédagogiques mis en oeuvre soient bien adaptés aux diverses clientèles susceptibles d'être reclassées. Les pédagogues du ministère de l'Education devraient s'intéresser le plus tôt possible à ce champ de recherche, et s'appuyer dans leur travail de mise au point sur le personnel des écoles normales disséminées un peu partout sur le territoire provincial, de même que sur certain personnel de Commissions scolaires régionales particulièrement préoccupé par ces problèmes. En l'absence d'une équipe spécialisée bien organisée au niveau provincial, c'est peut-être la meilleure façon d'éviter des délais considérables dans la recherche de solutions mieux adaptées aux problèmes de l'éducation des adultes. La région gaspésienne, à cause de l'activité diversifiée qui y règne dans le domaine de l'éducation des adultes et de l'intérêt qu'y ont pris bon nombre d'éducateurs, peut déjà constituer un laboratoire de recherche très actif, où plusieurs

---

(1) La rareté des spécialistes au Québec suffit amplement à justifier une telle attitude.

expériences pédagogiques pourraient être amorcées, au niveau local, sous la surveillance de spécialistes avant d'être étendues à des clientèles plus vastes.

Il en est de même de la recherche sur un cadre d'opération pour les activités de recyclage des travailleurs. Le succès de campagnes d'extension scolaire ou de formation professionnelle telles qu'en a connues le territoire gaspésien depuis deux ans, demeure une chose très fragile, soumise, on le verra plus bas, à toutes une série de contraintes qu'il s'agirait de bien connaître pour mieux les maîtriser (1). Dans les cas qui nous intéressent ici, elles ont été le résultat de programmes mis au point par le gouvernement fédéral dans le but d'encourager la formation technique et professionnelle des travailleurs. Il faudrait voir dans quelle mesure ces programmes et les règlements qui les régissent constituent les meilleures formules, et dégager les moyens de rendre le plus productif possible l'effort de reclassement des travailleurs.

Dans cette optique, et à cause de l'effort considérable déjà fourni dans la région depuis deux ans, une étude systématique de l'organisation des campagnes d'extension scolaire et de formation professionnelle du Bas St-Laurent et de la Gaspésie devrait constituer une des priorités du centre de recherche qu'est en train de se constituer la Direction générale de l'Education des adultes du ministère de l'Education. Elle se justifie amplement du fait de l'importance de telles opérations dans un cadre régional, et pourrait

---

(1) Nous identifierons certaines de ces contraintes, un peu plus bas, lorsque nous analyserons sommairement le résultat de ces campagnes d'extension scolaire ou de formation professionnelle sur le territoire gaspésien.

fournir une foule d'informations et de suggestions tant aux intéressés de la région qu'à ceux des autres régions de la province.

f) Consultation

On le constate, les quelques paragraphes précédents sur la recherche fournissent beaucoup plus des projets que des réalisations, dans un secteur neuf, celui du reclassement, où les préoccupations viennent à peine de naître. Dans ce contexte, une consultation systématique des éléments dynamiques de la population particulièrement intéressés aux problèmes de main-d'oeuvre peut sauvegarder la cohérence des actions quotidiennes que l'état d'urgence de la situation commande déjà, malgré une connaissance encore imprécise de toutes les dimensions de cette situation. Cette consultation peut alors assurer contre des erreurs flagrantes de perspectives ou d'orientation et fournir une garantie contre un décalage trop considérable entre les moyens mis en oeuvre et la situation à corriger.

Le B.A.E.Q. propose ailleurs une structure générale de consultation greffée sur les différents appareils d'exécution qui se retrouvent aux divers paliers de l'administration régionale (1). Il y aurait avantage évident à y intégrer l'étude des problèmes de main-d'oeuvre à l'intérieur de comités spécialisés, rattachés respectivement aux commissions de développement des instances municipales, sous-régionales et régionales (2).

---

(1) Voir le chapitre sur "l'objectif de l'établissement d'un cadre institutionnel de planification et de participation" qui définit les principes et les modalités de cette structure consultative.

(2) En ce qui concerne la représentation, le fonctionnement et les tâches de ce comité, le lecteur est prié de se référer aux explications données au chapitre sur "l'exécution du Plan".

La communication verticale prévue entre ces commissions risque d'avoir comme résultats, une fois la synthèse faite par le Conseil régional de développement des propositions énoncées par les instances inférieures, d'offrir à l'ORD des propositions intéressantes concernant un programme d'actions à entreprendre qui tienne compte des disparités entre les différentes zones du territoire. Les responsables régionaux du reclassement des travailleurs, par les voix bien orchestrées d'une population encouragée à la participation, pourront ainsi mieux enraciner leur action dans le cadre régional.

Par ailleurs, l'accord fédéral-provincial sur la formation technique et professionnelle prévoit dans les règlements régissant l'application du programme 5 (programme de formation des sans-travail) (1), la création de comités consultatifs destinés à conseiller les organisateurs de cours sur la norme à respecter dans la sélection des candidats à la formation professionnelle, de même que sur la nature et la durée de ces cours.

Effectivement, un effort particulier a été fait pour la création de tels comités, lors de la dernière campagne de formation professionnelle dans le territoire-pilote; on les a conçus principalement autour des représentants des écoles de métiers, des services de placement, et des employeurs sur la base des territoires couverts par le Service national de placement. Là où ils ont fonctionné, ils ont été d'une grande utilité, en permettant de

---

(1) C'est autour de ce programme que se sont organisées les campagnes d'extension scolaire et de formation professionnelle dans le territoire-pilote.

dégager toute une série de cours répondant à une demande immédiate de la part d'employeurs du territoire (1).

La formule est donc efficace, il faut la maintenir et l'exploiter au maximum lors des prochaines campagnes. Elle devrait être conservée tant et aussi longtemps que la structure générale de consultation mentionnée plus haut n'aura pas fait une place aux comités spécialisés sur la main-d'oeuvre, d'une part, et que ces comités n'auront pas fait preuve d'une plus grande efficacité que les premiers (2).

PROJET 1: Etablissement d'un Comité interministériel régional sur la main-d'oeuvre (CIRMO)

Le reclassement des travailleurs d'une région, si l'on vise une action globale bien intégrée et cohérente, nécessitera donc l'intervention de

---

(1) Aux dires du Directeur provincial du Service de formation professionnelle (direction générale de l'éducation des adultes, MEQ), à l'exception de deux ou trois classes sur les soixante et onze organisées lors de la dernière campagne, toutes répondaient à des demandes immédiates du marché régional. Selon lui, les comités consultatifs ont été très utiles pour détecter les besoins du marché.

(2) La complémentarité entre ces deux types de comité ne doit pas être exclue, l'un s'attachant plus particulièrement à une réflexion sur les problèmes généraux de main-d'oeuvre dans une optique d'aménagement du territoire, l'autre étant conçu exclusivement comme instrument de travail dans l'organisation des campagnes de formation professionnelle.

multiples interlocuteurs, jusqu'à maintenant souvent étrangers l'un à l'autre, et confinés dans des opérations bien étanches, sans relations avec les étapes antérieures ou postérieures à elles-mêmes sur le plan du reclassement. Cette fonction d'intégration des différentes phases du reclassement ne sera pas facile, même si elle demeure indispensable. Elle impliquera mise en présence et dialogue d'organismes qui se sont habituellement ignorés dans le passé, quand ils ne se sont pas chicanés. Ceci nous amène logiquement à considérer la façon dont devra s'organiser la coordination de tous les efforts de reclassement sur le territoire régional.

L'effort à fournir au niveau régional, d'une part, et le processus en cours de régionalisation de l'administration provinciale, d'autre part, justifient amplement la naissance d'un palier de coordination de la politique de main-d'oeuvre au niveau régional. Il procède des mêmes exigences qui ont entraîné, au niveau provincial, l'élaboration des différents mécanismes de coordination interministériels, pour toute une série d'opérations complémentaires entreprises par différents ministères (1).

Enfin, la proposition du B.A.E.Q. tient compte du postulat selon lequel l'éventuel Office régional de développement n'aura pas à se constituer une équipe pour exécuter les tâches relatives au reclassement de la main-d'oeuvre, mais devra plutôt compter sur les ressources des divers ministères présents sur le territoire et normalement impliqués dans ce reclassement.

---

(1) Notamment un comité interministériel sur le reclassement des travailleurs, et un autre pour étudier les problèmes de recherche sur la main-d'oeuvre provinciale.

RECOMMANDATION 12:

Compte tenu de ces observations, le BAEQ recommande donc la formation d'un comité interministériel régional chargé de programmer, organiser et coordonner l'opération reclassement des travailleurs dans les limites de la région couverte par le Plan régional, en étroite collaboration avec l'ORD et tous les organismes régionaux mentionnés dans la section précédente.

Tâches

En termes moins généraux, le mandat précédent implique les tâches suivantes:

- Responsabilité de la coordination générale des différentes opérations qu'impliquent les campagnes d'extension scolaire et de formation professionnelle: programmes d'information au public, de sélection des professeurs et élèves, de l'orientation professionnelle, de l'organisation des cours, de leur orientation dans le cas de la formation professionnelle et du placement des travailleurs nouvellement spécialisés.

- Intégration et supervision générale de chacun des projets particuliers de reclassement des travailleurs, en étroite collaboration avec le Service de reclassement des travailleurs du ministère du Travail du Québec et du Comité interministériel provincial sur le reclassement des travailleurs.

- Intégration des mesures prévues par l'ORD à partir des recommandations du Conseil régional de développement et des sous-comités régional, sous-régionaux et zonaux de la main-d'oeuvre. Conception de nouveaux projets à partir de ces recommandations.

- Programmation de l'information et de la publicité aux différents publics via les média actuellement en place ou éventuellement mis en place, concernant la situation générale de la main-d'oeuvre régionale et les possibilités de reclassement qui lui sont offertes.

Il ne s'agit toutefois pas pour le CIRMO de se substituer aux différents organismes ou services gouvernementaux déjà prévus pour accomplir l'une ou l'autre des tâches du reclassement des travailleurs, mais plutôt d'une fonction de coordination générale de ces opérations.

Composition

Aux fins d'alléger les procédures de coordination, on postule que le comité ne doit pas faire place à un nombre trop considérable de participants. Par ailleurs, comme il s'agit d'un comité interministériel, seuls les représentants des ministères impliqués directement dans la mise en valeur des ressources humaines devraient normalement en faire partie (1).

Les représentants suivants devraient donc y être inclus: (2)

- un représentant du ministère du Travail du Québec.

---

(1) Une exception est faite pour le représentant de l'ORD. On verra pourquoi plus bas.

(2) Dans une première phase, seuls les ministères directement impliqués dans le reclassement des travailleurs peuvent être appelés à faire partie de ce comité. Une fois l'urgence de la tâche atténuée, on pourrait envisager d'ajouter d'autres dimensions au travail du comité et inviter des ministères tels que ceux des Affaires culturelles, de la Santé et éventuellement le ministère des Loisirs et des Sports. Ces nouvelles adhésions dépendront également par ailleurs des structures régionales que se seront données ces ministères.

- un représentant du ministère de la Main-d'oeuvre (fédéral);

- un représentant du ministère de l'Education du Québec;

- un représentant du ministère de la Famille et du Bien-Etre Social;

- un représentant de l'Office de développement.

Le ministère du Travail du Québec: ce ministère constitue la plaque tournante autour de laquelle devra s'organiser le reclassement des travailleurs. D'un côté, son service de recherche devra éventuellement éclairer la fonction de reclassement, par ses analyses régionalisées des perspectives du marché du travail. De l'autre, son Service de placement, dans l'hypothèse où les problèmes de juridiction seraient réglés, pourrait bien être amené à jouer un rôle considérable dans l'administration de certaines mesures visant à l'équilibre entre l'offre et la demande de travail. Entre-temps, il joue déjà, au niveau régional, une fonction de placement qui, quoique marginale, doit être intégrée dans l'effort de reclassement qui s'amorce. Enfin, le nouveau Service de reclassement des travailleurs de ce ministère sera appelé à jouer très bientôt un rôle prépondérant dans toute une série de cas spécifiques correspondant au cadre d'action que s'est imposé ce service.

Le processus de régionalisation des cadres du ministère, en ce qui concerne le reclassement, n'est toutefois pas très avancé. Pour répondre rapidement aux impératifs d'une intégration des actions du ministère avec celle des autres, au niveau régional, une première étape devrait, semble-t-il, consister en une régionalisation du Service de reclassement des travailleurs. Ainsi, un coordonnateur régional des activités de ce service pourrait siéger sur le CIRMO, et établir le lien entre les autres services du ministère, à Québec ou dans la région.

Le ministère de la Main-d'oeuvre (fédéral): à cause des juridictions conjointes existant actuellement dans le domaine de la main-d'oeuvre, à cause des nombreuses mesures et programmes-conjoints déjà utilisés dans la région auxquels participe ce ministère (programmes 4 et 5 notamment, allocations de mobilité, placement), à cause du rôle important qu'est appelé à jouer le SNP dans le reclassement des travailleurs au cours des prochaines années, il est nécessaire que ce ministère fédéral soit représenté sur le comité de coordination régional, si l'on veut que toutes les opérations de reclassement soient bien intégrées.

Par ailleurs, l'on connaît encore mal les projets de régionalisation que nourrit ce ministère fédéral à l'endroit des différents services déjà existants ou qu'il se propose de développer concernant les problèmes de main-d'oeuvre.

Dans ce contexte, le problème de sa représentation pourrait être solutionné de deux façons différentes;

- soit par le biais d'un représentant dans le territoire-pilote du Service consultatif de la main-d'oeuvre, qui s'occupe précisément des problèmes de reclassement dans chacune des provinces;

- soit par la délégation d'un fonctionnaire du SNP de la région chargé de représenter le ministère de la Main-d'oeuvre dans les fonctions de coordination précitées.

Le ministère de l'Education du Québec: ce ministère coordonne déjà dans la région les opérations de recyclage des travailleurs (formation académique et professionnelle). Son action se situe de ce fait autant à l'intérieur des campagnes régionales d'éducation que dans les projets spécifiques de reclassement.

Sa représentation sur le comité sera d'autant facilitée que déjà la régionalisation des services de ce ministère se concrétise dans les bureaux interrégionaux appelés à fournir différents

services aux commissions scolaires régionales de leur territoire. On y a déjà prévu des conseillers techniques en éducation des adultes et en formation professionnelle, chargés de conseiller les CSR et de coordonner leur action. Le représentant du ministère de l'Education au comité de coordination semble tout trouvé dans la personne du conseiller technique en formation professionnelle, qui, une fois l'action définie, peut ensuite servir d'intermédiaire entre le comité et les autres conseillers régionaux du ministère de l'Education, les écoles techniques et les CSR.

Le ministère de la Famille et du Bien-Etre Social: l'action de ce ministère dans l'opération recyclage et reclassement ici dans la région, quoique importante, a été plutôt diffuse. Elle s'est cantonnée dans le financement régulier, mais en général sans mesures spéciales, des assistés sociaux inscrits au cours de recyclage ou de formation professionnelle. Le ministère aurait déjà droit de ce fait à une représentation sur le comité de coordination régional. Mais certaines expériences-pilotes tentées ailleurs dans la province (1) laissent déjà entrevoir pour lui un rôle plus actif dans le domaine du reclassement (2). Comme la population des inactifs et des assistés sociaux du territoire est considérable, l'effort à tenter de ce côté, s'il est sérieux, risque donc d'entraîner des actions importantes qu'il importera d'intégrer à l'intérieur des différents programmes de reclassement envisagés pour le territoire. De ce fait, il devient donc essentiel que le ministère de la Famille soit représenté sur le comité de coordination.

---

(1) Dans les diocèses de Ste-Anne-de-la-Pocatière et de Chicoutimi où des tentatives de reclassement d'assistés sociaux aptes au travail ont été faites avec des résultats intéressants.

(2) Le prochain programme aborde ces possibilités.

Cette représentation devrait être envisagée dans les termes suivants: celle d'un fonctionnaire du ministère détaché sur le plan régional afin de multiplier les expériences de reclassement auprès des assistés sociaux et des invalides, en collaboration étroite avec les agences privées de service social et leurs filiales, de même que tous les autres organismes concernés.

L'Office de développement (1): organisme chargé de l'élaboration et de l'exécution avec la participation de la population, de plans, de programmes et de projets de développement pour la région, il est bien normal que l'Office participe à un comité chargé de la coordination d'une opération aussi importante que le reclassement au niveau régional. C'est encore le meilleur moyen d'assurer l'intégration des politiques de main-d'oeuvre aux objectifs généraux de développement définis par cet organisme.

Cette représentation devrait être assurée par la voie d'un membre de l'équipe permanente de l'Office de développement particulièrement versé dans les problèmes de main-d'oeuvre, et qui aurait d'une part à s'assurer que les objectifs fixés de développement sont respectés, et d'autre part que les propositions qui lui sont faites par la structure consultative (Conseil régional de développement) sont bien transcrites dans les faits. Il participe donc de ce fait à la définition de l'opération de reclassement dans le cadre d'une action plus vaste, celle d'un développement régional planifié. Il peut d'autre part, servir de liens avec les organismes gouvernementaux ou autres que les autres représentants au comité ne représentent pas directement (V.g. Services d'ARDA, fédéral et provincial).

---

(1) Pour une définition de cet organisme régional, cf. chapitre suivant.

Comités de travail

Pour ceux qui croiraient que les membres de ce comité ne représentent pas suffisamment les principaux agents de reclassement régional, il faut bien souligner qu'ils devront travailler en collaboration étroite avec tous les principaux concernés. La formation de comités de travail à même les effectifs régionaux intéressés aux questions de reclassement devrait être une formule courante susceptible de faciliter le travail des coordonnateurs régionaux. Elle devrait permettre une étude approfondie de l'un ou l'autre des aspects du reclassement, tel que pratiqué dans le territoire-pilote, et la mise au point de solutions faciles à traduire en termes d'action.

Ainsi, les problèmes occasionnés par la sélection ou l'orientation des travailleurs, la récupération des invalides ou des inactifs du territoire, le fonctionnement des mesures administratives en vigueur dans les campagnes d'éducation, de même que certaines mesures pédagogiques sont des exemples de thèmes qui pourraient être soumis avec profit à la discussion des spécialistes du territoire ou des principaux agents administratifs impliqués dans ces mesures: conseillers en orientation, agents spéciaux du SNP, agents de service social, fonctionnaires régionaux des ministères, responsables locaux des cours, professeurs aux adultes, etc.

Ces comités de travail auront pour avantage d'assister les responsables régionaux dans la mise au point de programmes spécifiques de reclassement, de préparer certaines actions intensives, ou d'améliorer des mesures déjà en place et qui pourraient laisser à désirer.

Structure du comité

Dans la mesure où le comité interministériel sur le reclassement, au niveau provincial, accepte le fait que le ministère du Travail doit

jouer le rôle d'instigateur et de responsable de cette opération, il serait logique de croire qu'au niveau régional, cette acceptation de principe se transcrive dans les faits par le choix du représentant du ministère du Travail du Québec comme président du comité interministériel.

Par ailleurs, pour assurer la pleine intégration de l'action du comité aux perspectives de planification de l'Office de développement, il serait souhaitable que le représentant de l'Office agisse comme secrétaire de ce même comité; ce rôle lui permettrait d'être au coeur de toutes les décisions relatives à la main-d'oeuvre. D'une part, en tant qu'employé de l'Office de développement, il porte à la connaissance du comité les priorités et les recommandations établies par cet organisme, et d'autre part en tant que secrétaire du CIRMO, il collige au fur et à mesure les actions du comité. Son rôle d'intermédiaire entre l'Office de développement et le CIRMO ne peut être plus facilité.

PROGRAMME 2: RECLASSEMENT DE CERTAINES CATEGORIES SPECIALES DE TRAVAILLEURS

Les travailleurs plus âgés

Avant d'entreprendre l'exposé des différentes possibilités de reclassement faisant appel à une utilisation intensive de formation académique et professionnelle, il apparaît nécessaire de préconiser certaines mesures visant à la reconversion des travailleurs plus âgés, pour qui des programmes de scolarisation poussée s'avéreraient non rentables. Sans fixer de frontière rigide qui sépare les jeunes travailleurs des travailleurs plus âgés, nous retiendrons que ceux pour qui les mesures suivantes sont proposées ont environ 45 ans et plus.

Ils constituent une catégorie de travailleurs difficiles à reclasser, tant à cause de leur âge que de leur instruction, en général plus faible que celle des catégories plus jeunes. Beaucoup d'entre eux ont pratiqué toute leur vie des activités de type primaire (agriculture, forêt, pêche) qui les auront façonnés à tout jamais. Certes le reclassement demeure possible pour certains, mais il n'est pas présomptueux de croire qu'un bon nombre ne pourront s'adapter à des changements trop marqués.

Tout en favorisant le reclassement de ceux qui seraient encore capables de changements, une politique active de main-d'oeuvre doit prévoir certaines mesures visant à favoriser une utilisation maximum des capacités même limitées, de ces individus.

RECOMMANDATION 13:

Le B.A.E.Q. recommande donc que soient réservés à cette catégorie de travailleurs, toute une série de travaux déjà ou éventuellement sous la

responsabilité de l'administration gouvernementale, et qui dans bien des cas, n'exigent aucune ou peu de spécialisation. Ainsi les travaux d'hiver, les programmes de sylviculture ou de reforestration, certains travaux de voirie et de construction, bon nombre de projets dans le secteur touristique, pourraient être exécutés avec avantage par des travailleurs plus âgés, sous réserve qu'un contrôle strict soit organisé sur l'ensemble des opérations afin d'en assurer la rentabilité (1).

Les travaux d'hiver

Durant l'hiver 1962-63, la région-pilote a reçu en subventions $1,971,174 au poste des travaux d'hiver, 8,818 individus y ont participé, travaillant chacun une moyenne de 19.5 jours. La mesure est donc importante, tant en termes d'investissements qu'en termes d'emplois. Une concentration de ces emplois dans la catégorie des travailleurs de 45 ans et plus, aurait l'avantage d'étendre le travail individuel sur une plus longue période et de fournir ainsi une source de revenu plus consistante pendant cette période difficile de l'année.

En dépit de toutes les critiques qui sont couramment entendues à l'égard des travaux d'hiver, comme le caractère de faible utilité qui accompagne une partie très importante de ces travaux, le gaspillage déguisé sous la forme d'embauchage massif de main-d'oeuvre au détriment d'une plus grande utilisation d'équipement toujours possible, ils n'en constituent pas moins une mesure favorisant un plus grand équilibre d'emploi à travers les saisons. Ces travaux ont d'abord été conçus dans le but

---

(1) Il faut éviter évidemment de faire de ces occupations des occasions de patronage et d'assistance sociale déguisées comme la chose s'est souvent produite dans le passé.

d'atténuer le plus possible le sous-emploi prononcé de la période hivernale. Toutefois, dans bon nombre de municipalités rurales, les travaux d'hiver ont été utilisés pour enrayer un chômage beaucoup plus chronique que saisonnier. C'est ainsi que les travailleurs plus âgés de la région, donc plus difficilement "reclassables", pourraient bénéficier en exclusivité de ces opportunités d'emploi et ainsi devenir productifs pendant cette saison, alors qu'autrement plusieurs devraient demeurer inactifs.

Programmes d'amélioration des peuplements et de reforestration (1).

Une plus grande rationalisation dans l'exploitation des forêts régionales amène tout naturellement des programmes d'entretien et de renouvellement du potentiel forestier. Ces opérations pourraient également être réservées aux travailleurs incapables de se relancer dans une vie active intense après avoir été refoulés des secteurs réaménagés, en autant que ces programmes de sylviculture et de reboisement soient entrepris sous l'égide de l'Etat.

On prévoit que ces activités pourraient retenir en emploi environ 600 travailleurs par année pour une durée moyenne d'à peu près deux mois.

Travaux de voirie

L'entretien et la réfection du réseau routier de la région fournissent des sources d'emplois non-spécialisés et semi-spécialisés qui

---

(1) Ces programmes ont été définis au chapitre sur "l'objectif de modernisation des secteurs de base traditionnels, première partie: le secteur de la forêt".

pourraient également être remplis sans inconvénients par les travailleurs plus âgés de la région. Il y aurait donc avantage à ce que le ministère de la Voirie réglemente l'embauche pour encourager le recrutement de ses travailleurs dans cette catégorie de main-d'oeuvre.

En dépit du faible volume d'emplois que pourrait offrir la voirie d'Etat, elle aurait l'avantage de partager ces opportunités à travers toute la région.

Emplois reliés aux activités touristiques.

Le développement du tourisme dans la région sera, on l'a déjà vu (1) une occasion de création de toute une série de nouvelles occupations exigeant parfois peu de spécialisation: guides de chasse, de pêche, d'excursions en montagnes, travailleurs pour l'aménagement des accès aux rivières, pour l'entretien des logements provisoires dans les sites intéressants, surveillants de camping, pêcheurs touristiques, etc.

La plupart de ces occupations ne requièrent qu'une formation d'ordre pratique dont la longueur peut varier sensiblement selon qu'elle s'adresse à des individus dont la fonction les amènera à demeurer en contact plus ou moins longtemps avec les touristes eux-mêmes.

Ce sont là des occupations que pourraient remplir avec aisance les travailleurs plus âgés. Dans la mesure où le ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche s'intéresse à l'exploitation de ces possibilités, il lui serait facile de réserver ce type d'occupations à cette catégorie de travailleurs.

---

(1) Voir le chapitre sur "l'objectif de création d'activités dynamiques nouvelles, première partie: le secteur du tourisme".

Implications

Une telle mesure d'exclusivité à l'égard des travailleurs plus âgés, comporte de nombreux avantages, située dans un cadre général de reclassement des travailleurs:

- On aura remarqué que plusieurs des occupations pré-citées ont un caractère de complémentarité dans le temps et que de ce fait elles peuvent faciliter un maintien plus prolongé des travailleurs âgés sur le marché du travail, au cours d'une année. Ainsi, les travaux d'hiver, selon les termes de la loi doivent être exécutés du 15 octobre au 31 mai; les travaux de reboisement se feront généralement au printemps et à l'automne, ceux de la voirie principalement le printemps et l'été, et le tourisme exclusivement l'été. Il faut bien penser toutefois que cette mesure ne constitue qu'un support au travail des plus âgés; seul le secteur public peut être réglementé de façon à favoriser ces travailleurs, et dans certains cas le nombre d'emplois créés par ce secteur reste marginal, notamment dans le tourisme et la voirie. Par contre il est évident que tous les travailleurs de 45 ans et plus, n'auront pas à utiliser cette mesure, étant assurés d'un travail stable ailleurs.

- Par la négative, le reclassement des travailleurs plus jeunes sera également favorisé avec cette mesure. On a constaté, par exemple, lors des deux dernières campagnes d'extension scolaire, que les travaux d'hiver étaient venus concurrencer les efforts de scolarisation, dans bon nombre de municipalités. Désormais, exclus du programme des travaux d'hiver, d'une part, et stimulés par un programme plus consistant d'allocations au recyclage, il est à prévoir que les travailleurs plus jeunes, deviendront plus enclins à se reclasser.

- Ce double effet de la mesure aura comme avantage de rendre les investissements dans les programmes de formation académique et professionnelle plus productifs, puisque l'effort portera

alors principalement sur les plus jeunes, destinés à demeurer plus longtemps sur le marché du travail.

- Enfin, la complémentarité des études en saison morte avec le travail en saison estivale, pour les travailleurs plus jeunes, peut éventuellement retenir ces jeunes plus longtemps dans la région, dans les cas où la scolarisation et la formation professionnelle s'étendront sur plusieurs années.

Les inactifs

Nous avons vu un peu plus haut que leur nombre est considérable dans la région et qu'on les retrouve répartis à peu près également dans les catégories d'âge 15-24, 25-44 et 45-64 (1). Ils représentent une proportion importante de la population totale de ces différents groupes, du moins chez les hommes, avec des pourcentages respectifs de 16%, 13% et 21%, et un pourcentage global de 16% de la population masculine totale de 15 à 64 ans. Une situation aussi désastreuse mérite qu'on s'y arrête, commande un effort particulier de récupération.

On a déjà tenté d'expliquer la situation chez les jeunes de 15 à 24 ans. On a fait l'hypothèse qu'il s'agissait sans doute pour une bonne part de jeunes ayant abandonné l'école trop tôt et qui n'ont pu trouver de travail sur le marché régional faute de spécialisation et également faute d'une activité économique plus intense. La situation n'est donc pas désespérée pour ceux parmi eux qui bénéficient d'une bonne santé et de moyens intellectuels normaux. En fait, l'effort de récupération scolaire et professionnelle amorcé dans le territoire-pilote depuis deux ans, devrait normalement s'adresser à eux en premier lieu puisqu'ils constituent les candidats les plus aptes au reclassement.

---

(1) Voir le tableau 21 du présent chapitre

Effectivement, les jeunes constituent la partie la plus importante des étudiants qui assistent à ces cours de récupération.

TABLEAU 40: REPARTITION NUMERIQUE ET PROCENTUELLE SELON L'AGE ET LE SEXE DES ELEVES INSCRITS AUX COURS D'EXTENSION SCOLAIRE, AU 22 FEVRIER 1966
REGION-PILOTE, 1965-66.

Age	Hommes		Femmes		Total	
	N	%	N	%	N	%
16 - 19	813	42.1	586	35.1	1399	39.0
20 - 29	500	25.9	289	17.3	789	21.9
30 - 39	239	12.4	328	19.6	567	15.7
40 - 49	229	11.8	304	18.2	533	14.8
50 - 59	114	5.9	135	8.1	249	6.9
60 et plus	36	1.9	27	1.6	63	1.7
TOTAL	1931	100.0	1669	100.0	3600	100.0

Source: Données fournies par le Conseiller régional en éducation des adultes (MEQ).

Même si dans l'ensemble, environ 40% des élèves inscrits ont moins de 20 ans, chez les hommes seulement cette proportion atteint plus de 42%. On constate d'ailleurs que pour les groupes d'âge en-dessous de 30 ans, l'importance relative des hommes est sensiblement supérieure à celle des femmes. On retrouve dans ces classes de jeunes adultes 68% des hommes inscrits aux cours d'extension scolaire et 52% des femmes. Les étudiants masculins représentent 53.6% des effectifs totaux et leur supériorité numérique se situe surtout au niveau des groupes d'âge les plus jeunes, de sorte que progressivement, d'ici quelques années, on peut s'attendre à ce que ce volume d'inactifs chez les jeunes de 15 à 24 ans baisse de façon appréciable, surtout si la tendance à la persévérance scolaire devait continuer de s'élever par suite d'une amélioration du système scolaire pour les jeunes.

Les remarques précédentes peuvent également s'appliquer, avec cependant beaucoup plus de réserves, pour les travailleurs de la catégorie suivante, soit celle de 25 à 44 ans. On peut en effet assimiler la situation de bon nombre d'inactifs de 25 à 30 ans et même de 30 à 35 ans à celle des jeunes de 20 à 25 ans. Mais chez ceux de 35 à 45 ans, les efforts de récupération seront évidemment plus difficiles, à cause de l'âge ou d'habitudes déjà contractées de dépendance vis-à-vis le gouvernement. Moins disponibles au reclassement que les jeunes, dont une bonne partie devrait normalement s'inscrire d'elle-même dans les cadres du reclassement, ils devront donc bénéficier d'une attention personnelle, si on veut les récupérer et diminuer ainsi le nombre d'inactifs dans leur catégorie. Il en sera évidemment de même des travailleurs encore plus âgés soit ceux de 45 à 65 ans, qui pourraient éventuellement être récupérés.

On a déjà constaté ailleurs (1) à quel point ces inactifs étaient difficiles à identifier

---

(1) Voir "variables stratégiques" aspect descriptif: les inactifs.

en volumes statistiques bien catégorisés: outre les erreurs de recensement toujours possibles, on a ici affaire à des phénomènes sociologiques mal connus, qui favorisent l'inactivité de certains membres de la famille vivant aux dépens des autres.

Les assistés sociaux

A l'intérieur de cet imposant volume de personnes inactives, les assistés sociaux de toutes sortes en constituent la quasi totalité.

Il est bien évident qu'une politique active de main-d'oeuvre, quelle que soit l'envergure qu'on lui donne, ne pourra jamais retourner sur le marché du travail tous ceux qui pourraient à la limite renouer avec la vie active.

Compte tenu de ce fait, il reste encore beaucoup de place pour des initiatives qui porteraient sur le reclassement des éléments récupérables parmi les assistés-sociaux, parce que leur reconversion s'avèrerait fort rentable et pour l'individu et pour la société.

Certaines expériences ont déjà été tentées ailleurs, dans la province (1), par le ministère de la Famille, en collaboration avec les Agences privées de Service social, pour reclasser parmi les assistés sociaux ceux qui avaient le plus de chances d'être récupérés, soit les aptes au travail (2).

---

(1) Notamment dans les diocèses de Ste-Anne-de-la-Pocatière et de Chicoutimi.

(2) Les quelques observations qui suivent s'inspirent largement du Rapport F. Lord sur l'expérience-pilote de reclassement des assistés sociaux du Diocèse de Ste-Anne-de-la-Pocatière, portant sur la période juin 65 à février 66. Pour une meilleure information sur la procédure adoptée dans ces expériences-pilotes, on pourra consulter le dossier établi par M. Jacques Magnan de la Direction Générale de l'Assistance Sociale à domicile du ministère de la Famille et du Bien-Etre Social.

On ne peut évidemment pas parler de reclassement au vrai sens du terme quand il s'agit des assistés sociaux. Comme l'indique le rapport Lord, "le reclassement des assistés-sociaux doit être entendu dans un sens beaucoup plus large. D'abord, la plupart n'ayant pas de métier défini, il faut dans ces cas donner au terme reclassement un sens qui se rapproche de celui de récupération de main-d'oeuvre. D'autre part, un grand nombre ne pouvant occuper un emploi régulier, le reclassement devient pour eux un instrument de réhabilitation sociale" (p. 1).

C'est ainsi que les programmes de récupération de cette main-d'oeuvre potentielle pourraient être différenciés selon qu'ils s'adressent à des individus pouvant retourner sur le marché du travail régulier ou à des assistés qui ne pourraient occuper que des postes marginaux et irréguliers. C'est pourquoi, l'approche devrait comporter une dimension de service social personnel supérieure à celle qui est utilisée dans des programmes généraux de reclassement, car même dans le cas des assistés aptes à un travail régulier et normal, leur passage à la vie active pourra souvent nécessiter la solution de problèmes d'ordre personnel, familial ou social, sans laquelle leur récupération ne saurait être complète.

Nous possédons malheureusement peu d'informations sur les principales caractéristiques des assistés sociaux de la région-pilote. Nous pouvons cependant admettre l'hypothèse, sans risque majeur, qu'elles sont à peu près les mêmes que celles qu'on a relevées chez les assistés sociaux du diocèse de Ste-Anne-de-la-Pocatière.

La catégorie des assistés sociaux serait donc composée surtout:

- de jeunes ruraux, mi-bûcherons, mi-fermiers, mal instruits, qui ont dû s'engager dans le sillon tracé par leur père. L'immobilisme à tout point de vue serait une des principales contraintes à vaincre chez eux;

- de jeunes handicapés sociaux, issus de familles marquées, peu instruits et mal vus de la société;

- de réhabilités de toutes sortes: ex-prisonniers, alcooliques, délinquants, etc.;

- de travailleurs saisonniers inéligibles à l'assurance-chômage.

- d'handicapés physiques mineurs (1).

Malgré ces quelques caractéristiques plutôt sombres il ne faudrait pas minimiser les possibilités de reclassement que représentent ces individus.

L'expérience du diocèse de Ste-Anne a porté sur environ 12% à 15% des assistés aptes au travail, et ce sans grande pression sur un important contingent d'assistés dont le départ par intermittance des listes d'assistance n'en fait pas pour autant des individus sur lesquels le reclassement n'aurait pas d'effets bénéfiques. La motivation financière devient souvent dans ces cas un facteur déterminant.

Compte tenu de l'état économique de la région où l'expérience s'est déroulée et de l'immobilisme relatif qui caractérise souvent les populations rurales moins pourvues, on doit conclure que le reclassement des assistés sociaux peut devenir une opération rentable aussi bien en termes sociaux qu'économiques. Le bilan des sept premiers mois de l'expérience du diocèse de Ste-Anne le démontre assez clairement.

---

(1) Cette nomenclature des caractéristiques des assistés sociaux est tirée du rapport Lord, p. 4.

TABLEAU 41: BILAN DE L'OPERATION DE RECLASSEMENT DES ASSISTES SOCIAUX DU DIOCESE DE STE-ANNE-DE-LA-POCATIERE, JUIN 65 - JANVIER 66.

	Assistés sociaux	
Situations	N	%
Retournés au travail	252	30.0
Encore en chômage	396	47.1
Introduits au reclassement	174	20.7
Autres	18	2.1
TOTAL	840	100.0

Source: Rapport Lord, p. 11.

Les 252 individus qui sont retournés au travail y sont allés pour la plupart de leur propre initiative, mais plusieurs après avoir été aidés de quelque façon, soit par des prêts pour financer un déplacement, soit qu'on leur ait directement cherché un emploi.

Par ailleurs, 20% ont été introduits dans le processus du reclassement ce qui représente une proportion fort respectable, quand on songe qu'une certaine partie des 396 encore en chômage auraient très bien pu venir gonfler les rangs des individus

en reclassement si on avait pu les motiver au point qu'ils préfèrent se reclasser plutôt que de se prévaloir d'une offre d'emploi temporaire, au moment même où cette occasion de s'améliorer leur était offerte.

La tentative de reclassement des assistés sociaux effectuée dans le diocèse de Ste-Anne s'avère un précédent fort heureux qui pourrait être repris dans la région, étant donné le fort volume d'assistés qui y résident.

RECOMMANDATION 14:

Le B.A.E.Q. recommande que de tels efforts soient étendus au territoire-pilote: le volume considérable d'assistés-sociaux dans la région le justifie amplement, le dynamisme des agences privées de Service social du territoire, particulièrement celle de Rimouski, est déjà une garantie des réalisations intéressantes qui pourraient advenir d'un tel projet.

Le poids pour l'ensemble de la société que constitue ce volume d'assistés sociaux justifie déjà certaines interventions. D'ailleurs, devant la montée rapide du phénomène d'assistance à mesure que s'améliorent les programmes de sécurité sociale, plusieurs personnes compétentes de ce secteur ont vu la nécessité de mesures d'ordre plus positif pour régler ces problèmes.

Tout en dégonflant le volume des assistés sociaux, le reclassement de ceux qui sont récupérables agirait au niveau même de l'individu en le revalorisant lui-même par rapport à sa capacité de devenir productif. A long terme, cette mesure ne pourrait que s'avérer rentable, car en plus de réduire les budgets d'assistance, elle s'attaquerait à la cause même du phénomène de perpétuation de la dépendance vis-à-vis la société qui se transmet facilement d'une génération à l'autre.

Les invalides

Il faut bien songer, cependant que les assistés sociaux aptes au travail n'épuisent pas, il s'en faut, la foule des inactifs du territoire pouvant éventuellement être reclassés. Certains des assistés-sociaux classés comme inaptes au travail, ou comme invalides, pourraient éventuellement être reclassés, si leur cas bénéficiait d'une attention particulière. L'entente fédérale-provinciale sur la formation professionnelle (1961) prévoyait un programme spécial (Programme 6 sur la formation des invalides) qui vise à faciliter le retour au travail des handicapés (1). Les conditions en sont intéressantes et pourraient sans doute convenir à nombre d'invalides du territoire, surtout parmi les plus jeunes, qui seraient candidats à la réhabilitation.

En fait, un service provincial existe déjà, pour administrer les mesures décrites au programme 6 de l'Accord. C'est le Bureau de formation des invalides, rattaché au Service de l'aide aux étudiants du ministère de l'Education (2). Sa clientèle se recrute parmi les amputés, sourds-muets, aveugles, ex-tuberculeux, paraplégiques, poliomyélitiques, cardiaques, etc. auxquels on fournit les

---

(1) Ce programme à frais partagés vient d'être récupéré par le gouvernement provincial, qui s'appuie sur des équivalences fiscales pour financer en partie les mesures appliquées. A compter de 1967, il y aura autonomie de gestion du côté du provincial; on ne prévoit pas de changements majeurs dans la nature et l'administration des services.

(2) Ce rattachement semble une première anomalie. Il serait plus logique d'en faire nous semble-t-il, un service de la Direction de l'Education des Adultes, ou du moins de l'enseignement spécialisé.

moyens de formation professionnelle et de réintégration au marché du travail.

Malheureusement, ce service est très mal équipé (1), et ne peut de ce fait, sauf exception, que concentrer ses opérations dans les villes de Montréal et Québec. En 1965, 501 individus dont 301 nouveaux cas seulement, ont été traités, recrutés principalement dans les villes pré-citées. Pourtant le territoire-pilote pourrait fournir, on l'a vu, une clientèle nombreuse à un tel service(2).

RECOMMANDATION 15

Le B.A.E.Q. recommande donc une déconcentration de ce service provincial au niveau de la région-pilote. Un bureau devrait y être établi, qui pourrait s'appuyer sur la collaboration particulière des cadres régionaux du ministère de la Famille, des agences privées de Service social et des différents organismes (services gouvernementaux, clubs sociaux et associations privées) intéressés à la réhabilitation des différents types d'invalides, pour accentuer l'effort de récupération de ceux qui sont aptes à travailler. L'approche individuelle, nécessaire dans de tels cas, justifie cette déconcentration.

La récupération d'une partie de cette population, bien qu'en termes absolus, elle ne représente qu'une proportion marginale, manifeste davantage la préoccupation de mise en valeur de tout capital humain exploitable. Par ailleurs, il existe toujours l'aspect positif d'une telle entreprise au niveau même de l'individu. La disparition du sentiment de dépendance conduit inévitablement vers une plus grande maturité et suscite davantage l'esprit de création nécessaire au développement d'une société.

---

(1) Deux spécialistes seulement doivent desservir l'ensemble du Québec.

(2) Voir tableau 22, p. 44.

PROJET 2: Action préventive vis-à-vis les jeunes.

La mise en place d'un mécanisme de reclassement qui s'adresse à un volume considérable de candidats répartis fort inégalement sur un vaste territoire, requiert la participation de plusieurs agents dont les actions coordonnées se traduisent par une attaque systématique à un problème d'envergure. Les difficultés à surmonter proviennent pour une bonne part, de la faible préparation qu'à reçue une partie importante de la main-d'oeuvre régionale, il y a 20 ou 30 ans. Pour empêcher la perpétuation du recyclage massif, des mesures préventives, s'adressant à la jeune population, doivent être adoptées rapidement.

Le développement de l'économie régionale requerra de plus en plus de main-d'oeuvre qualifiée et mobile, qu'on ne pourra préparer qu'à l'aide d'un processus de scolarisation plus poussée chez les jeunes d'aujourd'hui. On doit donc tenter de maximiser la fréquentation scolaire chez la jeune population âgée de 5 à 24 ans (1). Cet objectif de maximisation sera atteint quand, dans tout le territoire, chaque personne âgée de 5 à 24 ans, dont l'état physique et mental permet la fréquentation scolaire, sera effectivement aux études et y persévérera jusqu'à un niveau approprié à ses capacités. L'état actuel de la situation, mis en regard de l'ampleur et de l'importance de l'objectif à atteindre nous amène à formuler deux recommandations majeures.

RECOMMANDATION 16:

Nous recommandons qu'une incitation monétaire plus forte soit accordée aux jeunes de 17 et 18 ans afin de les garder plus longtemps à l'école.

---

(1) Soit du début de la maternelle à la fin de l'université.

RECOMMANDATION 17:

Nous recommandons également que soient revisées la loi de la fréquentation scolaire obligatoire (1) et les méthodes de contrôle, et que les sanctions prévues par la loi soient effectivement appliquées

a) L'incitation monétaire

On peut considérer les allocations familiales et scolaires comme "une puissante motivation additionnelle à la fréquentation scolaire de plus en plus poussée qui, seule peut prévenir les naufrages précoces et si souvent irrémédiables" (2).

En vigueur depuis 1944, le régime canadien d'allocations familiales n'a guère subi de modifications depuis lors. Il est donc logique de conclure qu'à raison de $6.00 ou $8.00 par mois, l'impact des allocations familiales sur le revenu et le budget d'une famille ne se fait presque plus sentir.

En 1961, le Québec votait la "loi instituant les allocations scolaires" (3) qui prévoyait une allocation de $10.00 par mois, pour les dix mois de l'année académique, attribuable à tous les jeunes de 16 et 17 ans qui fréquentaient assidûment l'école. Depuis 1963, cette allocation peut être touchée pendant les 12 mois de l'année de sorte que le maximum de revenu qu'elle procure est de $120.00 par année.

---

(1) De la fréquentation scolaire obligatoire, Statuts refondus du Québec, 1964, chap. 235, Loi de l'Instruction publique, 3e partie, section V, art. 272 et suivants, pp. 972 et suivantes.

(2) Mémoire du Québec présenté à la Conférence fédérale-provinciale sur le Plan canadien d'assistance publique, Ottawa, 7 et 8 janvier 1966, p. 14.

(3) Lois de l'Education, Session 1960-61, ministère de la Jeunesse, Introduction

L'incitation monétaire additionnelle dont fait mention la recommandation 16, pourra concrètement se traduire dans les termes suivants: compte tenu des recommandations (1) du Québec à Ottawa lors de la conférence fédérale-provinciale sur l'assistance publique (2), on devra prévoir pour la région-pilote, et pour une période temporaire de 5 ans, une allocation supplémentaire de dix dollars par mois (12 mois par année) à tous les jeunes de 17 et 18 ans qui font de la fréquentation scolaire leur unique occupation au cours de l'année scolaire.

Les mesures proposées par le B.A.E.Q. s'adresseront, il va sans dire, aux étudiants dont les parents ou les tenant-lieu ont résidence dans la région, que l'endroit des études y soit situé ou non.

L'application de ces mesures pose évidemment le problème de l'adoption de régimes préférentiels pour une ou quelques régions à l'intérieur même de la province. La pratique n'en est pas courante, surtout dans le domaine des politiques sociales. On remarque toutefois certains précédents dans le domaine de l'industrialisation; les régions dites "désignées" par les gouvernements fédéral et provincial se sont vues accorder certains privilèges dont pouvaient se prévaloir les promoteurs de nouvelles implantations industrielles ou les entrepreneurs déjà en place donnant de l'expansion à leur établissement.

---

(1) 1° Doubler les allocations familiales aux jeunes de 13, 14 et 15 ans qui occupent le rang 3 ou plus dans leur famille. 2° Doubler les allocations scolaires aux jeunes de 16 et 17 ans qui fréquentent assidûment l'école. 3° Rendre éligible à cette allocation scolaire doublée, les jeunes de 18 ans qui fréquentent assidûment l'école.

(2) Mémoire du Québec, op. cit., p. 12.

TABLEAU 42: REPARTITION SELON LES AGES DES ALLOCATIONS MENSUELLES (FAMILIALES ET SCOLAIRES) DEJA EN VIGUEUR OU PROPOSEES SOIT PAR LE GOUVERNEMENT DU QUEBEC, SOIT PAR LE B.A.E.Q.

	Allocations familiales		Allocations scolaires		
Age	Déjà en vigueur	Proposées par le Québec	Déjà en vigueur	Proposées par le Québec	Proposées par le B.A.E.Q.
13-15	$8.00	$16.00(1)	____	____	____
16	____	____	$10.00	(+$10.00)=20.00	____
17	____	____	$10.00	(+$10.00)=20.00	(+10.00) = 30.00
18	____	____	____	$20.00	(+10.00) = 30.00

(1) Pour les enfants de 13, 14 et 15 ans qui occupent le rang 3 et plus dans leur famille

Par ailleurs, si on accepte le principe de la régionalisation, il faut en toute logique en accepter également les implications dont la principale réside dans la régionalisation des politiques en fonction des besoins de chacune des régions. C'est également par ces ajustements aux micro-situations que l'on favorisera la création de pôles secondaires. Si l'on offre des privilèges à certaines régions en vue de l'industrialisation, on doit également accorder des bénéfices préférentiels aux régions où le facteur humain est le plus sous-exploité. La régionalisation n'a-t-elle pas pour but ultime l'égalisation des principales variables économiques entre toutes les régions?

La redistribution non proportionnée aux contributions régionales, est déjà fortement inscrite dans les faits. Que l'on songe aux montants versés en allocations de toutes sortes (1), dans les différentes régions de la province, compte tenu des contributions de chacune de ces régions.

- Estimation du coût des mesures proposées

Prenant pour acquis que les propositions faites par le gouvernement du Québec seront concrétisées, nous avons établi nos prévisions de coût uniquement sur la tranche additionnelle de $10.00 par mois que le B.A.E.Q. recommande de verser aux étudiants de la région âgés de 17 et 18 ans.

---

1) Rappelons ici quelques chiffres cités dans la section 1 du présent chapitre. En 1961, la région devait compter sur les paiements de transfert dans une proportion de 28.5% pour compléter son revenu, comparativement à 13.3% pour l'ensemble de la province. Ce revenu par tête s'établissait pourtant dans la région à environ la moitié de celui de la province. (voir tableau 28, p. 55).

Le tableau suivant nous indique le coût de cette opération pour chacune des commissions scolaires régionales (1) de la région pilote.

TABLEAU 43: REPARTITION PAR COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE DE LA POPULATION SCOLAIRE AGEE DE 17 ET 18 ANS ET DU COUT DE LA MESURE PROPOSEE PAR LE B.A.E.Q., 1966 ET 1971.

	1966		1971	
C. S. R.	Pop. scol.	Coût	Pop. scol.	Coût
Des Monts	2,385	286,200	2,473	296,760
Bas St-Laurent	3,419	410,280	3,589	430,680
Grand Portage	4,905	588,600	4,807	576,840
Matapédia	1,514	181,680	1,802	216,240
Baie-des-Chaleurs	2,063	247,560	2,230	267,600
Péninsule	2,290	274,800	2,480	297,600
Iles-de-la-Madeleine	(non-disponible)	-----	(non-disponible)	-----
TOTAL	16,576	1,989,120	17,381	2,085,720

Source: Rapports des Comités régionaux de Planification des C.S.R. de la région-pilote.

(1) Le rapport du Comité régional de planification de la C.S.R. des Iles-de-la-Madeleine n'étant pas parvenu au B.A.E.Q., les données relatives à cette dernière ne figurent donc pas dans le tableau. Toutefois, on peut facilement postuler que l'addition des étudiants de 17 et 18 ans des Iles dans le calcul de ces coûts n'aurait fait varier que très peu le montant global.

On constate qu'en moyenne le coût annuel de ce projet se situerait aux environs de $2 millions, ce qui est fort peu pour maintenir plus de 17,000 jeunes à leur 12e et 13e année de scolarité dans une région, où la scolarité moyenne dépasse à peine la sixième année.

b) La loi, le contrôle et la sanction

- La loi

Jusqu'en 1961, la loi de la fréquentation scolaire obligatoire n'a guère subi de changements. En 1961, "comme premier pas vers la fréquentation scolaire obligatoire jusqu'à l'âge de 16 ans" (1), on porta de 14 à 15 ans l'âge limite où les jeunes pouvaient quitter l'école. Cet amendement, bien que constituant une amélioration sensible, demeure tout de même insuffisant.

Il y a dix ans, on exigeait du travailleur non-spécialisé une septième année. Aujourd'hui il faut une neuvième année ou mieux. Très bientôt, avant même la fin du Premier Plan, le travailleur devra posséder son certificat de 11e année, et les exigences iront toujours grandissantes.

Or, avec la fréquentation scolaire obligatoire jusqu'à l'âge de 15 ans seulement, le jeune, s'il commence à fréquenter l'école à 6 ans, ne peut atteindre que la 10e année à l'âge de 15 ans (2)

---

(1) Lois de l'Education, op. cit., Introduction

(2) ..."Mais le trait fondamental se trouve ailleurs. Il réside dans la reconnaissance formelle, pour la première fois dans nos lois, du droit absolu de tout enfant, indépendamment de toute considération de fortune, de recevoir l'enseignement conforme à ses aptitudes, jusqu'à la 11e année d'étude ou jusqu'à l'âge de 15 ans (comme premier pas vers la fréquentation obligatoire jusqu'à l'âge de 16 ans). Voilà, je crois, un principe de base dont il y a lieu de faire état". Lois de l'Education, op. cit., Introduction

La transposition dans les faits de la recommandation 17 relative à la revision de la loi de la fréquentation scolaire obligatoire devrait amener, comme premier pas vers la fréquentation scolaire obligatoire jusqu'à l'âge de 17 ans, le passage de 15 à 16 ans de l'âge limite où on pourra quitter l'école, et ce dans tout le territoire du Québec.

- Le contrôle

Le contrôle existe déjà au niveau des commissions scolaires locales et s'incarne dans le rôle du contrôleur d'absence (1). Par le passé, ce fonctionnaire a difficilement pu remplir son rôle d'une façon efficace. Il est en effet assez délicat pour un citoyen d'une petite localité de censurer le comportement de certains de ses concitoyens parmi lesquels il compte souvent des parents, des amis, des voisins.

D'ailleurs, l'idée de contrôler des infractions apparaît plutôt négative et pourrait avantageusement être remplacée par celle de veiller à la fréquentation scolaire maximum. Une "division de la fréquentation scolaire" pourrait éventuellement se rattacher au service social scolaire qu'on semble vouloir bientôt mettre sur pied au niveau des commissions scolaires régionales. Ces responsables de la fréquentation scolaire maximum rendraient compte de leur mandat au service correspondant du ministère de l'Education, afin de rendre la loi opérante dans toutes ses implications.

- La sanction

Supportés par une puissante incitation monétaire, la loi et le contrôle, devenus plus explicitement positifs, appellent tout de même logiquement et comme ultime recours, une sanction. Déjà

---

(1) Statuts refondus du Québec, 1964, art. 278 et suivants, pp. 974 et suiv. voir aussi, art. 275.

prévue, la sanction judiciaire (1) est complétée par la suspension des allocations familiales ou scolaires. Malgré tout, ces sanctions sont peu appliquées et ce, pour de multiples raisons. L'instruction n'est valorisée au Québec que depuis peu, particulièrement en milieu rural. Peu supporté par l'opinion publique, le contrôleur d'absences, en dépit de ses pouvoirs étendus (2) ne peut accomplir pleinement sa tâche. Les sanctions légales prises par un gouvernement scolaire, municipal, provincial ou fédéral ne sont guère populaires.

Malgré ces contraintes, les responsables de l'Education au Québec devront en dernier ressort, assumer leurs obligations envers la société et entreprendre les procédures légales nécessaires afin de maximiser les résultats de l'effort de scolarisation entrepris au Québec.

---

(1) Statuts refondus du Québec, 1964, art 1276 et suivants, p. 974.

(2) Statuts refondus du Québec, 1964, art 286 et 289, p. 975.

PROGRAMME 3: RECLASSEMENT DES TRAVAILLEURS IMMEDIATEMENT APTES AU RECYCLAGE

INTRODUCTION

Le Programme 2 précédant s'est attaché à définir certaines actions concernant des catégories numériquement plus ou moins importantes de la ressource humaine du territoire, mais présentant toutefois des caractéristiques bien particulières qui commandaient une approche spécifique dans la recherche de solutions adaptées à chacune. Il reste maintenant à traiter de la portion la plus considérable de la population active, soit celle des travailleurs qui représentent les meilleurs espoirs de reclassement: elle est constituée d'individus faisant partie de la main-d'oeuvre et évoluant sur le marché du travail pendant des périodes précises et régulières, ne souffrant d'aucun handicap physique ou mental, disponibles à une certaine mobilité (géographique ou occupationnelle), et présentant des qualités telles que l'on puisse normalement escompter qu'ils ont de bonnes chances de se reclasser en utilisant les moyens mis à leur disposition au niveau régional. Ces individus devraient se recruter en bonne partie dans la catégorie des travailleurs âgés de 18 à 45 ans (1), mais on ne peut établir une cloison étanche entre eux et certains indidivus plus âgés qui pourraient assez facilement être reclassés à cause de leurs expériences antérieures ou d'une bonne formation académique, ni même certains cas d'assistés sociaux qui une fois stimulés, pourraient ensuite voler de leurs propres ailes, et s'inscrire par la suite dans le processus général de reclassement.

---

(1) Les statistiques déjà compilées sur l'âge des candidats inscrits à la dernière campagne d'extension scolaire nous permettent de le croire. **(Voir tableau 40, p. 176).**

Donc toute une série de mesures existent déjà, visant à favoriser le reclassement de ces individus; elles ont été utilisées à profusion dans le territoire-pilote, notamment dans le cas du recyclage académique ou professionnel. Le tableau 44 de la page suivante, permet de mieux visualiser l'utilisation qu'on en a faite, en même temps qu'il présente une bonne idée de la diversité des moyens mis en oeuvre dans la région. De même qu'on ne doit pas confondre recyclage et reclassement, il ne faudrait pas non plus limiter la formation académique et professionnelle aux seuls cours de pré-emploi prévus par le Programme 5 de l'Accord fédéral-provincial sur la formation technique et professionnelle. Certes, ce programme s'adressant aux sans-travail a donné lieu à un effort considérable au cours des deux dernières années, ici dans la région, mais il ne faudrait pas minimiser le rôle des autres programmes, qui dans bien des cas, présentent un aspect complémentaire au premier qui n'est pas dépourvu d'intérêt.

Le B.A.E.Q. n'a pu entreprendre une étude systématique de chacun de ces programmes, et de leur impact sur le reclassement des travailleurs. Malgré cette lacune incontrôlable, il appert cependant que différentes améliorations devraient déjà y être apportées en vue de rendre plus productifs les efforts de recyclage dans la région. Les paragraphes suivants reprendront chacune des formules déjà identifiées dans le tableau 44 pour dégager les principaux problèmes qui s'y posent et proposer certaines voies de solution qui devraient alimenter le programme de travail de l'éventuel comité interministériel régional sur la main-d'oeuvre (CIRMO).

1- Cours organisés conjointement par le ministère de l'Education et les Commissions scolaires régionales et locales (cours du soir).

a) Récupération scolaire

D'abord organisés par le ministère de la Jeunesse, puis de l'Education, en collaboration

TABLEAU 44 : Répartition des différents cours aux adultes, selon les régionales comprises dans le territoire-pilote

1964-65 et 1965-66

Régionales	COURS DU SOIR			COURS D'EXTENSION SCOLAIRE (Program. 5)					FORMATION PROFESSIONNELLE			
	Récupération	Culture Populaire	Total	5e	7e	9e	10e	Total	Program. 5	Program. 4	Total	Grand total
						1964 - 1965						
Baie-des-Chaleurs	7	8	15	5	20	22	—	47	2	1	3	65
Bas St-Laurent	4	5	9	1	18	25	—	44	5	1	6	59
Grand-Portage	5	9	14	3	14	23	1*	41	3	—	3	58
Des Iles	1	10	11	—	—	—	—	—	3	—	3	14
De la Matapédia	2	4	6	—	7	8	—	15	2	—	2	23
Des Monts	3	6	9	2	19	17	—	38	6	—	6	53
De la Péninsule	2	8	10	6	18	14	—	38	1	—	1	49
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
TOTAL	**24**	**50**	**74**	**17**	**96**	**109**	**1**	**223**	**22**	**2**	**24**	**321**
						1965 - 1966						
Baie-des-Chaleurs	—	1	1	1	14	13	5	33	14	—	14	48
Bas St-Laurent	4	9	13	2	5	12	7	26	10	—	10	49
Grand-Portage	4	48	52	3	19	23	11	56	14	—	14	122
Des Iles	1	4	5	—	—	1	—	1	3	—	3	9
De la Matapédia	6	9	15	1	3	7	6	17	6	—	6	38
Des Monts	8	5	13	4	9	18	7	30	8	2	10	61
De la Péninsule	5	2	7	4	7	7	2	20	15	—	15	42
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
TOTAL	**28**	**78**	**106**	**15**	**57**	**81**	**38**	**191**	**70**	**2**	**72**	**369**

* 11e expérimentale à Rivière-du-Loup en 64-65.

Source : Bureau régional de l'éducation des adultes, ministère de l'Education et Service de formation professionnelle, ministère de l'Education.

avec les commissions scolaires locales, les cours dits de récupération scolaire, relèvent maintenant des commissions scolaires régionales. Les cours se dispensent trois soirées par semaine à raison de deux heures chacune. Ils permettent l'obtention du diplôme officiel de 9e ou de 11e année, moyennant la réussite des examens subis sur toutes les matières au programme officiel. Le cas échéant, le diplôme décerné est exactement le même que celui attribué aux jeunes du cours régulier, puisque les matières étudiées sont identiques.

Les cours sont gratuits, mais si la Commission scolaire régionale ou locale ne fournit pas les manuels scolaires, l'étudiant est tenu de se les procurer à ses frais. De plus, aucune allocation n'est prévue pour encourager la fréquentation de ces cours, ou pour assister ceux qui veulent les suivre.

L'année académique s'ouvre au début d'octobre pour se terminer en juin, époque des examens officiels.

Le candidat dispose de quatre années pour compléter son cycle et s'il n'a pas réussi entre temps à boucler le programme d'études, il perd ses crédits.

D'une façon générale, les professeurs à ces cours sont recrutés chez le personnel enseignant des cours réguliers du jour, dans les commissions scolaires. C'est le ministère de l'Education qui défraie le coût des salaires sur une base horaire.

Ces cours peuvent évidemment faciliter le reclassement d'un certain type de population. Ils s'adressent, semble-t-il, plus particulièrement à des personnes présentement en emploi, qui par des efforts personnels, veulent améliorer soit leurs connaissances personnelles, ou soit leur statut professionnel.

À cause de l'absence d'incitations monétaires, il est peu probable toutefois qu'ils réussissent à rejoindre tous les candidats au reclassement, notamment une bonne partie du contingent des chômeurs et des assistés sociaux, pour lesquels on devra envisager des mesures spéciales.

Pour rendre ces cours plus efficaces en termes de reclassement, le B.A.E.Q. recommande toutefois:

RECOMMANDATION 18:

Que les responsables des cours de récupération scolaire réaménagent ce programme de formation académique en tenant compte des possibilités suivantes:

- addition des niveaux de 7e et 10e année;

- disparition de la limite de 4 ans pour compléter un degré académique;

- possibilité de cours plus accélérés pour ceux qui pourraient y être intéressés;

- instauration d'un système d'options graduées tout en maintenant le système de crédits;

- gratuité des manuels scolaires et de tout autre matériel pédagogique et didactique;

- décentralisation des cours à l'intérieur des limites territoriales de chaque commission scolaire régionale;

- extension beaucoup plus considérable de ces cours par la publicité et l'information.

b) Culture populaire

D'abord organisés par le ministère de la Jeunesse puis de l'Education, pendant nombre d'années, ces cours relèvent maintenant des commissions scolaires régionales. Aucune scolarité minimum n'est requise et toute personne intéressée à augmenter ses connaissances peut y assister sauf les élèves déjà inscrits aux cours réguliers d'une commission scolaire.

Les cours débutent dans la première semaine d'octobre et durent environ quinze semaines, à raison de deux soirées de deux heures chacune, par semaine. Le ministère encourage l'assiduité en décernant une attestation à tout élève qui a suivi au moins les 2/3 des cours. Cependant, il n'y a ni examens officiels ni diplôme reconnu.

Les cours de culture populaire sont gratuits et le ministère défraie le salaire horaire des professeurs qu'on recrute généralement parmi le personnel régulier des commissions scolaires. Si ces dernières décident de ne pas fournir les manuels scolaires, les élèves doivent alors se les procurer à leurs frais.

Ce type de cours a le grand désavantage de ne mener nulle part, du moins en terme de diplôme ou de certificat. Donc, si les formules d'options graduées et de crédits devaient être adoptées pour les cours de récupération menant aux diplômes de 7e, 9e, 10e ou 11e année, les cours de culture populaire pourraient avantageusement disparaître, étant désormais intégrés aux cours de récupération scolaire. Ainsi, les gens pourraient certes étudier les matières de leur choix (1), mais à un niveau académique précis et reconnu.

---

(1) Jusqu'à maintenant, les matières les plus demandées ont été le français, les mathématiques et l'anglais.

Le B.A.E.Q. recommande donc:

RECOMMANDATION 19:

Que les cours de culture populaire soient définitivement intégrés au programme des cours de récupération scolaire redéfini dans les termes énoncés à la recommandation précédente.

2- Cours organisés dans le cadre des programmes de l'Accord fédéral-provincial sur la formation technique et professionnelle (1).

Ces cours ont constitué la part du lion dans le recyclage entrepris ici depuis deux ans. C'est autour du programme 5 en particulier, qu'à l'instigation du B.A.E.Q., se sont organisés les deux campagnes d'extension scolaire et de formation professionnelle de 1964-65 et 1965-66. Le tableau 44, nous indique en effet l'utilisation de ce programme pour l'organisation de 245 des 321 cours aux adultes la première année, et de 251 des 369 cours la deuxième année. C'est dire l'importance de ces mesures, et l'utilité de regrouper ici, malgré les

---

(1) Cet accord est intervenu en 1961 entre les gouvernements d'Ottawa et de Québec; il comporte neuf programmes-conjoints différents visant à encourager la formation technique et professionnelle chez les jeunes et les adultes. Depuis janvier 1965, Québec a récupéré la plupart de ces programmes, moyennant retour en équivalence fiscale de la contribution fédérale. Seuls les programmes 4 sur la formation en coopération avec l'industrie et 5 sur la formation des sans-travail, demeurent conjoints.

lacunes déjà mentionnées dans les sources d'information, certaines caractéristiques visant à dégager un bilan provisoire de cet effort. Elles serviront de points de repère dans l'orientation à donner aux efforts d'organisation futurs pour améliorer ces mesures, qui devraient constituer encore pour les prochaines années, l'épine dorsale de tout le recyclage et même du reclassement de la main-d'oeuvre régionale.

Le programme 5 de l'Accord fédéral-provincial (formation des sans-travail)

A cause de la popularité des campagnes d'extension scolaire dans le territoire-pilote, on a tendance à identifier ce programme à un instrument de formation académique uniquement. Pourtant, selon les termes de l'Accord, "ce programme prévoit la formation ou la rééducation des sans-travail afin d'augmenter leurs possibilités d'emploi de même que leur compétence dans un métier ou une occupation". C'est ainsi que la presque totalité des cours de formation professionnelle organisés pour les adultes depuis deux ans, l'ont été dans le cadre de ce programme. On examinera ici ces deux types d'activités.

a) La formation académique

1) Evolution du nombre de cours d'extension scolaire de 1964-65 à 1965-66

L'observation du tableau sur les cours nous apprend que le programme a permis l'organisation de cours académiques à quatre niveaux différents, soit ceux des 5e, 7e, 9e et 10e année (1).

---

(1) Il n'existe cependant qu'une analogie avec les cours correspondants donnés aux jeunes, puisque certaines matières seulement étudiées par (voir suite de la note (1) page suivante).

Si l'on compare les effectifs d'une année à l'autre, une observation se dégage immédiatement: on a eu plus de difficultés en 1965-66, à recruter des candidats pour les cours de 5e année, de 1° cycle et de 2° cycle, que lors de l'année précédente: par ailleurs, les cours de 3° cycle, de même que les cours de formation professionnelle, ont été plus nombreux cette année que l'an dernier. Au total, toutefois, l'année 1965-66 s'est soldée par une légère baisse dans les cours de formation académique.

Cette observation nous permet de souligner un espoir et un danger: d'une part, on peut présumer que bon nombre des élèves inscrits aux 1° et 2° cycles en 1964-65, se sont réinscrits aux 2° et 3° cycles de même qu'à la formation professionnelle, cette année, (1), ce qui manifesterait une continuité dans l'effort individuel de recyclage. D'autre part, la tendance à la baisse dans les cours de 5e année, de 1° cycle et de 2° cycle, si elle devait se continuer lors des prochaines campagnes, pourrait bien compromettre l'effort de reclassement auquel doit se soumettre la région d'ici quelques années. Cette baisse peut être attribuée pour une bonne part aux facteurs suivants:

(Suite de la note (1) de la page précédente).

les jeunes sont enseignées aux adultes: c'est probablement pour cette raison que l'on a remplacé l'appellation usuelle de ces cours par une autre plus appropriée: 1° cycle (7e année), 2° cycle (9e année), et 3° cycle (10e année).

(1) Même si aucune statistique n'existe sur le sujet, l'observation des responsables de cours permet de corroborer cette hypothèse en bonne partie.

- l'intervention des comités locaux d'aménagement dans la stimulation du recrutement des élèves, lors de la première campagne, n'a pas joué de la même façon l'an dernier;

- le programme d'information et de publicité massives mis en oeuvre en 1964-65, n'a pas été aussi élaboré cette année, de sorte qu'il est probable qu'un bon nombre d'individus n'ont pas été informés de la répétition de la campagne cette année, ou s'ils l'ont été, n'ont pas été suffisamment stimulés pour faire l'effort qui s'imposait;

- certaines autres activités concurrentes (v.g. les travaux d'hiver) ont sûrement pu intéresser davantage certains individus en quête d'un revenu plus considérable;

- enfin, il est possible, qu'on commence à atteindre déjà une couche de population un peu plus dépendante, moins disponible, et moins perméable à ce genre d'activité qui implique souvent une décision d'autonomie vis-à-vis une situation qu'on a été habitué de subir depuis un certain temps.

Il semble bien que toutes les recommandations déjà faites dans les pages précédentes (v.g. programmes d'information globale et individuelle, déconcentration des points de contact dans le processus de reclassement, effort spécial du côté des assistés sociaux, restriction dans le programme des travaux d'hiver, mise en place des cadres régionaux de reclassement, etc.) de même que certaines de celles que l'on retrouvera dans les pages qui suivent, (notamment du côté des modes de rémunérations et de l'organisation de la campagne) devraient corriger une tendance à peine esquissée mais qui pourrait avoir des effets néfastes si elle se poursuivait encore un an ou deux. Néanmoins, il semble bien que l'information et la publicité dépensées pour le compte de ces campagnes devraient s'adresser davantage à ceux qui ne se sont pas encore prévalus des possibilités de scolarisation, afin de les inciter à en profiter. Par ailleurs, des perspectives de spécialisations mieux

définies quant à leur nature, leur mode et leurs espèces, devraient inciter davantage les sceptiques à profiter des avantages et des ouvertures que leur permettent ces cours de formation académique; il demeure important, en effet, qu'au seuil d'un effort de récupération scolaire qui risque de s'étendre sur plusieurs années, les candidats intéressés voient très bien les fruits qu'ils peuvent en retirer, particulièrement en termes de possibilités de spécialisation. L'assurance d'un débouché intéressant peut alors s'avérer le gage d'une persévérance dans l'effort.

2) La persévérance scolaire et le succès aux examens

Ceci nous amène logiquement à utiliser une mesure plus judicieuse que le nombre de classes seulement, pour évaluer l'effort fourni par la région lors des deux dernières campagnes d'extension scolaire: nous analyserons donc sommairement les phénomènes de la persévérance scolaire et des succès remportés aux examens.

Deux observations majeures se dégagent de la lecture du tableau 45. D'une part, le décalage entre le nombre d'inscriptions au début de la campagne et le volume des étudiants qui se sont présentés à l'examen est assez considérable, ce qui implique que les départs tout au cours des activités académiques sont nombreux. Leur nombre se situe autour de 40% des inscriptions quel que soit le cycle en 1964-65, et sauf pour les élèves de 5ième année où l'assiduité accuse un net progrès l'année suivante, l'abandon des cours connaît une hausse appréciable pour les 1° et 2° cycles, en 1965-66, touchant plus de la moitié des élèves dans le premier cas et plus de 43% des candidats initiaux dans le cas du 2° cycle (9ième année). L'abandon des cours représente donc un phénomène important qu'il nous faudra tenter d'expliquer plus bas. D'autre part, si l'on considère les succès réalisés par ceux qui ont persévéré jusqu'à la fin, on peut noter une nette détérioration d'une année à l'autre, particulièrement dans le cas du 2° cycle (9ième année).

TABLEAU 45 : Répartition des élèves selon leur inscription dans les différents cycles académiques, leur accès aux examens et leur succès ou échec. Campagne d'extension scolaire 1964-65 et 1965-66 — Territoire-pilote.

Niveau d'étude	Nombre d'inscription	Se sont présentés aux examens	Ont réussi	Ont échoué
		1964-65		
5° année	379	221 (58.3%)	162 (73%)	59 (27%)
7° année (1° cycle)	2.451	1,433 (58.5%)	1,163 (81%)	270 (19%)
9° année (2° cycle)	2,962	1,809 (61.1%)	1,192 (66%)	617 (34%)
10° année (3° cycle)	39 (1)			
		1965 - 1966		
1° — 5° année	309	231 (74.8%)	(2)	
7° année (1° cycle)	1,710	834 (48.8%)	622 (74.6%)	212 (25.4%)
9° année (2° cycle)	2,454	1,383 (56.4%)	509 (36.8%) (358 ont droit de) reprise : 25.9%)	
10° année (3° cycle)	1,104 (3)			516 (37.3%)

(1) Classe expérimentale de 11° année. Des délais imprévus dans la correction des examens ont empêché un certain nombre de se présenter à la reprise. Ils le font cette année.

(2) 214 ont subi des examens selon leurs capacités s'échelonnant de la 1° à la 5° année. Comme il n'y a pas eu d'examens communs à toutes les classes du cours spécial, il est difficile d'interpréter le pourcentage de réussite.

(3) Les autres chiffres ne sont pas disponibles, la correction des examens n'étant pas terminée.

Source : Bureau Régional de l'Education des adultes (MEQ) et service de Formation Professionnelle (MEQ)

Alors que dans l'ensemble, les résultats de 1964-65 pouvaient constituer un motif d'espoir et de satisfaction modéré, ceux de cette année sont en droit de motiver des craintes sérieuses.

Une première hypothèse peut être avancée pour expliquer ce phénomène: on a souligné plus haut la possibilité d'une continuité dans l'effort de recyclage de 1964-65 à 1965-66, de sorte que bon nombre d'élèves de 1° cycle (7ième année) l'an dernier, se seraient inscrits au 2° cycle, (9ième année) cette année. Or, on constate que le pourcentage des réussites au 1° cycle était le plus élevé de tous l'an dernier, soit 81%. Si l'on rapproche ce pourcentage du mode de correction alors en vigueur (1), et compte tenu du fait qu'à peu près aucune sélection des élèves n'avait été pratiquée à l'époque, on peut assez facilement concevoir que cette correction n'a pas été suffisamment sévère, et qu'elle a permis a certains individus mal préparés d'obtenir leur attestation de succès. Cette hypothèse semble d'ailleurs avoir été perçue comme fondée par les organisateurs eux-mêmes, qui ont changé la procédure des corrections cette année (2), avec le résultat que le pourcentage

---

(1) L'examen avait été préparé par la Division des cours de formation professionnelle du ministère de l'Education: il fut expédié aux responsables locaux de cours qui les remirent aux professeurs. Ceux-ci surveillèrent et corrigèrent eux-mêmes les examens de leurs propres élèves, sans être assermentés. Une fois colligés, les résultats ont été transmis au ministère de l'Education. Dans de nombreuses classes, on a noté un pourcentage parfait (100%) de réussite de la part des élèves.

(2) L'examen a été préparé par les responsables régionaux de l'Education des adultes (MEQ), qui se sont également chargés de la sélection et de l'assermentation des surveillants, autres que les professeurs, dans chacune des localités du territoire. La correction des examens a été centralisée à Rivière-du-Loup et faite en comités, à partir de barèmes pré-établis.

des réussites a baissé de 81% à 74.6% (1). Par contre bon nombre de ceux qui ont passé avec le succès relatif que l'on connaît les examens de 1° cycle, l'an dernier, se sont retrouvés au 2° cycle (9° année) cette année. Comme la procédure des examens était beaucoup plus rigoureuse à ce stade (2), on conçoit déjà mieux le nombre considérable d'échecs enregistrés à ce niveau.

Mais cette explication ne réussit pas à tout clarifier. Nous tenterons maintenant d'expliquer l'abandon considérable des élèves tout au cours des activités des deux dernières campagnes scolaires; cela nous permettra par la même occasion de dégager toute une série d'autres raisons pouvant expliquer les échecs aux examens.

3) Les motifs d'abandon des cours

Même si l'on doit admettre qu'il est normal que les départs soient plus nombreux chez les adultes que chez les jeunes, où la fréquentation scolaire est obligatoire et où l'habitude du travail intellectuel est moins atrophiée, il nous semble toutefois qu'un pourcentage aussi élevé d'abandon scolaire recèle des lacunes qu'une

---

(1) Nous ne voulons pas insinuer ici qu'une correction judicieuse entraîne toujours un nombre accru d'échecs aux examens: cette chose n'est évidemment appelée à se vérifier que là où la sélection des élèves n'a pas été ou a été mal faite.

(2) Elle était sensiblement la même que celle utilisée dans le cas du 1° cycle, cette année.

étude systématique nous permettrait d'identifier (1).

La seule source d'information disponible nous amène à dégager certains motifs de départ, sans qu'on puisse pourtant en pondérer l'importance relative par rapport au volume global de ceux qui ont abandonné les cours. Un examen de ces motifs devrait nous permettre de suggérer certaines voies de solution visant à corriger cette situation anormale. Nous les avons regroupés sous cinq chapitres différents:

- des motifs d'ordre personnel, indépendants de l'organisation des cours, ou même souvent des individus eux-mêmes, v.g. maladie, obligations familiales, départs de la localité;

- des motifs reliés directement à la performance académique v.g. incapacité de suivre des cours, manque d'intérêt, manque d'adaptation, insubordination;

- des motifs reliés aux difficultés rencontrées à s'adapter aux cadres mêmes de l'organisation scolaire: v.g. difficultés de transport,

---

(1) Malheureusement, les sources d'information actuellement disponibles sur les motifs d'abandon sont quasi inexistantes. Seul le "Rapport Global - cours d'extension scolaire, territoire-pilote - 1964-65" du représentant régional du ministère de l'Education en 1965-66, M. Oscar Chamberland, nous offre quelques indications. Le rapport nous fournit, à partir du dépouillement d'un questionnaire adressé aux responsables locaux de cours, une liste en vrac et non pondérée des différents motifs, tels que perçus par les responsables, qui ont pu amener les élèves à abandonner les cours. Faute de mieux nous en tenterons une analyse à la suite d'un regroupement mieux ordonné.

heures de cours non convenables, calendrier scolaire venant en conflit avec des possibilités de travail.

- des motifs d'ordre financier; v.g. non éligibilité aux allocations, peur de perdre les allocations de chômage, incapacité financière, déception vis-à-vis les allocations;

- enfin, des motifs d'ordre moins spécifique, tels que: incertitude vis-à-vis la continuité dans les cours d'une année à l'autre, scepticisme sur l'efficacité de tels cours pour obtenir un emploi.

Nous ne sommes pas sûrs que cette liste épuise les principaux motifs pouvant expliquer l'abandon des cours; nous ne pouvons de plus identifier les principales raisons parmi celles énumérées ci-haut qui motivent le plus fréquemment l'abandon de ces cours. Nous n'en tenterons pas moins de dégager certaines mesures susceptibles de corriger les situations déficientes définies plus haut, et par le fait même de hausser le taux d'assiduité dans le cadre de l'extension scolaire. Cette énumération de motifs d'abandon de l'école nous fournit ainsi une excellente occasion de justifier toute une série de mesures qu'une observation du déroulement de la campagne nous aurait amenés à proposer par ailleurs. Reprenons donc chaque série de motifs.

1° Des motifs d'ordre personnel

Les situations qui les ont engendrés, sont la plupart du temps d'une telle nature qu'elles offrent très peu de prise à des actions visant à les faire disparaître. De fait, dans un système de récupération académique bien organisé, les accrocs à la persévérance scolaire ne devraient être dus, dans la majorité des cas, qu'à de telles situations.

2° Des motifs d'ordre académique

Nous soupçonnons qu'un bon nombre de départs sont dus à de telles raisons. En effet, malgré une première élimination des candidats par la sélection naturelle (1), les résultats aux examens nous amènent à constater que même parmi ceux qui ont persisté, bon nombre n'étaient pas aptes à suivre les cours qui leur ont été offerts. Seuls le courage ou l'incitation monétaire (allocations scolaires) (2) les ont amenés au terme des cours.

Trois moyens principaux peuvent, à notre avis, être mis en oeuvre pour éliminer les causes de départ: une meilleure classification des élèves selon leurs capacités; l'adoption graduelle d'une pédagogie mieux adaptée aux adultes; un choix plus judicieux des professeurs.

---

(1) Il faudrait d'ailleurs analyser, la signification de cette sélection naturelle. Il n'est pas défendu de penser qu'elle a souvent touché d'excellents candidats au reclassement, débrouillards et intelligents, qui n'ont par ailleurs pas compris l'importance du recyclage, et auront abandonné les cours, au moment où ils ont vu une possibilité de travail ailleurs.

(2) L'on ne peut nier que la perspective d'un revenu possible incite plusieurs adultes à s'inscrire aux cours, dans une région où par ailleurs les possibilités de gain sont rares. Il ne faudrait pas s'en scandaliser outre mesure, si l'on réussit de cette façon à réchapper bon nombre d'individus qui autrement n'auraient pu être encouragés à améliorer leurs possibilités d'emploi.

- Une meilleure classification des élèves selon leurs capacités

En principe, cette opération devrait impliquer moins le rejet pur et simple de candidats s'inscrivant à tel ou tel cycle, qu'une classification de l'individu dans l'un ou l'autre des cours qui lui sont offerts, selon son degré de préparation. Pour être parfaitement exécutée, elle devrait évidemment s'inscrire à l'intérieur d'un système académique qui offre de nombreuses possibilités aux adultes en voie de se recycler.

Cette opération demeure extrêmement importante si l'on veut assurer le succès des futures campagnes d'extension scolaire, et une certaine continuité dans l'effort de scolarisation de la région. Dans de nombreux cas, un échec académique pour un adulte signifie la mort de nombreuses ambitions et aspirations et le découragement devant de nouveaux efforts à accomplir. L'échec scolaire revêt ici une importance beaucoup plus grande que chez les jeunes.

Malheureusement, faute de moyens, on n'a pas attaché l'importance qu'il fallait à cette opération, lors des deux dernières campagnes d'extension scolaire dans le territoire-pilote. En 1964-65 l'enthousiasme de la réponse populaire à l'idée d'une campagne d'extension scolaire a pris tous les organisateurs par surprise (1). La sélection des élèves a été parfaitement escamotée; on a pris tout simplement la parole des candidats comme une donnée définitive, sans examen. En 1965-66, un certain effort de sélection a été entrepris, à l'instigation du service de l'orientation professionnelle du ministère de l'Education. Ce service a mis au point trois tests (lecture, arithmétique,

---

(1) On s'était fixé un objectif de 50 classes pour adultes, il a fallu en préparer, dans une activité fébrile, exactement 223.

intelligence non verbale) qui ont par la suite été administrés par les professeurs des classes aux adultes, sous le contrôle des responsables locaux, et corrigés par les services d'orientation scolaire et professionnelle des commissions scolaires régionales, là où ils existaient.

Malheureusement, une série d'irrégularités se sont glissées dans l'administration de ces tests (1), soit par intérêt personnel de la part des responsables locaux, soit par compassion des professeurs pour les candidats, de sorte que l'opération une fois de plus a été escamotée en partie.

Malgré ces lacunes toutefois, certains points demeurent acquis. Ainsi, on peut désormais s'appuyer sur la collaboration des conseillers en orientation scolaire et professionnelle du territoire. De même les tests appliqués lors de la dernière campagne serviront à l'établissement de normes plus précises pour la classification des candidats dans l'un ou l'autre cycle académique.

Mais de façon urgente, il faudra voir à ce que l'ensemble de l'opération soit davantage rodé de façon à ce que la sélection réponde

---

(1) Ainsi bon nombre de professeurs ont accordé un temps beaucoup plus long que prévu pour répondre aux problèmes, d'autres ont aidé les candidats de façon intempestive. Ailleurs, en dehors de toute logique, et dans le but évident de sauvegarder les revenus que représente pour eux la formation d'une classe, certains organisateurs ont amalgamé ensemble des groupes de 1° et 2° cycle, dont le nombre d'élèves était insuffisant (moins de 20) pour justifier la formation d'une classe, selon le règlement établi par le ministère de l'Education.

beaucoup mieux à l'impérieuse nécessité d'une classification des élèves selon leurs capacités.

RECOMMANDATION 20:

Dans cette optique, le B.A.E.Q, recommande donc que l'organisation de cette opération de classification soit considérée à partir des possibilités suivantes:

Compte tenu du fait que tous les candidats à l'extension scolaire doivent s'inscrire au Service national de placement pour être éligibles aux allocations scolaires, cette démarche pourrait offrir une excellente occasion aux futurs élèves de se soumettre là aux différents tests prévus pour la classification scolaire. Cette solution aurait l'avantage de fournir une administration plus impersonnelle, donc plus objective des tests.

Pour éviter l'engorgement des derniers jours de l'inscription, juste avant le début des activités scolaires, il y aurait avantage à ce que la période prévue pour cette démarche soit étendue sur quelques mois, par exemple d'octobre à décembre pour faciliter d'autant l'administration et l'interprétation des tests, et assurer ainsi une classification des élèves avant le début des cours.

Tant que les bureaux locaux du SNP ne se seront pas équipés de psycho-techniciens ou de conseillers en orientation, la coordination des tâches d'interprétation des tests, devrait relever du chapitre régional des conseillers en orientation scolaire et professionnelle, assisté dans l'action, de façon résiduelle dans les cas de commissions scolaires régionales où les services d'orientation sont encore inexistants (v.g., Iles-de-la-Madeleine, Péninsule), par le Service de l'orientation professionnelle du ministère de l'Education ou par les services techniques de l'administration provinciale du SNP.

- L'adoption graduelle d'une pédagogie mieux adaptée aux adultes

Une meilleure classification des élèves, en rendant les classes plus homogènes, mieux équilibrées, favorisera donc un meilleur rendement général des effectifs inscrits aux campagnes d'extension scolaire et encouragera ainsi l'assiduité des élèves. Mais une mauvaise répartition des adultes dans les différents cours ne suffit peut-être pas à expliquer tous les départs dus à des motifs académiques. On peut faire l'hypothèse, en effet, que l'utilisation d'une pédagogie tirée sans adaptation de l'enseignement traditionnel aux jeunes, contribue pour une part à rebuter certains adultes qui ont perdu l'habitude de travailler dans de tels cadres. A une époque où ce type d'enseignement est remis en cause même pour les jeunes et où de nouvelles méthodes sont mises au point pour développer plus rapidement les possibilités de l'enfant, on peut émettre de sérieux doutes sur la fonctionnalité de la pédagogie traditionnelle utilisée dans l'enseignement aux adultes.

Nous avons déjà insisté sur la nécessité d'une recherche systématique dans cette voie. Elle s'impose de façon urgente, et peut déjà donner lieu à certaines expériences dont pourrait graduellement bénéficier la clientèle au recyclage du territoire-pilote (1).

---

(1) Quelques enseignants aux adultes de la région ont déjà senti cette nécessité; de leur propre initiative, ils ont modifié de façon substantielle le mode d'enseignement et même le contenu des cours prévus par le programme 5, afin de mieux répondre aux besoins de leurs classes. De tels efforts ne devraient pas être voués à l'isolement, mais bien plutôt servir de base à une remise en question et à une réflexion systématique sur l'enseignement aux adultes.

RECOMMANDATION 21

La région possède une Ecole Normale, celle de Rimouski, qui grâce à une récente centralisation de certains effectifs, est appelée à former les futurs enseignants d'une bonne partie du territoire. En attendant que la recherche pédagogique concernant les adultes s'organise mieux au niveau provincial, le B.A.E.Q. recommande que le ministère de l'Education tente d'intéresser une telle institution aux expériences en cours, l'encourage à prendre l'initiative d'en patronner certaines autres et à commencer l'initiation des futurs enseignants (puisque bon nombre d'entre eux auront à affronter des classes d'adultes) aux problèmes posés par l'enseignement à des groupes différents des jeunes. On peut même concevoir, qu'une fois bien établis certains principes de base et certaines méthodes d'enseignement appropriés aux adulte, une initiation systématique soit donnée aux pédagogues déjà dispersés sur le terrain, à partir de sessions estivales de quelques jours groupant en divers endroits du territoire, les enseignants aux adultes des différentes commissions scolaires régionales (1).

---

(1) Cette recommandation est loin d'être irréaliste. Elle est venue tout près d'être mise en exécution au cours de l'été 1965, à l'instigation du ministère de l'Education et du BAEQ. Seuls des délais administratifs dus à la centralisation des écoles normales de la région à Rimouski, ont empêché qu'elle ne se réalise à cette époque. Pour plus d'informations à ce sujet, voir le dossier de la correspondance échangée entre le ministère de l'Education, le BAEQ et le directeur des études de l'Ecole Normale de Rimouski. Il contient entre autres un projet de formation d'une équipe de recherche sur le sujet et même un programme de travail pour cette équipe.

- Un choix plus judicieux des professeurs

Les considérations précédentes nous amènent logiquement à poser le problème de la compétence des enseignants engagés dans les campagnes d'extension scolaire. Cette variable ne peut qu'avoir une influence considérable sur le rendement des élèves, et il faudrait y apporter autant d'attention qu'à la classification des candidats selon leurs capacités.

On possède déjà une nomenclature des qualifications de chacun des professeurs à l'extension scolaire pour la campagne de 1964-65(1), et l'on disposera éventuellement des mêmes informations pour la dernière campagne. De tels instruments devraient guider les commissions scolaires régionales, qui auront dorénavant la responsabilité de l'éducation aux adultes, dans l'établissement de conditions minimales que devrait rencontrer tout candidat avant d'être engagé comme professeur dans le cadre de ces campagnes.

En plus de favoriser une plus grande assiduité aux cours, ces trois mesures: classification des élèves, pédagogie mieux adaptée, et choix plus judicieux des enseignants, devraient par ricochet favoriser de meilleurs résultats aux examens. On voit donc toute l'importance qu'il y a d'y apporter la plus vigilante attention.

---

(1) Voir le Rapport global - Cours d'extension scolaire - Territoire-pilote 1964-65, du représentant régional du ministère de l'Education. Les mêmes informations seront disponibles d'ici quelques semaines pour la campagne de 1965-66. On pourra alors dégager dans quelle mesure le recrutement s'est amélioré d'une campagne à l'autre.

3° Des motifs reliés aux difficultés rencontrées à s'adapter aux cadres mêmes des campagnes d'extension scolaire, fixés par les règlements du Programme 5.

Les points de l'organisation les plus controversés semblent être d'une part les horaires des cours, et d'autre part le calendrier lui-même des opérations. Une étude systématique de ces points permettrait de dégager les meilleures formules à adopter. Nous avons déjà souligné l'urgence d'une telle étude.

Les horaires: les cours de 1° et 2° cycles sont donnés pendant seize et dix-sept semaines respectivement à raison de 6 heures par jour et 5 jours par semaine à compter du début de janvier: ceux du 3° cycle sont donnés à la même cadence mais pendant 20 semaines.

Cette situation serait, semble-t-il acceptable, si tous les cours se donnaient pendant le jour. Mais faute de locaux, et surtout faute de professeurs particulièrement dans le cas des 2° et 3° cycles, bon nombre de localités doivent les offrir le soir. Un tel régime, physiquement harassant, contribue à décourager de nombreux élèves, qui abandonnent les activités avant terme.

Il faudrait voir à décongestionner les soirées le plus possible, afin d'encourager à la persévérance dans l'effort. Dans beaucoup de localités, on a utilisé avec succès les fins d'après-midi (de 3 à 6 hrs) et même une partie de la journée du samedi pour y arriver. Selon un représentant du ministère de l'Education, une telle formule s'est dans presque tous les cas avérée plus efficace que la formule des cours du soir exclusivement (1).

---

(1) Il serait intéressant de mettre en relation les phénomènes de persévérance et de succès scolaires avec les différents régimes horaires, en vigueur selon les divers cycles académiques. Les données ont déjà été recueillies, il ne reste qu'à les analyser.

Le calendrier: une autre solution devrait toutefois être examinée: celle d'un horaire moins chargé, mais d'un calendrier plus long. Plusieurs organismes ou individus de la région ont déjà prôné une telle solution (1), suggérant un programme de trois à quatre heures de cours par jour avec une saison académique s'étendant de novembre à mai, au lieu de celle en vigueur actuellement qui s'étend de janvier à la fin d'avril.

Une telle solution coûterait sans doute plus cher, si l'on devait garder les mêmes barèmes d'allocations: il faudrait voir par ailleurs si l'amélioration dans le rendement (plus grande assiduité et meilleurs succès scolaires) pourrait justifier un tel accroissement dans les investissements. Certaines expériences à partir de classes-pilotes pourraient fournir de précieuses indications à ce sujet.

D'autre part, une extension trop considérable de la période d'étude présente un danger d'un autre ordre. Certaines activités saisonnières débutent habituellement avec les derniers jours d'avril et le début de mai. Ainsi cette année, la saison de pêche aurait débuté plus tôt que d'habitude, de sorte que nombre d'étudiants adultes dans Gaspé-Sud auraient abandonné les cours avant terme, soit pour préparer leurs agrès de pêche, soit pour s'engager aux usines. Aux Iles-de-la-Madeleine, le calendrier actuel des activités cédulant les opérations de janvier à la fin d'avril serait mal adapté, pour des raisons identiques. Seule une étude approfondie de la situation pourrait permettre l'adoption de solutions pratiques à ce sujet, mais d'ores et déjà on peut concevoir que celles-ci consisteront plutôt dans un début plus hâtif que dans une fin plus tardive de la campagne. On peut d'ailleurs concevoir un début de campagne cédulé selon les contextes particuliers à chacune des commissions scolaires régionales.

---

(1) Notamment les comités de zone de la Métis et de Gaspé-Sud.

Par ailleurs, indépendamment de ce qui s'est pratiqué dans les dernières campagnes d'extension scolaire, un autre problème de taille reste à solutionner, si l'on veut fournir un cadre cohérent pour solutionner les problèmes de reclassement des travailleurs du territoire-pilote: c'est celui de l'encadrement dans un programme de scolarisation bien intégré, des travailleurs intéressés à se recycler à certaines époques de l'année, notamment au printemps.

Les activités d'extension scolaire telles que programmées jusqu'à maintenant sont en effet préjudiciables à certains individus qui sont obligés d'attendre plusieurs mois avant de s'inscrire à un programme de récupération scolaire accéléré. Ainsi en est-il des travailleurs devenus disponibles dans les mois de février ou mars ou même au milieu de l'été et qui aimeraient s'inscrire dans un programme de recyclage. Ils sont actuellement obligés d'attendre jusqu'au mois de janvier suivant, si les cours de récupération scolaire, au rythme beaucoup plus lent que leur offrent déjà les commissions scolaires régionales, ne leur conviennent pas.

Il en est de même de bon nombre d'élèves adultes inscrits à une campagne d'extension scolaire et qui aimeraient continuer sans interruption leur effort de scolarisation et de formation professionnelle. Dans le cadre actuel des programmes, sauf exception, ils doivent attendre la saison morte pour reprendre les activités scolaires; certes une telle organisation peut-elle satisfaire certains individus, mais elle peut être préjudiciable à bon nombre d'autres qui aimeraient régler leurs problèmes de formation académique le plus rapidement possible, afin d'accéder à une spécialisation de leur choix.

Pour répondre à tous ces problèmes, il semble qu'on devrait étudier sérieusement la possibilité d'établir au moins deux, sinon trois campagnes ou sessions d'extension scolaire par année, telles qu'on connaît actuellement le territoire-pilote de janvier à mai. Ces campagnes

successives de quatre mois comporteraient certains avantages évidents: elles contribueraient à diminuer l'attente de ceux qui visent à boucler les activités d'une session à l'autre. Elles permettraient une utilisation plus systématique des locaux et du personnel enseignant, notamment pendant les mois d'été, où les horaires seraient évidemment facilités par les vacances des jeunes. Elles fourniraient un cadre intéressant pour l'application d'un programme d'étude comme celui qu'est en train de mettre au point le ministère de la Main-d'Oeuvre du gouvernement fédéral. Enfin sur le plan régional, elles accélèreraient le processus de formation académique et professionnelle de la main-d'oeuvre, dont on a déjà souligné la nécessité dans les premières pages du présent chapitre.

Un tel cadre ne mettrait par ailleurs nullement en danger les activités de récupération scolaire, telles qu'elles sont actuellement offertes aux adultes par les C.S.R., tout au cours de l'année académique régulière. Il contribuerait tout simplement à un départage plus rigoureux des clientèles, en offrant un cadre de recyclage accéléré très bien intégré pour ceux qui peuvent et veulent accéder à un reclassement rapide.

Compte tenu de toutes les observations précédentes, le B.A.E.Q. recommande donc:

RECOMMANDATION 22:

Que les responsables des campagnes d'extension scolaire encouragent et favorisent une décongestion des heures de cours le soir, au profit de cours le jour ou même le samedi.

RECOMMANDATION 23:

Que le calendrier des opérations scolaires soit cédulé dans chacune des commissions scolaires régionales, en tenant compte des contextes de

l'activité économique particuliers au territoire de chacune.

RECOMMANDATION 24:

Que les responsables de la campagne établissent deux ou trois sessions d'extension scolaire successives par année, à raison de quatre ou cinq mois chacune selon le cas, afin de favoriser l'accélération du processus de formation académique et professionnelle pour les nombreux individus qui seraient intéressés à se reclasser le plus rapidement possible.

4° Des motifs d'ordre financier

Avec les motifs d'ordre académique, les motifs financiers constituent sans doute les principales explications des nombreuses défections parmi les étudiants inscrits aux campagnes d'extension scolaire depuis deux ans. Même si l'on ne peut pondérer exactement un tel facteur, certains indices nous permettent de croire qu'il a joué dans de nombreux cas.

Ainsi la compétition que doivent chaque année subir les cours de la part de la campagne concurrente des travaux d'hiver qui s'étend habituellement sur une période beaucoup moins longue (1), et qui tout compte fait ne fournit pas un revenu d'appoint très considérable, nous présente déjà certaines indications sur la valeur incitative des allocations d'études actuellement prévues dans le programme de formation des sans emploi.

---

(1) On a vu plus haut que la moyenne de travail par individu était de 19 jours.

Beaucoup plus grave est par ailleurs la concurrence naturelle que fournit la reprise de certaines activités économiques avec le retour du printemps, dans les derniers jours de la campagne d'extension scolaire. Les perspectives d'un gain beaucoup plus substantiel jointes aux préoccupations de reprendre une occupation régulière qu'un délai dans l'acceptation risque de faire perdre pour plusieurs semaines, en font hésiter plusieurs devant les promesses beaucoup moins palpables d'une meilleure instruction.

Certaines solutions déjà proposées peuvent corriger en partie de telles situations. On a recommandé, plus haut une restriction des travaux d'hiver à la main-d'oeuvre plus âgée (45 à 64 ans), afin d'éviter que les jeunes travailleurs aient à balancer par-dessus bord leurs possibilités de spécialisation contre certaines activités de nature plus ou moins productives ou profitables, dans leur conception actuelle. On a de plus suggéré une revision du calendrier des activités scolaires selon les différentes zones du territoire, en fonction de la reprise de l'activité économique. Mais de telles solutions n'épuisent pas la série des mesures à prendre pour éliminer les motifs de départ reliés à des causes financières.

On peut en effet regrouper ces motifs autour de trois causes principales, relativement faciles à identifier dans la procédure mise en oeuvre à l'occasion des campagnes d'extension scolaire: l'insuffisance des allocations scolaires, la discrimination dont elles sont l'occasion, et les délais souvent considérables dont elles sont l'objet.

Le tableau suivant nous fournit le détail des barèmes actuellement en vigueur dans le cas des allocations aux sans-travail. Ces allocations sont conçues essentiellement comme des versements visant à couvrir strictement les dépenses encourues pour suivre des cours, notamment pour défrayer les transports de ceux qui ont à se déplacer et la pension de ceux qui doivent se loger au lieu où se donnent les cours. Théoriquement, donc, elles

TABLEAU 46 — Répartition des allocations scolaires hebdomadaires, selon l'état matrimonial et le lieu de résidence pendant la durée des cours.

Province de Québec 1965-66

I - Elèves ne recevant pas d'Assurance-chômage

	Au Foyer	Demeurant en dehors de la localité où se donne le cours et prenant PENSION dans la localité où se donne le cours.
Célibataire	$7.50 à 15.00 selon les frais réels encourus pour assister au cours	$18.00 à 21.00 (suivant que le cours se donne à raison de 5 à 6 jours par semaine).
Marié	$7.50 à 15.00 selon les frais réels encourus pour assister au cours	$18.00 à 21.00 (suivant que le cours se donne raison de 5 à 6 jours par semaine).

II - Elèves recevant des prestations d'Assurance-chômage (1)

	Au Foyer	Demeurant en dehors de la localité où se donne le cours et prenant PENSION dans la localité où se donne le cours.
Célibataire	$15.00	$30.00
Marié	$35.00	$50.00

(1) Les barèmes sont exactement les mêmes que dans le cas des élèves ne recevant pas d'assurance-chômage. Mais dans ce cas-ci, il faut tenir compte du montant des prestations d'assurance-chômage reçues. La somme des prestations d'assurance-chômage et des allocations scolaires ne doit pas dépasser les montants maxima prévus ci-dessus, pour chaque catégorie d'élèves.

SOURCE : Service de formation professionnelle. Ministère de l'Education.

n'ont aucune valeur d'incitation positive, c'est-à-dire qu'elles ne visent aucunement à payer l'individu pour qu'il s'instruise; tout au plus veut-on éviter que l'étudiant adulte ait à payer pour s'instruire et acquérir une formation professionnelle. Voyons ce qui se passe en réalité.

Dans les cas des individus qui ne reçoivent pas d'assurance-chômage et qui demeurent chez eux, les allocations prévues couvrent amplement les dépenses de transport. Ceux qui demeurent au village réussissent même à tirer quelque revenu de ces allocations, puisqu'à toute fin pratique le coût du transport est nul; à raison de $7.50 par semaine, l'assistance au cours leur fournit ainsi un revenu quotidien de $1.50 (1). Tout en payant leur transport, on peut également concevoir que bon nombre de résidants des rangs, réussissent à épargner quelques sous par jour. Cette possibilité devient toutefois plus problématique du côté des étudiants adultes qui doivent prendre pension à l'extérieur de leur foyer pour bénéficier des cours. L'allocation de $18 à $21 par semaine réussit tout juste, sauf exception, à couvrir les dépenses encourues pour s'instruire.

Par ailleurs, bon nombre des élèves qui retirent déjà de l'assurance-chômage sont victimes, à cause des règlements qui régissent l'administration des allocations, d'une discrimination certaine. En effet, les allocations scolaires doivent tenir compte du montant de la prestation d'assurance-chômage, et la somme des deux ne doit pas dépasser $15, dans le cas d'un célibataire au foyer, $35 dans le cas d'un homme marié demeurant au foyer, $30 pour un célibataire devant prendre pension et $50 pour un homme marié dans la même situation.

---

(1) On ne tient pas compte ici des fausses déclarations, qui faute d'un contrôle serré, ont valu à bon nombre de villageois l'allocation de $12.50 prévue pour ceux qui demeurent dans les rangs.

Chacune de ces situations, et particulièrement les trois premières peuvent entraîner théoriquement (et bon nombre de cas l'ont confirmé pratiquement) des circonstances où le chômeur est obligé de payer à même ses prestations d'assurance-chômage le coût impliqué dans la fréquentation scolaire. Le caractère discriminatoire de ces restrictions est d'autant mieux mis en relief, si on compare la situation du travailleur retirant de l'assurance-chômage, à celle de l'individu retirant de l'assistance-chômage: dans le second cas, il arrive souvent que les allocations, surtout pour les pères de famille, soient plus considérables que celles de l'assurance-chômage, et pourtant on ne tient pas compte des montants versés en assistance-chômage dans la distribution de l'allocation scolaire aux adultes.

On le constate donc, le but poursuivi dans le versement d'allocations scolaires, qui est d'éviter qu'un individu en chômage ait à débourser son propre argent pour s'instruire, n'est que partiellement rencontré dans les faits; alors que certains individus réussissent à retirer quelque revenu de la mesure, d'autres sont victimes de restrictions qui les amènent à payer leurs frais de cours à même des prestations d'assurance-chômage.

Ceci nous amène à remettre en question le caractère tatillon de la mesure des allocations scolaires. On veut certes inciter les sans-travail, à se recycler, mais on veut cependant éviter que les allocations ne constituent un revenu pour ces adultes étudiants; on réussit assez mal l'une ou l'autre chose, on vient de le constater. Un caractère plus positif imprimé à cette mesure aurait, nous semble-t-il de meilleures chances d'inciter les individus à se spécialiser. L'allocation pourrait alors devenir non plus un minimum visant tout juste à permettre d'étudier dans des conditions souvent difficiles, mais elle assurerait un revenu convenable permettant à un individu de subvenir honorablement à ses besoins, pendant qu'il se prépare à un retour sur le marché du travail. Envisagées dans cette optique, les allocations actuellement prévues peuvent être considérées comme nettement insuffisantes, et il ne faut pas se

surprendre qu'elles aient un poids peu considérable dans le cas d'alternatives pour bon nombre d'individus.

Au caractère insuffisant et parfois discriminatoire de ces allocations, il faut enfin ajouter une autre dimension, qui peut jouer un rôle tout aussi néfaste sur la persévérance scolaire: celle de délais souvent assez considérables dans leur versement, dus pour une bonne part à la réglementation qui en régit l'administration. En effet, les règlements du Programme 5 stipulent que les candidats doivent être inscrits au Service national de placement en vue d'un emploi et être recommandés par cet organisme aux représentants provinciaux pour la formation académique ou professionnelle. Or, avant la recommandation, le SNP doit faire la preuve de l'éligibilité du candidat en vérifiant si l'individu est réellement en chômage et s'il reçoit des prestations d'assurance-chômage afin que l'on puisse ensuite calculer les montants d'allocations scolaires auxquels il a droit.
Il appert que ces vérifications prennent un certain temps, de sorte qu'on doit souvent compter plusieurs semaines avant que le Service de formation professionnelle du ministère de l'Education ne voit au premier versement des allocations aux élèves. Une fois le premier versement assuré, le rythme des paiements ne dépend plus alors que du Service de formation professionnelle. Celui-ci a fait cette année un effort considérable pour alléger la procédure du paiement de ces allocations. Alors que pendant la campagne de 1964-65, tous les chèques étaient émis de Québec vers les responsables locaux de cours qui avaient à en assumer la distribution aux élèves, on a voulu en confier cette année l'administration aux commissions scolaires régionales, afin d'accélérer le rythme de ces paiements. Le ministère s'engageait à rembourser aux CSR les paiements qu'elles avaient faits à même des emprunts bancaires. Malheureusement, des restrictions de crédit faisant suite aux directives monétaires du gouvernement central, ont forcé les banques à diminuer leurs prêts aux CSR de sorte que celles-ci n'ont pu s'acquitter de leur tâche auprès non seulement des élèves, mais également des professeurs.

Il s'en est suivi des délais de plusieurs mois dans le paiement des allocations aux élèves et aux professeurs.

Pendant ce temps, les élèves ont dû supporter seuls les frais encourus pour suivre les cours, de sorte que dans de nombreux cas, semble-t-il, on s'est découragé et on a abondonné toute activité scolaire. Comme la clientèle de ces cours en est une en grande partie de sans-travail ou de dépendants familiaux ou sociaux, les maigres revenus dont elle dispose doivent être consacrés à la subsistance en premier lieu.

Pour répondre à toutes ces difficultés, le B.A.E.Q., recommande donc:

RECOMMANDATION 25:

Que le montant des allocations scolaires aux adultes soit augmenté de façon sensible, afin de constituer une incitation vraiment positive au recyclage et à la persévérance scolaire.

RECOMMANDATION 26:

Que ces allocations s'adressent automatiquement à tous les élèves inscrits aux campagnes d'extension scolaire, afin d'une part d'éviter la discrimination déjà relevée plus haut pour certaines catégories d'individus et d'autre part d'alléger la procédure visant au paiement de ces allocations.

RECOMMANDATION 27:

Que l'administration de ces allocations soit déconcentrée au niveau des régions administratives afin de faire disparaître les délais dans les paiements.

Les instances provinciales et fédérales sont déjà conscientes de la valeur incitative que peut représenter un bon système d'allocations dans le cas des adultes qui devraient se soumettre à une phase de recyclage. Plusieurs projets sont actuellement à l'étude, tant au fédéral qu'au provincial, qui tous accordent une importance beaucoup plus grande au volume des allocations individuelles, comme facteur essentiel à l'accélération du reclassement des travailleurs. Le B.A.E.Q. n'a pas à mousser son propre projet, mais avec de nombreux autres organismes, il sent la nécessité d'appuyer sur l'urgence de mettre en oeuvre un ou l'autre de ces projets, afin que le programme de reclassement des travailleurs de la région, si important d'ici les prochaines années, puisse s'appuyer de façon efficace sur une conception renouvelée de la politique des allocations.

D'autre part, une allocation automatique et statutaire pour tous les étudiants inscrits aux cours, en ne faisant aucune exception à la mesure, devrait alléger considérablement les mesures de vérification et de contrôle qui existent actuellement: elle ferait notamment disparaître la procédure selon laquelle le SUP doit établir l'éligibilité des candidats aux allocations, et permettrait immédiatement de sauver environ trois semaines dans le paiement du premier versement. Il est bien évident que certains individus seront de cette façon plus favorisés que d'autres par une telle mesure, notamment ceux qui demeurent à proximité de l'école, mais on peut tout de même être assuré qu'il n'y aura plus de victimes, comme ceux qui retirent actuellement de l'assurance-chômage, et que la plupart du temps l'allocation constituera une incitation vraiment positive, en permettant aux individus d'y entrevoir une possibilité de rémunération.

Enfin, une déconcentration de l'administration des allocations au niveau des bureaux interrégionaux du MEQ, devrait avoir deux avantages: elle décongestionnera le service des allocations au niveau central, particulièrement dans les périodes de grande activité que constituent les campagnes d'extension scolaire et de formation professionnelle,

et d'autre part, elle libérera les commissions scolaires régionales d'une administration onéreuse pour leur permettre de consacrer plus de temps aux problèmes strictement pédagogiques que leur occasionnera la réponse des adultes aux mesures de recyclage qui leur seront offertes dans les prochaines années.

5° Des motifs d'ordre moins spécifique

Ces motifs font référence à une perception plutôt pessimiste des mesures mises en oeuvre pour favoriser le recyclage et le reclassement.

On peut difficilement apprécier l'importance de tels motifs dans le phénomène de la non persévérance scolaire relevé au cours des deux dernières campagnes; mais il nous suffit toutefois qu'ils aient été mentionnés sous différentes formes par les responsables locaux de cours (1) pour nous amener à quelques réflexions sur le sujet.

Une telle perception des efforts de recyclage et de reclassement au niveau régional peut à notre avis s'expliquer par deux causes principales: d'abord, par une mauvaise perception de la part de ceux qui pensent en ces termes, et deuxièmement par le caractère encore inachevé du système de formation académique et professionnelle qu'on est en train de mettre en place au niveau régional.

On a déjà mentionné à plusieurs reprises l'importance considérable que revêt un bon système d'information et de publicité sur l'ensemble

---

(1) Voir le Rapport global - Cours d'extension scolaire - Territoire-pilote - 1964-65, du conseiller technique régional en éducation des adultes du ministère de l'Education

des programmes de formation mis à la disposition des adultes du territoire. Malgré son état incomplet, cet ensemble présente déjà un caractère complexe, difficile à assimiler pour de nombreux individus qui aimeraient s'y retrouver. Par ailleurs, dans la mesure où l'effort de récupération de la main-d'oeuvre se poursuivra en s'intensifiant, le système mis en place se complexifiera davantage et il demeurera essentiel qu'une information complète permette aux individus de profiter au maximum des possibilités nouvelles qui leur sont offertes. En fait, le recyclage (ou la formation académique et professionnelle) ne constitue qu'une étape dans le processus de reclassement; il faudrait que de plus en plus les individus perçoivent cette opération comme partie intégrante d'un processus qui a comme ambition de les remettre sur le marché du travail dans une occupation qui leur convienne parfaitement et qu'ils auront choisie à leur entrée dans le processus, avec la certitude morale qu'ils trouveront ensuite à s'employer. Trop d'individus ont entrepris l'expérience de recyclage sans percevoir assez précisément où l'opération pouvait les mener, et comment ils pourraient y arriver: d'où une certaine insécurité vis-à-vis l'avenir et une certaine perplexité sur l'utilité des efforts qu'ils fournissent. Dans la mesure où les différentes étapes du processus de reclassement seront clairement perçues par les individus (orientation, formation académique et professionnelle, placement) de même que leurs implications, dans la mesure où ils connaîtront bien tous les services à leur disposition pour leur faciliter la tâche, dans la mesure surtout où ils auront été mis en face de toutes les possibilités de spécialisation que leur fournit chacun des cycles de la formation académique, dans la même mesure, ils pourront regarder avec confiance vers l'avenir parce qu'ils auront conscience de le reconstruire quotidiennement, au fil des efforts qu'ils auront consentis à fournir.

Mais ces quelques observations nous amènent à énoncer le corollaire suivant: **les candidats au reclassement atteindront cette perception de la cohérence du système de reclassement, malgré son caractère complexe, au moment seulement où il**

aura été rendu cohérent par une coordination rigoureuse, et complet par l'addition de services déjà mentionnés qui manquent encore et de classes qui ouvriront la plupart des perspectives offertes aux jeunes encore à l'école.

Car idéalement, le reclassement des travailleurs doit pouvoir offrir à tout individu la possibilité d'atteindre les objectifs qu'il s'est fixés, selon ses capacités. Puisque concrètement, il s'adresse ici dans la région, surtout aux jeunes, il devrait à la limite leur permettre, dans les cas extrêmes d'individus qui n'ont pas pour une raison ou pour une autre, poussé aussi loin qu'ils auraient voulu leurs études, de rejoindre à un moment donné par le biais d'un enseignement académique accéléré la structure de l'enseignement régulier chez les jeunes, et ainsi les faire déboucher si nécessaire, sur l'enseignement universitaire.

Ces cas évidemment seront l'exception; la majorité aura à choisir un métier plus ou moins complexe, selon le degré de formation académique qu'elle aura atteint. Encore faudrait-il que soient rigoureusement définis les métiers auxquels permet d'atteindre chacun des cycles académiques déjà en place ou même de ceux à venir. Par ailleurs, cela impliquera de toute évidence une meilleure intégration de l'effort de récupération académique à celui de la formation professionnelle.

Compte tenu de toutes ces considérations le B.A.E.Q. recommande donc:

RECOMMANDATION 28:

Que soit établie par les responsables régionaux du reclassement des travailleurs, une meilleure intégration entre les campagnes de formation académique et celles de formation professionnelle.

RECOMMANDATION 29:

Pour y arriver, que soit élaborée progressivement une nomenclature des spécialisations possibles après chacun des cycles de formation académique.

RECOMMANDATION 30:

Par ailleurs, que soit programmé et mis en oeuvre un cours de 4° cycle, préparant à des métiers encore plus spécialisés.

RECOMMANDATION 31:

Qu'on prévoie de plus un programme de raccordement de ce 4° cycle au système des cours réguliers, permettant enfin au groupe des étudiants particulièrement intelligents et intéressés, de pousser leurs études aussi loin qu'ils le désirent dans la structure déjà en place pour les jeunes.

RECOMMANDATION 32:

Enfin que toutes ces possibilités de formation professionnelle soient effectivement portées à la connaissance des élèves participant aux campagnes d'extension scolaire, chaque année, et dans chaque cycle, à l'intérieur d'un cours de quelques heures (3 ou 4 peut-être) qui leur permettrait de se situer à l'intérieur du processus de reclassement, d'évaluer toutes les possibilités qui leur sont offertes, et enfin de faire un choix selon leurs intérêts.

Conclusion sur l'effort de formation académique

Les pages précédentes ont voulu expliciter quelques dimensions de l'effort de récupération scolaire entrepris dans la région depuis deux ans, s'arrêtant particulièrement à en dégager les lacunes les plus flagrantes et à mettre en relief certaines voies de solution; les organisateurs des campagnes à venir auraient tout avantage à les approfondir et à les mettre à l'épreuve, dans le but d'améliorer le rendement des campagnes. On a déjà insisté à plusieurs reprises sur la nécessité d'une étude systématique à l'endroit des différents problèmes d'éducation des adultes dans la région; nous sommes persuadés que les pages précédentes l'auront confirmée, puisqu'elles n'ont pas donné de réponses définitives à de nombreux problèmes qu'elles ont peut-être réussi à mieux cerner, cependant.

Nous verrons toutefois que l'état des connaissances du côté de la formation professionnelle est encore plus déficient. Malgré le caractère modeste des instruments d'analyse sur les campagnes d'extension scolaire, nous avons quand même pu poser certains diagnostics assez sûrs pour nous permettre d'établir bon nombre de recommandations. La chose s'avère beaucoup plus difficile du côté de la formation professionnelle, on aura l'occasion de le constater. Cette lacune est d'autant plus grave que la formation professionnelle constitue dans la perspective du reclassement, l'aboutissement logique de tout l'effort de récupération académique, et la dernière étape de la dimension recyclage. Les dernières recommandations des paragraphes précédents le suggèrent bien: pour garder toute sa signification, l'effort de récupération académique doit absolument s'abouter sur une formation professionnelle très bien orientée vers les exigences du marché du travail.

b) La formation professionnelle

L'organisation de la formation professionnelle pour les adultes dans le cadre d'un

programme de recyclage massif de la main-d'oeuvre d'une région, constitue une opération beaucoup plus complexe que la simple organisation d'une campagne d'extension scolaire. Plusieurs facteurs contribuent à la rendre périlleuse: d'une part, elle implique l'intervention d'un équipement et d'un personnel spécialisés selon les diverses disciplines offertes à l'intérieur du programme; d'autre part, elle doit tenir compte de la demande du marché du travail (elle doit s'appuyer pour autant sur une connaissance de son évolution) et en même temps offrir des possibilités de spécialisation en fonction des aptitudes et intérêts de ceux auxquels elle s'adresse. Enfin, à cause particulièrement des contraintes présentées par le caractère de spécialisation qu'elle présente, on peut difficilement lui donner sur le plan géographique, la diffusion que l'homogénéité des mesures offertes à l'intérieur d'une campagne d'extension scolaire peut faciliter.

Ces différentes contraintes ont modelé pour une bonne part les efforts beaucoup moins spectaculaires (1) mais tout aussi précieux de formation professionnelle que représentent les dernières campagnes. Essayons d'en établir un bilan rapide.

1) Evolution des cours de formation professionnelle de 1963 à 1966.

C'est encore autour des possibilités qu'offre le Programme 5 de l'Accord fédéral-provincial sur la formation technique et professionnelle

---

(1) Alors que le nombre de classes d'extension scolaire dans la région représente 83% du nombre total au Québec, celui de la formation professionnelle ne constitue que 13% du total québécois. La population totale de la région constitue 6.1% de la population québécoise.

que se sont organisés la plupart des cours de formation professionnelle aux adultes enregistrés dans la région depuis deux ans. Si l'on se réfère au tableau 44 présenté plus haut, on constate en effet que seulement 2 classes ont été organisées chaque année en dehors de ce programme, sur des totaux respectifs de 24 et 72 de 1964-65 à 1965-66. Cela nous amène à souligner l'importance considérable de ce programme, non seulement dans l'effort de récupération scolaire, mais également dans celui de formation professionnelle.

Par ailleurs, si l'on prend note qu'en 1963-64, on avait réussi à organiser 46 classes de formation professionnelle dans la région, il nous faut constater une baisse en 1964-65 avec 24 classes, suivie cette année d'une hausse très appréciable avec 72 classes. La baisse est due simplement au fait de la mise en oeuvre cette année là à l'instigation du B.A.E.Q., de la première campagne d'extension scolaire régionale qui fit passer le nombre de classes en formation académique de 13 qu'il était en 1963-64 à 223 en 1964-65. Sous l'avalanche administrative qui s'ensuivit, on dut négliger momentanément l'effort de formation professionnelle, pour consacrer toutes les énergies à l'organisation de la formation académique. Cette année, une mesure nouvelle a permis une reprise marquée des cours de formation professionnelle; l'organisation toujours axée autour des écoles de métiers du territoire, a fait place à quelques professeurs détachés de leur enseignement, qui se sont occupés à la mise en marche de nombreuses classes. La recommandation 9 plus haut, faisait suite à certaines observations sur cette mesure.

Par ailleurs, si l'on observe le tableau 47 sur la répartition des cours par spécialités enseignées, certaines constatations se dégagent: globalement, onze nouvelles spécialités ont été ajoutées cette année, contre trois disparitions, pour un accroissement net de huit spécialités. Celles-ci sont surtout apparues dans les métiers industriels et de la construction (six) où l'enseignement s'est particulièrement développé cette année, avec quatre fois plus de classes que

TABLEAU 47 : REPARTITION DES COURS DE FORMATION PROFESSIONNELLE ORGANISES SOUS L'EGIDE DU PROGRAMME 5 DE L'ACCORD FEDERAL PROVINCIAL SELON LE NOMBRE DE CLASSES PAR SPECIALITES, 1964-1965 ET 1965-66. TERRITOIRE-PILOTE.

Spécialités enseignées	1964-65	1965-66
Occupations reliées aux activités primaires		
1 — Gestion et entretien de fermes	0	4
2 — Commis de camps forestiers	1	1
3 — Opérateurs de débusqueurs	1	0
4 — Perfectionnement en opérations forestières	1	2
5 — Entretien et réparation de scies mécaniques	0	1
6 — Initiation à l'opération de bateaux de pêche	1	2
7 — Initiation à l'opération de moteurs marins	1	3
8 — Entretien et montage de chaluts de pêche et agrès	1	4
9 — Pêcheries : navigation certifiée	0	1
	6	18
Métiers industriels et de la construction		
10 — Menuiserie — charpentier	1	0
11 — Equerre de charpente et lecture de plan	1	8
12 — Briquetage	0	2
13 — Plâtrage	0	1
14 — Réfrigération	0	1
15 — Plomberie et chauffage	0	1
16 — Brûleurs à l'huile	0	1
17 — Soudure	2	6
18 — Opérateur d'équipement lourd	1	1
19 — Chauffeur de camion lourd	1	1
20 — Couture industrielle	0	2
	6	24
Service à l'automobile		
21 — Electricité et carburation	1	3
22 — Service et entretien d'auto	1	1
23 — Mise au point de moteurs d'auto	0	1
24 — Vulcanisation de pneus	0	1
	2	6
Administration — Service personnel		
25 — Commis de bureau	1	3
26 — Sténo-dactylo	2	4
27 — Vente	1	0
28 — Cuisinier	5	8
29 — Service de tables	1	3
	10	18
TOTAL :	18 spécialités 24 classes	26 spécialités 66 classes (1)

(1) Au 31 mai 1966 - ce total ne tient pas compte des cours organisés sous l'égide du Programme 4.

Source : Service de formation professionnelle, Direction générale de l'éducation des Adultes, ministère de l'Education, Québec

l'an dernier. La formation professionnelle dans certaines occupations reliées aux activités primaires a également connu une bonne expansion (particulièrement dans le secteur des pêcheries), avec trois fois plus de cours cette année que l'an dernier, et trois spécialités nouvelles. Par contre, le secteur des services a connu un développement plus faible d'une année à l'autre, le nombre de classes n'y faisant que doubler et deux spécialités nouvelles seulement venant s'ajouter à celles enseignées en 1964.

Enfin, si l'on observe à partir du tableau 48 l'évolution dans le nombre des élèves inscrits à ces différents cours depuis 1963-64, on peut avoir quelques motifs d'espoir. Le nombre d'inscrits cette année totalise à peu près celui des deux dernières années, accusant ainsi une augmentation considérable sur le nombre d'élèves de l'an dernier, qui avait baissé par rapport à 1963-64, pour les raisons que l'on sait. Malgré cette amélioration sensible de la situation, il ne faudrait pas verser dans un optimisme béat: qu'on se rappelle l'effort considérable que devra fournir la région dans les prochaines années (1); il suffit à justifier l'intensification du présent programme dans des voies encore mieux définies et plus positives, si l'on veut qu'il réponde de façon adéquate aux changements considérables que connaîtront les structures industrielles et occupationnelles régionales d'ici dix ans.

---

(1) Pour se rafraîchir la mémoire, on peut revoir rapidement la partie de la Section 1 du présent chapitre intitulée "Signification quantitative du reclassement".

TABLEAU 48: REPARTITION DES ELEVES INSCRITS AUX COURS DE FORMATION PROFESSIONNELLE, PAR COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE, DE 1963-64 A 1965-66, TERRITOIRE - PILOTE.

C.S.R.	1963 1964 (1)	1964 1965 (2)	1965 1966 (1)
Grand-Portage	120	50	180
Bas St-Laurent	120	73	150
Des Monts	165	95	120
Matapédia	-	30	90
Baie-des-Chaleurs	120	96	210
Péninsule	165	18	225
Iles-de-la-Madeleine	-	45	45
TOTAL	690	407	1020

(1) Chiffres approximatifs, basés sur une moyenne de 15 élèves par classe.

(2) Chiffres réels.

Source: Service de formation professionnelle, Direction générale de l'éducation des adultes ministère de l'Education.

2) Difficultés d'un bilan définitif

Cependant, l'absence de données précises sur plusieurs variables importantes nous empêche de porter un diagnostic très précis sur l'efficacité des efforts de formation professionnelle entrepris et de dégager les meilleures voies de solution pour en améliorer le rendement. Il serait en effet important de connaître, en tout premier lieu, les principales caractéristiques des individus qui se prévalent de ces possibilités de cours (âge, formation académique antérieure, expérience de travail, origine socio-économique et géographique), afin de mieux vérifier dans quelle mesure le potentiel humain représenté par ces candidats est actuellement bien préparé à recevoir une formation professionnelle adéquate. On connaît mal les critères utilisés dans la sélection des élèves acceptés aux cours de formation professionnelle, mais certains cas particuliers nous amènent à faire l'hypothèse que cette sélection n'est pas toujours très adéquate, lorsqu'elle est faite. Une meilleure connaissance sur la qualité des candidats au reclassement nous permettrait de vérifier le bien-fondé d'une telle hypothèse (1). Elle nous fournirait, de plus, la possibilité d'établir le lien qui existe actuellement entre les campagnes d'extension scolaire et celles de formation professionnelle, particulièrement du point de vue clientèle et permettrait de vérifier la valeur de l'enseignement académique actuel par rapport aux objectifs d'une formation professionnelle bien adaptée.

---

(1) De telles informations nous amèneraient sans doute à appuyer encore davantage le bien-fondé de recommandations faites antérieurement à l'occasion du premier programme élaboré plus haut, visant à répartir les tâches du reclassement entre les divers organismes régionaux intéressés. Se rappeler particulièrement, les recommandations 2, 4, 5, et 11.

D'autres questions devraient également être élucidées pour un diagnostic plus nuancé, des campagnes de formation professionnelle; on connaît mal les taux de persévérance scolaire enregistrés à l'intérieur des différents cours (1), les motifs de départ le cas échéant, la procédure adoptée pour les différents examens, les proportions de réussites ou d'échecs; il serait intéressant de plus de connaître dans quelle mesure les cours dispensés correspondent à une demande effective du marché régional. Un examen sommaire de la liste des cours organisés cette année, à la lumière des informations que nous possédons déjà sur l'évolution future de l'activité régionale, nous laisse croire que le choix des spécialités enseignées correspond à des besoins régionaux effectifs; mais il y aurait un intérêt sûr à connaître quelle proportion de ces cours vise à la spécialisation intra-sectorielle, et quelle autre favorise le passage des étudiants adultes d'un secteur d'activités à l'autre. Par ailleurs, on a déjà mentionné que les comités consultatifs auraient joué un rôle bénéfique dans le choix des spécialités. Selon le directeur du Service de la formation professionnelle, au MEQ, de 80% à 90% des élèves auraient trouvé à se placer en dedans d'un mois après la fin des cours; la chose est fort possible et serait éminemment souhaitable. Mais il faudrait pourtant connaître si les étudiants retournés sur le marché travaillent effectivement dans le métier qu'ils ont étudié (d'où la nécessité d'une opération de "relance"), si leur étude leur a permis de décrocher un emploi plus stable, et enfin s'ils satisfont aux exigences des employeurs.

Cette dernière considération amène à poser le problème de la reconnaissance officielle

---

(1) Selon le directeur du Service de formation professionnelle du MEQ, ils seraient en général très élevés.

de la compétence des élèvés issus des cours de formation professionnelle; la question se pose notamment dans le cas de certains métiers sujets à l'apprentissage régis par des conventions collectives à l'intérieur d'une entreprise, ou des comités paritaires réglementant les normes d'admissibilité à la profession, normes qui divergent souvent d'une région à l'autre, selon les exigences plus ou moins sévères de ces comités paritaires agissant sur une base régionale. Il serait intéressant de connaître le sort réservé une fois leurs études terminées aux candidats des cours de formation professionnelle plus particulièrement intéressés à ces métiers, et de façon générale, les difficultés rencontrées au sujet de leur reconnaissance professionnelle par l'ensemble des élèves qui participent aux cours de formation professionnelle.

Autant de questions qui mériteraient une réponse précise, si l'on veut que les efforts de reclassement portent au maximum, non seulement sur le plan quantitatif mais également et surtout sur le plan qualitatif (1). En conséquence, le B.A.E.Q. recommande donc:

---

(1) Toutes les remarques précédentes veulent être constructives. Elles n'entament en rien notre conviction de la qualité du travail considérable abattu par le personnel du Service de formation professionnelle du ministère de l'Education. Seul le manque de personnel explique les lacunes que nous venons de mentionner; elles pourraient bien être comblées par la création d'un Service de recherche à l'intérieur de la Direction générale de l'éducation des adultes.

RECOMMANDATION 33:

Que le ministère de l'Education et plus particulièrement son Service de formation professionnelle, voie à la mise au point si possible avant le début de la prochaine campagne de formation professionnelle, d'une série d'instruments d'analyse visant à dégager une évaluation beaucoup plus précise de la qualité de l'effort de formation professionnelle entrepris dans la région-pilote.

3) Mesures visant à améliorer le rendement et à accroître le nombre de cours de formation professionnelle

On a souligné plus haut que tous les cours de formation professionnelle dont on vient de parler, avaient été organisés dans le cadre du Programme 5 (de formation des sans-travail) de l'Accord fédéral-provincial sur la formation technique et professionnelle, le même programme qui a donné lieu à l'organisation des campagnes d'extension scolaire. Ce programme fournit une réglementation et un cadre d'opération à peu près identiques pour les deux types d'activités: mêmes conditions à l'éligibilité, mêmes heures de cours par semaine, mêmes allocations scolaires (1) de sorte qu'il s'adresse en pratique à la même clientèle, et que les campagnes connaissent les mêmes périodes d'intensité, soit de janvier à mai, au moment où l'hiver produit davantage de chômage.

---

(1) Sauf évidemment dans le cas de la formation dans l'industrie où, parce que travaillant désormais et retirant dès lors un salaire, les chômeurs qui y ont été engagés pour apprendre un métier ne sont plus éligibles aux allocations scolaires. L'Accord prévoit toutefois une clause encourageant les employeurs à se prévaloir de ce programme: il défraie 50% des salaires pendant les deux tiers de la période que dure le cours.

A cause de cela, à cause également du caractère de complémentarité qui s'impose de toute nécessité entre les types de formation dans un cadre de reclassement bien intégré, il est évident que bon nombre de mesures recommandées plus haut à propos de la formation académique doivent trouver leur correspondance du côté de la formation professionnelle. Sans leur donner un caractère de recommandation, nous sentons le besoin de les énumérer rapidement afin de mieux les mettre en relief. Par ailleurs, des mesures originales devront également être prévues en vue d'améliorer le rendement et d'accroître le nombre des cours de formation professionnelle.

1° Mesures visant un meilleur rendement des cours

- Classification et orientation des élèves: dans la mesure où la classification des élèves aura été réalisée dans le cadre des campagnes d'extension scolaire (Recommandation 20), dans la mesure également où on aura réussi à mieux intégrer les programmes de formation académique et ceux de formation professionnelle (Recommandations 28, 29, 30, 31 et 32), dans la même mesure le problème de la classification des élèves pour la formation professionnelle sera en grande partie réglé. Demeureront, tout de même, certains cas problématiques d'orientation dont la solution a déjà été prévue dans le cadre du premier programme répartissant entre autres les tâches de classification, évaluation, orientation des individus à l'intérieur du processus de reclassement des travailleurs (Recommandations 4 et 5).

- Pédagogie mieux adaptée aux étudiants adultes: en formation professionnelle comme en formation académique, les méthodes pédagogiques actuellement en usage s'inspirent largement de celles utilisées chez les jeunes. Cette procédure est peut-être moins préjudiciable dans le cas de la formation professionnelle où l'enseignement pratique occupe une large place, mais il faudrait

pourtant s'intéresser aux problèmes de l'adaptation d'une telle pédagogie à la catégorie très spécifique d'élèves que constituent les adultes.

De ce point de vue, l'école de Caplan (1), entièrement consacrée à la spécialisation et au reclassement des travailleurs de même que les autres qui pourront éventuellement le devenir, devraient constituer des laboratoires extrêmement intéressants pour la mise au point d'une pédagogie mieux adaptée. Le Service de formation professionnelle du ministère de l'Education, déjà alerté par ce problème, pourrait trouver là un support précieux à ces efforts éventuels.

- Choix plus judicieux des professeurs: on peut faire l'hypothèse que dans l'ensemble, les professeurs qui enseignent aux adultes sont compétents, puisqu'ils sont recrutés dans bon nombre de cas parmi les enseignants des Ecoles de Métiers du territoire. Encore que nous ne possédons aucune statistique sur les principales caractéristiques de ceux qui ont été utilisés pour enseigner aux adultes lors des dernières campagnes. Une telle incursion du côté des qualifications des professeurs permettrait peut-être d'établir certaines lignes de conduite propres à améliorer le rendement des cours.

---

(1) A l'instigation du B.A.E.Q. et de certains fonctionnaires provinciaux, le ministère de l'Education a décidé, il y a quelques mois, de consacrer cette école neuve, d'abord prévue pour l'enseignement agricole dans le comté de Bonaventure, à un enseignement divers de type spécialisé, visant à répondre aux besoins immédiats de formation professionnelle rendus nécessaires chez bon nombre d'adultes du territoire. L'intégration de l'enseignement agricole à la structure des écoles polyvalentes rendait possible une telle décision.

- Horaires et calendriers des adultes: pour les cours de formation professionnelle aux adultes dans les écoles de métiers, les horaires doivent s'accommoder de l'activité régulière déjà existante du côté des jeunes étudiants. Cela contribue évidemment à rendre les horaires de cours beaucoup plus diversifiés dans ce secteur que du côté de la formation académique. Ainsi, sans connaître les coutumes les plus courantes pratiquées dans la région, nous savons qu'en quelques endroits de la province, certains cours aux chômeurs ont dû se donner la nuit pour obvier aux difficultés d'une clientèle trop considérable dans certaines écoles.

Il nous semble qu'avant de considérer ici ces possibilités ultimes, il faudrait établir certaines priorités dans l'utilisation des locaux et équipements disponibles des écoles de métiers. Une analyse s'impose, qui permettrait d'établir la nature des activités de chacune des écoles de métiers de la région, et à partir de laquelle on pourrait ensuite établir certaines priorités dans le programme des activités de l'école. Ainsi, on nous a dit à quelques reprises que de nombreux cours cédulés le soir dans ces écoles, avaient comme unique fonction d'initier certains individus intéressés, mais nullement en quête de métiers, au "noble art du bricolage". Tout en reconnaissant le mérite de telles initiatives, il nous semble qu'elles ne sont point prioritaires, lorsque confrontées aux impératifs de spécialisation d'une main-d'oeuvre mal ajustée au marché du travail. En conséquence, le B.A.E.Q., recommande donc:

RECOMMANDATION 34:

Que les écoles publiques d'enseignement spécialisé de la région soient consacrées, en priorité, à la formation professionnelle des jeunes et des adultes qui en ont besoin pour intégrer le marché du travail. Qu'en conséquence, une analyse des activités de ces écoles, permette d'établir un horaire rigoureux visant à rencontrer le mieux

possible ces objectifs et que les cours dits "de bricolage" s'il en existe, soient considérés comme secondaires par rapport à ces objectifs.

Par ailleurs, le précédent régional établi par l'Ecole de Caplan, dorénavant consacrée à l'enseignement professionnel des adultes, devrait inspirer certaines actions aux responsables régionaux et provinciaux de la formation professionnelle pour adultes et leur permettre aussi de contourner les difficultés rencontrées dans la programmation de leurs activités à travers les horaires des écoles de métiers. Comme dans le cas de Caplan, il est possible et probable que l'instauration éventuelle des écoles polyvalentes dans les Commissions scolaires régionales du territoire, remette en question la fonction de certaines écoles déjà existantes. Nous songeons ici plus particulièrement à certaines écoles de métiers dont l'enseignement sera définitivement intégré aux écoles polyvalentes dans le cadre du programme à options spécialisées en voie d'être instauré. Dans certains cas les bâtiments actuels abritant ces écoles pourront difficilement être intégrés au complexe de l'école polyvalente à cause de la localisation de la bâtisse, ou du caractère vétuste de l'immeuble (1).

Avec un peu d'aménagement, ces bâtiments pourraient être convertis en écoles primaires, mais avec encore moins d'aménagement, ils pourraient sans doute être utilisés pour la formation professionnelle des adultes, puisque de toute façon ils sont déjà conçus pour la formation professionnelle des jeunes. Si l'on tient compte du volume considérable des activités de reclassement dont la région sera le théâtre dans les prochaines années, et des problèmes d'espace que risque d'occasionner la localisation de ces activités dans les écoles

---

(1) Tels peuvent être les cas des écoles de Cabano, Mont-Joli, Causapscal, Matane, Ste-Anne-des-Monts, Bonaventure et Cap-aux-Meules (Iles-de-la-Madeleine).

polyvalentes, on peut faire l'hypothèse que la main-d'oeuvre du territoire pourrait fournir une clientèle nombreuse à ces écoles transformées en instituts pour adultes.

Par ailleurs, à cause de leur caractère régional, ces écoles ont l'avantage d'être distribuées en des points relativement équidistants sur l'ensemble du territoire. Leur utilisation permettrait sans doute un meilleur service à la population et minimiserait les déplacements géographiques des élèves adultes intéressés à une spécialisation. On peut déjà songer à la fonctionnalité que représenterait la consécration d'une école par commission scolaire régionale, à la formation professionnelle des adultes. En conséquence, le B.A.E.Q., recommande donc:

RECOMMANDATION 35:

Que le ministère de l'Education et ses fonctionnaires régionaux étudient sérieusement l'utilité qu'il y aurait à consacrer au moins une école par Commission scolaire régionale à la formation professionnelle des adultes.

Enfin, dans la mesure où on aura établi deux ou trois sessions d'extension scolaire par année (Recommandation 24) afin de faciliter un reclassement accéléré des candidats intéressés, il est bien évident que le calendrier des activités de formation professionnelle devra se mouler sur celui de l'extension scolaire, pour respecter ces objectifs. Ces deux types de formation (académique et professionnelle) devant former un tout bien intégré dans une perspective de reclassement, la complémentarité entre les activités de chacune devient alors nécessaire. Ici encore la continuité dans le processus de formation, en plus de favoriser un reclassement plus rapide de la main-d'oeuvre, devrait entraîner une utilisation beaucoup plus intensive de l'équipement et du personnel déjà disponibles.

2° Mesures visant à accroître le nombre de cours.

Au-delà d'une amélioration du rendement et de la qualité des cours de formation professionnelle, les objectifs globaux de reclassement dégagés pour les cinq prochaines années (1) nous amènent à scruter les possibilités d'accroître de façon sensible le nombre de cours destinés à faciliter le recyclage des travailleurs et à les remettre sur le marché du travail.

Déjà certaines mesures ont été prônées, qui devraient favoriser la multiplication des cours de formation professionnelle: rappelons-les rapidement, avant d'examiner si certains autres moyens ne pourraient pas être mis en oeuvre pour accélérer le processus au niveau régional.

- Déconcentration du Service de formation professionnelle: on a déjà recommandé (Recommandation 8) une déconcentration du Service de formation professionnelle au niveau régional, dans la personne d'un conseiller technique régional sur la formation professionnelle aux adultes, qui ferait partie de l'équipe de fonctionnaires régionaux que le ministère de l'Education se propose de mettre à la disposition des commissions scolaires régionales, dans le cadre des bureaux interrégionaux découpés sur la base des grandes régions administratives du Québec.

- Détachement d'un professeur par école de métiers: on a également recommandé (recommandation 9) le détachement d'un professeur par école de métiers, dont la fonction exclusive se limiterait à l'organisation de cours de formation professionnelle à l'endroit des adultes de son territoire.

---

(1) Le rythme de formation professionnelle devra être accéléré, en effet, si l'on veut rencontrer les objectifs fixés plus haut dans la première section, à l'occasion de l'étude de la "signification quantitative du reclassement".

Une mise au point s'impose toutefois ici: bon nombre de professeurs de l'école de métiers peuvent actuellement grossir leur salaire par des revenus d'appoint provenant d'heures supplémentaires d'enseignement, soit du côté de l'enseignement régulier avec les cours du soir, soit du côté de l'enseignement aux adultes dans le cadre d'un programme de reclassement des travailleurs. De telles possibilités demeurent fermées aux responsables de l'organisation des cours de métiers aux adultes, à cause du travail considérable que cette occupation leur occasionne. Pour éviter que cette charge éminemment importante ne se dévalorise très vite, bien plus, pour encourager ces responsables à rechercher les initiatives qui permettront au plus grand nombre d'adultes d'apprendre un métier, il importe que leurs conditions de travail et particulièrement leur salaire, demeurent aussi intéressants que ceux de leurs confrères.

- Allocations scolaires accrues et automatiques: enfin un examen des activités régionales d'extension scolaire, nous a amenés à faire certaines recommandations concernant le régime des allocations scolaires actuellement en vigueur. Les candidats à la formation professionnelle étant soumis aux mêmes règlements et bénéficiant des mêmes privilèges, que ceux à la formation académique, les insuffisances, discriminations et vices de procédures dégagés plus haut à l'intérieur du régime des allocations se retrouvent avec la même régularité à l'occasion des campagnes de formation professionnelle. Nous recommandons donc les mêmes mesures pour corriger des situations identiques. (Recommandations 25, 26 et 27). L'utilisation d'incitations monétaires plus positives devrait faciliter le recrutement des élèves. Par ailleurs, l'utilisation de certains autres moyens devrait également favoriser une intensification de l'effort de formation professionnelle des adultes.

- Utilisation systématique de tous les équipements et de tout le personnel disponible: l'enseignement professionnel aux adultes devrait normalement s'organiser autour des écoles spécialisées publiques du territoire, afin de contribuer à

une utilisation maximum des équipements mis en place grâce aux argents du public. Mais en cas d'encombrement de ces institutions, et dans l'état d'urgence où se trouve la région, il ne faudrait pas négliger d'utiliser également les autres équipements ou personnels régionaux susceptibles de servir la cause du reclassement des travailleurs. Ainsi nombre d'institutions privées (écoles, hôpitaux, organismes sociaux) peuvent être mises à contribution dans la mise sur pied de cours de formation professionnelle susceptibles de spécialiser davantage la main-d'oeuvre régionale. De même, certains équipements industriels déjà en place pourraient également être retenus pour les mêmes fins, sans que les entreprises n'en souffrent préjudice. Ce devrait être le souci quotidien des responsables locaux d'utiliser toutes les possibilités et de faire flèche de tout bois dans cet effort de spécialisation des travailleurs.

- Appel à d'autres mesures que celle s'adressant aux sans-travail (Programme 5): certes le programme 5 a semblé jusqu'à maintenant la mesure la plus facilement utilisable dans le cadre régional, pour favoriser la formation professionnelle de bon nombre de travailleurs touchés par le chômage saisonnier. Mais il ne faudrait pas qu'il devienne l'unique instrument de l'effort de reclassement régional. Certains autres programmes pourraient en effet être utilisés avec beaucoup d'avantages, dans le cadre d'autres situations que celle du chômage.

Ainsi en est-il du Programme de formation en coopération avec l'industrie (Programme 4), qui constitue une des neuf mesures offertes par le gouvernement fédéral à l'intérieur de l'Accord fédéral-provincial sur la formation technique et professionnelle. Organisé en coopération avec l'industrie, il vise à "assurer la formation, la rééducation et le perfectionnement des personnes

employées dans l'industrie, y compris les directeurs" (1). Cette formation peut consister dans:

- l'enseignement de base, en vue de l'acquisition de techniques, dans des matières telles que les mathématiques, les sciences, les techniques de communication;

- l'apprentissage;

- la rééducation d'employés qui autrement seraient déplacés en raison de transformations technologiques ou d'autres changements dans l'industrie (2).

Ce programme pourtant extrêmement précieux a été très peu utilisé dans la région (3). On a fait très peu de publicité à son sujet, et les employeurs le connaissent mal. Pourtant, il constitue un instrument de reclassement très riche, qui pourrait donner lieu à des expériences profitables à nombre de travailleurs en emploi. Les règlements très souples, en permettent une utilisation extrêmement diversifiée, dans la grande ou la petite entreprise.

---

(1) Le gouvernement fédéral s'y engage à verser une contribution égale à 50% du coût à la province des programmes approuvés de formation. Il verse de plus une contribution égale à 75% de la contribution de la province à l'égard des dépenses de l'industrie aux fins de programmes approuvés de formation organisés dans ou par l'industrie.

(2) Tiré du texte de l'Accord.

(3) En deux ans, il n'a donné lieu qu'à 4 cours de formation professionnelle: consulter le tableau 47 plus haut.

Ainsi certaines entreprises d'envergure aux prises avec des problèmes considérables de main-d'oeuvre, pourraient l'utiliser avec grand profit. De même bon nombre de petites entreprises, la plupart du temps incapables de supporter seules un programme de spécialisation de leurs employés, pourraient y recourir de façon conjointe, dans le cadre de cours interentreprises.

En conséquence le B.A.E.Q. recommande donc:

RECOMMANDATION 36:

Que les responsables régionaux de la formation professionnelle pour les adultes portent une attention très précise aux possibilités d'utilisation d'un tel programme dans le cadre des activités industrielles régionales; qu'ils s'en fassent les publicistes auprès des industriels, et dans le cas de la petite entreprise, qu'ils pallient aux difficultés causées par le petit nombre des employés, en les regroupant dans un cadre interentreprise.

La formule des cours par correspondance pourrait également être utile à bon nombre de travailleurs ou d'individus, qui pour une raison ou pour une autre, doivent se contenter d'une approche individuelle dans l'effort de spécialisation. Le ministère de l'Education met déjà à la disposition du public, un Service de cours par correspondance présentant des possibilités d'études dans une quarantaine de matières différentes. Nous connaissons mal l'utilisation qui en est actuellement faite dans la région, mais nous faisons l'hypothèse que peu de travailleurs connaissent l'existence de ce service et les avantages qu'il offre. Ici encore, les responsables régionaux de la formation professionnelle devraient faire en sorte que cette formule connaisse une large publicité, de façon à ce que ceux qui pourraient en tirer profit le fassent en plus grand nombre possible. Le ministère de l'Education devrait également étudier l'utilité

qu'il pourrait y avoir à déconcentrer l'administration du Service de cours par correspondance actuellement centralisée à Montréal, au niveau régional.

Enfin, les Etats-Unis utilisent la télévision de façon considérable, particulièrement pour les cours de formation technique et professionnelle. Le B.A.E.Q., en 1965, a tenté de mettre au point un projet de télévision scolaire qui avait comme objectif de relever le niveau d'instruction de la population régionale (1). Ce projet devrait être repris et approfondi davantage. Peut-être le ministère de l'Education y trouverait-il un moyen privilégié de mettre à la disposition de la population certaines possibilités de formation académique ou professionnelle intéressantes.

En conséquence, le B.A.E.Q. recommande:

RECOMMANDATION 37

Que les responsables de l'Education des adultes, au niveau provincial, scrutent les possibilités de mettre à contribution des moyens audiovisuels tels que la télévision dans l'effort de scolarisation et de formation professionnelle qui s'impose pour une large couche de la population québécoise, particulièrement dans la région couverte par le B.A.E.Q.

Conclusion

Ainsi donc, il appert que toutes les possibilités de formation professionnelle n'ont pas été épuisées dans le territoire-pilote, loin de là. La nomenclature élaborée plus haut ne prétend pas à l'exhaustivité, elle ne fait qu'enligner une séric de propositions qu'on aurait avantage à fouiller

---

(1) Certaines priorités ont fait abandonner ce projet. Un dossier assez considérable a pourtant été accumulé. La télévision éducative.

plus à fond et souvent à mettre en oeuvre, pour une organisation plus serrée du recyclage dans une perspective de reclassement. Malgré les efforts déjà consentis par la région, on réalise déjà mieux certaines insuffisances et lacunes qui devront être corrigées rapidement, tant du côté de la formation académique que du côté formation professionnelle, si l'on veut éviter d'une part une rapide désaffection de la population pour des programmes incomplets ou mal intégrés, et d'autre part, si l'on veut accélérer le passage d'une économie régionale stagnante à une économie beaucoup plus dynamique, qui n'aurait rien à envier au rythme de croissance du Québec. L'implantation d'un système cohérent et bien intégré de reclassement des travailleurs est un des prix que la région doit payer pour y arriver.

Les Programmes 1 et 3 précédemment décrits se sont attachés de façon particulière à définir les voies d'approche d'un reclassement conçu à la dimension d'une région qui doit réorganiser ses activités économiques en profondeur dans les quelques années à venir. L'ampleur des changements à envisager suffit à justifier, nous en sommes convaincus, la mise en place de cette structure régionale visant à faciliter l'avènement du facteur humain comme élément dynamique de cette évolution.

Mais cette approche globale ne doit pas nous faire oublier la possibilité d'interventions plus spécifiques, là où certains problèmes mieux circonscrits et souvent plus pressants d'apparence appellent une action localisée et rapide. Nous avons déjà mentionné pour illustrer ce phénomène, le cas de certaines mises à pied collectives à l'intérieur d'entreprises qui doivent soit fermer leurs portes, soit mécaniser plus avant leurs opérations (1). C'est d'ailleurs à de tels cas que s'est presque toujours

---

(1) Pour un rappel de la distinction entre approche régionale et approche spécifique dans l'opération de reclassement, revoir les pages 96 à 102 du présent chapitre.

appliqué l'action du Service de reclassement des travailleurs du ministère du Travail québécois. La même approche pourrait sans doute être également utilisée dans le cas de certaines catégories d'individus qui, quoique non rattachés aussi directement aux activités d'une entreprise, n'en présentent pas moins certaines caractéristiques particulières (homogénéité de l'occupation, concentration géographique ou industrielle, etc...) qui pourraient faciliter l'utilisation de cette approche.

Suivent deux projets qui répondent précisément à ces critères et qui comme tels pourraient représenter une possibilité d'extension des activités du Service de reclassement des travailleurs, dans le cadre d'opérations coordonnées par le Comité interministériel régional sur la main-d'oeuvre (CIRMO).

PROJET 3: Relocalisation (stabilisation dans l'espace) et stabilisation dans l'emploi d'un groupe de travailleurs forestiers du territoire.

a) Nature du projet

Le projet consiste à rapprocher de leur lieu de travail deux cents ouvriers forestiers mariés, manoeuvres et, de préférence, demeurant actuellement dans des paroisses de colonisation ou des paroisses marginales.

Nous croyons que ce déplacement géographique et ce changement de milieu de vie et de genre de vie ne seront acceptés que si la stabilisation dans le temps (1) les accompagne. Autrement dit, les ouvriers forestiers et leur famille n'accepteront pas ce changement si la garantie d'un travail à l'année ne leur est pas fournie.

Dans l'état actuel et futur de l'industrie forestière, cette garantie d'emploi annuel ne peut être fournie que par les opérations mécanisées qui demandent alors des travailleurs spécialisés et entraînés.

Par ailleurs, les transformations au niveau des attitudes exigées par les changements conséquents à un tel projet supposent de la part des ouvriers forestiers en cause une adhésion claire et réfléchie pour son succès à long terme.

Nous en arrivons donc à une nouvelle formulation du projet. Il consiste à stabiliser dans l'espace et dans le temps, grâce à l'animation

---

(1) Stabilité de l'emploi et dans l'emploi. Voir à ce sujet C. Legendre, Rapport de recherche sur l'instabilité de la main-d'oeuvre forestière, B.A.E.Q., 1966.

sociale et au reclassement, deux cents ouvriers forestiers mariés répondant aux caractéristiques mentionnées plus haut.

L'analyse de la situation de la main-d'oeuvre dans le secteur de l'exploitation forestière (1) nous a permis de constater le faible niveau des revenus dû en grande partie à une période d'opération saisonnière et à un taux de roulement très élevé (conséquent à l'insatisfaction prononcée de la main-d'oeuvre).

Elle nous a conduit à la conclusion aussi que la prolongation des opérations ne se réaliserait que chez les entreprises mécanisées qui exigent une main-d'oeuvre spécialisée, entraînée et stable. Sur ce dernier point, les déclarations des dirigeants de l'industrie affirment que le problème de la stabilité de la main-d'oeuvre est certainement un des problèmes importants actuellement.

Or, il est acquis dans l'industrie forestière que l'instabilité et le taux de remplacement élevés de la main-d'oeuvre dans ce secteur sont tributaires en bonne partie de l'éloignement parfois très considérable du lieu de travail et de son isolement. Les travailleurs forestiers les plus éloignés ont en général une durée d'emploi plus faible, passent moins de jours au camp et travaillent moins longtemps, d'où des revenus inférieurs.

En quoi consiste cette stabilité dans l'espace? "Elle signifie que le travailleur forestier pourra dorénavant exercer son métier tout en maintenant une vie familiale normale; elle vise à faire disparaître la nécessité d'une mobilité géographique à l'intérieur et à l'extérieur de la région, qui amenait souvent le travailleur à s'absenter de chez lui pendant plusieurs semaines, sinon plusieurs mois consécutifs. Par ailleurs, cette stabilisation devra encourager le

---

(1) Voir C. Legendre, op. cit.

regroupement ou la concentration de la population forestière dans les unités locales les mieux équipées, compte tenu évidemment de la distance à parcourir pour atteindre les chantiers de coupe" (1).

Le rapprochement du lieu de travail assurant une vie familiale plus normale permet à l'ouvrier forestier de supporter plus facilement la vie de camp rendue nécessaire par la nature du travail. Il permet aussi au travailleur de mener une vie sociale et communautaire plus normale. La situation actuelle où il vit en marge des activités socio-polotiques de sa communauté renforce l'idée que le travail en forêt est un travail marginal, "pas comme les autres" et que l'on fait parce que mal pris.

L'Esquisse mentionnait deux conditions importantes pour la réalisation de la stabilisation dans l'espace. La première, essentielle, c'est la stabilisation dans le temps dont nous avons parlé plus haut. La seconde, l'existence d'une voirie forestière développée permettant aux travailleurs de se rendre facilement et rapidement à leur lieu de travail (malgré les 50 ou les 75 milles qu'ils devront souvent parcourir) et diminuant le sentiment d'isolement ressenti par les travailleurs.

Beaucoup de paroisses ouvertes à la colonisation il y a 30 ou 40 ans, sont maintenant incapables de faire vivre leur population qui va chercher à l'extérieur le revenu dont elle a besoin et fournit le plus fort contingent de la main-d'oeuvre forestière (2). Ces lieux de résidence sont donc devenus artificiels et l'étude sur

---

(1) Voir Esquisse du Plan, la Forêt, B.A.E.Q. 1965, p. 147.

(2) Nous donnons à la fin une liste complète de ces paroisses où le problème est le plus aigu.

le problème des paroissés marginales (1) a donné une idée des coûts sociaux que représente une telle situation. L'étude a conclu facilement qu'il fallait entreprendre, sans tarder, de remédier à la situation. Mais le grand problème qui se pose est celui de fournir un moyen de subsistance permanent aux familles impliquées (2).

Le présent projet, concerne deux entreprises forestières bien connues: l'une du territoire, la Papeterie Bathurst de New-Richmond, l'autre de la Côte-Nord, la Québec North Shore Paper de Baie-Comeau (3). Nous avons choisi ces deux entreprises pour les raisons suivantes.

- Il s'agit de deux entreprises dont l'exploitation est déjà très mécanisée et le sera davantage d'ici quelques années. Ces entreprises ont un besoin pressant d'hommes spécialisés et compétents (v.g. des mécaniciens et des opérateurs de machines);

---

(1) Cf. Le Rapport du Comité Interministériel pour l'étude du problème des paroisses marginales. B.A.E.Q., 1965.

(2) Le fait que nous établissions un lien entre notre projet et le problème des paroisses marginales n'implique pas que la réalisation du projet dépende de la solution du problème des paroisses marginales et vice-versa. Mais notre projet peut concourir sûrement à la solution de ce problème.

(3) Nous supposons que ces entreprises accepteront un tel projet. Rien n'empêche le projet de s'adresser à d'autres entreprises forestières du territoire ou extérieures à celui-ci, si elles remplissent certaines conditions et si le projet s'avère un succès. Nous pensons en particulier aux entreprises qui exploitent dans les forêts domaniales sous la juridiction du MTF.

- toutes deux procèdent déjà avec des coupes prolongées d'une durée minimum de huit mois et entendent les étendre le plus possible dans l'année. Il y a donc là possibilité d'emplois stables;

- les deux entreprises doivent affronter un taux de roulement élevé de plus en plus incompatible avec la nature de leurs opérations;

- leur politique officielle de main-d'oeuvre vise à la stabilisation. Elles ont déjà posé certains gestes en ce sens;

- chez ces entreprises, la main-d'oeuvre est syndiquée. Nous verrons plus loin que nous accordons beaucoup d'importance à ce fait;

- la voirie forestière chez elles est relativement bien développée et doit l'être davantage dans les prochaines années;

- les deux compagnies dirigent la quasi-totalité de leurs camps forestiers. L'abandon du système de contracteur au profit du système de compagnie, permet beaucoup plus de souplesse et de cohérence dans la politique du personnel;

- elles ont organisé et organisent chaque année des cours de spécialisation et d'entraînement pour divers groupes d'employés (v.g. cuisinier, mécanicien, opérateur de machine, etc.). Cette expérience est un élément positif pour le présent projet.

Le choix d'une entreprise située hors du territoire-pilote s'explique amplement par le fait qu'en 1963 et 1964, cette entreprise recrutait respectivement 67% et 77% de sa main-d'oeuvre parmi les travailleurs de la région.

b) Le projet et ses implications

Après avoir défini l'ensemble du projet, on peut facilement déduire que, dans une

perspectives où les deux conditions essentielles à la stabilisation dans l'espace seraient réalisées, la demande pourrait facilement dépasser l'offre, i.e. qu'un trop grand nombre de candidats désireraient se prévaloir des mesures relatives au projet en proportion des débouchés offerts par les deux entreprises en question (1). C'est pourquoi nous avons établi un certain nombre de critères que devront satisfaire les travailleurs pour devenir éligibles au projet. Il en a déjà été question plus haut, mais nous les reprenons ici en les motivant et nous en ajouterons d'autres.

Nous essaierons ensuite d'évaluer les principales implications du projet découlant de l'orientation que nous voulons lui donner. Nous verrons ensuite quel pourrait être le déroulement possible de l'expérience.

1) Les critères

Afin de faire porter l'expérience sur les travailleurs dont la situation nécessite le plus une intervention, mais pour qui un tel investissement s'avérerait rentable, nous avons établi les critères suivants. Les travailleurs éligibles seraient:

- Mariés

Nous considérons normal qu'ils soient les premiers bénéficiaires du projet étant ceux qui ont le plus d'obligations et par conséquent ceux qui connaissent la situation la plus pénible. Nous savons aussi que les travailleurs mariés affichent une meilleure stabilité;

- Manoeuvres

Le projet doit s'appliquer d'abord à ceux qui sont le plus démunis, qui en ont le plus besoin. Leur scolarité en général ne dépasse pas la 7e année;

---

(1) Rien toutefois n'empêcherait de répéter l'expérience avec d'autres employeurs.

- Résidents des paroisses dites marginales

Nous avons motivé ce critère plus haut;

- Agés de moins de 40 ans

Nous croyons que cette limite d'âge se justifie pour les raisons suivantes:

Chez les plus jeunes, les réactions émotionnelles au départ sont moins vives et l'adaptation plus facile; la très grande majorité des travailleurs actuels a moins de 40 ans (50% ont moins de 30 ans); ces travailleurs offrent une plus longue perspective d'emploi; ces travailleurs sont plus aptes à suivre des cours de récupération scolaire et de formation professionnelle;

- Aptes à suivre des cours de récupération scolaire et de formation professionnelle. Ces travailleurs étant peut-être limités plus que d'autres dans leurs possibilités de reclassement dans des métiers industriels et urbains, nous croyons que l'industrie forestière peut offrir des postes moins exigeants (la stabilisation inclut les coupeurs);

- Ayant gagné et gagnant leur vie presque exclusivement en forêt;

- Déjà employés de préférence par les deux entreprises mentionnées. Le fait pour ces employés de connaître l'employeur et son organisation ne peut que les aider et faciliter les changements.

Nous avons mentionné déjà que deux cents travailleurs seraient touchés par le projet,

environ cent pour chacune des entreprises (1). Le choix de ce nombre pourrait se justifier ainsi:

- Les implications du projet, comme nous le verrons plus bas, sont considérables. Il ne s'agit pas d'un simple déplacement occupationnel, mais d'un changement réel de milieu de vie et de genre de vie. Pour plusieurs cette transition est assez avancée, mais pour beaucoup elle commence. D'où limitation du nombre;

- la situation de changement et son rythme même dans l'exploitation forestière limitent les possibilités numériques. Il y a des réductions sensibles du nombre de coupeurs ou de tronçonneurs, mais les autres tâches ou métiers ne marquent pas un accroissement aussi sensible;

- dans le cas de la Compagnie Bathurst, l'envergure des opérations et la provenance de la main-d'oeuvre limitent le nombre (ainsi cent est peut-être un nombre élevé);

- par ailleurs, les moyens mis en oeuvre par le projet supposent une certaine ampleur et limitent le nombre à la baisse.

2) Orientation et implications

L'orientation d'un tel projet est en partie dictée par le fait que la société doit assumer ses responsabilités devant les effets sur un travailleur d'une évolution socio-économique qui échappe au contrôle de ce dernier et qui en

---

(1) Ce nombre peut être modifié à la hausse ou à la baisse pour certaines raisons. Par exemple, la réponse des travailleurs à ces propositions et les besoins des entreprises concernées.

fait souvent sa victime. D'une part, l'intégration d'un travailleur dans un nouveau milieu de travail, souvent accompagnée d'un changement dans l'occupation, d'autre part, l'adaptation du travailleur et des siens dans un nouveau milieu de vie doivent guider les différentes phases de réalisation du projet.

De cette orientation, il découle nécessairement des implications dans différents domaines:

1° Implications financières

Le projet comporte des obligations financières diverses:

Compensation pour la perte de biens (maison, terre, roulant, etc.) non transportables, devenus inutiles et non-vendables; allocation pour le déménagement physique (transport des personnes et des biens, installation); financement du coût de relocalisation, dans l'hypothèse où des loyers ou des maisons doivent être construits (1); financement de la récupération scolaire et de la formation professionnelle; dépenses administratives pour la réalisation du projet proprement dit (personnel permanent et ses frais de déplacement, équipement nécessaire, frais de réunion et de rencontre).

2° Implications sociales

Ces implications sont surtout d'ordre familial. Nous avons dit plus haut que ce projet impliquait non seulement une mobilité occupationnelle, mais surtout un changement de milieu

---

(1) Plusieurs voudront être propriétaires de leur maison, d'autres ne trouveront pas les logements qui leur conviennent (prix et grandeur). Il faudra donc construire.

et de genre de vie. Le projet va accélérer les transformations déjà à l'oeuvre dans le milieu rural. Vivant jusque-là dans une petite paroisse rurale, le travailleur et sa famille vont devoir s'habituer au cadre de vie urbain. Ils devront perdre plusieurs habitudes qu'ils pouvaient avoir gardées de leur passage en agriculture. La tranquilité du rang sera du passé. La communauté paroissiale se sera élargie à la grandeur d'une agglomération de plusieurs milliers d'habitants où il leur sera parfois très difficile de retrouver quelques visages connus. La femme et les enfants en particulier vont ressentir ce changement.

Pour ceux qui iront sur la Côte-Nord, le paysage ne sera pas le même. Les champs cultivés en seront absents de même que les animaux. C'est un univers purement industriel et cosmopolite qui les attend.

C'est en résumé une conversion d'attitude, d'intention que demande le projet. N'oublions pas qu'il s'adresse à des personnes et des familles qui ne se sont jamais décidées à quitter le milieu dans lequel elles vivent.

De plus, la majorité des ouvriers forestiers n'ont pas l'intention de gagner leur vie en forêt. C'est actuellement pour eux un pis-aller temporaire (1).(quoique beaucoup, parce qu'ils ne savent pas où aller, vont en définitive y faire "carrière"), alors que le projet suppose qu'ils en fassent leur métier permanent.

L'aboutissement d'un tel changement ne peut se faire sans la présence d'un travailleur social pour faire du "counselling" ou des

---

(1) Les conclusions de la recherche sur l'instabilité de la main-d'oeuvre forestière (Voir C. Legendre, op. cit.) ont démontré que les conditions présentes du travail en forêt leur donnent raison de réagir ainsi.

études de cas auprès des familles. Il devra également collaborer avec un animateur social pour le "group work" et l'animation. Leur travail doit aller de pair avec un excellent programme d'information.

Tout au long de la mise au point, du lancement, de la réalisation et de la phase terminale du projet, la participation des travailleurs impliqués doit prévaloir. Ceci veut dire que le projet sera étudié avec eux, revisé et complété au besoin. La même chose devra être faite avec les autres participants et il sera nécessaire d'en arriver à des compromis. Dans cet esprit, le projet doit posséder la souplesse d'une loi-cadre.

3° Relations patronales-ouvrières

Les travailleurs n'accepteront pas de s'engager dans un tel projet sans obtenir certaines garanties occupationnelles. Même si la situation actuelle ne les satisfait pas, ils ne la changeront que pour plus de sécurité monétaire, i.e. travail bien rémunéré (1), annuel et assuré. Un emploi stable et permanent suppose également des clauses élaborées de sécurité d'emploi (mise à pied, rappel, transfert, renvoi) de bénéfices sociaux, et d'autres changements importants comme le mode de rémunération.

Le rôle du syndicat apparaît donc ici primordial. Seul porte-parole officiel permanent des employés, il devra tout au long du projet faire valoir le point de vue des travailleurs. Notre connaissance des syndicats présentement en place nous laisse prévoir la nécessité de changements sensibles dans leur organisation et leur

---

(1) Notons que le déménagement augmentera le coût de la vie de ces familles, surtout sur la Côte-Nord.

fonctionnement (1).

De leur côté, les employeurs n'accepteront pas facilement certaines demandes des travailleurs. Ils voudront aussi l'assurance de la fidélité de la main-d'oeuvre. Mais ils devront discuter dans un contexte plus large et un climat différent des négociations habituelles.

Un travail d'animation sociale devrait aider beaucoup à l'établissement d'un dialogue en facilitant l'approfondissement de la situation par l'une et l'autre partie.

4° Centres de décision impliqués

Les principaux centres de décision impliqués dans la réalisation du projet sont les suivants:

- Les gouvernements

Ministère de la Main-d'oeuvre (Ottawa) et ministère du Travail (Québec) pour le reclassement et formation professionnelle; ministère de l'Education (Québec) et les commissions scolaires (locales ou régionales) pour la récupération scolaire et la formation professionnelle; ministère de la Famille et du Bien-Etre Social (Québec) pour répondre à certains besoins familiaux (2); les municipalités (New-Richmond et

---

(1) Nous croyons que les unions peuvent retirer beaucoup de la participation active des travailleurs à l'occasion de ce projet et devraient prendre les moyens pour l'étendre et la développer. Un programme d'éducation syndicale pourrait être mis à exécution.

(2) Ce ministère pourrait s'appuyer sur la collaboration des agences privées de service social.

Baie-Comeau ou Hauterive) pour le relogement et l'intégration sociale.

- Les Compagnies

Québec North Shore Paper; les Papeteries Bathurst (Chaleurs).

- Les Unions

Fédération des Travailleurs Forestiers de Gaspé (UCC); Bûcherons et Employés de Scieries, local 2817, Fraternité Unie des Charpentiers et Menuisiers d'Amérique.

- Le Comité Interministériel Régional sur la Main-d'Oeuvre (CIRMO).

c) Structure de réalisation

La réalisation du projet sera confiée à un comité spécifiquement formé à cette fin et qui pourra ou non prendre la forme d'une société privée sans but lucratif. Ce comité serait constitué des délégations suivantes: représentants des compagnies concernées et des syndicats impliqués; représentants des divers ministères fédéraux ou provinciaux intéressés de même que des municipalités d'accueil des travailleurs reclassés. De plus, le comité compterait un représentant du CIRMO qui, en principe, devrait en être le secrétaire. Ce représentant du CIRMO constituerait évidemment la délégation du Service de reclassement du MTQ.

1) Représentation sur le comité "ad hoc"

Chaque compagnie aura droit à deux représentants et chaque union également à deux représentants dont un serait élu parmi et par les travailleurs impliqués dans le projet. Les représentants gouvernementaux viendront des ministères de la Famille et du Bien-Etre Social et de l'Education. Les municipalités auront droit à deux représentants: un venant de chacune des municipalités où demeureront les travailleurs une fois

déménagés. Enfin le CIRMO, à qui nous confions la responsabilité première et le rôle directeur dans ce projet (1), aura un représentant sur le comité. Au total,donc, environ 14 membres siégeront sur ce comité.

2) Personnel permanent

Nous proposons l'engagement de 4 personnes à la permanence de la société, dont une à plein temps, le directeur général. L'équipe devrait être constituée de la façon suivante:

- Un directeur général, rattaché au CIRMO pour être la cheville ouvrière du comité (il en est le secrétaire) et de la permanence, agir comme coordonnateur et comme administrateur;

- Un travailleur social pour le "counselling" et les études de cas dont nous avons parlé plus haut;

- Un animateur social pour faciliter la prise de conscience des intéressés par le travail de groupe comme nous en avons aussi parlé plus haut;

- Un sociologue pour suivre l'expérience, faire les recherches statistiques et autres qui s'imposent et conseiller le groupe.

Ces trois dernières personnes seront appelées à travailler selon les besoins.

d) Budget

Nous allons tenter ici d'esquisser le coût total du projet. Les chiffres mentionnés ne seraient évidemment que des estimations

---

(1) Nous croyons cette situation préférable à toute autre, parce qu'il lui sera plus facile d'obtenir la collaboration des intéressés au projet.

et devraient servir uniquement d'indication.

Voici par poste, les principales dépenses prévues:

1)	Une allocation moyenne de $3000 par famille pour les biens non récupérables (maison, terre, roulant, etc).	$ 600,000
2)	Une allocation de déménagement de $200 en moyenne par famille	40,000
3)	Environ $1000 par famille pour garantie de dettes	200,000
4)	Coût de la formation académique et professionnelle (1)	
	a) Selon l'hypothèse 1 (2).	
	(1) Formation académique	147,600
	(2) Formation professionnelle	76,800
	b) Selon l'hypothèse 2	
	(1) Formation académique	407,376
	(2) Formation professionnelle	195,072
5)	Administration générale et personnel permanent	45,000
TOTAL	(Hypothèse 1)	$1,109,400
	(Hypothèse 2)	$1,487,448

(1) Nous ne tenons nullement compte ici des enfants des travailleurs reclassés qui pourraient s'inscrire à un programme de formation académique ou professionnel.

(2) Voir Section 3 du présent chapitre pour une explication détaillée de ces différentes hypothèses.

Nous n'avons pas inclus le coût du relogement dans le budget. Ce coût n'est pas du même ordre que celui du déménagement par exemple. Il peut varier passablement selon que l'on construit des maisons dont les travailleurs deviennent propriétaires ou que l'on ne fait que les aider à se trouver un logement. Entre les deux extrêmes, plusieurs combinaisons (1) sont possibles et le coût peut varier considérablement.

Ainsi, dans l'hypothèse de construction de maisons uni-familiales, le coût peut s'élever à $2,000,000, (soit 200 maisons d'une valeur moyenne de $10,000.00 chacune, chiffre très conservateur). Les modes de propriété peuvent aussi varier beaucoup: propriété des travailleurs, d'une société spéciale, des compagnies, etc.

Nous voulons faire deux remarques supplémentaires sur le logement:

- Il est plus que probable qu'il s'agira de construction de maisons à New-Richmond puisque la ville manque de logement. Il s'agirait alors d'intégrer au quartier domiciliaire déjà existant un type de maison à la portée du revenu des travailleurs forestiers;

- à Baie-Comeau (et Hauterive), il faut tenir compte du prix particulièrement élevé des logements. Ce prix rend très difficile leur location par un travailleur forestier, spécialement pour ceux dont la famille est nombreuse. A première vue, il faut penser encore là à construire(2)

---

(1) Par exemple, la construction de maisons en rangée.

(2) Les maisons coûteraient moins cher à construire à Hauterive à cause de terrains plus propices. Voilà pourquoi au cours du texte nous avons toujours mentionné le nom de cette ville voisine de Baie-Comeau.

Cependant à mesure que la construction des barrages et des centrales se complète, la main-d'oeuvre employée par l'Hydro diminue et le coût des logements va probablement baisser sensiblement.

e) Phases de réalisation

Le contenu de chaque phase tente de respecter les principes et les observations énoncés plus haut. Ce contenu peut évidemment varier. Certaines tâches classées dans telle ou telle phase peuvent commencer à une étape antérieure ou postérieure selon le cas. Voici les principales tâches que nous prévoyons:

1) Phase préliminaire (ou de mise au point)

Cette phase consiste à établir plus précisément l'orientation et les termes du projet et à mettre sur pied l'organisation pour le réaliser. Prennent place à ce moment les tâches suivantes:

- Le représentant du CIRMO rencontre les entreprises et les syndicats, pour discuter leur participation au projet;

- formation du comité;

- établissement d'un budget, engagement des permanents;

- début du travail.

2) Phase préparatoire (ou de lancement)

Cette phase marque le début proprement dit de la réalisation du projet et prépare le déplacement géographique des travailleurs et de leur famille. Cette phase comprend les tâches suivantes:

- la détermination avec les employeurs des besoins de main-d'oeuvre: nombre, spécialités, etc.;

- la sélection des travailleurs qui participeront au projet. Cette sélection suppose:

l'établissement de données statistiques de base i.e. nombre de candidats possibles, leur âge, leur niveau de scolarité et leur expérience de travail, leur revenu annuel et sa composition, leur durée d'emploi annuelle, leurs charges familiales, leur statut de propriétaire ou de locataire, leur provenance géographique, etc;

- l'intensification de l'information, de la consultation et de l'animation sociale auprès de ces travailleurs et de leur famille;

- l'établissement avec les travailleurs d'un inventaire détaillé de leurs besoins scolaires, professionnels, matériels et autres, de leurs goûts et aptitudes;

- leur orientation en fonction de leurs aptitudes et des besoins des entreprises;

- la mise sur pied de l'organisation de cours, forum, etc; mise en chantier de l'équipement d'accueil des futurs reclassés;

- l'éducation syndicale.

3) Phase active

Il s'agit vraiment dans cette phase de réaliser le déplacement géographique et d'opérer le reclassement occupationnel nécessaire. Le plus gros des énergies porte pendant cette période sur:

- la récupération scolaire, la formation professionnelle;

- l'animation sociale chez les femmes (v.g. initiation budgétaire comme la C.S.N. en fait, etc);

- l'aménagement des logements;

- la liquidation des biens non-récupérables;

- le déménagement.

4) Phase de consolidation

Nous avons dit plus haut que nous considérions comme indispensable une période d'intégration au nouveau milieu et d'évaluation de l'expérience. L'intégration demande le concours des divers organismes locaux ou municipaux. L'évaluation de l'expérience, quoique continuelle grâce à l'animation sociale, connaît un temps fort pendant cette phase. En résumé:

- intégration et adaptation à la nouvelle communauté urbaine;

- évaluation globale par les intéressés des résultats de l'expérience et des possibilités d'en étendre la réalisation.

Indiquons avant de terminer quelle pourrait être la durée approximative de chacune des phases:

Phase préliminaire: 3 mois;
Phase préparatoire: 6 à 8 mois;
Phase active: 12 mois;
Phase de consolidation: 12 mois

Conclusion

Voici la liste des localités où pourrait être recrutée la main-d'oeuvre impliquée

dans le projet de déménagement. Nous avons groupé ces localités autour de chacune des entreprises en nous basant sur la distance et la zone d'influence.

NEW-RICHMOND - LES PAPETERIES BATHURST

Ste-Marguerite
St-Conrad
L'Alverne
Dugal (St-Jean-de-Brébeuf)
Robidoux
St-Jogues
Pellegrin
Pabos-Nord (St-Charles-Garnier)
St-Gabriel-de-Gaspé
Rameau

BAIE-COMEAU - LA QUEBEC NORTH SHORE PAPER

St-Médard
Esprit-Saint
Ste-Paula
St-René
St-Nil
St-Jean-de-Cherbourg
St-Thomas-de-Cherbourg
St-Paulin-d'Alibaire
St-Octave-de-l'Avenir
St-Bernard-des-Lacs
Sacré-Coeur-des-Landes

PROJET 4: Reclassement des pêcheurs côtiers de la Gaspésie

a) Nature du projet

Ce projet - il est utile de le rappeler - vise à offrir aux pêcheurs côtiers désireux de changer de métier et aptes à le faire, toutes les chances voulues d'accéder à un emploi stable et rémunérateur. De préférence, les pêcheurs côtiers seront dirigés vers la pêche hauturière et les usines de traitement du poisson afin de respecter leurs goûts, de tabler sur des connaissances déjà accumulées et de leur éviter une période d'entraînement trop onéreuse.

b) Priorité du projet

Le projet de reclassement des pêcheurs côtiers doit être considéré en toute priorité pour les deux raisons suivantes:

Il est urgent d'aider les pêcheurs côtiers à délaisser un métier qui les laisse dans une situation socio-économique injustifiable à notre époque.

L'expansion des pêcheries hauturières commande la préparation de forces ouvrières suffisantes pour combler l'offre d'emploi dans les usines et sur les navires.

c) Les critères de sélection des candidats

Dans la pêche hauturière en Gaspésie, le nombre de pêcheurs hauturiers devrait augmenter d'environ 225 de 1966 à 1972. Dans les usines de transformation du poisson, il y avait 5123 hommes-mois de travail en 1966; ce nombre est susceptible de dépasser 9000 en 1972; cependant, cette augmentation est appelée à se traduire plus par

un allongement de la période d'emploi que par une augmentation de personnel. L'offre d'emploi dans les autres secteurs d'activité économique basée sur l'exploitation des ressources naturelles sera marginale, étant donné qu'ils sont actuellement caractérisés par une surpopulation active.

Donc, même si le projet de reclassement s'adresse à tous les pêcheurs côtiers de la Gaspésie, il faudra établir des priorités parce que les pêcheurs côtiers sont en nombre supérieur aux ouvertures de travail prévisibles dans les autres activités.

Le BAEQ suggère de favoriser d'abord, dans ce projet, les pêcheurs côtiers qui répondront aux critères suivants:

- Avoir gagné et gagner sa vie surtout avec la pêche côtière. Le pêcheur-cultivateur, par exemple, est habituellement mieux pourvu que le côtier qui n'a pas d'autre occupation que la pêche.

- Etre apte à suivre des cours de ré-entraînement professionnel.

- Habiter dans la zone comprise surtout entre Matane et Cap-aux-Os inclusivement à cause de la valeur relativement faible des ressources accessibles aux pêcheurs côtiers dans cette zone.

- Etre relativement jeune

Plusieurs raisons nous amènent à favoriser en priorité le reclassement des jeunes pêcheurs côtiers: ils sont plus mobiles, et ont eu moins le temps de s'enraciner dans leur occupation; plus les candidats sont jeunes, plus ils offrent à l'employeur éventuel une longue perspective d'emploi; ils sont plus aptes à suivre des cours de récupération scolaire et de ré-entraînement, etc.

d) Les caractéristiques des pêcheurs côtiers de la zone comprise entre Matane et Cap-aux-Os.

1) Nombre

D'après les chiffres de la Section des Pêcheries du Bureau de la Statistique du Québec, (BSQ), il y avait environ 475 pêcheurs côtiers dans la zone Matane-Cap-aux-Os en 1964. Ce nombre devait être passé à environ 425 en 1965, si l'on juge par la diminution des pêcheurs côtiers de cette zone depuis 1961. Remarquons toutefois la définition du pêcheur côtier retenue par le BSQ: tout individu capturant du poisson pour la vente, à l'exclusion des aides pour quelques jours seulement, des garçons de 14 ans ou moins, des hommes tendant des trappes à homards ou d'autres engins de pêche pour capturer du poisson pour leur propre usage, des pêcheurs sportifs, et des pêcheurs qui, utilisant des bateaux de 15 tonnes et plus, font des sorties à la pêche susceptibles de durer plus d'une journée (pêcheurs hauturiers)(1). Parmi ces 425 pêcheurs côtiers il y en a donc qui n'ont fait de la pêche qu'à temps partiel.

2) Caractéristiques

Nous devons à la Fédération des Pêcheurs-Unis de Québec une connaissance assez intime des principales caractéristiques des pêcheurs côtiers de la zone Matane-Cap-aux-Os (2), pour

---

(1) Voir: "Pêcheries Commerciales 1964", pp. 2-3.

(2) Remarquons que la Fédération des Pêcheurs-Unis de Québec est la seule entreprise de pêche établie sur le côté Nord de la Gaspésie et la plupart des pêcheurs côtiers de la zone sont sociétaires de la Fédération.

l'année 1965. Nous ferons ici une brève synthèse des caractéristiques les plus significatives afin de mieux mesurer l'importance et la portée du projet de reclassement de ces pêcheurs côtiers.

1° L'âge

TABLEAU 49: AGE DES PECHEURS COTIERS DE LA ZONE MATANE-CAP-AUX-OS, 1965.

Groupes d'âge	Nombre de déclarants	Pourcentage des pêcheurs
15-24	63	17.5
25-34	35	9.7
35-44	53	14.7
45-54	91	25.3
55-64	62	17.2
65 et plus	56	15.6
TOTAL	360	100.0

Source: Fédération des Pêcheurs-Unis de Québec, compilation du B.A.E.Q.

Comme on peut le voir par le tableau 49, le groupe d'âge dominant est celui de 45 à 54 ans; 58% des pêcheurs ont plus de 45 ans.

2º La scolarité

La scolarité des pêcheurs côtiers est faible: étant donné les faibles possibilités économiques de l'occupation, les plus instruits ont en majorité déjà quitté le milieu. Il est toutefois intéressant de noter que le degré d'instruction est plus élevé chez les jeunes pêcheurs.

TABLEAU 50: AGE ET SCOLARITE DES PECHEURS COTIERS DE LA ZONE MATANE-CAP-AUX-OS, 1965.

Années de scolarité	1-3 ans		4-5 ans		6-8 ans		9 et plus		Total	
Groupe d'âge	No	%	No	%	No	%	No	%	No	%
14-24	0	0.0	17	31.5	29	53.7	8	14.9	54	100.0
25-34	0	0.0	15	48.4	15	48.4	1	3.2	31	100.0
35-44	14	28.0	22	44.0	14	28.0	0	0.0	50	100.0
45-54	19	26.6	39	54.1	10	13.8	4	5.5	72	100.0
55-64	20	40.0	26	52.0	4	8.0	0	0.0	50	100.0
65 et +	25	52.1	20	41.7	3	6.2	0	0.0	48	100.0
TOTAL	78	25.6	139	45.6	75	24.7	13	4.2	305	100.0

Source: Fédération des Pêcheurs-Unis de Québec; Compilation du B.A.E.Q.

3° Les débarquements et les revenus de la pêche

En 1965, 9 pêcheurs seulement sur 233 déclarants ont vendu à la seule entreprise de transformation de la zone étudiée plus de 20,000 livres de poisson, comme l'indique le tableau 51.

En 1965, le prix moyen du poisson de la zone - y inclus les ristournes - était d'environ 4½ cents la livre. On peut donc dire que 80% des pêcheurs déclarants ont retiré moins de $450.00 de la vente de leurs prises. On remarquera cependant avec intérêt que les prises varient sensiblement avec l'âge: les plus jeunes pêcheurs ont effectué moins de débarquements, leur temps consacré à la pêche constituant peut-être souvent un résidu par rapport à d'autres occupations telles que le travail de voirie, en forêt ou ailleurs.

Les tableaux précédents convaincront les sceptiques - s'il s'en trouve - de l'état d'urgence de la situation des pêcheurs côtiers de la Gaspésie, en particulier du côté Nord. Ce n'est pas par hasard que le BAEQ a désigné la zone Matane-Cap-aux-Os comme devant constituer la région prioritaire du reclassement. Si cette zone ne suffit pas à remplir les ouvertures de postes à l'usine ou en mer, les centres de décision impliqués déborderont alors cette zone.

e) Les centres de décision impliqués

Plusieurs centres de décision sont ou peuvent être impliqués dans ce projet.

1) L'Etat Fédéral

- **Le ministère des Pêcheries du Canada**

Ce ministère a déjà mis à la disposition du gouvernement de Terre-Neuve plusieurs

TABLEAU 51: DISTRIBUTION DES PECHEURS COTIERS SELON LES DEBARQUEMENTS ET L'AGE, ZONE MATANE A CAP-AUX-OS, 1965.

Débarquements en livres	0 - 4999		5000 - 9999		10,000-14,999		15,000-19,999		20,000 - et +		Total	
Groupes d'âge	No	%	No	%	No	%	No	%	No	%	No	%
15-24	26	76.6	6	17.6	1	2.9	0	0.0	1	2.9	34	100.0
25-34	15	88.2	1	5.9	0	0.0	0	0.0	1	5.9	17	100.0
35-44	14	43.7	12	37.5	5	15.7	0	0.0	1	3.1	32	100.0
45-54	42	59.2	12	16.9	8	11.3	6	8.4	3	4.2	71	100.0
55-64	21	53.8	9	23.1	5	12.8	4	10.3	0	0.0	39	100.0
65 et plus	19	47.5	11	27.5	6	15.0	1	2.5	3	7.5	40	100.0
TOTAL	137	58.7	51	21.5	25	10.8	11	5.2	9	3.8	233	100.0

Source: Fédération des Pêcheurs-Unis de Québec, compilation du B.A.E.Q.

millions de dollars pour aider les habitants des petits villages de pêcheurs à se déplacer vers les centres. Les subventions moyennes sont de $2,400. par famille déplacée.

- Le ministère de la Main-d'Oeuvre

Les bureaux du SNP de Matane et de Gaspé sont en mesure de jouer un rôle de premier plan dans ce projet, particulièrement dans le cas des pêcheurs côtiers qui voudront se diriger vers un autre secteur que l'industrie de la pêche.

De plus, le programme de mobilité de main-d'oeuvre du ministère prévoit des prêts et des subventions pour aider les travailleurs à se déplacer vers les régions où les occasions d'emploi sont plus nombreuses. Enfin, le ministère de la Main-d'Oeuvre héritera vraisemblablement de l'administration du plan conjoint en vertu duquel le ministère du Travail versait une contribution égale à 50% ou plus des frais encourus dans les programmes conjoints de formation technique et professionnelle.

2) L'Etat du Québec

- Le ministère de l'Education aura sans contredit un rôle majeur à jouer par son Ecole des Pêcheries, ses commissions scolaires, et ses accords avec le fédéral (plans conjoints).

- Le ministère de la Famille et du Bien-Etre Social pourra intervenir dans certains besoins familiaux.

- Le ministère du Travail devra jouer le rôle de pilote du projet par son Service de Reclassement des travailleurs.

- La Direction des Pêcheries aidera à confectionner la liste des pêcheurs côtiers.

3) Les gouvernements municipaux de Rivière-au-Renard, Gaspé, Newport ou Chandler et de Paspébiac ou New-Carlisle devront offrir des facilités de relogement aux familles qui viendront travailler dans les usines de poisson des quatre complexes de pêche.

4) La Fédération des Pêcheurs-Unis de Québec dont sont membres la plupart des pêcheurs côtiers de la Gaspésie auront à faciliter la tâche de multiples façons: (Ex.: confection de fiches individuelles des pêcheurs côtiers, dépositaire central des équipements de pêche récupérables, etc.). Les Produits de la Pêche de la Péninsule Ltée auront aussi à collaborer en faisant connaître leurs besoins en travailleurs et pêcheurs et en facilitant l'ouverture de postes pour les reclassés.

5) La Confédération des Syndicats Nationaux dont sont membres les employés des usines de filetage.

f) Structure de réalisation

La multiplicité des centres de décision impliqués appelle une coordination des forces et des agents.

Comme dans le cas des travailleurs forestiers, le projet nécessitera la formation d'un comité "ad hoc" qui fera appel à la participation active et à la responsabilité des intéressés.

Servant d'organisme de coordination et de consultation auprès de l'équipe de permanents dirigée par le représentant du CIRMO, ce comité compterait deux représentants du fédéral,

quatre des ministères provinciaux concernés (1), quatre des gouvernements municipaux qui recevront ces nouveaux travailleurs, un de la Fédération des Pêcheurs-Unis de Québec, un des Produits de la Pêche de la Péninsule Ltée et un de la CSN.

Quant aux phases de réalisation, elles sont les mêmes que dans le cas des travailleurs forestiers et le contenu de chacune s'adapte parfaitement aux deux projets.

Le calendrier des opérations pourrait être le suivant:

Période	Phase
1966: Septembre-Octobre	Phase préliminaire
1966: Novembre-Mars 1967	Phase préparatoire
1967: Avril à Mars 1968	Phase active
1968: Mars à Février 1969	Phase de consolidation

Ce calendrier ne doit pas être rigide. Certaines tâches classées dans telle ou telle étape peuvent commencer à une étape antérieure ou postérieure selon le cas. Ce sera en particulier le cas de la récupération scolaire et de la formation professionnelle.

---

(1) Le représentant du ministère du Travail et du CIRMO agirait encore ici comme secrétaire du comité et directeur de l'équipe active.

g) Cout de realisation du projet

Nous avons esquisse dans le tableau 52 les coûts qui peuvent être représentés par la réalisation du projet de reclassement. Ces couts sont une esquisse grossiere, étant donné que les dimensions du projet ne sont pas toutes precisées. Il en va de même des caracteristiques familiales il arrive souvent qu'une même famille compte plusieurs pêcheurs côtiers, le père et les fils: dans ce cas, il faut calculer un seul déménagement et éviter la duplication des previsions dans le dédommagement pour les biens non recupérables.

L'estime du cout ne manquera pas de faire sursauter. Remarquons toutefois qu'en 1963 les gouvernements ont dépensé en moyenne en paiements de transfert et octrois $850. par pecheur côtier qui faisait de la peche côtière son occupation principale (1). Il faut également penser aux réductions des coûts encourus dans le domaine des travaux publics (quais, abris, etc.), de la réfrigération, de la protection et de la collection.

---

(1) Voir: "Situation Economique de la pêche côtière du Québec", op. cit., pages 52 et 142.

TABLEAU 52: ESTIME BRUT DES DEPENSES POUR LE RECLASSEMENT DES PECHEURS COTIERS DE LA ZONE COMPRISE ENTRE MATANE ET CAP-AUX-OS.

	Nombre de cas	Coût total
	No	$
Allocation pour les biens non-récupérables (maison, vieux bateaux, etc.).	300 x 2,400	720,000
Déménagement	300	45,000
Récupération scolaire, spécialisation et réentraînement (1).	300	Hyp.1 336,600 Hyp.2 903,672
Administration générale, personnel permanent, frais de déplacements, etc.		40,000
TOTAL (selon l'hypothèse 1)		1,141,600
(selon l'hypothèse 2)		1,708,672

(1) Comme dans le cas des travailleurs forestiers, ce coût exclut la formation académique et professionnelle des enfants des pêcheurs côtiers.

SECTION III

Coût du reclassement des travailleurs dans la région

INTRODUCTION

Il nous apparaît difficile de faire une évaluation exhaustive de tous les coûts impliqués par le reclassement régional tel que défini dans les programmes, projets et recommandations explicités dans les pages précédentes. Il nous faudrait alors tenir compte de l'évolution des structures administratives impliquées par la mise en oeuvre du reclassement, et de l'impact de cette évolution en termes financiers: il nous faudrait de plus tenir compte des coûts impliqués par le fonctionnement de ces nouvelles structures, à chacune des phases du reclassement.

La première dimension de cette opération du calcul implique que l'on a déjà arrêté une structure rigide précisant le volume de personnel impliqué dans chacune des opérations du reclassement (dépistage; évaluation, classification, orientation; formation académique et professionnelle; placement, relance, mobilité, intégration au nouveau milieu de vie; recherche); or, on aura constaté que malgré une répartition assez rigoureuse des tâches de reclassement entre les organismes régionaux susceptibles d'y être intéressés, on n'est pas allé jusqu'à préciser dans le détail le volume de personnel devant y être affecté, pour la bonne raison qu'une telle évaluation risquait d'être téméraire ou arbitraire, et que seule la mise en branle progressive du reclassement pourra fournir une idée plus précise du personnel à mettre en place à chacune des étapes de l'opération. Il faudra donc accepter au début une période d'essais qui devrait permettre d'ajuster l'instrument à la tâche, et de le rendre fonctionnel. Dans ces conditions, un calcul des coûts à consentir pour roder le mécanisme régional de reclassement risque fort d'être arbitraire, c'est pourquoi nous avons

décidé de ne pas nous y risquer; cette lacune est en bonne partie atténuée du fait que les argents impliqués dans les différents postes prévus par la structure régionale de reclassement émargeront aux budgets différents de chacun des organismes éventuellement impliqués dans cette opération régionale: ministère du Travail, de la Main-d'Oeuvre, de l'Education, de la Famille, agences de service social, services de placement, etc.: l'accroissement du personnel inhérent à l'établissement des nouvelles tâches, peut alors être considéré comme la manifestation de l'expansion normale des services déjà à la disposition de la population régionale.

L'évaluation des coûts d'opération du mécanisme éventuellement mis en place n'est guère plus facile. En effet, l'importance de plusieurs des opérations déjà prévues dans le reclassement est parfois directement dépendante des comportements des candidats au reclassement, et parfois même de la conjoncture économique. Ainsi, par exemple, la fonction d'orientation proprement dite est résiduelle et ne s'adresse qu'aux individus qui présentent des problèmes aigus de cette nature; de même, la fonction placement telle que localisée au service de placement, acquerra une importance plus ou moins grande selon le volume des candidats qui y feront appel, et déterminera du même coup l'importance de la fonction de relance (follow-up) qui lui est conditionnée; enfin les investissements visant à encourager la mobilité géographique des travailleurs seront directement dépendants tant de la conjoncture économique que de la localisation des nouvelles industries. Pourtant chacune de ces opérations constitue une dimension du reclassement et à ce titre mériterait d'être considérée dans une étude des coûts globaux du reclassement au niveau régional. Faute de moyens nous permettant d'éviter l'arbitraire et la fantaisie pure, nous devrons négliger ces dimensions du reclassement dans notre étude des coûts. Elles pourront être considérées dans quelques années, une fois que les premiers précédents établis permettront de guider les calculs de façon satisfaisante.

Deux points demeurent, cependant, qui peuvent donner prise à certaines estimations de coût assez vraisemblables: le programme d'information massive conçu pour "dépister" les candidats au reclassement, et la dimension recyclage (formation académique et professionnelle). Outre que nos calculs peuvent déjà s'appuyer sur des précédents permettant de vérifier leur congruité, ces composantes du reclassement présentent un caractère global qui nous permet d'estimer l'ampleur de leur coût à partir de la prévision des volumes de candidats de 1967 à 1971 auxquels s'adresseront ces mesures (1). Dans le cas du recyclage, toutefois, le calcul des coûts demeurera difficile et l'on devra utiliser les chiffres qui suivent avec beaucoup de circonspection: comme le barème des allocations scolaires, d'une part, est appelé à évoluer à la hausse dans un avenir rapproché, comme d'autre part, les gouvernements provincial et fédéral ne se sont pas encore entendus sur la nature de ces barèmes, il nous faudra faire différentes hypothèses visant à couvrir les éventualités les plus vraisemblables.

A- COUT DU PROGRAMME D'INFORMATION

L'opération reclassement au niveau régional devra s'appuyer sur une information massive et soutenue. La recommandation 1 du présent chapitre établit d'ailleurs qu'un programme d'information bien coordonné s'avèrera un prérequis essentiel à l'engagement du plus grand nombre de candidats possible dans le processus du reclassement.

Afin d'en arriver à une approximation du budget dont devrait disposer les responsables de l'information au cours du Premier Plan, nous nous

---

(1) Ces volumes ont déjà été dégagés dans la Section I du présent chapitre, au paragraphe intitulé "Signification quantitative du reclassement". Voir en particulier les pages 124-127.

sommes basés sur les coûts d'opération des principales réalisations du service d'information du B.A.E.Q., que nous avons ensuite ajustés en considérant les besoins spécifiques du reclassement.

Les opérations d'information seraient évidemment concentrées autour des 35 semaines que dureront les deux cycles consécutifs de recyclage, de sorte que les chiffres qui vont suivre ont été calculés pour la plupart en regard d'une période d'opération d'une durée de 35 semaines. C'est pourquoi, à cause de la possibilité de donner plus d'extension à la période de temps couverte, les estimations budgétaires établies pourront ne constituer qu'un minimum.

La répartition par postes des sommes prévues pour l'information ne constitue évidemment pas un programme rigide que devraient respecter les responsables. Cette répartition s'inspire de la formule adoptée par le B.A.E.Q., dans le domaine de l'information et de la publicité.

TABLEAU 53: REPARTITION DES POSTES DU BUDGET DE L'INFORMATION ET DE LA PUBLICITE SUR LE RECLASSEMENT REGIONAL

Télévision	1)	43,500
	2)	15,000
Journal (4 numéros)		6,800
Dépliants		6,000
Radio		5,000
Journaux		10,000
		$86,300

Au poste télévision, nous prévoyons une série d'une émission de 15 minutes par semaine pendant 35 semaines et de deux émissions spéciales d'une heure diffusées sur les 4 postes régionaux. Toute autre formule pourrait être choisie mais ce qui importe c'est que l'équivalent de ces montants soit retenu.

Au niveau de l'imprimé, le service responsable devrait également prévoir des sommes correspondant au financement de 4 numéros d'un journal spécial de quelque 25,000 exemplaires chacun et de quelques dépliants publicitaires qui pourraient être largement diffusés chez les travailleurs de même que chez les employeurs, les syndicats ou tout autre organisme intéressé par le reclassement.

Dans le domaine de la radio, les sommes prévues correspondent à la réalisation d'une émission de 15 minutes par semaine pendant 35 semaines sur les 4 postes de la région.

Une somme de $10,000 est prévue pour fin de publicité dans les journaux, quotidiens et hebdomadaires qui pénètrent dans la région.

Les quelques données qui précèdent doivent être interprétées non pas comme la répartition stricte d'un budget d'information aux divers postes qui le constituent; cette allocation par poste est plutôt utilisée pour tenter de justifier le montant global qui devrait être affecté à cette fin.

L'information, prérequis essentiel à la mise en marche du mécanisme de reclassement devrait donc s'appuyer sur un budget annuel de quelque $86,000., ce qui comportera une dépense de plus de $430,000 pour le Premier Plan.

Le ministère provincial du Travail, qui aura à coordonner tous les efforts de reclassement devrait absorber les coûts de l'information qui ne pourraient être imputés aux services d'information

des autres ministères ou organismes impliqués. Nous avons vu précédemment (1) que les responsables de l'information pourraient utiliser tous les moyens mis à leur disposition pour donner le plus d'extension possible à cette dimension. Toutefois, il est plus que probable que certaines tâches d'information ne pourront s'exécuter en comptant uniquement sur l'utilisation des moyens déjà existants à l'intérieur de ces organismes. Nous pensons plus particulièrement ici à l'utilisation des média comme la radio et la T.V. C'est dans de telles circonstances que le service d'information du MTQ devrait prendre charge des dépenses encourues pour ces opérations.

B- COUT DU RECYCLAGE (Formation académique et professionnelle)

Il nous apparaît utile, dans un premier temps, de comparer le coût du recyclage des travailleurs prévu pour les prochaines années, avec celui des dernières campagnes de formation académique et professionnelle. Nous le ferons donc en utilisant les barèmes en vigueur en 1965-66; cela nous permettra de mesurer l'ampleur de l'effort à fournir à partir d'un point de comparaison bien précis.

Mais dès maintenant, nous tenons pour irréalistes les chiffres que nous obtiendrons de cette façon. Nous avons déjà trop insisté sur la nécessité de réajustement des allocations scolaires aux adultes pour nous contenter d'une approximation qui perpétue une situation qu'il faut absolument changer. Nous tenons donc à présenter deux autres estimations qui tiendront davantage compte de l'éventualité de tels changements. Dans un deuxième temps, donc, nous nous appuierons sur la formule Marchand proposée aux provinces par le gouvernement fédéral, afin d'en calculer les implications en termes de coûts d'une application intégrale dans

---

(1) Voir p. 134.

la région (1). Enfin, par une troisième voie, intermédiaire entre les deux premières et visant à répondre à certaines réticences du Québec vis-à vis la formule Marchand, nous compléterons notre incursion dans le champ des coûts impliqués par le recyclage des travailleurs.

1- Coût des campagnes de 1964-65 et 1965-66.

Voyons immédiatement ce qu'il en a coûté aux instances fédérale et provinciale pour l'organisation des deux dernières campagnes d'extension scolaire et de formation professionnelle dans le territoire-pilote. Le tableau 54 à la page suivante, nous en fournit une idée précise.

Explications sur le tableau 54.

- Frais de cours - Administration - Manuels;

Ce poste comprend les salaires des professeurs, des directeurs et responsables locaux de cours, de même que des concierges, la location des salles, l'administration générale et en particulier celle des allocations scolaires, enfin le transport et la distribution des manuels.

L'augmentation des frais en 1965-66, malgré une diminution des élèves, est due en grande partie au fait que pour accélérer les procédures administratives, on a transféré aux Commissions scolaires l'administration des allocations aux étudiants, auparavant centralisée au ministère de l'Education, à Québec.

---

(1) Nous verrons plus bas les barèmes proposés par cette formule.

TABLEAU 54: REPARTITION DES COUTS DES CAMPAGNES D'EXTENSION SCOLAIRE ET DE FORMATION PROFESSIONNELLE DE 1964-65 et 1965-66 - TERRITOIRE-PILOTE.

	1964-65	1965-66
a) Formation académique		
1) Frais de cours, Administration, Manuels	$ 946,000	$ 965,088
2) Allocations aux élèves	570,000	637,617
	$1,516,000	$1,602,705
3) Moyenne d'élèves par campagne	4,647	4,343
4) Coût moyen par élève	$326	$369
b) Formation professionnelle		
1) Frais de cours et d'administration	$ 88,624	$ 277,440
2) Allocations aux élèves	43,549	114,444
	$ 132,173	$ 391,884
3) Moyenne d'élèves par campagne	407	1020
4) Coût moyen par élève	$326	$384
c) Coût total	$1,648,173	$1,994,589

Source: Chiffres estimés à partir d'informations reçues du Service de Formation professionnelle, Direction générale de l'éducation des adultes, ministère de l'Education

- Allocations aux élèves

Le tableau 46, plus haut, fournit les barèmes en vigueur, lors des campagnes des deux dernières années.

L'augmentation des coûts d'une année à l'autre malgré une baisse dans le nombre des élèves, est due pour une part à une administration plus large de ces allocations, et surtout à un allongement de la période d'étude d'environ une semaine pour la 5e année et les deux premiers cycles, et l'organisation d'un 3e cycle pour au-delà de 1,000 élèves, cycle qui s'étendait sur 22 semaines.

- Moyenne d'élèves par campagne

A l'extension scolaire, on a déjà constaté un fort décalage entre le volume des inscriptions et celui des élèves qui se sont présentés à l'examen. La moyenne d'élèves par campagne a été établie en divisant par deux la somme de ces deux volumes (1).

A la formation professionnelle, il n'existait aucune statistique sur les abandons de cours. Comme il semble que ces abandons soient très peu nombreux, nous avons utilisé le volume des élèves inscrits à la campagne.

---

(1) Pour les élèves du 3^{o} cycle, en 1965-66, nous avons estimé le nombre des élèves qui se sont présentés à 60% des inscrits au début de la campagne.

2- Coûts du recyclage de 1967 à 1971 dans le territoire-pilote, selon trois hypothèses différentes:

1o Hypothèse: Les barèmes des prochaines campagnes étant les mêmes que ceux de la campagne de 1965-66, les coûts par cycle/élève sont les mêmes d'une année à l'autre.

On a déjà établi à 20,000 le nombre de travailleurs à recycler de 1967 à 1971 (1). Si l'on assume que ces individus auront à suivre dans l'ensemble 2 cycles ou sessions de rattrapage scolaire (2), cela signifie un total de 40,000 cycles/élèves en cinq ans ou de 8,000 cycles/élèves par année, à raison de deux sessions par année (3), soit une moyenne de 4,000 élèves par session ou cycle. A $369 en moyenne par cycle/élève, le coût du recyclage académique dans ces conditions devrait s'établir à $2,952,000 par année et à $14,760,000 d'ici 1971.

Par ailleurs, si l'on exclut les cultivateurs des cours de formation professionnelle organisés dans le cadre des campagnes (4), il restera encore 16,400 travailleurs à professionnaliser d'ici cinq ans, soit 3,280 par année.

---

(1) Voir plus haut, p. 126.

(2) Qu'on se rappelle la situation déplorable de l'instruction dans la région, Voir en particulier les pages 30-37.

(3) Nous présumons donc que les responsables du reclassement tiendront compte de la recommandation 24 établie plus haut.

(4) Le chapitre sur "L'agriculture" a déjà fait état d'un système de formation professionnelle autonome pour les cultivateurs.

On assume que ces candidats se spécialiseront en moyenne en une session de 17.5 semaines (1), ce qui, à notre avis, constitue un strict minimum. A raison de $384 par cycle/élève, la formation professionnelle de ces travailleurs devrait donc coûter $1,259,520 par année ou $6,297,600 pour les cinq prochaines années.

Les émigrants

Les calculs antérieurs ne tiennent compte que des mouvements intra et intersectoriels tels qu'ils ont été prévus pour la région de 1966 à'71. Il faudrait en plus tenir compte du contingent considérable des émigrants qui quitteront la région d'ici cinq ans, et de la possibilité pour bon nombre parmi eux de s'inscrire aux cours de formation académique et professionnelle avant de partir (2).

Connaissant mal les caractéristiques de ces émigrants, il demeure difficile d'évaluer la réponse qu'ils apporteront aux propositions de cours de recyclage. Nous voulons toutefois risquer une hypothèse qui nous paraît vraisemblable: les différents groupes d'âge parmi les émigrants répondront à l'incitation au recyclage dans la même

---

(1) Compte tenu de la longueur actuelle des différents cycles de formation, qui varie entre 15 et 22 semaines, nous avons établi à 17.5 semaines la longueur moyenne d'un cycle de formation, tant du côté académique que du côté professionnel.

(2) Pour les projections de population par groupe d'âge quinquennal de 1966 à 1971, de même que pour les prévisions d'émigration pour les mêmes groupes d'âge nous utilisons les données de Mme Marie Fleury-Giroux, dégagées à partir de la méthode mise au point par Martin et Henripin dans "La population du Québec et de ses régions, 1961- 1981".

proportion que les groupes d'âge correspondants de ceux qui resteront dans la région. Nous appuyons cet énoncé sur le fait qu'avant leur départ de la région, les émigrants sont soumis aux mêmes incitations que ceux qui restent, et qu'il est donc fort possible qu'ils y répondent de la même façon.

Quant à cette réponse générale de la population aux propositions de recyclage, il nous est impossible de prévoir quelle ampleur elle atteindra selon les différents groupes d'âge dans les prochaines années. Pour les besoins de nos calculs, nous postulerons donc qu'elle s'établira selon les mêmes proportions par groupes d'âge quinquennal que celles déjà observées lors de la dernière campagne de 1965-66(1). Le tableau 55 présente l'ensemble de ces données.

Ainsi 827 étudiants de plus devraient être recrutés dans les différents groupes d'âge des individus susceptibles d'émigrer de 1966 à 1971. A deux cycles de formation académique en moyenne pour chacun, à raison de $369 par cycle/élève, il devrait en coûter $608,850 de plus pour le recyclage académique régional; si l'on y ajoute le coût de la formation professionnelle de ces mêmes individus ($316,800) on atteint alors la somme de $925,650 pour la formation des émigrants.

L'ensemble des coûts de l'opération de recyclage, dans le cadre de la première hypothèse énoncée plus haut, devrait donc se répartir à peu près de la façon illustrée dans le tableau 56 page 301.

---

(1) Une comparaison rapide de la structure d'âge des étudiants des campagnes de 1964-65 et de 1965-66 nous permet de dégager une certaine continuité dans les comportements d'une année à l'autre. Voir Vincent Ross "La campagne de rattrapage scolaire pour la Gaspésie et le Bas-St-Laurent en 1964-65", Direction générale de la planification, ministère de l'Education, mars 1966.

TABLEAU 55: REPARTITION PAR GROUPE D'AGE QUINQUENNAL DE LA POPULATION REGIONALE EN 1966, DES EMIGRANTS DE 1966 A 1971, ET DES ETUDIANTS AUX CAMPAGNES D'EXTENSION SCOLAIRE DE 1967 A 1971, REGION-PILOTE

Age	Population totale (1) en 1966	Répartition en '67 des 4000(2) élèves inscrits au recyclage	Estimation des émigrants (3) de 1966 à 1971	Estimation des émigrants (2) se recyclant avant le départ de 1967 à 1971
15-19	43,317	1,560	9,908	495
20-24	25,890	518	5,684	159
25-29	17,825	358	2,479	70
30-34	15,556	312	1,119	30
35-39	15,809	316	968	28
40-44	17,341	300	743	18
45-49	16,833	292	890	21
50-54	14,390	151	60	1
55-59	11,933	125	426	5
60 +	30,042	68	451	0
		4,000	22,728	827

Source: (1) Projections de population de Mme Marie Fleury-Giroux, à partir de la méthode Martin-Henripin.

(2) Calcul à partir de la distribution par groupe d'âge quinquennal des élèves de la campagne 1965-1966.

(3) Estimation de Mme Marie Fleury-Giroux, à partir de la méthode Martin-Henripin.

TABLEAU 56: REPARTITION DES COUTS DU RECYCLAGE ACADEMIQUE ET PROFESSIONNEL DANS LE TERRITOIRE-PILOTE, 1967-1971, SELON LA PREMIERE HYPOTHESE.

	Nbre moyen des élèves par année	Nbre de cycles ou sessions par année	Coût moyen annuel	Nbre de cycles/ élèves pour les 5 ans	Coût total de 1967 - 1971
Mouvements inter- et intra-sectoriels:					
- Formation académique	4,000	2	$2,952,000	40,000	$14,760,000
- Formation professionnelle	3,280	1	1,259,520	16,400	$ 6,297,600
Emigrants:					
- Formation académique	165	2	$ 121,770	1,650	$ 608,850
- Formation professionnelle	165	1	63,360	827	316,800
GRAND TOTAL	7,610		$4,396,650	58,877	$21,983,250

2° Hypothèse: On applique au volume de candidats à reclasser les barèmes établis dans la formule Marchand.

Ce programme d'aide à la formation des travailleurs canadiens s'appuie sur le principe qui veut qu'un individu en stage de formation soit aussi productif pour l'économie qu'un autre actuellement au travail. C'est pourquoi il prévoit des allocations suffisamment élevées, afin de permettre à un travailleur aux études de compenser en grande partie la perte de revenu occasionnée par son retour aux études. Dans certains cas, le montant des allocations hebdomadaires pourra dépasser le revenu que tirait un individu de son travail avant de s'engager dans ce stage de formation. On doit toutefois noter que pendant qu'un travailleur est inscrit à ces cours de recyclage ou de formation, il ne peut toucher de prestations d'assurance ou d'assistance-chômage. Durant toute sa période de formation (académique et/ou professionnelle) un travailleur pourra toucher, selon cette formule un montant de base de $35.00 par semaine, qu'il soit marié ou célibataire, de sexe masculin ou féminin. Viennent ensuite s'ajouter des suppléments variables, qui s'ajusteront aux conditions particulières de chacun. Ainsi, chaque travailleur pourra bénéficier d'une tranche additionnelle de $10. par semaine par dépendant jusqu'à concurrence de 4 dépendants. A cela, viendra s'ajouter un montant de $15. par semaine chaque fois qu'un individu devra prendre pension à l'extérieur de son lieu de résidence pour suivre ses cours. C'est donc dire qu'un travailleur pourra toucher au minimum $35.00 et au maximum $90.00 par semaine pour acquérir une spécialisation dans un métier quelconque.

Nous avons vu dans l'hypothèse 1 que de 1967 à 1971, 20,000 travailleurs devront parfaire leur scolarité et se donner une spécialisation.

Ne possédant pas d'informations statistiques sur les futurs candidats au reclassement, nous avons dû faire l'hypothèse pour leur donner un âge, qu'ils se répartiraient proportionnellement de la même façon que les étudiants de la

campagne d'extension scolaire de 1965-1966 (1). Nous avons par la suite calculé le taux de croissance de chacun des groupes d'âge quinquennaux de la population totale pour la période 1966-1971 et nous les avons appliqués à la distribution estimée des étudiants de 1966, de façon à obtenir le volume de candidats au reclassement pour chacune des années subséquentes.

1) Formation académique

A partir des hypothèses énoncées plus haut, nous en arrivons à cette distribution par âge des individus qui devront s'inscrire à la formation académique au cours des 5 prochaines années.

TABLEAU 57: DISTRIBUTION PAR GROUPE D'AGE QUINQUENNAL DES CANDIDATS A LA FORMATION ACADEMIQUE DE 1967 à 1971, REGION-PILOTE.

	1967	1968	1969	1970	1971
16-19	1560	1554	1548	1542	1536
20-24	518	544	572	601	632
25-29	358	372	386	401	416
30-34	312	305	298	291	284
35-39	316	312	308	304	300
40-44	300	291	282	273	265
45-49	292	292	292	292	292
50-54	151	154	157	160	163
55-59	125	131	137	143	150
60 +	68	71	74	77	80
TOTAL	4000	4026	4054	4084	4118

(1) Comme nous ne possédions que la répartition des étudiants de 1965-66 par groupe d'âge décennal, nous en avons estimé la répartition quinquennale à partir de la distribution par groupe d'âge quinquennal de la population totale de 1966, tirée des projections de population de 1961 à 1976, de M.F. Giroux.

Connaissant la répartition par âge des étudiants au niveau académique, nous avons établi le nombre moyen de dépendants par étudiants de chaque catégorie d'âge (1).

TABLEAU 58: NOMBRE MOYEN DE DEPENDANTS AFFECTANT CHAQUE GROUPE D'AGE QUINQUENNAL.

16-19 =	---	40-44 =	4
20-24 =	1	45-49 =	4
25-29 =	3	50-54 =	3
30-34 =	4	55-59 =	2
35-39 =	4	60 + =	1

A partir de cette estimation concernant les dépendants, nous avons évalué les montants d'allocations susceptibles d'être versés aux étudiants en supplément du $35.00 par semaine de base.

Par ailleurs, des informations obtenues du Service de formation professionnelle du MEQ établissent à environ 30% des étudiants, la proportion de ceux qui doivent prendre pension au-dehors de chez-eux pour suivre leurs cours. C'est donc cette proportion des étudiants de chaque année que nous avons estimée éligible à l'allocation supplémentaire de $15.00 par semaine pendant toute la durée du cours.

---

(1) Nous n'avons pas tenu compte ici de la répartition par sexe des étudiants de 1965-66 dans notre projection des volumes d'étudiants des années à venir; il est prévisible que l'importance des femmes à ces cours diminue en proportion de l'augmentation des hommes, du fait que les 20,000 candidats à reclasser au cours du Premier Plan seront en majorité constitués d'hommes afin de répondre aux nouveaux besoins de l'économie régionale.

L'évaluation de ce que coûterait l'application dans la région des différentes mesures de la formule Marchand au cours des 5 prochaines années a été établie pour chacune des années. Les montants qui apparaissent au tableau 59 tiennent donc compte de l'évolution des différents groupes d'âge des candidats au reclassement, du $35.00 par semaine de base pour tous et des suppléments lorsqu'il y a lieu, ainsi que de la longueur moyenne des études prévues.

2) Formation professionnelle

En ce qui a trait aux travailleurs devant passer par la formation professionnelle, la méthode d'évaluation de leur nombre par groupe d'âge pour les années 1967-1971 et du coût de cette opération est la même que pour la formation académique (1). Nous savons qu'en moyenne, le reclassement dans la région devra former professionnellement quelque 3,280 individus par année. En respectant les taux de croissance des différents groupes d'âge, la répartition de ces étudiants s'établirait comme suit au cours du Premier Plan. (Voir tableau 60 page 307).

---

(1) Toutefois, nous avons utilisé la structure d'âge des étudiants en formation professionnelle de la campagne de 1965-66 pour répartir par groupe d'âge quinquennal les étudiants des campagnes à venir.

Cette structure se répartissait comme suit:

16-19 =	37.2	40-44 =	6.0
20-24 =	28.4	45-49 =	2.7
25-29 =	9.1	50-54 =	2.4
30-34 =	6.3	55-59 =	1.8
35-39 =	5.4	60 + =	0.7

Source: Données obtenues du Service de Formation professionnelle du MEQ.

TABLEAU.59: COUT ANNUEL SELON L'AGE ET COUT TOTAL DE L'APPLICATION DE LA FORMULE MARCHAND POUR LA FORMATION ACADEMIQUE, REGION-PILOTE, 1967 - 1971.

Age	1967	1968	1969	1970	1971
	$	$	$	$	$
16-19	1,911,000	1,903,650	1,896,300	1,888,950	1,881,600
20-24	815,850	856,800	900,900	946,575	995,400
25-29	814,450	846,300	878,150	912,275	946,400
30-34	819,000	800,625	782,250	763,875	745,500
35-39	829,500	819,000	808,500	798,000	787,500
40-44	787,500	763,875	740,250	716,625	695,625
45-49	766,500	766,500	766,500	766,500	766,500
50-54	343,525	350,350	357,175	364,000	370,825
55-59	240,625	252,175	263,725	275,275	288,750
60 +	107,100	111,825	116,550	121,275	126,000
Allocation de $15./sem. à 30% des élèves	630,000	634,200	638,400	643,125	648,375
Total	8,065,050	8,105,300	8,148,700	8,196,475	8,252,475
GRAND TOTAL			40,768,000		

TABLEAU 60: REPARTITION PAR GROUPE D'AGE QUINQUENNAL DES CANDIDATS A LA FORMATION PROFESSIONNELLE, REGION-PILOTE, 1967-1971

Age	1967	1968	1969	1970	1971
16-19	1220	1215	1210	1205	1200
20-24	931	978	1028	1080	1135
25-29	298	309	321	333	346
30-34	207	202	197	193	189
35-39	178	176	174	172	170
40-44	196	190	184	178	173
45-49	90	90	90	90	90
50-54	78	76	74	72	70
55-59	59	62	65	68	71
60 +	23	24	25	26	27
TOTAL	3280	3322	3368	3417	3471

En applicant les mêmes barèmes d'allocations que pour la formation académique portant non plus sur une période de 35 semaines, mais de 17.5, nous en arrivons à la structure de coût suivante: (Voir tableau 61 page suivante).

3) Les émigrants

Les estimés que nous venons d'établir concernant le financement des différentes mesures de la formule Marchand ne tiennent nullement compte du volume d'émigrants qui quittent la région

TABLEAU 61: COUT ANNUEL SELON L'AGE ET COUT TOTAL DE L'APPLICATION DE LA FORMULE MARCHAND POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE, REGION-PILOTE, 1967 - 1971.

Age	1967	1968	1969	1970	1971
	$	$	$	$	$
16-19	747,250	744,188	741,125	738,063	735,000
20-24	733,163	770,175	809,550	850,500	893,813
25-29	338,975	351,488	365,138	378,788	393,575
30-34	271,688	265,125	258,563	253,313	248,063
35-39	233,625	231,000	228,375	225,750	223,125
40-44	257,250	249,375	241,500	233,625	227,063
45-49	118,125	118,125	118,125	118,125	118,125
50-54	88,725	86,450	84,175	81,900	79,625
55-59	56,788	59,675	62,563	65,450	68,338
60 +	18,113	18,900	19,688	20,475	21,263
Allocation de $15./sem. à 30% des élèves	258,300	261,713	265,125	269,063	274,050
Total	3,122,002	3,156,214	3,193,927	3,235,052	3,282,040
GRAND TOTAL			15,989,235		

chaque année et dont une partie pourrait fort bien se prévaloir des opportunités de formation offertes dans la région avant d'aller chercher du travail ailleurs.

Nous essaierons donc de voir quel serait l'impact financier du reclassement d'une partie des émigrants (1) selon la formule Marchand.

Le tableau 55 nous indique quelle serait la répartition par âge des émigrants à reclasser au cours du Premier Plan. En leur appliquant, selon l'âge, les mêmes barèmes d'allocations qu'aux résidents, nous en arrivons à la structure de coût suivante pour la formation académique.

TABLEAU 62: REPARTITION PAR GROUPE D'AGE, SELON LE PLAN MARCHAND DES COUTS DE LA FORMATION ACADEMIQUE DES EMIGRANTS, REGION-PILOTE, 1967 - 1971

Age	No	$
16-19	495	606,375
20-24	159	250,425
25-29	70	159,250
30-34	30	78,750
35-39	28	73,500
40-44	18	47,250
45-49	21	55,125
50-54	1	2,275
55-59	5	9,625
60 +	---	---
Allocation de $15/sem. à 30% des élèves		130,200
TOTAL	827	1,412,775

(1) Nous maintenons dans la 2° hypothèse la même proportion d'émigrants à reclasser que dans l'hypothèse 1.

Du côté de la formation professionnelle, étant donné que la période de cours est deux fois plus courte que pour la formation académique, le coût estimé s'établit à la moitié du coût de cette dernière.

Le coût de la formation professionnelle serait donc de $706,388.

Le tableau suivant nous indique le coût total des opérations de recyclage, académique et professionnel selon le plan Marchand.

TABLEAU 63: COUT TOTAL DE LA FORMATION ACADEMIQUE ET PROFESSIONNELLE POUR LES RESIDENTS ET LES EMIGRANTS SELON LE PLAN MARCHAND REGION-PILOTE, 1967-1971.

- Mouvements inter et intra-sectoriels:	
a) Formation académique	$40,768,000
b) Formation professionnelle	15,989,235
- Emigrants:	
a) Formation académique	1,412,775
b) Formation professionnelle	706,388
GRAND TOTAL	$58,876,398
Coût moyen annuel	$11,775,280

L'évaluation du coût de la dimension recyclage selon le plan Marchand nous amène à quelques considérations.

En utilisant les mesures proposées dans ce Plan, le reclassement des travailleurs de la

région coûterait en moyenne quelque 12 millions de dollars par année, ce qui équivaut à tripler pratiquement le coût du reclassement selon les barèmes actuellement en vigueur. Toutefois, il ne faut pas oublier que pendant sa période de formation, un travailleur, selon le plan Marchand, cesse de toucher ses prestations d'assurance-chômage ou ses allocations d'assistance-chômage. Actuellement, la région reçoit chaque année près de 13M en assurance-chômage et environ 7M en assistance-chômage. Sans pouvoir évaluer avec précision quelle proportion des bénéficiaires actuels de ces prestations seraient touchés par le reclassement, il est logique de prétendre qu'une importante partie des sommes versées pour combattre le chômage serait remplacée par des allocations facilitant la formation de ces chômeurs en vue de leur permettre de se relancer dans le circuit économique.

Par ailleurs, la mesure constitue sans contredit une rupture très brutale avec les conditions actuelles de formation des adultes et on peut prévoir qu'elle pourra avoir des effets psychologiques assez considérables dont les répercussions ne seraient pas sans affecter certains milieux.

Ainsi, l'application intégrale et immédiate du plan Marchand pourrait fort bien perturber les prévisions du nombre d'individus à reclasser au cours du Premier Plan. Des allocations aussi alléchantes feraient sans doute apparaître un surplus de population "disponible au travail", comme des mères de familles, des invalides mineurs, des adolescents ou adolescentes qui demeurent à la maison, etc... Actuellement, le plan Marchand ne prévoit aucune restriction quant au nombre de candidats possibles par famille. Chacun pourrait se prévaloir des montants d'allocations prévus pour un individu dans sa situation. On peut deviner déjà l'impact de cette mesure sur le budget d'une famille dont 4 ou 5 membres pourraient s'inscrire à des cours de formation.

En plus de recruter des candidats en dehors de la main-d'oeuvre actuelle, les cours dispensés dans le cadre du Plan Marchand pourraient vraisemblablement affecter dans des proportions plus ou moins considérables les propriétaires de petites entreprises, qui opèrent en payant leur main-d'oeuvre au taux du salaire minimum. Si un travailleur employé dans une entreprise semblable se voit offrir $90.00 par semaine pour étudier, la tentation sera forte pour lui de laisser un emploi qui ne lui en rapporte que $60. ou $70. L'instauration d'allocations scolaires aussi généreuses en dépit des dangers qu'elle présente pour un certain nombre d'employeurs, pourrait devenir dans la région, un facteur positif dans la restructuration industrielle régionale, en accélérant le processus de consolidation des entreprises. Toutefois, étant donné que des modifications très brutales et soudaines dans ce domaine ne seraient peut-être pas la meilleure formule pour atteindre l'objectif de structuration industrielle proposé, il semble que l'application immédiate du plan Marchand dans cette optique appelle encore beaucoup de réserve.

La rentrée dans un mécanisme de formation de main-d'oeuvre d'un volume considérable de travailleurs risquerait également d'engorger le marché du travail à un moment donné. Les connaissances actuelles de l'état présent et futur du marché du travail permettraient difficilement une planification des spécialisations à donner à ces travailleurs qui répondent aux besoins de l'économie. On risquerait alors de préparer un nombre assez considérable de chômeurs plus instruits ou d'individus qui travaillent dans un domaine complètement étranger à la formation qu'ils ont reçue.

Ces quelques considérations ont cependant été énoncées en tenant compte de la capacité de l'appareil administratif actuel qui aurait la responsabilité d'un tel programme. Il est bien évident que l'application du plan Marchand à très court terme risquerait d'amener des problèmes de nature semblable à ceux énoncés plus haut et qui

resteraient sans solution pratique à cause de la faiblesse des moyens de contrôle disponibles devant l'ampleur de ces problèmes.

Toutefois, le plan Marchand, appliqué selon des normes bien définies et contrôlées, ce qui implique un appareil administratif développé et fort complexe, s'avère une politique de main-d'oeuvre extrêmement positive dont l'économie a vraiment besoin pour maintenir son développement. En conséquence, il apparaît que le premier pas à franchir dans l'application de ce programme d'aide aux travailleurs réside dans l'établissement de cadres capables d'en contrôler le déroulement sans qu'il crée des problèmes économiques majeurs. Une connaissance intime du marché du travail constitue un des points importants à établir pour régir le programme de façon efficace.

3° Hypothèse: On accorde à tous les étudiants-adultes des prochaines campagnes une allocation automatique plus considérable que celle qui prévaut actuellement.

Les deux hypothèses antérieures peuvent être considérées comme les pôles extrêmes d'une politique d'allocations aux étudiants; la première représente un effort qui s'est avéré manifestement insuffisant au cours des dernières expériences de recyclage ici dans la région, la seconde on vient de le voir, peut représenter une formule idéale dont l'application d'un seul coup risque cependant de créer des problèmes administratifs et économiques qui ne sont pas sans faire hésiter les autorités provinciales.

Ceci nous amène à calculer les coûts d'une formule intermédiaire dont l'application pourrait constituer une étape dans la réalisation du plan Marchand. Cette formule amènerait les provinces à se conformer au minimum ($35) et au maximum ($90) établis dans le plan Marchand, tout

en leur permettant les initiatives dans la détermination des montants d'allocations réels, selon les disparités régionales ou les conjonctures du moment. Cette formule d'allocations pourrait par ailleurs continuer ou non de s'appuyer comme complément sur le système d'allocations d'assistance-chômage actuel intégralement ou partiellement respecté. Ceci peut évidemment donner lieu à toute une série de combinaisons présentement à l'étude au niveau provincial. Nous nous contenterons donc d'établir le coût minimum impliqué par l'application à tous les étudiants de la norme du $35. hebdomadaire de base.

TABLEAU 64: REPARTITION DES COUTS MINIMA DU RECYCLAGE ACADEMIQUE ET PROFESSIONNEL DANS LE TERRITOIRE-PILOTE, 1967 - 1971, 3° HYPOTHESE

	Coût moyen annuel	Coût total (1967-71)
Mouvements inter et intra-sectoriels:		
- Formation académique	$4,900,000	$24,500,000
- Formation professionnelle	2,009,000	10,045,000
Emigrants:		
- Formation académique	$ 202,615	$ 1,013,075
- Formation professionnelle	101,308	506,538
GRAND TOTAL	$7,212,923	$36,064,613

A la somme minimum de $36 millions, il faudrait ajouter environ une dizaine de millions de dollars attribuables aux décisions de la province dans la marge des initiatives qui lui seraient permises selon la 3° hypothèse, de sorte que ce plan devrait coûter entre $45 et $50 millions environ.

C- COUT TOTAL DU CHAPITRE

Après avoir établi selon trois hypothèses différentes, le coût de la formation académique et professionnelle, de même que celui de l'information au cours du premier Plan, nous verrons maintenant ce que coûtera l'ensemble des mesures proposées dans le présent chapitre. Evidemment, plusieurs propositions dont l'application nécessitera certaines dépenses, ne feront pas l'objet de ces calculs, puisqu'il est impossible d'en évaluer le coût. Aussi en est-il du reclassement des assistés-sociaux et des invalides.

Le coût des principales mesures du chapitre s'établirait donc de la façon suivante: (Voir tableau 66 page 317).

TABLEAU 65: SYNTHESE DU CALCUL DES COUTS DU RECYCLAGE ACADEMIQUE ET PROFESSIONNEL DANS LE TERRITOIRE-PILOTE, 1967 - 1971

	Hypothèse I (Situation inchangée)		Hypothèse II (Plan Marchand)		Hypothèse III (Situation intermédiaire)	
	Coût moyen annuel	Coût total (1967-1971)	Coût moyen annuel	Coût total	Coût moyen annuel	Coût total
Mouvements inter- et intrasectoriels:						
- Formation académique	$2,952,000	$14,760,000	$ 8,153,600	$40,768,000	$4,900,000	$24,500,000
- Formation professionnelle	1,259,520	6,297,600	3,197,847	15,989,235	2,009,000	10,045,000
Emigrants:						
- Formation académique	$ 121,770	$ 608,850	$ 282,555	$ 1,412,775	$ 202,615	$ 1,013,075
- Formation professionnelle	63,360	316,800	141,278	706,388	101,308	506,538
GRAND TOTAL	$4,396,650	$21,983,250	$11,775,280	$58,876,398	$7,212,923	$36,064,613

TABLEAU 66: COUT TOTAL ET ANNUEL MOYEN DES PRINCIPALES MESURES PROPOSEES DANS LE CHAPITRE SUR LA MAIN-D'OEUVRE, REGION-PILOTE, 1967 - 1971

	Coût total	Coût annuel moyen
1- Allocation spéciale de $10. par mois à tout étudiant de 17 et 18 ans	$10,187,100	$ 2,037,420
2- Projet de reclassement de certains travailleurs forestiers		
Selon l'hypothèse 1	1,109,400	---
Selon l'hypothèse 2	1,487,448	---
3- Projet de reclassement des pêcheurs côtiers		
Selon l'hypothèse 1	1,141,600	---
Selon l'hypothèse 2	1,708,672	---
4- Programme d'information	431,500	86,300
5- Coût du recyclage académique et professionnel		
Selon l'hypothèse 1	21,983,250	4,396,650
Selon l'hypothèse 2	58,876,398	11,775,280
Selon l'hypothèse 3 ;	36,064,613	7,212,923
TOTAL		
Selon l'hypothèse 1	34,852,850	6,970,570
Selon l'hypothèse 2	72,691,118	14,538,224
Selon l'hypothèse 3 (1)	49,879,333	9,975,867

(1) Pour le calcul du coût total selon l'hypothèse 3, nous avons retenu le coût des projets de reclassement des travailleurs forestiers et des pêcheurs côtiers calculés selon l'hypothèse 2.

CONCLUSION GENERALE

Ce dernier développement sur les coûts du reclassement dans la région démontre manifestement qu'il faudra consentir des sommes relativement importantes si l'on veut que le facteur humain joue le rôle qui lui revient dans le développement économique régional. Il ne faudrait pas croire cependant que ces coûts sont prohibitifs, et que sollicité de plus en plus par la nécessité d'interventions neuves dans des secteurs nouveaux, l'Etat devrait éviter d'entrer de plein pied dans ce domaine de l'activité économique. D'une part, si l'on compare les sommes d'argent estimées pour le reclassement à celles qu'il faudra consentir pour améliorer la technique ou augmenter le "stock" de capital, on se rend compte que les premières demeurent beaucoup moins importantes. D'autre part, il faut bien comprendre que ces argents consentis au reclassement des travailleurs constituent des investissements productifs à moyen terme, rapidement récupérés en impôts directs ou indirects sur des travailleurs mieux équipés pour le travail industriel. De ce point de vue, l'investissement dans le reclassement constitue peut-être la meilleure formule de rechange, là ou elle peut les remplacer, vis-à-vis les sommes considérables déjà prévues par de nombreuses mesures d'assistance sociale beaucoup plus aptes à entretenir l'individu dans la misère et l'esprit de dépendance qu'à l'inciter à sortir de sa condition de pauvre. Encore faut-il qu'une telle politique de main-d'oeuvre s'appuie sur une très bonne connaissance du marché du travail et une politique de l'emploi tout aussi dynamique. Elle peut alors constituer le tremplin de nombreux individus vers un travail productif, contribuant tant à leur revalorisation personnelle qu'au développement de l'économie.

Par ailleurs, la situation détériorée qui prévaut dans la région-pilote justifie beaucoup plus qu'une intervention au compte-goutte.

Les 20,000 individus impliqués dans les mouvements inter et intrasectoriels, ne constituent qu'une évaluation minimum du volume à reclasser dans la région au cours des prochaines années. Il faut ajouter à ce chiffre le flot considérable des travailleurs appelés à émigrer et qui seront intéressés à se reclasser avant leur départ. Ce flot pourrait être plus important que les 827 individus retenus pour fin de calcul des coûts. Il ne faut pas non plus négliger les candidats éventuellement recrutés parmi les inactifs (assistés-sociaux, invalides, ou autres) dont le réservoir de 14,000 individus pourrait fournir de nombreux candidats valables; enfin une portion imprévisible du potentiel féminin du territoire pourrait bien également répondre aux nouvelles possibilités de reclassement qui leur seront offertes. Devant une telle affluence, une attitude de laisser-faire ou une politique discriminatoire et parcimonieuse risquerait de porter préjudice à de nombreux travailleurs susceptibles de fournir un apport nouveau au développement du territoire.

Une action régionale aussi large que possible s'impose donc, qui offre à tout individu intéressé les moyens de se reclasser. C'est encore la meilleure façon de démocratiser l'effort de développement auquel devra se soumettre la région au cours des prochaines années.

Pour que l'opération soit efficace, pour qu'elle représente chez ceux qui s'y engageront une voie de solution perçue comme telle, elle devra toutefois être bien articulée dans chacune de ses dimensions. Le reclassement, on l'a vu, constitue un processus complexe faisant intervenir une série d'opérations successives impliquant la participation de différents organismes régionaux pour la plupart déjà en place. Tout cet appareil doit être rodé, et chacune des étapes bien enchaînée l'une à l'autre: d'où nécessité d'une coordination de l'ensemble de l'opération qui permette une correction progressive des goulots d'étranglement. Cette fonction, nous l'avons conçue comme devant

être remplie par le Comité Interministériel Régional sur la Main-d'Oeuvre (CIRMO).

Pour utiliser au maximum l'ensemble des énergies disponibles, l'opération reclassement devra également être accomplie à un rythme accéléré, bien défini à l'avance. Une région en retard dans son développement ne peut se permettre les hésitations, les efforts partiels et mal affirmés. Nous avons déjà insisté sur la nécessité d'ajouter à la période de cours présentement concentrée de janvier à mai, une ou deux autres sessions par année, consécutives l'une à l'autre, qui permettent un effort beaucoup plus soutenu de recyclage de la part des adultes. Dès 1967, une deuxième session devrait être organisée sur une base aussi solide que celle qui prévaut présentement depuis deux ans, de janvier à mai. Il semble qu'une telle session aurait avantage à s'organiser au cours de l'automne, au moment où l'activité économique régionale connaît ses premières fluctuations à la baisse en direction de la forte période de chômage de décembre à mars. Il est possible et urgent que cette deuxième session s'organise dès 1967, si l'on veut rencontrer les objectifs quantitatifs de reclassement prévus par le premier plan régional.

Enfin l'opération reclassement suscitera de l'intérêt parmi la population active du territoire dans la mesure où un programme bien défini et clairement énoncé, permettra aux élèves de faire un choix judicieux parmi les spécialités offertes. De nombreux étudiants adultes se demandent aujourd'hui, au sortir des 2° et 3° cycles, où ils peuvent désormais se diriger pour accéder à la spécialisation; ils mettront plus d'énergie au travail quand ils connaîtront clairement les possibilités qui leur sont offertes. Celles-ci doivent donc être bien définies et bien diffusées. La désarticulation actuelle apparente entre formation académique et formation professionnelle, doit laisser place à un réseau de cours des deux types de formation s'enchaînant bien les uns aux autres et conduisant à des spécialisations en demande sur le marché du travail.

A tous ceux qui croiraient qu'une approche régionale aux problèmes de reclassement est impossible à cause de la complexité de l'opération, nous offrons la considération suivante: la formation académique et professionnelle des adultes que l'on avait escomptée difficile d'organiser sur cette base, s'est solidement implantée dans la région (1). Moyennant certaines mesures déjà mentionnées plus haut, elle ne s'enracinera que mieux comme une nécessité dans l'esprit des gens, et l'enthousiasme qu'elle peut susciter chez eux pourrait bien causer aux responsables de nombreux problèmes d'organisation. Nous ne voyons pas pourquoi des dimensions du reclassement telles que le dépistage, la sélection et l'orientation des élèves, le placement, la relance, les programmes de mobilité, toutes complémentaires à celles de la formation académique et professionnelle, ne pourraient pas également s'organiser sur une base régionale, alors qu'elles peuvent également s'appuyer sur des structures déjà en place ou tout au moins sur des embryons d'organisation dont le développement devra s'accélérer.

Pour notre part, nous sommes persuadés que les blocages ne viendront pas de la population: elle a déjà répondu avec trop d'enthousiasme dans le passé pour que nous puissions la taxer d'apathie ou d'inertie. Cette garantie d'intérêt du côté des candidats au reclassement devrait entretenir le feu sacré chez les organisateurs régionaux.

---

(1) Rappelons ici le caractère conservateur des prévisions des organisateurs de la première campagne d'extension scolaire; alors que les plus optimistes escomptaient la formation de 50 classes, près de 6,000 individus se sont inscrits dans 223 classes. Cette année, avec une première accentuation de l'effort de formation professionnelle, au-delà de 1,000 individus se sont inscrits à cette campagne.

TABLE DES MATIERES

Pages

INTRODUCTION GENERALE: l'option de valorisation de la main-d'oeuvre 1

SECTION 1: Problématique de valorisation de la main-d'oeuvre 8

INTRODUCTION 8

A- VARIABLES STRATEGIQUES 10

1- Aspect descriptif 10
a) Le rythme d'accroissement de la population de la région-pilote devient de plus en plus lent 11
b) Tendance à l'urbanisation 15
c) Structure d'âge de la population 19
d) La population régionale est une population émigrante 21
e) Le taux de dépendance 28
f) Région faiblement scolarisée 30
g) Le taux d'activité 37
h) L'activité économique régionale demeure axée principalement sur l'exploitation des matières premières 45
i) Chômage élevé 49
j) Revenus faibles 54
Conclusion 59

2- Aspect prospectif 60
Offre de travail 61
Demande de travail 63

3- Implications 68

B- L'OBJECTIF DE MOBILITE 75

Mobilité occupationnelle 76
Mobilité industrielle 77
Mobilité géographique 78

C- POLITIQUE REGIONALE DE RECLASSEMENT DE LA MAIN-D'OEUVRE, AXEE PRINCIPALEMENT SUR L'EDUCATION DES ADULTES 80

1- Rôle de l'éducation 80
a) L'éducation, facteur de croissance 80
b) L'instruction comme facteur de mobilité 86
c) L'instruction comme facteur de participation sociale 87

2- Le reclassement 89
a) Définition du reclassement 89
b) Dimensions du reclassement 90
c) Double approche possible au reclassement des travailleurs 96
d) La coordination de l'opération reclassement 101
Conclusion 102

3- Signification quantitative du reclassement de 1966 à 1971 103
a) Adaptation de l'offre à la demande de 1966 à 1971 104
b) Hypothèses d'orientation 110
c) Dimensions spatio-temporelles du reclassement 119
d) Situation du reclassement en 1971 127

SECTION II: La programmation des actions de valorisation de la main-d'oeuvre 129

PROGRAMME I: ELABORATION DU MODELE REGIONAL DE RECLASSEMENT: REPARTITION, DES TACHES ET COORDINATION 130

Recommandations sur le modèle de reclassement 132

a) Dépistage et acheminement des candidats au reclassement 132

RECOMMANDATION 1: Que la fonction de coordination de l'information soit contrôlée au niveau régional par CIRMO 133

RECOMMANDATION 2: Que le Service national de placement soit choisi comme le lieu d'insertion dans le processus de reclassement des travailleurs (porte unique) 137

RECOMMANDATION 3: Que le SNP prévoie une déconcentration de son service sur le territoire 138

b) Classification - évaluation - orientation 139

RECOMMANDATION 4: Que cette fonction soit localisée au SNP 141

RECOMMANDATION 5: Entre temps, collaboration avec les C.S.R. 142

c) Recyclage (formation académique et professionnelle) 143

RECOMMANDATION 6: Que le conseiller technique en éducation des adultes du MEQ au niveau régional puisse s'appuyer sur la collaboration d'autres fonctions régionales du ministère, dans la préparation des campagnes d'extension scolaire 146

RECOMMANDATION 7: Service d'éducation des adultes dans chacune des C.S.R. du territoire 146

RECOMMANDATION 8: Nomination d'un conseiller technique régional du MEQ en formation professionnelle 147

RECOMMANDATION 9: Détachement d'un professeur par école de métier pour s'occuper d'organiser des cours de formation professionnelle 149

d) Le placement sur le marché du travail 150

RECOMMANDATION 10: Que le SNP crée des postes autonomes de prospection des emplois à venir 151

RECOMMANDATION 11: Que la fonction de relance soit assumée par les SNP qui devraient en faire une opération routinière 151

e) Recherche 154
f) Consultation 158

PROJET 1: Etablissement d'un comité interministériel régional sur la main-d'oeuvre (CIRMO) 160

RECOMMANDATION 12: Formation d'un CIRMO 162

PROGRAMME 2: RECLASSEMENT DE CERTAINES CATEGORIES SPECIALES DE TRAVAILLEURS 170

Les travailleurs plus âgés 170

RECOMMANDATION 13: Exclusivité de certains travaux publics n'exigeant aucune ou peu de spécialisation, à cette catégorie de travailleurs 170

Les inactifs 175

Les assistés-sociaux 178

RECOMMANDATION 14: Reprise dans la région-pilote des expériences de reclassement déjà entreprises dans les diocèses de Chicoutimi et de Ste-Anne-de-la-Pocatière 182

Les invalides 183

RECOMMANDATION 15: Déconcentration du service (provincial) de formation des invalides, sur le plan régional 184

PROJET 2: Action préventive vis-à-vis les jeunes 185

RECOMMANDATION 16: Incitation monétaire plus forte aux jeunes de 17 et 18 ans afin de les garder plus longtemps à l'école 185

RECOMMANDATION 17: Revision de la loi sur la fréquentation scolaire obligatoire et des méthodes de contrôle; application des sanctions prévues par la loi 186

a) L'incitation monétaire 186
b) La loi, le contrôle et la sanction 191

PROGRAMME 3: RECLASSEMENT DES TRAVAILLEURS IMMEDIATEMENT APTES AU RECYCLAGE 194

INTRODUCTION 194

1- Cours organisés conjointement par le MEQ et les CSR et locales (cours du soir) 195
a) Récupération scolaire 195

RECOMMANDATION 18: Réaménagement de ces cours (en fonction de certains objectifs) 198

b) Culture populaire 199

RECOMMANDATION 19: Intégration de ces cours à ceux de récupération scolaire 200

2- Cours organisés dans le cadre des programmes de l'Accord fédéral-provincial sur la formation technique et professionnelle 200

Le Programme 5 de l'Accord fédéral-provincial (formation des sans-travail) 201

a) La formation académique 201
1° Des motifs d'ordre personnel 209
2° Des motifs d'ordre académique 210

RECOMMANDATION 20: Organisation d'une meilleure classification des élèves selon leurs capacités autour des SNP et des CSR 213

RECOMMANDATION 21: Organisation d'expériences-pilotes avec la collaboration de l'Ecole Normale de Rimouski 215

3° Des motifs d'ordre organisationnel 217

RECOMMANDATION 22: Décongestion des heures de cours le soir au profit des après-midi et du samedi 220

RECOMMANDATION 23: Calendrier des activités en conformité avec le cycle des activités économiques de chacune des zones couvertes par CSR 220

RECOMMANDATION 24: Organisation de deux ou trois sessions d'extension scolaire successives par année, à raison de quatre ou cinq mois chacune, selon le cas 221

4° Des motifs d'ordre financier 221

RECOMMANDATION 25: Augmentation des allocations scolaires 227

RECOMMANDATION 26: Qu'elles soient automatiques et statutaires 227

RECOMMANDATION 27: Déconcentration de l'administration de ces allocations au niveau régional 227

5° Des motifs d'ordre moins spécifique 229

RECOMMANDATION 28: Meilleure intégration entre les programmes de formation académique et ceux de formation professionnelle 231

RECOMMANDATION 29: Etablissement d'une nomenclature des spécialisations possibles après chaque cycle académique 232

RECOMMANDATION 30: Mise au point d'un 4° cycle 232

RECOMMANDATION 31: Raccordement de ce 4° cycle à l'enseignement régulier 232

RECOMMANDATION 32: Programme d'information sur les possibilités professionnelles à intégrer à l'enseignement académique 232

Conclusion sur l'effort de formation académique 233

b) La formation professionnelle 233

RECOMMANDATION 33: Mise au point d'instruments d'analyse pour une évaluation plus précise des efforts de formation professionnelle 242

1° Mesures visant un meilleur rendement des cours 243

RECOMMANDATION 34: Priorité accordée à la formation professionnelle des jeunes et des adultes dans les écoles de métiers 245

RECOMMANDATION 35: Consécration d'une école par commission scolaire régionale, à la formation professionnelle des adultes 247

2° Mesures visant à accroître le nombre de cours 248

RECOMMANDATION 36: Utilisation beaucoup plus intensive du Programme 4 de l'Accord fédéral-provincial 252

RECOMMANDATION 37: Etude sur la possibilité de la télévision pour la formation professionnelle 253

PROJET 3: Relocalisation (stabilisation dans l'espace) et stabilisation dans l'emploi d'un groupe de travailleurs forestiers du territoire 256

a) Nature du projet 256
b) Le projet et ses implications 260
1) Les critères de sélection 261
2) Orientation et implications 263
1° Implications financières 264
2° Implications sociales 264
3° Relations patronales-ouvrières 266
4° Centres de décision impliqués 267
c) Structure de réalisation 268
1) Représentation sur le comité "ad hoc" 268
2) Personnel permanent 269
d) Budget 269

e) Phases de réalisation 272
1) Phase préliminaire 272
2) Phase préparatoire 272
3) Phase active 273
4) Phase de consolidation 274

Conclusion 274

PROJET 4: Reclassement des pêcheurs côtiers de la Gaspésie 276

a) Nature du projet 276
b) Priorité du projet 276
c) Les critères de sélection des candidats 276
d) Caractéristiques des pêcheurs côtiers de la zone comprise entre Matane et Cap-aux-Os. 278
1) Nombre 278
2) Caractéristiques 278
1° Age 279
2° Scolarité 280
3° Les débarquements et les revenus de la pêche 281
e) Les centres de décisions impliqués 281
1) L'Etat fédéral 281
2) L'Etat du Québec 283
3) Gouvernements municipaux 284
4) Fédération des PUQ 284
5) C.S.N. 284
f) Structure de réalisation 284
g) Coût de réalisation du projet 286

SECTION III: Coût du reclassement des travailleurs dans la région 288

INTRODUCTION 288

A- COUT DU PROGRAMME D'INFORMATION 290

B- COUT DU RECYCLAGE (Formation académique et professionnelle) 293

1- Coûts des campagnes de 1964-65 et 1965-66. 294

2- Coûts du recyclage de 1967 à 1971, selon différentes hypothèses 297

1° hypothèse: Répétition de la situation de 1965-66. 297

2° hypothèse: Application des barèmes établis dans la formule Marchand. 302

1) Formation académique 303
2) Formation professionnelle 305
3) Les émigrants 307

3° hypothèse: Formule intermédiaire 313

C- COUT TOTAL DU CHAPITRE 315

CONCLUSION GENERALE 318

LISTE DES TABLEAUX

		Pages
TABLEAU 1 :	Evolution de la population et des taux d'accroissement naturel et brut, Province et région-pilote, 1931-1961	12
TABLEAU 2 :	Accroissement naturel et brut de la population et émigration, région-pilote, 1951-56 et 1956-61	15
TABLEAU 3 :	Importance relative de la population rurale par région économique, 1961	16
TABLEAU 4 :	Evolution de la population urbaine et rurale, région et province, 1951-1961	17
TABLEAU 5 :	Taux de croissance de la population urbaine, rurale, agricole et non-agricole, région et Province, 1951-61	18
TABLEAU 6 :	Importance relative de certains groupes d'âge par rapport à la population totale, région et province, 1951-61	19
TABLEAU 7 :	Importance relative et taux de croissance de certains groupes d'âge, par rapport à la population 15-64, région et province, 1951-1961	21
TABLEAU 8 :	Bilan migratoire net par région, 1951-1961	22
TABLEAU 9 :	Emigrants en nombre et % par rapport à la population, région-pilote, 1931 - 1961	23

TABLEAU 10: Taux de masculinité, région et province, 1951-1961 24

TABLEAU 11: Répartition selon le sexe de l'émigration totale, Région-pilote, 1951-1956 et 1956-1961 25

TABLEAU 12: Importance relative de certains groupes d'âge par rapport à l'émigration totale, région-pilote, 1951-1956 et 1956-1961 26

TABLEAU 13: Emigration de certains groupes d'âge en % de la population, des mêmes groupes d'âge, région-pilote, 1951-1956 et 1956-1961 27

TABLEAU 14: Taux de dépendance, région-pilote et province, 1951-61 29

TABLEAU 15: Rapport de dépendance affectant la main-d'oeuvre région et province, 1951-1961 30

TABLEAU 16: Répartition procentuelle de la population âgée de 10 ans et plus ne fréquentant pas l'école, selon la dernière année d'études atteintes, région et province, 1961 33

TABLEAU 17: Répartition procentuelle de la population âgée de 10 ans et plus, par groupes d'âge, ne fréquentant pas l'école, selon la dernière année d'études atteinte, région, Québec, Canada, 1961 34

TABLEAU 18: Taux de fréquentation scolaire par classe d'âge, région-pilote, Province, Canada, 1961 35

TABLEAU 19:	Taux d'activité régional et provincial, 1951-1961	37
TABLEAU 20:	Evolution de la main-d'oeuvre et des taux d'activité par sexe, région et province, 1951-1961	38
TABLEAU 21:	Répartition par groupe d'âge de la population totale de la main-d'oeuvre, de la population scolaire et de la population inactive, et le % de 4/1, hommes, région-pilote, 1961	42
TABLEAU 22:	Bénéficiaires d'allocations d'invalides, d'aveugles et d'inaptes au travail pour plus de 12 mois (région et Province), et importance relative de la région par rapport à la province, 1963	44
TABLEAU 23:	Répartition procentuelle de la main-d'oeuvre entre les trois grands secteurs d'activités économiques région-province, 1961	45
TABLEAU 24:	Evolution et taux de croissance de la main-d'oeuvre par grand secteur, région et province, 1951 - 1961	47
TABLEAU 25:	Indice du chômage par régions économiques, 1961 Province = 100.0	51
TABLEAU 26:	Répartition procentuelle des travailleurs ruraux et urbains selon le nombre de semaines travaillées, 1964	52
TABLEAU 27:	Indice du chômage par régions économiques 1955-64, Province = 100.0	53

TABLEAU 28:	Répartition du revenu personnel selon les diverses composantes, région et province, 1961	55
TABLEAU 29:	Répartition procentuelle des travailleurs urbains et ruraux selon certaines classes de revenu, région-pilote, 1964	58
TABLEAU 30:	Répartition procentuelle des travailleurs ruraux et urbains selon l'importance des paiements de transfert dans le revenu total, région-pilote, 1964	58
TABLEAU 31:	Evolution de la demande de travail par secteur, en termes d'emplois, de temps et de travail à temps partiel, région-pilote, 1961 - 1971	69
TABLEAU 32:	Revenu annuel moyen provenant d'un emploi par niveau d'éducation, main-d'oeuvre masculine non-agricole, 1961	83
TABLEAU 33:	Répartition de la main-d'oeuvre régionale par groupes d'âge en 1961 et en 1971	105
TABLEAU 34:	Répartition par secteur industriel des candidats à reclasser de 1966 à 1971 selon qu'ils proviennent des mouvements inter ou intrasectoriels	111
TABLEAU 35:	Structure occupationnelle par secteur en %, pour le Canada en 1931 - 1961	115
TABLEAU 36:	Application à la région de la structure occupationnelle canadienne	117

TABLEAU 37: Classification des occupations à tendance positive selon le nombre de travailleurs qu'elles pourront absorber en 1971 et degré de formation requis pour ces travailleurs 118

TABLEAU 38: Population d'âge actif (15-64) par territoire de commission scolaire régionale 121

TABLEAU 39: Demande de travail par secteur et par territoire de C.S.R., 1961-1971 122

TABLEAU 40: Répartition numérique et procentuelle selon l'âge et le sexe des élèves inscrits aux cours d'extension scolaire, région-pilote, 1965-1966 176

TABLEAU 41: Bilan de l'opération de reclassement des assistés sociaux du diocèse de Ste-Anne-de-la-Pocatière, juin 65, janvier 66 181

TABLEAU 42: Répartition selon les âges des allocations mensuelles (familiales et scolaires) déjà en vigueur au proposées soit par le gouvernement du Québec, soit par le B.A.E.Q. 188

TABLEAU 43: Répartition par commission scolaire régionale de la population scolaire âgée de 17 et 18 ans et du coût de la mesure proposée par le B.A.E.Q. 1966 - 1971 190

TABLEAU 44: Répartition des différents cours aux adultes selon les régionales comprises dans le territoire-pilote, 1964-65 et 1965-66 196

TABLEAU 45: Répartition des élèves selon leur inscription dans les différents cycles académiques, leur accès aux examens et leur succès ou échec. Campagne d'extension scolaire 1964-1965 - 1965-66. Territoire-pilote 205

TABLEAU 46: Répartition des allocations scolaires hebdomadaires selon l'état matrimonial et le lieu de résidence pendant la durée des cours. Province de Québec, 1965-66 223

TABLEAU 47: Répartition des cours de formation professionnelle organisés sous l'égide du programme 5 de l'Accord fédéral-provincial selon le nombre de classes par spécialités, 1964-1965 et 1965-1966, territoire-pilote 236

TABLEAU 48: Répartition des élèves inscrits aux cours de formation professionnelle par C.S.R., de 1963-64 à 1965-66, Territoire-pilote 238

TABLEAU 49: Age des pêcheurs côtiers de la zone Matane - Cap-aux-Os, 1965. 279

TABLEAU 50: Age et scolarité des pêcheurs côtiers de la zone Matane-Cap-aux-Os, 1965 280

TABLEAU 51: Distribution des pêcheurs côtiers selon les débarquements et l'âge, zone Matane à Cap-aux-Os, 1965 282

TABLEAU 52:	Estimé brut des dépenses pour le reclassement des pêcheurs côtiers de la zone comprise entre Matane et Cap-aux-Os	287
TABLEAU 53:	Répartition des postes du budget de l'information et de la publicité sur le reclassement régional	291
TABLEAU 54:	Répartition des coûts des campagnes d'extension scolaire et de formation professionnelle de 1964-65 et 1965-66. Territoire-pilote	295
TABLEAU 55:	Répartition par groupe d'âge quinquennal de la population régionale en 1966, des émigrants de 1966 à '71 et des étudiants aux campagnes d'extension scolaire de 1967 à 1971. Région-pilote	300
TABLEAU 56:	Répartition des coûts du recyclage académique et professionnel dans le territoire-pilote, 1967-1971, selon la première hypothèse	301
TABLEAU 57:	Distribution par groupe d'âge quinquennal des candidats à la formation académique de 1967-1971, région-pilote	303
TABLEAU 58:	Nombre moyen de dépendants affectant chaque groupe d'âge quinquennal	304
TABLEAU 59:	Coût annuel selon l'âge et coût total de l'application de la formule Marchand pour la formation académique, région-pilote, 1967-1971	306

TABLEAU 60: Répartition par groupe d'âge quinquennal des candidats à la formation professionnelle, région-pilote, 1967-1971 307

TABLEAU 61: Coût annuel selon l'âge et coût total de l'application de la formule Marchand pour la formation professionnelle, région-pilote, 1967 - 1971 308

TABLEAU 62: Répartition par groupe d'âge selon le plan Marchand des coûts de la formation académique des émigrants, région-pilote, 1967 - 1971 309

TABLEAU 63: Coût total de la formation académique et professionnelle pour les résidents et les émigrants selon le plan Marchand, région-pilote, 1967-1971 310

TABLEAU 64: Répartition des coûts minima du recyclage académique et professionnel dans le territoire-pilote, 1967 - 1971, 3° hypothèse 314

TABLEAU 65: Synthèse du calcul des coûts du recyclage académique et professionnel dans le territoire-pilote, 1967-1971. 316

TABLEAU 66: Coût total et annuel moyen des principales mesures proposées dans le chapitre sur la main-d'oeuvre, région-pilote 1967-1971 317